This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

Digitized by Google

Digitized by Google

8A0.9
B 118m

Digitized by Google

Louis Petit de Bachaumont

MÉMOIRES SECRETS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE
DE LA
RÉPUBLIQUE DES LETTRES
EN FRANCE,
DEPUIS M. DCC. LXII JUSQU'A NOS JOURS;
OU

JOURNAL D'UN OBSERVATEUR;

CONTENANT les Analyses des Pieces de Théâtre qui ont paru durant cet intervalle; les Relations des Assemblées Littéraires; les Notices des Livres nouveaux, clandestins, prohibés; les Pieces fugitives, rares ou manuscrites, en prose ou en vers; les Vaudevilles sur la Cour; les Anecdotes & Bons Mots; les Eloges des Savants, des Artistes, des Hommes de Lettres morts, &c. &c. &c.

TOME VINGT-DEUXIEME.

. . . . *huc propius me,*
. . . . *vos ordine adite.*
Hor. L. II, Sat. 3, v. 81 & 82.

A LONDRES,
CHEZ JOHN ADAMSON.
M. DCC. LXXXIV.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

Bates Champion 1-31-24 9187

SECRETS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE, DEPUIS M.DCC.LXII JUSQU'A NOS JOURS.

ANNÉE M.DCC.LXXXIII.

1 *Janvier* 1783. LE premier chapitre de *l'Espion dévalisé* renferme un conte assez plaisant, d'un homme qui avoit acheté une charge dans la maison du Roi, dont la fonction devoit être de crier *à boire au Roi.*

Dans le second, on trouve plusieurs anecdotes du feu Roi, relatives à l'élévation de *Silhouette* au contrôle général.

Dans le troisieme, autres anecdotes sur le chevalier *Turgot*, nommé gouverneur de Cayenne.

Digitized by Google

O lit dans le quatrieme des anecdotes sur la maniere dont Louis XIV disgracioit ses ministres, sur la méthode de Louis XV à cet égard, & sur le renvoi du chancelier, de l'abbé Terray, de M. de Boynes sous Louis XVI.

Le cinquieme chapitre contient un dialogue entre le comte de Maurepas & M. le Fevre d'Amecourt, conseiller de grand'chambre, sur la rentrée du premier dans le ministere.

Au sixieme, on raconte quelques anecdotes relatives à l'intérieur de Louis XVI, qu'on met dans la bouche d'un nommé Duret, espece de garçon de la chambre.

Le septieme roule sur les émeutes de 1775.

Dans le huitieme, digression sur l'abbé Gagliani.

Petite historiette dans le chapitre neuf, narrée d'une maniere assez piquante sur une mystification de Poinsinet, à qui l'on avoit fait accroire que S. M. l'avoit nommé son Ecran, & qu'ici l'on transporte à un seigneur navarrois.

Le chapitre dix roule sur les fêtes des taureaux en Espagne. Le onzieme traite de l'administration de M. de Laverdy : anecdote singuliere d'un serrurier mis à Vincennes, & dont M. Baudouin, emprisonné, a reconnu le sort funeste & ignoré.

Au douzieme, mystification du bal de l'opéra, anecdote du banquier Reixotto avec Mad. d'Ervieux.

Le treizieme est sérieux & traite d'économie politique.

Le quatorzieme est un recueil de petites pieces de vers, les unes connues, les autres assez plates, & en général peu intéressantes.

Digitized by Google

Le quinzieme contient quelques anecdotes & traits détachés, entr'autres le fragment d'une lettre finguliere de Diderot, à l'impératrice des Russies, & un petit éloge de M. Turgot, miniftre d'état, prononcé dans la fociété royale d'agriculture d'Orléans, le 22 mars 1781.

Au feizieme chapitre, on a inféré *avis aux Heffois* & autres peuples d'Allemagne, vendus par leurs princes à l'Angleterre. Il parut à Amfterdam lorfque le prince de Heffe amena fes fujets dans les vaiffeaux anglois. On l'a traduit en cinq langues, mais il n'eft point connu en France.

Au dix-feptieme, facétie fur le même fujet, diftribué dans le même temps.

Le dernier chapitre eft une notice des maîtres des requêtes & intendants, affez vraie en général, où ces meffieurs font apréciés à leur valeur, très-petite communément, & par un confrere connoiffeur.

Le ftyle de ce pamphlet eft négligé, vicieux; mais cependant on y trouve quelquefois une tournure originale & piquante, fentant l'homme de bonne compagnie & le perfifleur de cour.

L'Efpion dévalifé, dont on prétend qu'il y a eu quelques exemplaires achetés un prix fou, commence à fe répandre beaucoup, & beaucoup plus que ne le defireroit le gouvernement; mais le moyen de mettre un frein à la cupidité des colporteurs !

1 *Janvier*. On compte aujourd'hui jufqu'à foixante-cinq ex-jéfuites compris dans la banqueroute du prince de Guimené. Il vient

Digitized by Google

d'en mourir trois : on ignore s'ils en grossissoient la liste.

Le premier est le pere Berthier. En 1762 lors de l'expulsion des jésuites, il avoit été nommé garde de la bibliotheque royale & adjoint à l'éducation de S. M., & de Monsieur, frere du Roi. La vie de la cour ne lui convenant point, & incapable de renier une société dont il étoit toujours membre dans le cœur, pour se soustraire aux persécutions en 1764, il s'étoit retiré à Bourges, où il a expiré le 15 décembre dans sa soixante-dix-neuvieme année. Occupé d'abord à *l'Histoire de l'Eglise Gallicane*, où il a éclairci en même temps par des recherches savantes plusieurs points de notre histoire politique, il passa ensuite au *Journal de Trévoux*, qu'il dirigea pendant dix-sept ans, avec un ton de critique toujours sage, impartial & ferme. C'étoit un homme simple & de mœurs fort douces. Le chapitre de la métropole a rendu un hommage public à ses vertus & à ses talents, en lui donnant une sépulture distinguée dans son église. La derniere assemblée du clergé venoit de le gratifier à son insu d'une pension.

Le second est le pere Corset, connu par son talent rare pour la chaire, ainsi que par ses travaux apostoliques. Il étoit mort avant le pere Berthier, le 17 octobre, à la maison royale de l'Enfant-Jesus, dans la quatre-vingt-unieme année de son âge. Il avoit été désigné pour remplacer au college de Louis le Grand, le célebre pere Porée ; mais il préféra de se vouer aux missions de la Basse-Bretagne, & ses talents lui ont mérité depuis, les chaires les plus distinguées du royaume.

Digitized by Google

Enfin, le troisieme est le pere Geoffroy, professeur de rhétorique au college de Louis le Grand, lors de la dissolution de l'ordre ; c'étoit un homme de beaucoup d'esprit, mais qui en usoit trop, ou plutôt en abusoit quelquefois, & souvent, ainsi qu'il est aisé d'en juger par ses ouvrages imprimés.

1 *Janvier*. M. le nonce ayant reçu de Rome les langes bénits que le souverain pontife est dans l'usage d'envoyer au Roi à la naissance d'un Dauphin, doit en faire la présentation mardi prochain à Versailles. La cérémonie se remplira *in fiocchi*. Le prélat a préparé à cet effet une livrée très-brillante, & l'on assure que le baudrier seul de son suisse coûté 3000 livres de broderie. Quoique les entrées d'ambassadeurs soient supprimées, il y en aura une pour cette occasion extraordinaire, & les *badauds* auront de quoi se repaître les yeux d'un spectacle qu'ils n'avoient pas vu depuis long-temps.

Il paroît assez bizarre que ces langes arrivent lorsque le prince, prêt à sortir des mains de la nourrice, semble n'en avoir plus de besoin ; mais tout cela est étiquette pure. Du reste, M. le nonce montre aux curieux cette parure de la plus grande magnificence.

2 *Janvier*. Extrait d'une lettre de Besançon, du 27 décembre 1782... Notre premier président, après avoir passé quelques jours ici à tâter le terrein, à chercher à intimider ou séduire les membres que redoute la cour, est parti sans avoir réussi : comme on n'a pas voulu communiquer avec lui hors du palais, il n'a pu intriguer beaucoup.

La cour a pris enfin le parti de mander une

députation, qui doit être composée de deux présidents, non compris le premier, de quatre conseillers des plus anciens de la grand'chambre, & de deux de chacune des autres chambres, du greffier en chef, chargé d'apporter les registres contenant tout ce qui s'est passé depuis le mois de septembre, & des gens du Roi. Il s'agit sans doute d'y annuller nos arrêtés. Mais qu'y gagnera-t-on ? Nous avons établi nos principes, qui sont tous ceux de la saine magistrature, & dont nous ne pouvons nous départir.

Ce qui a sur-tout irrité la cour, c'est de voir que nous avons les premiers déclaré que les parlements ne reconnoissoient pas cet édit de 1774, dont on voudroit ériger en loi pour nous les dispositions tyranniques & subversives de la liberté des suffrages, parce qu'elle craint que les autres ne profitent de la circonstance pour élever aussi leur voix, & faire rentrer dans le néant ce monument de leur honte.

Le garde des sceaux & le ministre des finances s'étoient flattés que la désunion pourroit se mettre parmi nous : en effet, il y avoit encore dans notre sein des *Micholistes* & des *Chiflistes*, c'est-à-dire, des membres de la faction du président Micholet en 1759, & de celle de M. Chiflet, le premier président du tribunal irrégulier de 1771 ; mais le péril imminent de la compagnie a réuni tout le monde, & nous espérons que cela durera.

C'est le 8 janvier prochain que la députation doit être rendue à Versailles sans s'arrêter à Paris, ou même sans y passer.

3 *Janvier*. On annonce avec beaucoup d'affectation une *lettre à M. l'abbé Raynal, sur son*

Digitized by Google

histoire de la révolution de l'Amérique, où l'on en releve les erreurs les plus importantes. On prétend que cette brochure très-curieuse sur l'état actuel des choses, a fait la plus grande sensation à Londres, & même sur le cabinet britannique. On dit qu'elle sort originairement de la plume de M. Paire, le célebre auteur *du sens commun*, qui occupe actuellement un des principaux emplois dans l'administration *des Etats-Unis*.

3 *Janvier*. On apprend que les états d'Utrecht, siege du délit, dociles à la réquisition du Roi de Prusse, ont promis, par un placard en date du 23 décembre, une récompense de quatorze cents florins à quiconque dénoncera l'auteur, imprimeur, distributeur du libelle intitulé : *Lettre trouvée, &c.* dont on a parlé précédemment.

4 *Janvier*. Le sieur de la Variniere est un artificier célebre : on se rappelle les *Bouquets d'Apollon*, *le temple de Mars*, *le Fort*, *le Temple mouvant*, *le palais de Diane* & autres feux qu'il a tirés, tant à Saint-Cloud qu'au Colisée, pendant neuf ans : il a même été employé pour la cour : en 1780, il donna à Trianon des feux & des illuminations de son invention, sur lesquels leurs majestés le féliciterent. Il a de plus soumis au jugement de l'académie des sciences son procédé pour illuminer un parc, une façade, un pavillon, une perspective, un bois, en un quart de minute, & il a reçu l'approbation de cette compagnie savante.

D'après la réputation de cet artiste, la ville en fit choix en 1781, pour composer & exécuter la fête pyrrhique qu'elle se proposoit de

Digitized by Google

donner en l'honneur de la naiſſance du Dauphin ; mais deſirant y mettre de l'économie, elle n'y voulut conſacrer que 17113 livres, prix du marché conclu le 14 décembre 1781, ce qui eſt bien modique, relativement aux fêtes de pareille eſpece, telles que le feu tiré en réjouiſſance de la priſe de Mahon, pour 32000 livres; celui de la place *de Louis XV*, pour 60000; celui du mariage du Roi, pour 80000.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que ce feu n'étoit pas en proportion de la charpente énorme qui le décoroit, & a coûté 130000 livres. Pour ſurcroît de malheur, il n'a pas même produit l'effet foible qu'on en attendoit, & en général a manqué abſolument.

La ville, courroucée, & s'en prenant aux mauvaiſes diſpoſitions ou à l'exécution maladroite du ſieur de la Variniere, ne lui a pas même voulu donner le prix convenu. De là un procès qui, retardé par des incidents de forme, par la prétention inouie du bureau, d'être juge & partie dans ſa propre cauſe, dure encore & eſt au parlement.

Il circule un *mémoire à conſulter*, ſuivi d'une *conſultation* de M. Prévôt de Saint-Lucien, avocat, en date du 5 décembre dernier, qui jette un grand jour ſur l'affaire, & paroît mettre la ville abſolument dans ſon tort, non-ſeulement pour la meſquinerie qu'elle a apporté à la fête, mais pour le défaut de ſecours promis à l'artificier, & pour l'inſuffiſance de ceux qui lui ont été accordés.

Dans ce mémoire inſtructif ſur l'art pyrrhique, le défenſeur du ſieur de la Variniere s'eſt exalté l'imagination. On y trouve des digreſſions brillantes, très-analogues au genre de la

caufe , qui s'en reffentent peut-être un peu trop, mais qui annoncent du moins beaucoup d'efprit dans l'orateur.

4 *Janvier*. On avoit prévu avec raifon, que M. d'Efprémefnil, en mettant en caufe le marquis de Montmorenci & le chevalier de Crillon, fe préparoit de nouveaux adverfaires à combattre. Une lettre de celui-ci, au comte de Tollendal, rapportée en entier, prouve qu'il eft totalement dans les intérêts du dernier. C'eft ce dont il s'eft prévalu dans des *obfervations fur la correfpondance de M. d'Efprémefnil avec le chevalier de Crillon*. De-là, *fupplément au troifieme mémoire de M. d'Efprémefnil à Dijon;* car il n'eft jamais en refte. L'écrit eft tout frais, n'étant imprimé qu'au mois de décembre 1782.

A travers ce fatras de dits, de contredits, de répliques, tout ce qu'on démêle, c'eft que M. de Tollendal reproche à M. d'Efprémefnil, fi chaud à défendre fon oncle, d'avoir été fi froid, fi taciturne, fi impaffible fur les infultes faites à fon pere dans les mémoires de la Bourdonnais, & de n'avoir cherché en rien à le venger. De-là, une réponfe, une grande digreffion fur ce pere qu'il nous apprend avoir été auteur, avoir compofé un ouvrage fur la mythologie des gentils & leurs cérémonies religieufes : de-là, un détail des alliances contractées entre fa famille & celle de la Bourdonnais, qui ont dû éteindre toute haine & toute réclamation.

Le refte du *factum* eft un long commentaire d'une lettre du chevalier de Crillon au comte de Tollendal. Tout cela eft affez ennuyeux & peu intéreffant pour le lecteur. Le feul en-

Digitized by Google

droit qui puiſſe ſe lire avec plaiſir, & où l'on retrouve l'éloquence de l'orateur, c'eſt la péroraiſon, où, partant d'une aſſertion de ſon rival, qui ſe glorifie d'avoir des appuis *au pied du trône*; *ſur le trône même* il s'éleve avec beacoup de nobleſſe, il invoque, il apoſtrophe le Roi, & récapitule la longue énumération des crimes du comte de Lally, & fait voir que c'eſt blaſphémer la majeſté, que d'oſer l'aſſocier à la défenſe d'une pareille cauſe.

5 *Janvier*. Extrait d'une lettre de Rennes, du 31 décembre 1782... Bien loin que la criſe des états, comme on vous le dit à Paris, ſoit paſſée ou s'adouciſſe, elle devient plus grave que jamais. Vous ſavez que le concours des trois ordres eſt néceſſaire pour l'accord des impoſitions; & la réſiſtance de la nobleſſe en conſéquence arrêtoit tout. M. d'Aubeterre avoit pris le parti de donner aux états un ordre de délibérer dans quarante-huit heures ſur les vingtiemes, ce qui étoit inoui. Au lieu de s'occuper des vingtiemes, l'aſſemblée délibéra ſur le ſecours extraordinaire, & la nobleſſe s'excuſa de conſentir cet impôt, juſqu'à ce qu'il eût plu à S. M. de rétablir les états dans leurs droits, franchiſes & libertés, &c. Quatre jours après l'ordre de délibérer dans quarante-huit heures; autre ordre du commandant, au nom du Roi, qui défend de s'occuper des demandes de S. M.

Les états ont d'abord demandé le retrait de tous ces ordres contradictoires, & ont paſſé à d'autres affaires.

Le mardi 24 décembre, à dix heures du matin, M. d'Aubeterre reçut un courier extraordinaire : il manda les deux procureurs ſyndics

des états, & leur dit d'annoncer à l'Assemblée qu'il alloit s'y rendre pour lui faire part des ordres du Roi : il s'y rendit à midi & fit lire & enrégistrer en sa présence l'ordre qui suit.

DE PAR LE ROI. — Très-chers & bien-amés, convoqués pour délibérer sur les secours que nos sujets de notre province de Bretagne doivent à l'état, ainsi que nos autres sujets, vous n'auriez pas dû perdre de vue que c'étoit pour vous un devoir dont rien ne pouvoit vous dispenser : cependant, bien loin de remplir cette obligation essentielle, non-seulement vous vous êtes refusés de consentir à la demande de la capitation, mais vous vous êtes permis de ne pas délibérer sur celle des vingtiemes, malgré la déclaration de nos commissaires : vous ne vous êtes ensuite occupés du secours extraordinaire, que pour vous excuser pareillement d'y consentir. Des délibérations aussi contraires à nos volontés & à vos obligations, nous auroient déterminés dès aujourd'hui à suspendre l'exercice des privileges & franchises dont vous jouissez sous notre protection, si notre bonté n'avoit arrêté l'effet de notre juste mécontentement ; mais notre affection pour notre province de Bretagne nous ayant engagés à vous donner un dernier délai, nous vous ordonnons très-expressément & vous enjoignons de délibérer de nouveau & définitivement sur les demandes de la capitation, des vingtiemes, du secours extraordinaire, & toutes autres, sans exception, qui vous ont été faites de notre part le 16 du mois de novembre dernier, & sur chacune d'icelles successivement, le tout avant le 12 janvier prochain.

Donné à Versailles, le 22 décembre 1782. *Signé* Louis, & plus bas *Amelot*.

Digitized by Google

Après cette lecture, & la transcription, monsieur d'Aubeterre, au nom du Roi, ordonna aux trois présidents des ordres de signer les regiſtres ; ce qu'ils firent.

L'assemblée ne se sépara qu'à quatre heures du soir, & la séance fut renvoyée, malgré la solemnité de la fête de noël, à ce jour 25, à six heures du soir.

Il a été depuis écrit une lettre au Roi, très-vigoureuse & bien propre à frapper. S. M., si elle la lit, sur les surprises faites à sa religion. Elle n'est malheureusement souscrite que de la noblesse.

Voilà M. d'Aubeterre dans un cruel embarras ; on voit qu'il n'a plus de tête ; il est fâcheux pour lui que M. Melon, son conseil & son bras droit, ne se soit pas trouvé au commencement des séances, & ne soit arrivé que lorsque ce commandant a eu mal enfourné.

5 *Janvier*. Malgré son évasion, on continue à s'intéresser ici à M. Linguet & à s'en occuper. On a appris de nouvelles particularités à son sujet. Avant de se séparer de madame la comtesse de Béthune, qui étoit avec lui à sa terre près de *Rhétel*, elle lui demanda de s'expliquer sans détour sur une pension de deux mille livres de rente viagere qu'elle lui faisoit, & lui en proposa le remboursement, s'il le souhaitoit. Il lui répondit avec la franchise qu'elle desiroit, qu'il préféroit en effet d'avoir le capital. Sur quoi elle lui compta 20000 livres. Il se rendit ensuite à Bruxelles pour y terminer ses affaires : on fit l'impossible pour l'y retenir : il répondit qu'il ne seroit tranquille qu'après avoir mis la mer entre la France & lui. Enfin, il est allé en An-

Digitized by Google

gleterre, comme on a su. On assure qu'avec ce qu'il a rassemblé à Bruxelles, il a environ 80000 liv. d'argent comptant.

On prétend qu'il s'est rendu aux desirs de M. Radix de Sainte-Foix, & qu'il est occupé à composer un mémoire pour ce décrété.

Son frere, interrogé ici sur son compte, ne disconvient pas de ces différents faits. Il déclare que les huit premiers jours après sa sortie de la Bastille, M. Linguet étoit comme abasourdi du coup; mais qu'ensuite il a repris tout son caractere de fougue & d'audace, toutefois mêlé de crainte que ses ennemis ne lui jouassent de nouveau quelque mauvais tour. Au surplus, il n'a pas voulu suivre les conseils de ce frere, & par son évasion il s'est mis dans le cas du refus du gouvernement, qui ne veut pas consentir à l'introduction de ses feuilles en France : ce qui l'empêchera de s'acquitter envers ses souscripteurs.

M. Linguet écrit d'Angleterre qu'on a voulu y faire une souscription en sa faveur, à laquelle il s'est refusé, n'en ayant pas besoin.

5 *Janvier*. On rapporte une lettre de madame la vicomtesse de Laval au marquis de Ségur, à cause d'un régiment refusé par ce ministre de la guerre dans le mouvement qui vient de se faire en cette partie : elle étoit conçue ainsi :

« Si vous avez lu l'histoire, M. le Marquis, vous avez dû voir qu'il étoit plus aisé autrefois aux Montmorenci d'obtenir la charge de connétable, qu'aujourd'hui un chétif régiment. »

On cite aussi la réponse du marquis de Ségur, non moins fiere & d'une méchanceté plus fine dans son laconisme.

« J'ai lu l'histoire, Madame la Vicomtesse,

Digitized by Google

& j'ai vu que les Montmorenci ont autrefois comme aujourd'hui été mis à leur place. »

6 *Janvier*. Extrait d'une lettre d'Arras, du 8 janvier 1783... Les états d'Artois, qui se sont tenus dans cette ville au mois de novembre dernier, très-satisfaits du savoir & de la diction de l'*Histoire de Bordeaux* par dom de Vienne, bénédictin célebre dans ce genre d'ouvrage, l'ont invité par une délibération spéciale, à s'occuper de l'histoire de notre province. Il a accepté, & en conséquence s'est établi à Aire, où il recueille toutes les pieces & mémoires relatifs à son entreprise.

6 *Janvier*. Les comédiens italiens ne tardent pas à ouvrir l'année par quelque nouveauté. Ils annoncent pour jeudi 9 la premiere représentation *d'Isabelle & Fernand*, *ou l'Alcade de Zalamet*, comédie en trois actes, mêlée d'ariettes, imitée de l'Espagnol.

6 *Janvier*. Extrait d'une lettre de Troyes, du 31 décembre 1783... On a mis à Scellieres, abbaye en Champagne où est enterré Voltaire, l'épitaphe latine suivante :

Terra tenet cineres : mens altas pervolat oras ;
Voltarius vivet, scriptaque vivificant.

Le terme *vivificant*, si prosaïque, si peu harmonieux, donne à cette inscription funéraire un air de ressemblance avec celles du douzieme ou treizieme siecle, qu'on lit dans les églises en caracteres gothiques. Un voyageur, indigné d'une telle platitude, & sur-tout qu'on eût célébré dans une langue morte un des plus grands poëtes de la nation, a gravé sur sa tombe en françois le distique suivant, aussi simple, mais moins barbare que l'autre, dont il est en quelque sorte la traduction.

Digitized by Google

Son corps n'eſt plus que cendres, & ſon eſprit a fui :
Sans ſes écrits divins rien n'eût reſté de lui.

6 *Janvier*. Extrait d'une lettre d'Orléans, du 1 janvier... Nous avons perdu ici le 21 décembre dernier M. l'abbé de Reyrac, homme de lettres, connu ſur-tout par un *hymne au ſoleil*, poëme charmant, écrit en proſe poétique, avec une harmonie & une élégance qui approchent de celle de Fénelon.

7 *Janvier*. M. le baron de Marivetz eſt un homme de beauceup d'eſprit & de mérite, qui joint à toute l'érudition d'un ſavant l'aménité d'un courtiſan aimable & d'un littérateur poli. Conjointement avec M. Gouſſier, il a commencé un grand ouvrage dédié au Roi, ayant pour titre *Phyſique du monde*, dont-il paroît déja trois volumes. Son objet eſt *d'expoſer le plan de la nature, de développer la chaîne éternelle & indéfectible qui renferme tous les effets*; de détruire le newtonianiſme élevé ſur les débris du carteſianiſme, & de rétablir celui-ci avec des modifications propres à leurs auteurs.

Ces meſſieurs ont encore pour but de marcher ſur les traces de Fontenelle, de mettre la phyſique générale à la portée des lecteurs les moins inſtruits, de la préſenter d'une maniere très-élémentaire, en embraſſant ſon univerſalité ; de la dépouiller de l'obſcurité, de la ſéchereſſe, de l'aridité même qu'elle tient encore des temps de barbarie & d'ignorance ; enfin d'y répandre ces fleurs & cette grace qu'y répandoit le philoſophe dont ils ſuivent les bannieres, & qu'y apportent aujourd'hui les Buffon & les Bailly.

Le projet de ces meſſieurs ſembloit devoir alarmer preſque toutes les compagnies ſavan-

Digitized by Google

ſes de France, aujourd'hui newtoniennes; cependant, comme par un concours général, aucune ne leur a répondu, M. le baron de Marivetz n'avoit pu s'empêcher de ſe plaindre d'un ſemblable dédain; c'eſt ce qu'on voit dans ſes obſervations ſur ſon ouvrage, inſérées au journal de Paris, N°. 153. Enfin, il a découvert la ſource d'un ſilence auſſi injurieux.

M. Cara, auteur d'un traité de la même nature, & ayant à peu près les mêmes principes, paſſant par Dijon, a appris que M. de la Lande, qu'il ne nomme pas, mais qu'il déſigne aſſez ſous la forme de *petit ſinge ſatyre*, avoit écrit à l'académie de cette ville, lors de l'apparition de l'ouvrage de M. de Marivetz, de n'avoir aucun égard aux opinions du dernier, par la raiſon que meſſieurs de celle de Paris les regardoient comme contraires au ſyſtême qu'ils avoient adopté depuis long-temps, & ſur lequel ils ne varieroient jamais: il prétend que cet envieux en avoit fait ſavoir autant aux principales ſociétés ſavantes du royaume: & voilà comme ſe conduiſent les ſciences aujourd'hui, par intrigues & par menées.

8 *Janvier*. Des lettres-patentes obtenues du Roi au mois de mai 1783, regiſtrées au parlement, malgré les oppoſitions ſubſiſtantes des confreres pélerins, & ſans qu'ils aient été appellés pour en déduire la cauſe, ont uni & incorporé à l'hôpital des Enfants-trouvés, les biens & droits utiles de l'hôpital Saint-Jacques de Paris, & ordonné que les revenus échus en vertu du ſéqueſtre prononcé par les lettres-patentes du 5 avril 1734, ſeroient remis aux adminiſtrateurs. Cette ſurpriſe faite

Digitized by Google

à la religion du Roi a produit dans le temps, de la part des pélerins, un mémoire à consulter & consultation en date du 25 février 1782, qui fit peu d'effet. Il est question aujourd'hui de remuer cette affaire, & d'en répandre un autre plus intéressant & plus actif.

8 *Janvier*. Extrait d'une lettre de Rennes, du 5 janvier... A la lettre très-longue de la noblesse, ayant huit colonnes de minute, il a été fait la réponse suivante, mais par le ministre seulement & au commandant.

Lettre de M. Amelot, à M. le marquis d'Auberterre. Versailles, le 2 janvier 1782, J'ai mis, Monsieur, sous les yeux du Roi la lettre que les états ont adressée à S. M. le 5 du mois dernier, & je lui ai aussi mis en même temps sous les yeux celle qui lui a été adressée par la noblesse le 29.

S. M. a été très-mécontente des principes que l'on s'est permis d'avancer dans ces deux lettres, & des expressions dans lesquelles elles sont conçues.

Elle n'a pas été moins mécontente de ce que la chambre de la noblesse a pris sur elle de lui écrire au nom des états, sans l'aveu des autres ordres.

Elle a trouvé que cette conduite inconsidérée annonçoit assez que ceux qui composent en ce moment la chambre de la noblesse, oublioient les véritables intérêts de la province.

Elle espere qu'ils feront de sages réflexions sur les suites que pourroit avoir leur résistance, & qu'ils ne s'occuperont plus qu'à faire oublier l'irrégularité de leur conduite, en suivant l'exemple des deux autres ordres, & en

Digitized by Google

se conformant avec respect, & sans plus de délai, à son ordre du 22 décembre, qui leur a été notifié par ses commissaires.

Cette lettre a été portée le 4 de ce mois par M. d'Aubeterre à l'assemblée des états, où il l'a fait lire, & enrégistrer. On attend à savoir le parti que prendront les états sur cette lettre, qui, n'étant adressée qu'au commandant, & souscrite seulement du ministre, semble ne pas devoir être inscrite comme faisant loi ou réglement.

Une chose singuliere qu'on remarque encore dans cette lettre, c'est que celle des états du 5 décembre, que les ministres avoient regardée comme ne pouvant être présentée au Roi, en a pourtant été lue par leur entremise.

8 *Janvier*. Les créanciers du prince de Guimené éprouvent déja les effets de la bonne volonté & des sacrifices de madame la comtesse de Marsan. Me. Marquantin, notaire, a reçu des fonds, mais applicables d'abord aux gens de la maison de Rohan, qui se trouvent avoir confié leur pécule au banqueroutier, ou avoir leurs gages en arriere.

8 *Janvier*. Extrait d'une lettre de Lille, du 5 janvier... Les états de Flandre Wallonne, assemblés sur la recommandation du prince de Soubize, gouverneur, & de M. de Calonne, intendant de la province, ont voté unanimement une pension pour M Feutry, homme de lettres de cette ville, inventeur de plusieurs machines, auteur de différents projets utiles, & poëte d'une imagination vive, ardente & noire. C'est la premiere fois que les états accordent une pareille distinction : aussi les épîtres en vers & en prose ont

Digitized by Google

été prodiguées de toutes parts à M. Feutry, même par ses confreres, qui cependant en lui accordant du talent, ne le trouvent pas assez éminent pour lui mériter une faveur aussi caractérisée.

9 *Janvier*. Ces jours derniers M. le comte d'Artois, après avoir joué à la paume chez le sieur Charlier, attaché aux plaisirs de son altesse royale en cette partie, se fit servir à dîner avec les courtisans qui avoient eu l'honneur de faire sa partie. Sur la fin du repas, il propose de boire à la santé des Anglois... Chacun se regarde, ou est étonné de l'apostrophe ; quoi, Monseigneur, lui dit-on, est-ce que nous ne sommes plus en guerre avec eux ? Je n'en puis dire davantage ; mais nous en verrons bientôt beaucoup ici. Ce propos, répandu dès le soir dans Paris, n'a pas manqué de réjouir le public, & on le regarde comme confirmatif du traité de paix prochaine, dont les plus incrédules commencent à ne plus douter.

9 *Janvier*. Quoique le régime de l'opéra, confié à ses membres mêmes, ait déja rempli l'objet le plus difficile, le plus desiré & vainement tenté jusqu'à présent, celui de l'économie, non-seulement par la suppression d'une place essentiellement à charge, mais encore par des retranchements & meilleurs marchés dans différentes parties ; quoiqu'on ait lieu d'espérer que cette amélioration de la caisse ne pourroit que se consolider & s'accroître, il est bien à craindre que l'administration ne change encore à pâque, & qu'on ne rétablisse un directeur étranger. Du moins, quatre concurrents sont déja sur les rangs : M. de Vismes, naguere éprouvé dans cette place,

Digitized by Google

& le plus capable de la remplir, en lui ôtant le maniement & la disposition des fonds. M. Mezel, l'ami, le confident de M. de la Ferté, & se prétendant fort initié dans les matieres lyriques, parce qu'il a refait quelque chose au poëme de *Thésée* de *Quinault;* M. *Suard*, déja créé censeur des poëmes, quoique n'ayant jamais travaillé dans ce genre, mais fort souple, fort intrigant, & ayant capté l'oreille & la bienveillance du ministre; enfin M. de Leutre, orateur d'une loge des francs-maçons, où il y a beaucoup de seigneurs & de grandes dames, s'étant fait un parti parmi eux, & à force de vanter son mérite, le leur ayant persuadé. On ne sauroit rendre toutes les menées de ces différentes cabales.

Le comité actuel de l'opéra, hors d'état de contre-balancer par lui-même les efforts de ces hommes cupides, actifs, présentant avec art les défauts du régime aristocratique & les avantages du gouvernement d'un seul, n'a d'espoir que dans M. Rochon de Chabannes, qui, par unique amour du bien de la chose, a envoyé sur cette matiere à M. de la Ferté, un mémoire très-lumineux, très-propre à faire revenir monsieur Amelot des impressions fâcheuses qu'on lui a données contre le comité, s'il lit ce manuscrit, ou s'en fait rendre un compte fidele.

10 *Janvier*. On a parlé d'un paquet de la grandeur d'un mince in-8°., couvert en papier & cacheté, que Rousseau avoit confié à l'abbé de Condillac, son ancien éleve & son ami de tous les temps, en le priant de respecter ce dépôt & de ne l'ouvrir qu'en 1800. Celui-ci, avant de mourir, l'avoit remis à l'abbé de Reyrac, qui ne l'avoit accepté qu'en trem-

Digitized by Google

blant, & fur l'affurance du malade qu'il ne contenoit rien de contraire à l'état, aux mœurs, ni à la religion ; que Jean-Jacques lui en avoit lu plufieurs pages prifes au hafard ; que ce n'étoient que des peintures de fes malheurs ; qu'il étoit à genoux devant lui & pleuroit à chaudes larmes en lui livrant cet écrit.

M. l'abbé de Reyrac a rendu ce manufcrit à la famille de l'abbé de Condillac, & l'on ne dit pas entre les mains de qui il eft refté.

10 *Janvier.* Extrait d'une lettre de Rennes, du 8 janvier... Le lundi 6 on a entendu aux états le rapport de la commiffion des impofitions fur la lettre de M. Amelot, enrégiftrée le famedi précédent, dont le réfultat étoit de faire des repréfentations.

L'ordre de la nobleffe a propofé une députation vers meffieurs les commiffaires du Roi, pour folliciter le retrait de cette lettre. Les deux ordres ont long-temps voulu les chambres pour délibérer fur les demandes du Roi ; & au furplus charger meffieurs les préfidents des ordres de demander à M. le marquis d'Aubeterre le retrait de cette lettre.

Il a été fait différentes obfervations fur la fituation de l'affemblée ; & d'après les inftances de la nobleffe, les deux autres ordres ont confenti à la députation propofée pour le retrait de la lettre, en perfiftant dans leur avis de délibérer fur les demandes du Roi.

La commiffion des impofitions de retour, a rapporté que M. le marquis d'Aubeterre avoit répondu, que cette lettre avoit été enrégiftrée par ordre du Roi, & qu'il ne pouvoit la retirer.

L'ordre du tiers ayant demandé les chambres pour délibérer fur les demandes du Roi, un

Digitized by Google

membre de la nobleſſe a dit, qu'il étoit néceſſaire de prendre un avis ſur le rapport de M. le marquis d'Aubeterre. A l'inſtant il a été repréſenté qu'un détachement de troupes étoit arrivé en cette ville, qu'en conſéquence on ne pouvoit délibérer : l'aſſemblée s'eſt auſſi-tôt ſéparée environ vers trois heures.

Il faut ſavoir, pour l'intelligence de ceci, qu'un des privileges des états eſt que, pour conſerver la liberté des ſuffrages, pendant leur tenue, il ne doit y avoir aucune troupe, à moins de dix lieues à la ronde.

Le mardi 7 janvier, à l'ouverture de la ſéance, il a été convenu de charger la commiſſion des impoſitions, de rédiger une proteſtation contre l'enrégiſtrement fait par autorité de la lettre de M. Amelot.

L'ordre du tiers a enſuite demandé avec inſtance les chambres pour délibérer ſur les demandes du Roi : les ordres de l'égliſe & du tiers s'y ſont retirés en conſéquence à cet effet.

L'ordre de la nobleſſe a nommé ſix commiſſaires de ſon ordre pour dreſſer un mémoire juſtificatif de ſa conduite, depuis le commencement de la tenue.

L'ordre du tiers a envoyé ſon avis à deux heures ſur la capitation qu'il a conſentie, avec des réclamations ſur le choix libre des députés en cour, & des inſtances à faire pour le retrait des ordres & lettres enrégiſtrées d'autorité.

A l'égard des trois vingtiemes & le ſecours extraordinaire, il les a également conſentis conformément à la demande de S. M., dans la perſuaſion cependant que le troiſieme vingtieme ceſſeroit à la paix.

Les

Digitized by Google

Les ordres ſe ſont retirés par convention, environ ſur les trois heures, chambres tenantes, & ſe ſont raſſemblés à ſix.

L'ordre de la nobleſſe étant occupé des moyens de prendre un avis, le tiers en a envoyé un par lequel il conſent les milices de terre, les milices garde-côtes, & les dépenſes du caſernement, conformément aux demandes de S. M.

L'ordre de la nobleſſe a pris un avis, par lequel il a arrêté n'être plus dans l'état de liberté établie par la commiſſion générale, depuis la lettre du Roi du 22 décembre.

Conſidérant avec douleur les entraves miſes à ſa liberté & à ſon zele, malgré les repréſentations réitérées adreſſées à S. M. par les trois ordres le 5 décembre, & en particulier par l'ordre de la nobleſſe,

Eſt unanimement d'avis qu'il ſe trouve dans l'impoſſibilité de délibérer ſur aucune demande de S. M., perſiſtant en conſéquence dans les repréſentations qu'il a adreſſées au Roi dans la lettre du 28 décembre, & le ſuppliant de rendre à ſon zele toute l'activité qui naît de la liberté que reglent les loix & la conſtitution nationale, en réintégrant les états dans le plein exercice de leurs droits & de leur liberté.

Cet avis ayant été envoyé aux deux autres ordres, ils ſe ſont raſſemblés, par convention, chambres tenantes.

11 *Janvier*. Il a couru depuis quelque temps le vaudeville ſuivant, intitulé : *les Jeunes gens du ſiecle*.

Air : *Avec les jeux dans le village.*

Beautés qui fuyez la licence,
Evitez tous nos jeunes gens :

L'Amour a déserté la France
A l'aspect de ces grands enfans:
Ils ont par leur ton, leur langage,
Effarouché la volupté ;
Et gardé pour tout apanage
L'ignorance & la nullité.

Malgré leur tournure fragile,
A courir ils passent leur temps ;
Ils sont importuns à la ville,
A la cour ils sont importants.
Chacun d'eux sans appel décide :
Au spectacle ils ont l'air méchant.
Par-tout la sottise les guide :
par-tout le mépris les attend.

Pour eux, les soins sont des vétilles
Et l'esprit n'est qu'un lourd bon sens ;
Ils sont gauches auprès des filles,
Auprès des femmes, indécents.
Leur jargon ne pouvant s'entendre,
Si leur jeunesse peut tenter
Ceux que le besoin a fait prendre,
L'ennui bientôt les fait quitter.

Sur leurs airs & sur leur figure,
Presque tous fondent leur espoir ;
Ils font entrer dans leur parure
Tout le goût qu'ils pensent avoir.
Dans le cercle de quelques belles
Ils vont s'etablir en vainqueurs,
Mais ils ont toujours auprès d'elles,
Plus d'aisance que de faveurs.

De toutes leurs bonnes fortunes
Ils ne se prévalent jamais ;

Digitized by Google

Leurs maîtresses sont si communes
Que la honte les rend discrets.
Ils préferent, dans leur ivresse,
La débauche aux plus doux plaisirs;
Ils goûtent sans délicatesse
Des jouissances sans desirs.

Puissent la volupté, les graces,
Les expulser loin de leur cœur;
Et favoriser en leurs places,
La gaîté, l'esprit & l'amour!
Les déserteurs de la tendresse
Doivent-ils goûter ses douceurs?
Quand ils dégradent la jeunesse,
En doivent-ils cueillir les fleurs?

Cette chanson meilleure que celles que fait ordinairement M. de Champcenets, mais cependant digne de lui par les incorrections, les platitudes & les défauts de bon sens qu'on y trouve en plusieurs endroits, par les expressions impropres, &c. après avoir été attribuée à MM. de Boufflers & Champfort, lui reste décidément, & on ne peut la lui contester aujourd'hui.

M. le chevalier de Roncherolles, se reconnoissant à coup sûr dans ce portrait des jeunes gens du jour, dit en présence de plusieurs officiers aux gardes, que l'auteur du vaudeville en question méritoit des coups de bâton. Les camarades de M. de Champcenets, n'ignorant pas qu'il passoit pour l'être & ne s'en défendoit pas, crurent devoir l'avertir du propos.

M. de Champcenets en conséquence est allé

Digitized by Google

trouver M. de Roncherolles, & lui en a demandé raison ; ils se sont battus & ont été blessés tous deux avant-hier, mais légérement. M. de Champcenets tout glorieux, n'a pas manqué de se montrer aujourd'hui à l'opéra.

11 *Janvier*. La piece nouvelle d'*Isabelle & Fernand*, jouée avant-hier aux Italiens, est imitée d'une de Calderone, & traduite dans le théâtre espagnol de M. Linguet. C'est un sujet très-intéressant, mais triste, noir & fait pour être mis en drame & non en opéra comique. Aussi a-t-il eu peu de succès. L'auteur des paroles a été obligé de le gâter pour l'approprier à son genre, & lui a ôté tout son caractere. C'est M. Fort, secrétaire de M. le duc de Fronsac : quant à la musique, elle est de M. Champein, foible & n'entrant nullement dans les motifs du poëte.

11 *Janvier*. Un M. Cholet de Jetphar, avocat, a entrepris un almanach sous le titre d'*Etrennes lyriques, anacréontiques*. Il a ajouté à ce titre : *présentées à Madame, sœur du Roi*, pour la troisieme fois le 25 décembre 1782.

On ne peut assez s'étonner de cette audace indécente en voyant à la tête du recueil une estampe des plus licencieuses, & dans le recueil, des chansons du même genre, entr'autres celle de M. Collet : *L'arrangement au moral comme au physique*.

12 *Janvier*. Le mémoire entrepris par M. Rochon, a pour objet de répondre à une lettre ministérielle adressée au comité, où on lui enjoint de n'avoir aucun égard à l'ordre de réception des ouvrages ; mais de faire passer les premiers, ceux dont il y aura lieu d'es-

pérer une meilleure recette. Il fait voir que ce seroit violer souvent gratuitement un principe de justice, & sacrifier l'avenir au présent.

M. Rochon attaque ensuite la maniere de former la décision dont il s'agit, & qu'on voudroit rapporter à un seul homme ; il milite en faveur du comité, & prétend qu'il est le seul en état de prononcer mieux que qui que ce soit, & sur la musique & sur les poëmes ; (les auteurs dramatiques exceptés à l'égard de ces derniers.)

Si cependant le ministre veut innover en ce genre, il trouve qu'un conseil composé de quelques gens de lettres & musiciens choisis, qui assisteroient aux dernieres répétitions d'un opéra prêt à se jouer, pourroit être d'un grand secours aux auteurs, non afin de les corriger, mais de leur faire des objections dont ils profiteroient, s'ils vouloient, & qu'il seroient toujours maîtres d'adopter ou de rejeter.

Ceux qui ont lu ce mémoire, le trouvent plein d'honnêteté, de logique & de vues saines ; mais comme il est principalement dirigé contre M. Suard, contre cet eunuque au milieu du serrail, qui n'y fait rien & nuit à qui veut faire, celui-ci est furieux & manœuvre sourdement pour rendre M. Rochon désagréable au ministre, & empêcher que la vérité ne lui parvienne.

12 *Janvier*. Le petit châtelet, espece de forteresse antique, composée d'une lourde masse de bâtiments, situé à l'extrêmité du Petit-pont, étoit autrefois la porte de Paris de ce côté-là, comme le grand châtelet en étoit une autre du côté opposé dans les temps où cette capitale n'avoit d'autre étendue que l'isle du pa-

Digitized by Google

fois. Il se trouvoit aujourd'hui au centre, qu'il gâtoit & gênoit beaucoup. Comme il servoit de prison, il falloit avant de supprimer cet édifice, en avoir un autre. Depuis l'institution de l'hôtel de la Force, il n'y a plus eu d'inconvénient ; & par la vigilance & l'activité qu'y a fait apporter M. le lieutenant général de police, ce travail s'est effectué sans accident & aussi vîte qu'il a été possible c'est-à-dire, en quatre mois environ. Le déblaiement est achevé entiérement, la place nette, & l'œil perce à travers à perte de vue. Mais on se flattoit qu'on profiteroit de la circonstance pour embellir & rendre plus aisée la circulation de ce quartier très-étranglé, quoique très-passager. Point du tout, on en reste là, & sans doute la ville manque de fonds pour effectuer les beaux plans projetés à cet égard.

13 *Janvier*. Ce qu'on avoit prévu est arrivé : la Reine a voulu entendre M. Garat. Hier un carrosse à six chevaux est venu le prendre chez lui, d'après l'invitation qu'il en avoit reçue ; & après s'être relayé à Seves, il est arrivé à Versailles, & est descendu chez Mad. la duchesse de Polignac. Il a trouvé dans l'antichambre toute la musique prête à recevoir les ordres de S. M. M. Garat, au contraire, a été introduit sur le champ. La Reine étoit déja arrivée & l'attendoit avec le comte d'Artois, & une foule de seigneurs & dames. Il ne prévoyoit pas ce spectacle, & la pompe de la majesté l'a frappé au point de l'interdire & de suspendre ses facultés. La Reine & M. le comte d'Artois, qui se sont apperçus de son embarras, l'ont rassuré par un accueil rempli de bonté. Ils l'ont encouragé : il s'est remis ; il a

eu l'honneur d'accompagner la Reine & son auguste frere ; il a chanté seul ; il a contrefait les différentes voix de l'opéra, sur-tout de le Gros ; & il a eu le bonheur de plaire, & de ne point tromper la haute idée qu'on avoit donnée à sa majesté de son talent naturel.

Durant la séance, M. Garat, ou enthousiasmé ou tremblant du rôle qu'il jouoit, & sur-tout de la bouffonnerie à laquelle il venoit de se livrer, s'est écrié comme involontairement : *Ah ! si mon pere me voyoit ici, qu'est-ce qu'il diroit ?* Le maréchal de Duras lui a répondu : *Monsieur, on fera en sorte qu'il n'aura pas lieu de s'en repentir.*

Du reste, M. de Vaudreuil avoit apporté toute sorte de délicatesse dans son invitation, jusqu'à lui écrire que la Reine l'autorisoit à choisir le jour & l'heure qui lui convenoient.

18 *Janvier*. Depuis quelque temps, les négociations pour la paix qu'on croyoit, il y a six semaines, sur le point de se terminer, sans en rechercher les raisons politiques, semblent dans une sorte de stagnation. Un poëte envisageant ces lenteurs sous le point de vue peut-être le plus vrai, a fait les vers suivants.

Vers Sur le dernier armement des Anglois, qui ne peuvent plus continuer la guerre, & qui rougissent de faire la paix.

Du poids de cent vaisseaux la Tamise accablée,
Rassure foiblement l'Angleterre ébranlée ;
Son peuple altier redoute & la guerre & la paix,
Nos glaives sont tirés, nos impromptus sont faits ;
Le François sut toujours combattre, vaincre & rire ;
Son courage est terrible, & vive est sa satire,

Sauvé de l'un, à l'autre on craint de s'expoſer :
Frémis, fiere Albion, tous deux vont t'écraſer. ...

On attribue cette boutade à un homme de lettres, qui donnoit les plus grandes eſpérances ; mais retiré depuis long-temps du commerce des muſes, & dont le patriotiſme ſeul a ranimé la verve en ce moment. On dit qu'un peu d'humeur auſſi contre les Anglois qui lui ont pris beaucoup de denrées venant d'Amérique où il a de riches habitations, n'a pas peu contribué à l'inſpirer. Ce transfuge du Parnaſſe eſt M. de Portelance.

14 *Janvier*. Les lettres viennent de faire une perte en Mad. Elie de Beaumont, femme de l'avocat de ce nom. Elle étoit principalement connue par le roman en lettres du marquis de Rozelle, ouvrage très-agréable, mais où l'on trouvoit qu'elle étoit trop entrée dans le détail des intrigues & du manege des courtiſannes, choſes dont une honnête femme ne ſembleroit pas devoir être ſi bien inſtruite.

Mad. Elie de Beaumont tenoit une ſorte de bureau de bel eſprit chaque ſoir, ſuivi d'un fort bon ſouper, ce qui attiroit beaucoup de monde. M. & Mad. de la Harpe y préſidoient ſur-tout.

Il y avoit une liaiſon très-intime entre cette virtuoſe & l'avocat Target, qui faiſoit ménage avec le mari & la femme, & animoit auſſi cette ſociété.

14 *Janvier*. Extrait d'une lettre de Beſançon du 8 janvier... Le parlement, avant que ſes députés partent, a fait une bourſe commune, & chacun y a mis vingt louis. Il en a réſulté une maſſe de 30000 livres ſur laquelle ſeront

Digitized by Google

pris les frais de la députation, ainsi que ceux des exilés, s'il y en avoit ; & quand ces fonds seront épuisés, on recommencera. Tout cela n'est pas de bon augure pour la cour. Comme dans les précédentes catastrophes la fortune de plusieurs de messieurs s'en est ressentie, ils ont pris cette sage précaution qui ôte aux pusillanimes le prétexte du besoin.

Du reste, Messieurs, avant de partir, ont aussi fait dresser des procès-verbaux en regle de l'état de détresse où se trouve la province, dont les paysans en beaucoup d'endroits sont obligés de se nourrir de pain d'avoine à cinq sous la livre. Tous ces procès-verbaux, tant sur la nature du pain que sur les prix, sont très en regle, & signés des officiers de la justice & des curés des lieux, en contradiction de ceux de l'intendant, extorqués de ses subdélégués. Les députés ont dû porter aussi avec eux des échantillons de ce pain....

15 *Janvier*. Le clergé sent plus que jamais la nécessité de venir au secours de la foi ébranlée dans ce siecle, où non-seulement on en attaque les dogmes, mais où l'on a formé une ligue si réelle & si formidable pour anéantir l'essence même de la religion. C'est ce qui a déterminé la derniere assemblée, qui vient de se tenir à Paris, de donner des pensions à quelques-uns des auteurs qui se sont distingués dans la lice chrétienne. En outre, elle a destiné 30000 liv. pour étrre distribuées en pensions à ceux qui, par des productions vraiment utiles, se rendront dignes de ces bienfaits. On a déja parlé du pere Berthier, inscrit sur la liste de ceux qui ont eu part aux faveurs du clergé ; en voici d'autres. Le pere Houbi-

Digitized by Google

gant, prêtre de l'oratoire; l'abbé Pey, chanoine de Saint-Louis-du-Louvre, auteur des *Mémoires du comte de Valmont*; l'abbé Clémence, chanoine de Rouen, auteur de la *Réfutation de la Bible enfin expliquée de Voltaire*; M. Soret, avocat en parlement, qui autrefois a travaillé en société avec le pere Hayer, récollet, à un ouvrage périodique, intitulé *la Religion vengée*, & M. l'abbé Auger, membre de l'académie des belles-lettres. Quoique celui-ci ne se soit fait connoître jusqu'à présent que par des traductions d'auteurs grecs, il a été distingué par l'assemblée à titre de savant propre à soutenir & rappeller le bon goût de la littérature. D'ailleurs, M. Auger se propose de publier incessamment la traduction des plus beaux morceaux de Saint-Chrisostôme, & des autres peres grecs.

16 *Janvier*. Les députés du parlement de Besançon sont arrivés à Versailles les 6, 7 & 8. On prétend que l'on avoit eu soin d'y tenir des auberges prêtes pour les recevoir, & qu'il y avoit eu ordre aux aubergistes de ne point admettre chez eux d'autres étrangers durant leur séjour, afin d'éviter toute communication avec des membres ou des émissaires du parlement de Paris ou d'ailleurs, qui voudroient s'établir là. Quoi qu'il en soit, le 9 ces députés ont été introduits à l'audience du Roi, qui a duré sept quarts d'heure.

S. M. s'étant fait représenter le regiftre qu'on appelle à Besançon, *le regiftre des actes importants*, a remarqué qu'il n'étoit pas signé de messieurs. Elle a demandé pourquoi? On lui a répondu que c'étoit l'usage. Elle a dit que c'étoit un mauvais usage, & les a fait

figner tous l'un après l'autre. Enfuite S. M. a fait biffer les arrêtés & arrêts qui lui ont déplu depuis les féances du comte de Vaux, & a fait tranfcrire en marge un arrêt du confeil qui les caffe ; mais dans cet acte d'autorité on a rendu hommage aux formes, en le revêtant de lettres-patentes : on a d'ailleurs adouci le préambule, motivé principalement fur ce que le parlement s'eft conduit par des principes contraires à l'ordonnance du mois de mars 1775, qui le rétablit par cette phrafe où l'on fait dire au Roi : « Perfuadé de la pureté de votre zele, il eft de notre devoir d'en régler les effets par notre fageffe, & de vous ramener aux véritables principes, defquels nous ne préfumerons jamais que vous puiffiez avoir intention de vous écarter. » Elle leur a ordonné de retourner à Befançon fans paffer par Paris, pour y recevoir fes ordres le 21 de ce mois.

Meffieurs les députés ne font pas extrêmement mécontents de leur réception. Le Roi y a mis même de la bonté. Le greffier eft âgé, & comme pour écrire il étoit obligé de fe baiffer & de fatiguer beaucoup, S. M. a ordonné qu'on lui apportât un pliant.

Un de meffieurs fe trouvant mal de la longueur de la féance où ils font reftés debout, le Roi s'en eft apperçu, & lui a fait figne qu'il pouvoit fortir.

16 *Janvier.* On a repréfenté aujourd'hui à Verfailles, *le roi Léar*, nouvelle tragédie de M. Ducis, imitée de l'anglois, qu'il doit faire jouer inceffamment ici. On veut qu'elle ait eu beaucoup de fuccès malgré la bizarrerie du fujet qui eft un prince fou, ayant deux filles, l'une bonne, l'autre méchante, & fe trom-

Digitized by Google

pant continuellement, les confondant d'une maniere dont résultent des effets très-pathétiques. On veut qu'il y ait un art infini dans la conduite de ce principal personnage, & que cela soit admirable. On sait qu'il faut beaucoup se défier du goût & des louanges des courtisans en fait des ouvrages d'esprit.

17 *Janvier*. Discours du Roi à la députation du parlement de Besançon du 10 janvier.....

Je vous ai mandés, afin que vous n'affectiez plus d'ignorer que tout ce qui se fait en mon nom, se fait par mes ordres.

J'ai fait biffer vos arrêts pour ne plus laisser aucune trace d'actes, aussi contraires à la soumission dont vous devez donner l'exemple à mes sujets de votre ressort.

J'écouterai toujours ce que mon parlement me représentera pour le bien de mes sujets de Franche-Comté ; mais il doit mieux s'assurer de l'exactitude des faits qu'il m'expose.

Ses arrêts & ses arrêtés ne doivent jamais lui faire des titres pour défendre ce que j'ai ordonné, ou pour ordonner rien de contraire à mes volontés.

Mon peuple ne fait qu'un avec moi ; ses droits & ses intérêts sont les miens ; c'est dans ma main seule qu'ils reposent, & j'en suis le gardien suprême.

Si cette maxime, qui doit être gravée dans le cœur de tout sujet fidele, venoit à s'effacer, je compte que les officiers de mon parlement la rappelleroient à mes peuples.

Retournez à vos fonctions, rendez bonne justice à mes sujets ; « c'est un droit précieux que je vous ai confié, & dont vous ne sauriez vous acquitter avec trop d'attention & de zele. »

Digitized by Google

Le Roi a ordonné que ce qu'il venoit de dire, feroit écrit fur les regiltres & lu aux chambres affemblées.

17 *Janvier*. L'académie françoife dans fon affemblée d'hier 16, a adjugé aux *converfations d'Emilie*, ouvrage de Mad. d'Epinay, le prix annuel fondé par un citoyen anonyme, en faveur de l'ouvrage le plus utile à la fociété. Ce prix eft une médaille d'or de la valeur de 1200 livres.

17 *Janvier*. Extrait d'une lettre de Liege, du 26 décembre 1782.... M. Gretry, pour fe confoler un peu de l'échec qu'a reçu à Paris fon nouvel opéra de *l'Embarras des richeffes*, eft venu dans fa patrie recevoir des diftinctions flatteufes & dont il n'y a point d'exemple encore à l'égard d'artiftes de fon genre.

Le 21 décembre au foir, M. Gretry fe rendit à la falle des fpectacles & fut conduit à la loge magiftrale, où MM. nos bourguemeftres régents le placerent au milieu d'eux. Les comédiens donnoient fon charmant opéra de *l'Amant jaloux*, précédé d'un divertiffement analogue à la préfence de l'auteur, & compofé en partie de celui qui avoit été repréfenté il y a deux ans, à l'inauguration de fon bufte dans l'avant-fcene du théâtre. A la fin de cette piece, un tranfparent où étoit écrit : *Vive Gretry*, traverfa le haut du théâtre, s'arrêta au deffus de la loge magiftrale, & en s'entrouvrant, remit à meffieurs les bourguemeftres régents un bouquet, qui fut préfenté par eux, au nom de la patrie, à l'illuftre artifte : cérémonie qui eut lieu aux acclamations de l'affemblée la plus nombreufe qu'on eût encore vue à notre fpectacle.

Digitized by Google

Le 23, la société d'émulation tint une séance publique extraordinaire à son occasion ; elle le fit complimenter par son secrétaire perpétuel, & elle remit à M. Louis, l'architecte du roi de Pologne, directeur général des bâtiments de M. le duc de Chartres, qui avoit fait le voyage de Liege avec M. Gretry, une patente d'associé honoraire.

18 *Janvier*. Les comédiens italiens, aussi actifs cette année que les précédentes à montrer leur zele pour travailler aux plaisirs du public, quoiqu'ils aient déja trois nouveautés dont le cours n'est pas fini, en ont joué hier une quatrieme. Elle a pour titre *le bon Ménage*, comédie en un acte & en prose. Cette bagatelle n'est que la suite des *deux Billets* du même auteur, M. de Florian. Il y a moins de piquant que dans la premiere, moins d'intrigue, mais beaucoup de sensibilité aussi, & plus d'esprit, de gaieté, de naïveté. Car c'est le mélange de toutes ces qualités qui en fait le mérite. Le poëte a eu l'heureuse hardiesse d'y mettre en scene deux enfants qui y reviennent à plusieurs reprises, & quoiqu'épisodiques, ne laissent pas que d'intéresser par des tableaux vrais & d'un naturel exquis. Le Sr. Carlin brille principalement dans cette piece, & y joue avec tant d'onction le rôle du mari, qu'on perd son masque de vue ; & qu'il fait répandre des larmes.

18 *Janvier*. Extrait d'une lettre de Lille, du 10 janvier.... On ne vous a point exagéré les honneurs rendus ici à M. Gretry. Il revenoit de Liege avec M. Louis. Il a passé par cette ville & s'y est arrêté pour entendre le concert qu'on y a nouvellement institué, ou plutôt

Digitized by Google

rétabli. On en donna un extraordinaire en son honneur, où l'on n'exécuta que les morceaux les plus intéressants de *Céphale & Procris*, d'*Andromaque*, & du *Seigneur Bienfaisant*. Quant à ce dernier, il s'en seroit bien passé ; on remarqua même que cet artiste, très-jaloux de son naturel & sur-tout d'un mérite naissant comme celui de M. Floquet, fit la grimace en entendant ces morceaux auxquels il ne s'attendoit pas. Quoi qu'il en soit, on lui rendit ensuite tant d'honneurs qu'il en fut comblé.

On avoit mis une couronne sur la statue d'Apollon qui est au fond de la salle, & l'on avoit orné de guirlandes sa lyre, où on lisoit le nom du célebre compositeur.

Dès qu'il parut dans la salle, garnie d'un monde immense, accompagné de deux commissaires, au milieu desquels il étoit placé, la joie publique éclata par des battements de mains longs & multipliés, qui ne furent interrompus que par une fanfare, qui produisit le plus grand effet.

M. Feutry, poëte, que cette ville se glorifie d'avoir vu naître, excellent pour les *impromptu*, crayonna sur le champ le quatrain suivant :

Gretry paroît, la gloire l'environne ;
Elle applaudit à ses divins accents :
L'orcheftre brille, il enchante, il étonne ;
L'œil du génie enflamme les talents.

19 *Janvier*. M. Linguet n'a pas manqué, après être sorti de prison, de parcourir la foule de feuilles périodiques étrangeres qu'on lit à Paris, pour voir comment elles avoient parlé de cet événement. Il a trouvé qu'elles l'avoient

fait en général très-succinctement & avec peu d'intérêt; que presque toutes même, soit dans la crainte d'être supprimées, soit dans leur joie secrete de s'élever sur les débris de ses annales, avoient gardé à son égard un profond & lâche silence; que le seul *courier du Bas-Rhin* contenoit beaucoup de détails à son sujet; que pendant plusieurs mois il étoit revenu sur lui, & avoit plaidé sa cause avec une chaleur, une énergie, une éloquence vraiment touchante. Pénétré de reconnoissance, il a voulu voir le rédacteur de cette feuille, dans sa tournée; après son évasion de France, il est allé à Cleves où elle se compose; il y a admiré un écrivain philosophe, impartial, courageux, bien au dessus de son emploi, sachant féconder les matieres les plus arides, & donner d'avance à une gazette seche & insipide tous les caracteres, tout l'intérêt de l'histoire. Il s'est flatté d'avoir rencontré l'homme qu'il lui falloit; il l'a choisi pour son confident; il a versé dans son sein les chagrins dont il étoit oppressé; & n'ayant pu obtenir encore la liberté de faire passer directement en France la suite de ses annales qu'il se propose de reprendre, il s'est servi de son canal pour en indiquer au public la continuation. Il a adressé d'Angleterre à ce rédacteur une lettre où il annonce son projet. Il doit commencer par une *Relation de sa détention à la bastille depuis le 27 septembre 1780, jusqu'au 19 mai 1782.* Pour esquisse il en donne le commencement. Le rédacteur y a joint des fragments de la lettre qui accompagnoit ce morceau, & les a commentés de quelques réflexions. Ce paragraphe est si intéressant, que le numéro du mercredi 1 jan-

vier 1783 de cette gazette, eſt devenu extrêmement rare, & tellement mutilé dans les lieux publics où on le lit & le demande encore aujourd'hui, qu'il a fallu le copier, & qu'on ne l'a plus que manuſcrit.

19 *Janvier.* On ne finiroit point de rapporter tous les calembours qui continuent à pleuvoir ſur M. le duc de Chartres & ſes bâtiments: voici, pour juger des autres nouveaux, le moins mauvais: à l'occaſion de la portion de bâtiments du côté de la rue des Bons-Enfants, qu'on vient de couvrir d'un énorme & ridicule *comble*, en terme d'architecture, on dit que ce prince a mis enfin le comble à ſes ſottiſes.

Pour compenſer l'effet de tant de quolibets pitoyables qui ne laiſſent pas que de ſe répéter & d'entretenir la fermentation & la mauvaiſe humeur des mécontents contre ce prince, on publie un nouveau projet qui n'annonce que de la bienfaiſance de ſa part, & ne peut être que très-agréable au public.

On a commencé à faire les fouilles pour élever la portion d'édifice qui doit fermer le palais neuf. On a déja dit qu'il y auroit au rez-de-chauſſeé un principal promenoir enrichi de ſix rangs de colonnes doriques, qui doit communiquer par la ſuite à d'autres promenoirs pratiqués dans les parties conſervées de l'ancien palais, dont on détruira pour cet effet les logements du rèz-de-chauſſée & de l'entreſol. Tout cela ſera très-commode & très-beau; mais ce qui ſera plus magnifique, plus agréable & plus utile encore, ce ſera un *muſæum* auquel eſt deſtinée une partie du premier étage ſur le jardin, où toutes les belles productions des arts, aujourd'hui éparſes dans les appar-

temens du Palais-Royal, feront, ainsi que celles qu'on pourra acquérir encore, réunies & disposées le plus avantageusement possible pour l'instruction des artistes & des amateurs.

19 *Janvier*. Extrait d'une lettre de Vienne, du 2 janvier... Un jeune poëte Allemand, d'un talent distingué, a fait imprimer un poëme contre le clergé & le pape, sans en avoir obtenu la permission, & a eu la hardiesse de le dédier à l'empereur. S. M. impériale, dédaignant les louanges à la faveur desquelles l'auteur espéroit faire passer sa satire, a écrit la lettre suivante au chef de la police.

« Vous signifierez à un particulier nommé Wascbke, auteur du poëme indécent, la juste indignation que m'a causé la témérité qu'il a eue de me l'envoyer & de me le dédier. Je lui défends de faire publier à l'avenir ses écrits, & je veux que le libraire qui lui a prêté son ministere, soit puni suivant la sévérité de la loi. »

20 *Janvier*. *Le roi Léar* est une tragédie de Shakespear, que les Anglois estiment comme une de ses meilleures. Le fameux Garrick l'aimoit sur-tout parce qu'il trouvoit de quoi y déployer toute la supériorité de son talent. Cependant aux yeux du bon sens, c'est le comble de l'extravagance, & il faut être bien hardi pour avoir osé transporter ce sujet sur notre scene. A en juger par ce qui s'est passé aujourd'hui, M. Ducis n'a pas lieu de s'en repentir. Quoique les actes aient paru excessivement longs, l'intrigue pénible, compliquée, absurde; les détails souvent puériles & ridicules; la versification tantôt boursouflée, tantôt plate; que beaucoup de scenes aient été reçues très-froidement; que plusieurs coups de théâ-

tes aient absolument manqué leur effet ; quelques morceaux & quelques scenes, sur-tout une du quatrieme acte, ont été trouvées d'un naturel si sublime qu'ils ont produit une vive explosion, force *bravo*, *bravissimo*, & qu'ils ont valu à l'auteur un triomphe sinon complet, au moins très-brillant en certaines parties.

Comme la piece en général a été mal jouée & mal entendue de la plupart des spectateurs qui avouent n'en avoir pas compris la marche & l'ordonnance, il faut attendre encore quelques représentations avant de prononcer en dernier ressort sur cet ouvrage, dont le succès, malgré les *brouhaha*, a paru si équivoque à l'auteur même, qu'après s'être laissé traîner sur le théâtre aux acclamations d'une populace bruyante, il a demandé si c'étoit bien sérieux, si ces applaudissements étoient bien sinceres, en un mot si tout cela n'étoit pas une dérision.

M. Ducis s'est d'autant plutôt repenti de sa complaisance, qu'il craint les reproches de ses confreres de l'académie, trouvant mauvais qu'un de leurs membres se soit ainsi prostitué aux regards du public. En effet, il est le premier de ce corps qui se soit rendu à de telles instances, & ait paru sur la scene.

Le sieur Brizard joue supérieurement le rôle du *roi Léar;* il y est superbe, & n'a pas peu contribué au succès. Il est même le seul qui soit dans l'esprit de son rôle : on dit qu'il doit quitter à pâque, & il fera bien, s'il veut se faire regretter, car il commence à perdre la mémoire.

Après la tragédie & tout le fracas qui s'en est suivi, on a laissé tomber la toile, qui s'est relevée presque aussi-tot. Comme les comédiens

ont jugé à propos, depuis qu'ils sont à ce théâtre de ne plus annoncer, on a cherché la raison de l'apparition du Sr. Molé, qui s'est avancé & a bientôt fait connoître le sujet de son message; il a dit: « Messieurs, nous aurons l'honneur de vous donner mercredi la seconde représentation du roi Léar, suivie de la reprise de l'Anglois à Bordeaux, *à l'occasion de la paix.* »

Dans *le Tuteur*, petite piece qu'on a jouée ensuite, le Sr. Dugazon a chanté un couplet *impromptu* de M. Imbert, à M. Molé sur son annonce, non moins misérable: ainsi voilà déja deux méchantes pieces de vers à compte de beaucoup d'autres sur ce grand événement.

20 *Janvier*. Mlle. Quinault, cadette, d'un nom fameux & ancien à la comédie françoise, retirée elle-même depuis 1742 de cette scene, où elle jouoit supérieurement les rôles de soubrette, vient de mourir âgée de quatre-vingt-trois ans. Elle voyoit très-bonne compagnie sur-tout en hommes. M. d'Alembert, depuis la mort de Mlle. l'Espinasse, & de Mad. Geoffrin, alloit habituellement chez elle; il avoit sa confiance, & dans son testament elle lui laisse un diamant.

Mlle. Quinault écrivoit beaucoup, on ne sait sur quelle matiere; mais elle consultoit souvent M. d'Alembert, & il y a apparence qu'il est le dépositaire de ses manuscrits. Elle est morte avec sa présence d'esprit, sans s'en douter, étant encore occupée à se parer. M. le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois avoit tenté de ramener cette ouaille, dont le philosophe son ami a si bien soutenu la fermeté qu'elle ne s'est démentie en rien dans ce dernier instant, & qu'elle sera inscrite au rang des héroïnes du parti.

Digitized by Google

20 *Janvier*. M. de Kerguelin, dont on ne parloit plus depuis long-temps, & qui, rayé des listes de la marine avant la guerre, s'étoit malheureusement mis dans le cas de ne pouvoir plus servir, recommence à faire parler de lui aujourd'hui par une *relation de ses deux voyages dans les mers australes*, où il a commandé les bâtiments du Roi le *Berryer*, *la Fortune*, *le Gros-Ventre*. *le Rolland*, *l'Oiseau*, & *la Dauphine*, avec des lettres ou mémoires sur la marine & un état de ses services.

21 *Janvier*. M. le curé de Saint-Sulpice, persistant à rendre sa basilique une des plus belles de cette capitale, vient de faire baptiser des cloches énormes qui ont été mises en branle depuis peu, & ont causé une explosion si violente dans le quartier, que les acteurs de la comédie françoise étant en scene, ont été obligés de rester court & de s'arrêter tant que la sonnerie a duré : cet inconvénient pouvant se répéter tous les jours, ils ont présenté requête au conseil pour qu'il fût défendu aux marguilliers & fabrique de cette paroisse de faire sonner les grosses cloches durant l'heure du spectacle.

Les directeurs des *Variétés amusantes*, qui jouent aujourd'hui à la foire, & n'avoient osé tenter une pareille demande, ont profité de l'ouverture, & se sont réunis aux comédiens françois. On attend incessamment une décision à cet égard.

21 *Janvier*. Mad. la marquise de Cabris revient sur les rangs. On distribue en profusion, on envoie même aux portes, *Mémoire à consulter & consultation pour la marquise de Cabris, appellante d'une sentence qui la déclare non-recevable*

dans sa demande pour faire constater l'état d'abandon de son mari, & lui faire administrer les remedes nécessaires à sa maladie.

La consultation est du 20 décembre 1782, & signée *Charpentier de Beaumont* & *la Croix*.

22 *Janvier*. On attend avec impatience des nouvelles de ce qui se sera passé à Besançon le 21, jour auquel les chambres devoient se rassembler pour entendre le rapport de leurs députés.

M. Robert, jeune conseiller au parlement de Paris, fils du fameux Robert de Saint-Vincent, a demandé la relation de cette séance pour renouveller à la troisieme chambre des enquêtes dont il est membre, la dénonciation qu'il y avoit commencée des arrêts imprimés de cette cour & de leur contenu. Il étoit question d'engager la chambre à demander l'assemblée des autres pour traiter la matiere dans son étendue & dans la forme convenable; mais les pusillanimes écarterent sa dénonciation sous prétexte d'attendre le résultat en question.

22 *Janvier*. Le jour où l'on apprit la paix, on dit que l'affaire des deux Bretagnes étoit arrangée, mais celle de la petite encore plus mal que celle de la grande. En effet, il paroît que le calme n'est revenu dans la premiere que par une soumission absolument aveugle & passive aux volontés du Roi.

23 *Janvier*. *Le Chroniqueur désœuvré*. Tel est le titre du second tome de l'Espion des boulevarts du Temple, qui paroît malgré tous les efforts des baladins pour s'y opposer. Celui-ci contient les annales scandaleuses & véridiques des directeurs, acteurs & saltinbanques

du boulevart, avec un résumé de leur vie & mœurs par ordre chronologique. Ce nouveau libelle doit les désoler plus que jamais.

Les histrions n'ayant point réussi auprès du magistrat de la police, faute de pouvoir articuler l'auteur ou du moins donner des indices qu'on pût suivre, avoient voulu mettre l'affaire en justice réglée. Ils avoient porté une plainte au châtelet, coté un procureur, nommé un avocat, & desiroient qu'au moins on sévît contre le livre par la lacération & la brûlure. Mais on leur a fait connoître que ce pamphlet ne contenant rien de contraire ni à la religion, ni à l'état, ni aux mœurs, n'attaquant personne de la famille royale, ne portant que sur des personnages déja diffamés par les loix, n'étoit susceptible d'aucune flétrissure juridique.

23 *Janvier*. M. le duc de Fronsac a eu une maladie très-grave, il n'y a pas long-temps, dont il est rétabli. Il avoit pour médecins les docteurs Bouvart & Barthès : ces messieurs, un jour que le malade étoit décidé hors d'affaire, se complimentoient entr'eux du succès, & s'en renvoyoient réciproquement la gloire avec modestie. Le malade, qui les entendoit de son lit, s'écrie : *Asinus asinum fricat*. Les docteurs indignés tirent leur révérence & ne sont pas revenus. Le docteur le Preux, vengeur-né de la faculté, a composé à cette occasion un *conte historique* en vers, intitulé :

Le Duc reconnoissant & les deux Médecins.

Un petit duc, très-chétif avorton,
Bouffi d'orgueil & du plus mauvais ton,

Digitized by Google

Fait au mépris & se riant du blâme,
Se préparoit non pas à rendre l'ame;
On ne rend pas ce qu'on n'a jamais eu;
Sans plus de phrase, il se croyoit perdu.
Privé d'espoir, épuisé de débauche,
Ce mannequin, cette fragile ébauche
Alloit partir, bien cousu dans un sac
(Ce mot est mis pour rimer à Fronsac:)
Lors deux rivaux du grand dieu d'Epidaure,
Dont le talent mérite qu'on l'honore,
Vinrent soudain, quoiqu'appellés trop tard,
En le sauvant, prouver l'abus de l'art.
Les deux amis, jaloux de leur victoire;
Modestement s'en renvoyoient la gloire;
Dans ce moment, du fond de ses rideaux,
Le duc, encore étendu sur le dos,
Glapit ces mots (injure sotte & vaine)
« *Bravo*, docteurs: voilà de la Fontaine
» Les deux baudets, qui, se faisant valoir,
» Vont tour-à-tour user de l'encensoir. »
Bien, dit Barthès, je goûte cette fable;
Mais j'aime mieux l'histoire véritable
De ce Dauphin qui voyant un vaisseau,
Bien loin du port, disparoître dans l'eau,
Vint sur son dos, à l'instant du naufrage,
Sauver lui seul presque tout l'équipage.
« A terre il porta ce qu'il put,
» Même un singe, en cette occurrence,
» Profitant de sa ressemblance,
» Lui pensa devoir son salut.
» Mais le Dauphin tourna la tête,

» Et

Digitized by Google

» Et le magot confidéré ;
» Il s'apperçoit qu'il n'a tiré
» Du fond des eaux, rien qu'une bête.
» Il le replonge, & va trouver
» Quelqu'homme afin de le fauver. »
Ces deux docteurs, après cette aventure,
Livrent le duc aux foins de la nature,
Qui le fauva, par l'unique raifon
Qu'elle fait naître en la même faifon
Le noir cyprès, la riante verdure;
L'aigle & l'afpic, les fleurs & le poifon.

23 *Janvier*. C'étoit hier le bruit général à l'opéra que les comédiens françois avoient eu gain de caufe, & qu'un arrêt du confeil défendoit aux marguilliers & à la fabrique de Saint-Sulpice de faire fonner les groffes cloches durant l'heure du fpectacle.

Le plus vraifemblable eft qu'il n'y aura pas eu de jugement, mais une infinuation verbale au curé de s'arranger de façon à ne pas troubler ce fpectacle.

24 *Janvier*. Le fecond volume du *Chroniqueur défœuvré* eft encore inférieur à l'autre & ne paroît pas de la même main. Les perfonnages n'en font pas affez intéreffants pour mériter des détails, qui d'ailleurs fe reffemblent tous. Le réfultat des portraits & aventures de tant de héros forains & héroïnes fubalternes, eft que ce n'eft qu'un affemblage de la plus vile & la plus infame canaille de l'un & de l'autre fexe, ce que perfonne n'ignoroit. Du refte, point d'anecdotes curieufes, de bons mots, de petites pieces de vers comme dans la premiere partie, qui en fauvoient la monotonie & y jetoient du piquant.

Digitized by Google

Le ſeul chapitre remarquable eſt celui intitulé : *Projet d'adminiſtration des ſpectacles forains* ; encore ne remplit-il pas ſon objet, ne contient-il aucune idée neuve, aucun détail utile, aucun plan ſatisfaiſant à cet égard.

Dans le titre du *Chroniqueur déſœuvré* il eſt dit : *augmenté d'un plan d'ouvrage qui paroîtra inceſſamment ſur les grands ſpectacles*. Et en effet, on trouve cette eſpece de *Proſpectus* à la fin du volume. C'eſt de celui-ci ſeul qu'il tirera de la vogue ; l'eſquiſſe, déja très-méchante, alarme tous les coryphées du théâtre lyrique & des deux autres, & ils remuent ciel & terre pour empêcher que la diatribe annoncée ne ſe répande & ne ſoit imprimée.

24 *Janvier*. On parle d'un ouvrage nouveau, dont toute l'édition a été arrêtée, de façon qu'il n'en a percé aucun exemplaire. On dit ſeulement qu'il étoit intitulé : *le Cocu imaginaire*, & l'on juge de ſon importance par la vigilance de la police à en prévenir toute diſtribution.

24 *Janvier*. Le théâtre de Nicolet eſt aujourd'hui l'école des phyſiciens. On y voit un ſpectacle intitulé : *les Forces d'Hercule*, qui attire leur attention & leur admiration. Un ſeul homme couché ſur le dos en porte vingt-quatre en équilibre ſur une table qu'il ſouleve avec ſes pieds. M. Sue, célebre profeſſeur d'anatomie, attaché ſpécialement au muſée de M. Pilâtre de Rozier, eſt allé ces jours-ci avec ſes écoliers *aux grands danſeurs du Roi*, pour voir cette merveille & la leur expliquer enſuite, s'il eſt poſſible ; car les plus anciens partiſans de ce genre de ſpectacle, conviennent n'avoir jamais rien vu de pareil.

Digitized by Google

On a compulsé les chroniques littéraires de la foire sans en trouver d'exemple.

L'Hercule moderne est un Hollandois d'environ trente ans, il n'a guere que cinq pieds & demi : il est trapu, a quelque chose de féroce dans le regard & la physionomie, & ressemble plutôt à un sauvage échappé des forêts qu'à un humain de l'espece ordinaire.

25 *Janvier*. Le premier mémoire que la marquise de Cabris publia en 1779, tendoit *à lui faire* recouvrer sa liberté qu'elle avoit perdue par un ordre du Roi, qui la retenoit au couvent à Sisteron. Le ministre, éclairé par les plaintes de l'innocence, nomma M. le Noir, conseiller d'état & lieutenant général de police de la capitale, pour dévoiler ce mystere d'iniquité ; & sur le rapport du magistrat integre & compatissant, la lettre de cachet fut levée.

Mais, durant cet intervalle, les instigateurs de la persécution étoient venus à bout de leur dessein principal, de s'emparer de la personne du marquis de Cabris, de celle de sa fille, & de tous les biens, en vertu d'un arrêt du parlement d'Aix. Il s'agit aujourd'hui de marier cette jeune personne, & quoiqu'elle n'ait pas encore douze ans, dans six mois elle sera sous l'empire d'un étranger, sans le concours de sa mere, si les loix ne viennent à son secours : en conséquence elle s'adresse aux jurisconsultes.

Ceux-ci décident que ses deux demandes de ravoir son époux & sa fille, sont conformes aux loix, aux principes reçus & au vœu de la nature ; qu'on ne doit attribuer l'arrêt du parlement d'Aix qu'à la circonstance par-

Digitized by Google

ticuliere de la détention où étoit alors la marquiſe de Cabris : ils lui indiquent en conſéquence les différentes voies qui lui reſtent ouvertes pour ſe faire réintégrer dans les droits inhérents à ſes titres. Quant au mariage projeté, les jurisconſultes ne doutent pas que, s'il s'effectuoit auſſi illégalement, il ne fût déclaré nul, & n'expoſât conſéquemment à la dégradation & au déshonneur l'épouſe illégitime & ſa poſtérité.

Tout cela ſeroit incroyable, ſi on ne le liſoit dans ce mémoire plein de ſenſibilité & d'éloquence ; mais le comble de l'étonnement, c'eſt de voir le marquis de Mirabeau, l'auteur de l'*Ami des hommes*, pere de la marquiſe de Cabris, inſenſible à ſes maux, à ſes plaintes, non-ſeulement ne prendre aucun intérêt à elle dans cette grande affaire, mais ne pas lui répondre, lui être contraire & ſe ranger du côté de ſes ennemis.

25 *Janvier*. Ce qui augmente l'indignation de l'académie françoiſe contre M. Ducis, de s'être laiſſé traîner ſur le théâtre le jour de la premiere repréſentation du *Roi Léar*, c'eſt l'anecdote de la petite piece où l'on avoit inféré le pitoyable couplet ſur la paix dont on a parlé. Le public par dériſion demanda l'auteur : le ſieur Dugazon, qui étoit le coupable, fit beaucoup de ſimagrées dans la couliſſe, & ſe laiſſa enfin amener ſur la ſcene ; ce qu'on regarda comme une parodie aſſez ſenſible des petites façons qu'avoit fait l'académicien, & fit beaucoup rire.

26 *Janvier*. M. Imbert a inſéré dans le *Mercure* du 28 décembre dernier, un conte intitulé : *les Etrennes & le Bouquet*. M. Pariſeau

Digitized by Google

en a tout de ſuite fait une petite comédie, en un acte & en vers. Les Italiens ont joué avant-hier cette bagatelle du moment, qui a eu un ſuccès éphémere, le ſeul que l'auteur pût ſe promettre. C'eſt moins que rien.

26 *Janvier*. Extrait d'une lettre de Rennes, du 20 janvier... Je crois bien que les miniſtres ont été fort enchantés de la maniere heureuſe dont les choſes ont tourné, qu'ils n'ont pas manqué de répandre des bulletins favorables à leur ſyſtême. Mais ceux des états ne ſont pas tout-à-fait conformes. Voici la relation exacte de ce qui s'eſt paſſé.

Le 12, les affaires n'étoient pas plus avancées qu'avant, & les baſtionnaires s'attendoient fort à voir effectuer les menaces de la cour; en conſéquence ils avoient dreſſé des proteſtations contre tout ce qui arriveroit: cependant l'évêque de Rennes, abſolument vendu au parti adverſe, de concert avec le commandant, avoit manœuvré de façon à ſe former un parti conſidérable dans la nobleſſe, le ſeul ordre qu'il craignît: il avoit engagé nombre de gentilshommes qui avoient diſparu des états, à y revenir; on prétend même qu'il avoit diſtribué de l'argent aux plus pauvres, & promis des récompenſes aux autres.

Quoi qu'il en ſoit, le 13 au matin, monſieur d'Aubeterre étant entré pour ſignifier les ordres du Roi, dans la conſternation générale, M. l'évêque de Rennes lui demanda, au nom des états, la permiſſion de délibérer encore une heure. Le commandant parut y acquieſcer & ſe retira.

Grand tumulte alors: M. l'évêque de Rennes qui avoit ſa partie liée, fit accéder le tiers à

Digitized by Google

l'avis de la nobleſſe à l'égard des octrois des villes, & à ce qu'elle en a dit dans ſa lettre au Roi du 29 décembre; celui-ci à ſon tour exigea quelque déférence aux ordres de la cour pour arrêter les malheurs dont la province étoit menacée ; & l'on convint de faire une députation à M. d'Aubeterre, pour lui annoncer les diſpoſitions favorables & la réſignation des états, s'il vouloit faire biffer les ordres inſcrits ſur les regiſtres, qui gênoient les ſuffrages & leur ôtoient tout leur mérite.

M. d'Aubeterre répondit à cette tournure mielleuſe, qu'il ne pouvoit rien faire ſans des ordres préalables, qu'il n'avoit point le temps de les prendre ; qu'il s'en rapportoit au ſurplus à ce que feroient les préſidents des ordres.

Sur cette réponſe, M. l'évêque de Rennes, de ſon autorité, biffa ſur les regiſtres les ordres qui déplaiſoient aux états, & fit ſur le champ aller au ſcrutin, de ſorte que la délibération fut d'accéder aux demandes de la cour, & de ſe ſoumettre.

Cinquante gentilshommes ſeulement ſe retirerent, ſans vouloir prendre part à une délibération auſſi irréguliere & auſſi mendiée ; d'autres reſterent, mais ſans opiner.

Alors M. d'Aubeterre rentre très-ſatisfait, & dit qu'il alloit en rendre compte au Roi, & qu'il ne doutoit pas que ſa majeſté ne confirmât ce qu'avoit fait M. le préſident des états, n'accordât même à ceux-ci leurs demandes antérieures ſur la députation, objet ancien de la difficulté.

Depuis ce temps il ne s'eſt rien paſſé de remarquable, & l'on ne voit pas que la cour ſe ſoit preſſée de confirmer les promeſſes du com-

Digitized by Google

mandant ; en ſorte qu'il regne encore une fermentation, mais ſourde. Les membres vraiment attachés aux intérêts de la province, craignent fort d'avoir été joués. . .

26 *Janvier*. M. de Rochefort, membre de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, traducteur d'Homere & l'un des plus intrépides, des plus fanatiques défenſeurs de l'antiquité, mécontent des différentes Electres déja miſes ſur la ſcene françoiſe & à l'opéra, a remanié ce même ſujet, & l'a fait exécuter à la cour le 19 décembre dernier. Ceux qui y ont aſſiſté aſſurent que ſon ouvrage très-froid, quoiqu'enrichi de toutes les beautés de Sophocle, d'Eſchyle & d'Euripide, quoiqu'accompagné de chœurs à la fin de chaque acte à la maniere des Grecs, n'a aucun ſuccès, n'a produit aucune ſenſation.

27 *Janvier*. M. Viſſery de Boisvalé, avocat en parlement, demeurant à Saint-Omer, au mois de mai 1780 fit élever un paratonnerre ſur ſa maiſon : cette nouveauté alarma ſon voiſinage ; il y eut une requête préſentée à ce ſujet, où l'on demandoit la deſtruction du conducteur électrique ; & par ſentence du 14 juin ſuivant, il fut ordonné à M. de Viſſery de le ſupprimer dans vingt-quatre heures : le 21, ſur ſon oppoſition, la même ſentence fut confirmée ; il en a appellé au conſeil d'Artois, & l'affaire n'eſt point encore jugée.

En attendant, M. de Viſſery publie un mémoire imprimé, qui eſt parvenu juſqu'ici, & qui contient tous les détails de l'origine & des ſuites de ce ſingulier procès, ainſi que l'hiſtorique du paratonnerre & des différentes applications qui en ont été faites, même chez le Roi au château de la Muette.

A la suite du mémoire signé Benisart, avocat de Saint-Omer, on lit une consultation souscrite de quatre jurisconsultes connus de Paris, en date du 3 mai 1782, qui estiment l'appel bien fondé, mais croient que la sagesse des magistrats ne rendra pas à M. de Vissery l'usage de son paratonnerre, sans préparer le peuple à cet événement par des lenteurs prudentes; ils estiment qu'il faudroit avant se pourvoir d'un examen & rapport favorables de l'académie des sciences, qu'on feroit imprimer & qu'on répandroit préalablement.

Cette consultation est appuyée d'une autre de quatre jurisconsultes d'Arras, en date du 15 septembre 1782, qui sont du même avis & blâment fort les échevins de Saint-Omer, d'un jugement qui tend ouvertement à maintenir les préjugés & l'ignorance, contre le progrès des sciences & des arts.

Le mémoire, beaucoup trop long comme piece judiciaire, est bien instructif comme ouvrage de physique, & peut passer pour un traité très-savant sur le *conducteur électrique*, *le garde-tonnerre*, *le paratonnerre*, ou *le parafoudre*, quatre mots synonymes, entre lesquels les savants sont encore partagés.

28 *Janvier*. M. Pasquier, conseiller de grand'-chambre, & doyen du parlement de Paris, est mort le 14 dans sa quatre-vingt-septieme année. Ce magistrat d'un caractere rigide & sévere en général, & qu'il déploya sur-tout dans le procès du comte de Lally, avoit su cependant se ployer à propos aux volontés de la cour, en sorte qu'il jouissoit de 36000 liv. de rentes des bienfaits du Roi; il occupoit sa charge depuis le 20 mai 1718, & il avoit encore tenu le 10

Digitized by Google

l'audience de la grand'chambre. C'étoit un vrai Perrin - Dandin, qui avoit la fureur de juger, & ne pouvoit vivre hors du palais. Sa mort va mettre plus à l'aiſe M. de Tollendal, quoiqu'il n'eût pas déja trop épargné dans ſes mémoires ce magiſtrat de ſon vivant.

28 Janvier. M. de Rochefort, ſuivant l'uſage, a été obligé de faire imprimer ſa piece avant qu'elle fût jouée à la cour, en ſorte que ceux qui ne l'ont pas vu repréſenter, peuvent au moins en juger dans le ſilence du cabinet. Elle eſt précédée d'une longue préface, où il motive ſon audace de remanier un ſujet déja traité par pluſieurs auteurs, & ſur-tout par Crébillon & Voltaire ; il s'en défend ſur ce qu'il a eu pour principal but de faire bien connoître l'Electre de Sophocle, défigurée par les autres ; modele qu'il a ſuivi d'auſſi près qu'il lui a été poſſible pour la marche & la conduite de la piece, & même pour les diſcours ; & lorſqu'il a été obligé de l'abandonner, il a eu recours à Eſchyle & Euripide. En ſorte que c'eſt une piece grecque abſolument. Il a cru qu'il ne ſeroit pas inutile aux jeunes gens de leur mettre ſous les yeux dans toute la vérité ce chef-d'œuvre de ſentiment & de ſimplicité. La préface entiere eſt écrite avec beaucoup de goût & de jugement.

Quant à la piece, elle eſt parfaitement bien filée, mais on n'y rencontre rien de neuf que le dénouement plus adroit, en ce qu'Oreſte ne poignarde point ſa mere, que c'eſt celle-ci qui, dans ſon déſeſpoir, court au devant & ſe précipite d'elle-même ſur l'inſtrument funeſte. La verſification eſt aſſez correcte, aſſez ſaine ; mais il y manque ce je ne ſais quoi qui

Digitized by Google

fait le charme du ſtyle, & que n'a pas M. de Rochefort. Ses chœurs, de quelques vers ſeulement, ſont trop courts pour ſe lier parfaitement à l'action, & produire l'effet qu'il en attend. Son ouvrage reſtera donc comme claſſique, mais non comme théâtral. Il ſera lu dans les colleges, & vraiſemblablent ne ſera jamais joué ſur notre ſcene.

29 *Janvier*. Le nouvel ouvrage de M. de Mirabeau le fils, contre les lettres de cachet & les détentions illégales, eſt en deux volumes. A un chapitre près, où il maltraite fort M. de Rougemont, lieutenant de roi du château de Vincennes, auquel il reproche ſa parcimonie & ſa dureté envers les priſonniers, ceux qui l'ont lu aſſurent que l'ouvrage n'eſt que contentieux. L'auteur y agite fort au long la queſtion de droit, ſi un ſouverain peut, par le ſeul effet de ſa volonté, priver un ſujet de la liberté, avant qu'il ait été reconnu juridiquement s'il mérite une punition; & l'on ſe doute fort qu'il la décide négativement contre le monarque; ce qui ſembleroit ne pas exiger beaucoup de diſcuſſion. Du reſte, on dit ce livre parfaitement bien écrit.

30 *Janvier*. Le 14 de ce mois, un notaire, un commiſſaire & autres gens de juſtice étant entrés pour exercer leur miniſtere dans une maiſon de l'aile du Pont-Marie ſur la place aux Veaux, dans un petit bâtiment en ſaillie ſur la riviere, il s'eſt effondré; perſonne n'a péri, mais cinq ſont tombés à l'eau, & pluſieurs ont été bleſſés griévement. En conſéquence le zele du bureau des finances de la généralité de Paris aſſemblé le 17 ſuivant, a été excité, & il a ordonné qu'en exécution de l'édit de décem-

Digitized by Google

bre 1607, on ne pourroit plus conftruire aucun petit bâtiment en faillie & portant à faux, de quelque efpece qu'il foit, à peine de démolition & de 300 liv. d'amende ; & qu'à compter du jour de la préfente ordonnance, toutes pareilles faillies feroient démolies & fupprimées.

30 *Janvier*. Les comédiens italiens on joué avant-hier *Céphis*, comédie nouvelle en profe & en deux actes, de M. Marfollier. Il s'agit d'une femme qui donne dans le bel efprit & conféquemment fe couvre de ridicule. Ce fujet, déja manié & remanié au théâtre, avoit ri à l'auteur, qui avoit cru y voir un côté neuf: fon ouvrage exécuté dans la fociété de M. Daucour, fermier général, avoit été applaudi ; mais il y a loin d'un fuccès particulier à un fuccès public. Les vrais connoiffeurs, à une fcene près affez piquante, avoient trouvé tout le refte très-froid, très-long & très-ennuyeux. Cependant ils ne l'auroient pas cru fufceptible de l'exceffive rigueur avec laquelle le parterre l'a traité, au point qu'on n'en a pu rien entendre. C'eft pour la feconde fois qu'on humilie ainfi l'auteur, à qui fon *Vaporeux* devroit faire trouver plus d'indulgence.

M. Marfollier eft un très-aimable homme de fociété ; il a 30000 liv. de rentes, & pourroit fe paffer de s'expofer à de pareilles fcenes ; mais il eft entraîné par l'afcendant de fon génie ; & malgré fes diverfes chûtes, on ne peut lui contefter du talent.

30 *Janvier*. Vaucanfon, par fon teftament, a légué fon cabinet de méchaniques à la Reine. S. M., fur le compte qu'on lui en a rendu, a paru peu flattée du legs & difpofée à le refufer. En conféquence, meffieurs de l'acadé-

Digitized by Google

mie des sciences sont venus à la traverse, & ont fait insinuer à la Reine qu'elle pourroit tout de suite en faire présent à cette compagnie, ce qui laisseroit à S. M. la commodité d'en jouir quand elle voudroit, donneroit au public la même faculté, & conserveroit cette collection précieuse de machines qui pourroient se disperser & se perdre si elles tomboient en la possession de quelques particuliers.

MM. les intendants du commerce, excités par les inspecteurs, & avertis des dispositions de la Reine, avant que l'acte fût consommé, ont eu recours au ministre des finances pour faire distraire au moins de la donation toutes les machines relatives aux manufactures. M. de Fleury s'est remué à cet effet, & l'académie, instruite de l'opposition qu'elle trouvoit de sa part, a nommé une députation vers lui pour lui faire connoître qu'elle avoit le même but, & desiroit seulement avoir en dépôt ces machines qui seroient toujours à sa disposition & à celle de tous ceux qui en auroient besoin. M. de la Lande étoit à la tête de la députation & portoit la parole. Cet académicien dans son discours voulant discuter la question de droit & prétendre qu'il n'y avoit rien que de *légal* dans ce qu'on proposoit à la Reine, ce mot qui sembloit lui reprocher une injustice, a choqué les oreilles de M. de Fleury, qui a relevé brusquement l'orateur, & lui a dit que ce mot n'étoit pas dans son dictionnaire. M. de la Lande, étourdi de l'incartade, est resté cour; alors le duc de la Rochefoucault, l'un des députés, & que n'avoit point apperçu le ministre, s'est présenté, & a dit à M. de Fleury que si ce mot *légal* n'étoit pas dans le dictionnaire

du contrôleur général, il étoit dans celui de l'académie, & que s'il vouloit le consulter, il y en trouveroit le sens qu'il n'entendoit pas. M. de Fleury s'est confondu en excuses vis-à-vis le duc, & lui a promis de faire tout ce qui seroit agréable à la compagnie.

31 *Janvier*. Extrait d'une lettre de Cadix, du 14 janvier... Le *fandango* est une danse lascive que les Espagnols ont rapportée des Indes & qu'ils exécutent fréquemment sur leur théâtre, comme autrefois on mettoit à vos spectacles la *fricassée* à toute sauce. Les officiers françois qui n'entendent pas la langue, se plaisent sur-tout à ce *fandango* & ne veulent que cela ; car, malgré les horreurs de la guerre, on ne laisse pas que de se réjouir ici, & d'aller à la comédie. M. le comte d'Oreilly, gouverneur de Cadix, qui n'aime point autant la danse que nous, & dévot vraisemblablement a trouvé mauvais qu'on donnât si souvent ce *fandango*, & par ses insinuations sans doute, les comédiens s'étant refusés de se prêter aux desirs du public françois, tous les officiers étoient convenus de se rendre à la comédie un certain jour, & de faire tapage, si les acteurs n'accédoient à leur demande ; c'est à peu près comme si à la comédie italienne Arlequin refusoit de danser le menuet quand le parterre l'exige.

M. Oreilly, instruit du complot, avoit pris le parti de faire défense à tous les officiers à terre d'aller à la comédie au jour indiqué, & en même temps prévenu M. d'Estaing, pour l'engager à se comporter de même envers les officiers de la marine.

M. d'Estaing a commencé par témoigner à

M. Oreilly qu'il trouvoit très-mauvais que, sans sa participation, il eût intimé de pareilles défenses à terre, puisqu'il ne devoit pas ignorer que lui comte d'Estaing avoit les pouvoirs les plus amples, commandoit & la mer & la terre; il lui a ajouté que du reste il n'empêcheroit point les officiers d'aller à la comédie & de demander le *fandango*. M. Oreilly, voyant que cette tentative tourneroit mal, a pris le parti de lever ses défenses, & de faire donner le *fandango* deux fois au lieu d'une; mais madame Oreilly n'a point été au spectacle ce jour-là, craignant d'être huée.

Tout cela prouve en passant que les François & les Espagnols ne sont pas aussi bien ensemble qu'on voudroit l'insinuer, & sur-tout qu'il y a une grande jalousie entre les chefs.

31 *Janvier*. On avoit craint qu'il ne s'élevât au parlement une dispute sur le décanat. On disoit que M. Angran, conseiller président par commission de la troisieme chambre des enquêtes, mais l'ancien de réception de M. de Chavannes, voudroit succéder à M. Pasquier. M. de Chavannes répliquoit que M. Angran, en acceptant la présidence qui lui étoit confiée, étoit sorti de rang. Cette dispute, dont il n'y avoit pas d'exemple, n'a été agitée que dans le public, & l'on est convenu dans la compagnie que pour que M. Angran fût autorisé dans son droit, il auroit dû annoncer son dessein de le faire valoir, un an avant la mort de M. Pasquier.

31 *Janvier*. Le parterre de la comédie italienne, fort mal composé depuis long-temps, donne de temps en temps des scenes qui font anecdote par leur indécence & leur déraison:

Digitized by Google

c'est ainsi que tout récemment il a mortifié deux actrices estimables & qui ne le méritoient pas.

Le samedi 25 on jouoit à ce théâtre *Soliman second*, dans lequel il y a un rôle de sultanne, beauté vive & pétulante, qu'on avoit donné pour la premiere fois à Mlle. Pitrot, jeune actrice peu propre à ce rôle par sa figure, par son maintien & par sa tournure ; mais sur-tout trop froide, trop timide, trop ingénue pour le bien rendre. Dès qu'on l'a vu paroître, il s'est élevé un tumulte si considérable dans le parterre, qu'il a fallu baisser la toile. Les comédiens ont tenu conseil, & Mlle. Pitrot a été obligée de venir annoncer que Mad. Dugazon, qui fait ordinairement ce rôle, étoit incommodée & qu'on avoit exigé de son zele qu'elle s'en chargeât ; que si elle avoit le malheur de déplaire au public, ne pouvant être suppléée en cet instant, on joueroit une autre piece. Les gens censés du parterre étoufferent les murmures des mécontents qui ne s'en tinrent pas là & troublerent encore fréquemment le spectacle.

Le mardi 28, jour de *Céphise*, madame de Verteuil étant en scene avec Mad. Dugazon, nouveau tapage non moins scandaleux, au point qu'elles furent obligées de s'arrêter, & que la premiere vint dire aux mutins très-humblement : Messieurs, *ai-je le malheur de vous indisposer contre moi ? faut-il que je me retire ?* Même réponse de la part des honnêtes gens de l'orchestre & des loges, mais tant de brouhaha durant le reste de la piece, que personne n'en entendoit rien.

Ces scenes qui se répetent trop fréquemment, commencent à faire ouvrir les yeux à

Digitized by Google

ceux qui plaidoient pour le parterre debout ; & ils sont fâchés aujourd'hui qu'on ait eu égard à leurs raisons & qu'on n'ait pas mis des banquettes dans celui de la nouvelle salle de la comédie italienne.

1 *Février* 1783. L'académie françoise, dans son assemblée du jeudi 30 janvier, a adjugé, pour la seconde fois, à M. de la Cretelle, avocat en parlement, le legs annuel de 1200 liv. fait par M. le comte de Valbelle, en faveur d'un homme de lettres, au choix de cette compagnie.

M. de la Cretelle est un des principaux coopérateurs du mercure, & il fait bon avoir des amis par-tout. Voilà un des motifs déterminants de la compagnie.

1 *Février*. Suivant les lettres de Besançon, M. de Saint-Simeon, qui commande en l'absence de M. le comte de Vaux, a tenu le 21 une séance où messieurs ont dû assister par lettre de cachet, & n'ont pu délibérer légalement ; on prétend qu'ils avoient protesté d'avance contre tout ce qui s'y feroit, & se sont ajournés au 29 janvier.

2 *Février*. Il court une satire d'environ quatre cents cinquante vers, attribuée à M. Clément, ayant pour titre *Etrennes anx beaux esprits ;* elle est très-piquante, & fait beaucoup de bruit. Elle est remplie de traits saillants, de vers heureux & bien tournés ; on est fâché seulement que le poëte, se livrant trop à son humeur, s'appesantisse sur certains détails & ne fasse qu'effleurer d'autres objets non moins susceptibles de sa critique. Des longueurs & une affectation de jouer fréquemment sur le mot, sont les principaux défauts qu'on reproche à

Digitized by Google

cette piece toute en vers de huit syllabes.

Ce qui étonneroit, si l'on n'en avoit de fréquents exemples, ce seroit de voir M. Clément, autrefois l'ami & l'acolyte de M. Palissot, ayant fait avec lui un journal en commun, le tourner aujourd'hui en ridicule & le maltraiter autant que les philosophes contre lesquels ils avoient autrefois réuni leurs efforts.

3 *Février*. Extrait d'une lettre de Toulouse, du 20 janvier.. Notre archevêque, s'il rit des miracles, des reliques & autres momeries de notre religion, est au moins un des meilleurs *prélats administrateurs* de la nouvelle école. Il a convoqué au mois de novembre dernier un synode, où, conformément aux desirs de l'assemblée du clergé de 1780, il s'occupe de l'amélioration du sort des curés & vicaires à portion congrue : ses soins n'ont pas été infructueux : il a vu tous les membres du synonde applaudir à ses vues & à ses propositions. On a augmenté sur le champ la portion congrue de plusieurs curés ; on a établi des pensions pour ces mêmes curés, pour les vicaires & coopérateurs du saint ministere que la vieillesse ou les infirmités empêchent de continuer leurs fonctions. Le prélat a affecté pour eux quatre prébendes à sa nomination, qui ne pourront en aucun cas être données à d'autres.

A son exemple, le chapitre métropolitain de Saint-Etienne a affecté de la même maniere aux curés qui auront desservi leur paroisse pendant seize ans, ou à des vicaires & autres ecclésiastiques qui auront été approuvés pendant vingt-cinq ans dans le diocese, quatre prébendes sur quatorze qui sont à sa nomination, & les premieres vacantes seront celles données sur le champ, & affectées à cette destination.

Digitized by Google

Il eft à fouhaiter que cet exemple foit fuivi dans les autres diocefes.

4 *Février.* Andien de Clermont, peintre, éleve de Baptifte & fon rival dans le genre des fleurs, quoiqu'il ne fût pas de l'académie, vient de mourir très-âgé. Il avoit paffé quarante ans en Angleterre, où il étoit très-recherché ; mais il quitta ce royaume à la guerre de 1756, & ne put fe réfoudre à vivre parmi les ennemis de la France. On prétend que l'école de Baptifte s'éteint avec lui.

4 *Février.* Extrait d'une lettre de Nantes, du 28 janvier... Nous avons ici une manufacture royale d'un nouveau doublage des vaiffeaux, & d'un vernis métallique pour les ferrures.

Pour le premier ufage c'eft un métal incorruptible, aucun infecte, aucune plante marine ne peuvent s'y attacher. Il n'eft pas plus pefant que le cuivre, & n'a aucun de fes inconvénients. Les acides ne peuvent rien fur lui : il augmente beaucoup le fillage des vaiffeaux, & peut même être employé à couvrir les maifons fans charger les charpentes.

Le vernis métallique pénetre le fer jufqu'au centre, en remplit exactement les pores, & l'empêche de fe rouiller. Tous les clous, chevilles, & autres fers employés dans la conftruction des vaiffeaux, ne prennent, par fon moyen, aucune humidité, & ne fe rouillent jamais. Tous les fers enduits de ce vernis changent de nature & deviennent plus durs... Il faut attendre qu'une longue expériece ait manifefté les belles & excellentes propriétés de ces deux fecrets, dont on ne nomme pas encore l'inventeur.

4 *Février.* Nous nous fommes déja récriés dans

le temps ſur les défauts de la halle aux bleds : un des principaux eſt ſa trop modique étendue. Ce qui ſe prouve aujourd'hui par la néceſſité où l'on s'eſt trouvé de couvrir de l'eſpace vuide qu'on avoit laiſſé au centre, pour y dépoſer les marchandiſes que ne peut contenir ſon enceinte au pourtour.

MM. le Grand & Molinos, architectes, ont été chargés du nouveau travail, commencé le 10 ſeptembre & terminé, quant à la conſtruction, le 31 du mois dernier, jour où M. le Noir, le lieutenant de police, eſt allé viſiter les ouvrages.

Cette coupole étant de 126 pieds de diametre, donne une circonférence de 378 pieds, ce qui ne fait que 13 pieds de diametre de moins que le fameux panthéon de Rome, la plus grande voûte connue. La hauteur de cette coupole eſt de cent pieds ſous la lanterne, dont le diametre eſt de 24 pieds. Les entrepreneurs du travail ont eu la hardieſſe de ſubſtituer des planches au bois de charpente, ce qui fait une économie prodigieuſe, ſans compter les avantages de la plus grande légéreté, jointe à la plus grande ſolidité.

L'invention de ce moyen ingénieux eſt due à Philibert Delorme, qui l'eſſaya pour le château de la Muette à Saint-Germain ; & il avoit été négligé dans ce pays depuis 1650. MM. le Grand & Molinos l'ont fait revivre au grand étonnement de tous les amateurs. Jamais il n'en a été fait une application auſſi utile, vu la rareté du bois de conſtruction, & jamais on ne l'a appliqué à une auſſi vaſte machine.

L'appareil pour les travaux n'étoit pas moins ingénieux, & il faiſoit l'admiration de la

Digitized by Google

foule qu'il attiroit : c'étoit devenu un ſpectacle public.

Le ſieur Roubo fils, chargé de la menuiſerie, connu à l'académie des ſciences par pluſieurs mémoires ſur ſon art, ne s'eſt pas moins diſtingué dans ſa partie. Il a porté ſon exécution à une perfection ſi grande, qu'il ne s'eſt trouvé que trois lignes de différence pour arriver aux meſures fixées par les architectes ſur un développement de quatre-vingts pieds de courbe, compoſée de vingt-une longueurs de planches.

5 *Février.* Le *muſée de Paris* acquiert une ſi grande célébrité, que les directeurs de ce ſpectacle ont jugé à propos de l'aſſimiler aux académies pour leurs aſſemblées publiques : ils donnent des billets ; ils ont des ſuiſſes ; & même muni d'un paſſe-port, on ne peut entrer, ſi l'on n'eſt vêtu avec une ſorte de propreté. Un jeune auteur s'étant préſenté en redingote, parce qu'il pleuvoit, a eu l'humiliation d'être refuſé. Furieux, il eſt allé chez lui s'habiller & revenu armé de l'épigramme ſuivante, dont il avoit fait faire pluſieurs copies qu'il a diſtribuées dans la ſalle, & qui ſe ſont bientôt multipliées à l'aide du crayon ; en ſorte que dès le lendemain elle s'eſt répandue dans tout Paris, & il en eſt réſulté ſur ces directeurs un ridicule difficile à effacer.

Autrefois, Meſſieurs, un muſée
Etoit un utile lycée,
Où trente concurrents divers
Venoient faire aſſaut de penſées,
De ſavoir, de proſe & de vers.
Ici nos maîtres ſont plus ſages :
Parmi ces muſqués beaux eſprits,

Digitized by Google

Si vous desirez d'être admis,
Ayez, comme dans leurs ouvrages,
De l'oripeau sur vos hâbits.

6 *Février*. Un abbé de Montesquiou s'est présenté à M. de Marbœuf, chargé de la feuille des bénéfices, & lui en a demandé un, prétendant que son nom étoit un titre suffisant, meilleur que toutes les recommandations. M. l'évêque d'Autun l'a jugé tel; cependant, avant d'avoir égard à la demande du suppliant, il a cru devoir en parler à M. le marquis de Montesquiou Fezenzac, premier écuyer de Monsieur. Ce seigneur s'est récrié contre l'imposture, & a prétendu qu'il n'y avoit pas d'abbé de son nom.

Celui dont il s'agit, revenu à l'audience de M. l'évêque d'Autun, en a essuyé de vifs reproches : le prélat lui a rendu le propos de M. de Montesquiou; sur quoi l'abbé, sans se démonter, lui a répondu qu'il alloit prouver en effet qu'ils n'étoient pas parents; que c'étoit lui qui étoit le véritable Montesquiou, & que l'autre ne l'étoit pas. De-là un procès fort singulier qui occupe & amuse Paris.

6 *Février*. Il se répand des copies manuscrites de la lettre annoncée, écrite au Roi par la noblesse de Bretagne le 29 décembre 1782 : elle est en effet très-longue & ne peut être insérée ici dans son entier.

On y témoigne d'abord la douleur des états à la réception de la lettre affligeante où le Roi manifeste son mécontentement, lettre inscrite par autorité sur le registre, & on se plaint de cet enrégistrement même forcé, qui transforme en monuments de haine, de ven-

Digitized by Google

geance, de despotisme du souverain, ces recueils destinés à ne contenir que les actes de sa bienfaisance & de sa justice, de la soumission volontaire, du zele inépuisable des Bretons.

On se plaint encore que toutes les formes sont violées au point que les délibérations des états n'ont plus aucun caractere de liberté; on compare la tenue actuelle avec les précédentes, & il en résulte qu'il n'y a point de ressemblance. On rapporte les expressions propres de la commission générale adressée aux commissaires du Roi. « Nous vous avons (y est-il dit) commis & députés à l'assemblée des trois ordres pour leur faire amplement entendre l'état de nos affaires, & requérir que, continuant envers nous la bonne volonté & l'affection qu'ils ont toujours portées aux Rois nos prédécesseurs, & au bien public de notre royaume, ils nous *veuillent accorder*, &c. »

Dans la lettre qui excite la réclamation de la noblesse, on fait tenir au Roi un langage tout différent; il ne sollicite plus la bonne volonté & l'affection des Bretons; il exige leur consentement, sous peine de désobéissance; ce qui ôte toute faculté de délibérer, & anéantit dans le fait les états qui ne sont plus qu'un simulacre.

On entre ensuite dans le détail des discussions qui ont amené cet acte d'autorité, & l'on marque la progression du mal: on rend compte des divers ordres apportés au nom de S. M. presque tous contradictoires, & mettant les états dans l'impossibilité d'y obtempérer.

Les demandes nouvelles de S. M. à cette

Digitized by Google

tenue excedent de beaucoup les autres ; il a fallu examiner si & comment l'on pouvoit y acquiescer. Dans cette recherche on a trouvé une foule de droits perçus sans la participation des états & à leur insu, qui se prévalent avant tout, & empêchent le contribuable de satisfaire aux impositions réparties par l'assemblée : tels sont les octrois des villes.

Les états sont dans la possession ancienne & immémoriale de donner leur consentement à ces octrois & de surveiller à leur emploi : ce n'est pas un privilege, c'est un droit inhérent à leur constitution : & en général, il ne peut se faire aucune levée de deniers dans la province, qu'ils n'aient acquiescé. Ce droit a été rendu inviolable par le serment de Louis XII ; en signant le contrat qui l'unit à l'héritiere de la Bretagne, il le termine par la disposition suivante. « Lesquelles choses nous accordons, consentons, voulons, promettons & jurons, par ces présentes signées de notre main, en foi & parole de Roi, tenir & accomplir sans revenir à l'encontre.

» Ce serment, Sire, continue la lettre, non moins sacré que ceux qui engagent à votre couronne la foi de vos sujets, aussi respectable pour eux, confirmé par votre majesté à son sacre, cérémonie auguste, où le ciel est pris à témoin de la protection promise aux peuples selon les loix, resserre le nœud indissoluble qui est le garant le plus assuré de votre souveraine puissance. Que feroient en effet les serments des peuples, si le serment le plus solemnel des rois n'étoit rien ? »

Entre les droits que réclament les états,

Digitized by Google

celui d'avoir un accès libre au trône en est un dont ils sont très-jaloux, & sa majesté ne peut les en priver.

Le Roi leur doit ce recours non-seulement par le sentiment de bonté qui fait l'essence de son caractere, mais encore par l'esprit d'équité qui l'anime ; il le leur doit sur-tout dans les circonstances actuelles, durant une guerre glorieuse où tant d'actions éclatantes & généreuses rappellent le nom Breton au cœur attendri du monarque ; tels sont ceux des du Couëdic & des du Rumain.

Voilà l'esquisse de cette lettre qui finit, à l'ordinaire, par l'espoir qu'ont les états de voir leurs griefs redressés, & par tout le Pathos qu'on emploie en pareil cas l'art oratoire.

7 Février. M. Grimod de la Reyniere, ci-devant fermier général, aujourd'hui administrateur général des postes, puissamment riche, n'a qu'un fils unique, disgracié de la nature en naissant ; il a les mains en pattes d'oies, ou plutôt des moignons, difformité qui l'oblige de porter toujours des gants. Ce jeune homme, assez bien de figure, en a pourtant contracté un certain éloignement des femmes & conséquemment de la société ; ce qui le rend un peu sauvage, & l'on dit que c'est un philosophe. Du reste, il ne manque pas d'esprit ; il a un attrait singulier pour les lettres. Reçu avocat, suivant la marche générale de l'éducation actuelle pour se rendre susceptible de toutes les charges de robe & autres qui exigent cette qualité, il n'a jamais voulu en acquérir aucune ; il suit le barreau comme un homme qui en desire faire sa

profession ;

profession ; il est très-assidu à son stage, & s'exerce déja à plaider & à faire des mémoires. Du reste, M. de la Reyniere met beaucoup de noblesse & d'humanité dans ses fonctions ; il ne se charge que de la cause des malheureux, & affecte principalement de prendre celles des gens opprimés par les fermiers généraux.

Jusqu'à présent on n'a remarqué que de la singularité dans sa conduite ; mais il vient de se permettre une farce de carnaval qui, par certains traits de méchanté, le fait assimiler aux marquis de Brunoy, qu'on s'imagine voir revivre en lui. Il s'agit d'un souper qu'il a donné à des avocats ses confreres, & des gens de lettres. La forme des billets & de l'invitation, la cérémonie de la réception des convives, l'ordre & la marche du repas, les propos qu'il y a tenus, tout en étoit si bizarre, que la fête, passée le samedi premier février, est aujourd'hui l'entretien de tout Paris. Comme les moindres détails méritent d'en être conservés, il faut attendre qu'on les ait recueillis pour les consigner ici. On assure que lui-même jugeant cette extravagance digne d'occuper la postérité, en a fait dresser procès-verbal.

8 *Février*. M. Mallet Dupan, soutenu d'une compagnie, ainsi qu'on l'a dit dans le temps, avoit entrepris de continuer les annales de M. Linguet durant sa détention ; même depuis son élargissement le successeur n'a point interrompu ; il a seulement annoncé avec emphase l'événement, en disant qu'il continueroit jusqu'à ce qu'il plût à l'auteur de reprendre ; & qu'au cas où M. Linguet y renonceroit, il se flattoit qu'il voudroit bien enrichir les feuilles du continuateur de quelques fragments pré-

cieux. Jufqu'à préfent le premier journalifte n'a point réclamé, n'a rien dit, & fans doute M. Mallet prend ce filence pour une approbation, puifqu'il a publié des numéros même cette année, & depuis l'annonce de la gazette de Cleves déja citée & ancienne, étant du premier janvier 1783.

8 *Février*. Outre les penfions accordées par la derniere affemblée du clergé à divers auteurs, elle a auffi donné une gratification de 3000 liv. aux capucins de la rue Saint-Honoré, qui compofent l'école hébraïque, & dont les travaux font fpécialement dirigés fur l'écriture fainte.

9 *Février*. Jeudi dernier il y a eu une affemblée publique au *mufée de Paris*. Elle a toujours lieu le premier jeudi de chaque mois ; mais celle-ci a été plus nombreufe que de coutume par le bruit qui s'étoit répandu que M. de la Reyniere, le héros du jour, y feroit une lecture. En effet, il y a lu une *differtation fur les fpectacles*. Son but eft de prouver que le gouvernement devroit veiller avec plus de foin fur cette partie de la police publique. Il a fait voir combien les fpectacles influent fur les mœurs & fur le goût : il s'eft fur-tout élevé avec force contre les fpectacles forains fi propres à les corrompre. A une petite digreffion près, trop triviale & trop puérile, par où l'auteur a terminé, on a trouvé fon ouvrage très-bien écrit ; & ceux qui ne le connoiffent pas bien fe demandoient avec étonnement, eft-ce là cet original dont on parle tant ? Il a été très-applaudi, & on l'a fuivi, comme un homme rare, jufqu'à fon carroffe.

9 *Février*. Mlle. Laguerre, qui traînoit de-

Digitized by Google

puis long-temps une maladie grave, & ne s'étoit jamais rétablie, est morte aujourd'hui. Malgré sa longue absence on ne l'avoit point encore oubliée. Elle est regrettée des amateurs de l'opéra pour la belle qualité de sa voix & pour sa maniere de chanter pure & flatteuse. Elle avoit brillé sur-tout dans *Sangaride*; mais comme son organe plus propre au chant françois qu'à tout autre, s'étoit gâté par la maniere italienne, on n'entendoit presque plus ensuite sa prononciation.

10 *Février*. Le bureau de la ville, ne croyant pas devoir entreprendre sa justification aux yeux du public, en se mesurant dans l'arene avec le sieur de la Variniere, s'est contenté de donner aux magistrats un mémoire manuscrit, où il se soumet à la jurisdiction du parlement, & se désiste d'être juge dans sa propre cause. Du reste, il se défend assez mal. Il paroît surtout offensé de la publicité du mémoire de son adversaire, répandu tant à Paris qu'à Versailles, au nombre de trois mille exemplaires, & demande la suppression des termes injurieux, diffamatoires, calomnieux, &c.

Me. Prévôt de Saint-Lucien, l'avocat du sieur de la Variniere, est parti de là pour faire une nouvelle explosion contre ce bureau, pour le terrasser tour-à-tour par ses raisonnements & l'accabler de ses sarcasmes.

L'orateur, à l'occasion des plaintes du bureau, contre la profusion de son mémoire, traite la grande question, si cette publicité, qui a ses dangers, les compense par des avantages, & il trouve si grands ceux-ci, qu'il regarderoit comme un coup mortel porté à la liberté & à la propriété des citoyens, la dé-

Digitized by Google

ſenſe contraire. Il s'appuie fort adroitement d'un paſſage des belles remontrances de la cour des aides de 1775, où elle réfute ſi victorieuſement les partiſans de la clandeſtinité. De-là un éloge toujours nouveau, quoique toujours répété, du magiſtrat patriote qui préſidoit à la rédaction, qui eut le courage de les porter aux pieds du trône, & le courage plus grand encore d'en adopter les principes, lorſqu'il fut élevé au miniſtere.

11 *Février*. Ce fut dans les derniers jours de janvier que M. de la Reyniere invita pluſieurs magiſtrats, avocats & gens de lettres, à une fête qu'il devoit donner le premier février 1783.

Les billets d'invitation étoient dans la forme des billets d'enterrement & de la plus chere eſpece. Au lieu de têtes de morts, c'étoit des gueules béantes, & la teneur du billet que pluſieurs curieux ont conſervé, étoit ainſi conçue:

« Vous êtes prié d'aſſiſter au convoi & enterrement d'un gueuleton, qui ſera donné le ſamedi premier février par meſſire Balthazard Grimod de la Reyniere, écuyer, avocat au parlement, correſpondant pour la partie dramatique du journal de Neuchâtel, en ſa maiſon des Champs-Elyſées.

» l'on ſe raſſemblera à neuf heures du ſoir, & le ſouper aura lieu à dix.

» Vous êtes prié de ne point amener de laquais, parce qu'il y aura des ſervantes en nombre ſuffiſant.

» Le cochon & l'huile ne manqueront point à ſouper.

» Vous êtes prié de rapporter le préſent billet, ſans lequel on ne pourra entrer. »

Lorſqu'on eſt venu au rendez-vous, on a

d'abord trouvé un premier suisse placé *ad hoc*, qui demandoit au convive s'il alloit chez M. de la Reyniere, *l'oppresseur du peuple*, ou chez M. de la Reyniere, *le défenseur du peuple!* Après avoir répondu qu'on alloit chez le défenseur du peuple, il faisoit une premiere corne au billet, & vous passiez dans un lieu en forme de corps-de-garde, où étoient des hommes armés & vêtus à l'antique comme des hérauts d'armes : ceux-ci vous introduisoient dans une premiere piece, où étoit une espece de *frere terrible*, un inconnu, le casque en tête, la visiere baissée, la cotte d'arme endossée, la dague au côté; il faisoit une seconde corne au billet, & vous introduisoit dans une seconde salle. Là, se présentoit un homme en robe, en bonnet quarré, qui vous questionnoit sur ce que vous vouliez, sur votre demeure, vos qualités, dressoit du tout procès-verbal, & après avoir pris votre billet vous annonçoit dans la salle d'assemblée, où deux gagistes vêtus en enfants de chœur, commençoient par vous encenser.

Les convives réunis au nombre de vingt-deux, dont deux femmes habillées en homme, on a traversé une piece noire, & ensuite s'est levée rapidement une toile de théâtre qui a laissé voir la salle du festin. Au milieu de la table pour surtout étoit un catafalque : du reste, des lampes à l'antique, des devises & une illumination superbe de 300 bougies environ.

On s'est mis à table. Le souper a été magnifique, au nombre de neuf services, dont un tout en cochon. A la fin de celui-ci, M. de la Reyniere a demandé aux convives s'ils le trouvoient bon, tout le monde ayant répondu en *chorus*, excellent, il a dit : Messieurs, cette co-

chonaille eſt de la façon du charcutier un tel, demeurant à tel endroit, *& le couſin de mon pere.*

A un autre ſervice où tout étoit commandé à l'huile, l'Amphitrion ayant également demandé ſi l'on étoit content de cette huile, il a dit : elle m'a été fournie par l'épicier un tel, demeurant à tel endroit, *& le couſin de mon pere;* je vous le recommande, ainſi que le charcutier.

Autour de la ſalle du feſtin, étoit une galerie deſtinée aux ſpectateurs qui voudroient jouir du coup d'œil de la fête. M. de la Reyniere avoit diſtribué environ 300 billets de cette autre eſpece, & à l'heure indiquée il a dit qu'on pouvoit laiſſer entrer; mais il n'étoit pas permis de reſter; on ne pouvoit que traverſer pour faire place à d'autres.

M. l'abbé de Jarente, le coadjuteur d'Orléans & l'oncle de l'Amphitrion, ayant eu la curioſité de juger par lui-même de cette folie, il ne lui a pas été libre de reſter plus long-temps que les autres, & ſon neveu a ordonné qu'on le fît ſortir auſſi.

Me. de Bonnieres, jeune avocat qui commence à acquérir de la réputation, qui étoit à table à côté de M. de la Reyniere, en voyant le public aſſiſter ainſi au ſouper, ne put s'empêcher de lui dire : en vérité, mon cher ami, cela devient trop farce, on va nous mettre aux petites maiſons en ſortant d'ici. Quoi ! lui a répondu l'Amphitrion avec inquiétude, cette plaiſanterie m'empêcheroit-elle d'être mis ſur le tableau? J'en ſerois au déſeſpoir.

La fin de cette fête, qui tenoit beaucoup d'une fête maçonnique, n'a pas répondu au commencement & n'a rien eu de ſingulier : chacun s'eſt en allé après une ſéance de plu-

Digitized by Google

ſieurs heures à table, trop longue & ennuyeuſe conſéquemment.

11 *Février.* Extrait d'une lettre de Pethiviers, du 8 février... M. l'abbé Ansker de Ponçol eſt mort le 13 du mois dernier dans un château voiſin de cette ville. Il étoit connu dans la littérature par deux ouvrages; le premier avoit pour titre : *Analyſe des traités des bienfaits & de la clémence de Séneque, précédé de la vie de ce philoſophe.* Celle-ci eſt ſur-tout très-bien faite, & a trouvé grace aux yeux même de M. Diderot, qui en parle avec éloge dans ſon eſſai ſur les regnes *de Claude & de Néron.*

Le ſecond eſt un *code de la raiſon*, traité fait à l'inſtigation du comte de Saint-Germain, qui l'avoit demandé à l'auteur : il parut en 1778.

M. l'abbé de Ponçol laiſſe en outre quelques manuſcrits conſidérables, entr'autres une traduction de Martial qui mériteroit d'être imprimée, à ce qu'aſſurent ceux qui la connoiſſent, mais où le texte eſt trop noyé dans le commentaire.

12 *Février.* Outre le procès contre le ſieur de la Variniere qu'a le bureau de la ville, il en a un autre non moins honteux contre M. le Paute, horloger du Roi; tous deux doivent être jugés aujourd'hui. Voici le ſujet du ſecond.

Le bureau de la ville ayant formé le projet de faire réparer l'ancienne horloge de ſon hôtel, l'entrepriſe en fut accordée au ſieur le Paute, qui s'en chargea pour 24000 livres par un devis du 13 juin 1780.

Lorſque cet artiſte eut démonté les pieces de l'ancienne horloge, il y trouva des vices dont il ne s'étoit pas douté, & comprit qu'il ne feroit rien de bien, & qu'il feroit plus ex-

Digitized by Google

pédient de faire conftruire une horloge neuve. Alors fur de fimples infinuations du bureau de la ville qui lui promettoit une gratification de 500 louis, il commença ce grand ouvrage, qui dura prefque deux années entieres; enfin, au mois d'avril 1781, il fut placé en fon lieu aux acclamations de tous les fpectateurs. En effet, l'artifte prétend qu'il n'a pas encore été fait de machine de cette grandeur & de cette perfection. Il la regardoit comme tellement à l'abri de tout reproche, qu'il vouloit que la ville l'expofât dans la grand'falle, dans une cage de verre, afin que les connoiffeurs & les ignorants puffent en confidérer, en critiquer, ou plutôt en admirer l'arrangement, les proportions & les favants détails, foit pour réduire jufqu'à zéro la réfiftance des frottements, foit pour fupprimer les inconvénients réfultants dans les machines ordinaires de la dilatation des métaux par la chaleur, & de leur condenfation par le froid, &c.

M. le Paute, qui, entraîné, aveuglé lui-même par l'enthoufiafme du génie, croyoit que fon horloge n'excéderoit pas la valeur de 40000 liv. fut effrayé lorfque, fe rendant compte de fes débourfés feuls, il trouva qu'ils montoient à plus de 74000 l., en forte qu'en y joignant l'intérêt de fes avances & le prix de la main d'œuvre, il fut forcé d'évaluer fa machine à près de 100000 livres.

Comme l'artifte vit le bureau peu difpofé à faire cette dépenfe, il lui offrit de lui laiffer la jouiffance de cette horloge, & de revenir à l'ancien marché qu'il propofa d'exécuter dans les termes convenus. Mais le bureau s'obftina à vouloir garder la machine pour 24000 livres,

Digitized by Google

ce qui paroît d'une injuſtice criante, démontrée plus clairement encore dans le *mémoire du ſieur le Paute*, ſigné de Me. Martineau.

Pour ſurabondance, M. le Paute nous apprend qu'il a été fait, il y a quelque temps, une horloge pour la Ruſſie, non auſſi complete, qui a coûté 160000 liv.; qu'il y a treize ans, le ſieur le Roi, l'un des horlogers célebres de la France, en fit exécuter pour le château de Verſailles une payée 16000 liv., mais dont la maſſe eſt huit fois moins conſidérable que celle de la ſienne, qui, dans la même proportion, devroit valoir 128000 livres.

13 *Février*. M. Deſparda, l'un des caiſſiers des fermes ſous M. Colin de Saint-Marc, & gendre de la femme de celui-ci, a été arrêté ces jours-ci, & conduit à la baſtille; il s'eſt trouvé dans ſa caiſſe un *déficit* de près de 1500000 livres auquel, M. Colin de Saint-Marc a ſatisfait ſur le champ.

13 *Février*. On ne ceſſe de s'entretenir de M. de la Reyniere & de toutes ſes ſingularités; on lui trouve beaucoup de reſſemblance avec le marquis de Brunoy, excepté qu'il n'a ni ſa crapule, ni ſes vices, & ne voit point mauvaiſe compagnie; cependant il n'aime point la ſociété de ſon pere & de ſa mere, tous deux fort vains; il ſe moque ſur-tout des ridicules de cette derniere, rongée de vapeurs, & la traite quelquefois durement de propos.

M. de la Reyniere n'a point à ſe plaindre du premier, qui a fait de ſon mieux pour adoucir ſon ſort, & paie encore une penſion à un ſuiſſe, auteur des mains artificielles de ſon fils, mains dont il ſe ſert, & avec leſquelles il écrit & peint très-bien. Outre le logement que ſon

Digitized by Google

pere lui donne, très-vaste dans son hôtel, si superbe qu'il a mérité la curiosité de l'empereur & tout récemment du grand duc de Russie, il lui fait 15000 l. de pension pour ses menus plaisirs & lui accorde la liberté de donner deux soupers par semaine à ses amis. Le reste du temps le fils dine avec sa mere, & ne paroît jamais le soir. Les domestiques, peu accoutumés à de pareilles singularités, l'appellent le fou.

M. de la Royniere, pour écarter son pere de la fête derniere, le prévint qu'il comptoit y faire tirer un petit feu d'artifice en faveur de la paix, qu'il avoit pour cet effet beaucoup de poudre rassemblée, & l'en avertissoit afin que le bruit ne l'effrayât pas. Il lui avoit fait adroitement cette fausse confidence, connoissant la peur qu'a de la foudre son pere, qui se cache dans la cave lorsqu'il tonne, & s'y est fait établir un appartement *ad hoc*.

M. de la Reyniere, voulant aussi sans doute singer Rousseau, fait un petit commerce de différents objets qu'il vend lui-même à ses amis. S'il les reconduit dans son carrosse, il se fait payer le prix qu'on donneroit à un fiacre, & applique ensuite ces profits à des œuvres de charité.

Interrogé sur le mêlange des cérémonies funéraires qu'il avoit introduites dans sa fête, M. de la Reyniere a répondu, que c'étoit en l'honneur de Mlle. Quinault qui vient de mourir, chez laquelle il alloit beaucoup, & fort liée avec sa mere; il a dit qu'il avoit été honteux qu'on n'eût rien fait pour honorer la mémoire de cette actrice célebre; qu'on n'eût point envoyé de billets d'enterrement, & que le jour-

nal de Paris qui s'eſt chargé du nécrologe de tous les perſonnages à talents, l'eût abſolument paſſée ſous ſilence.

14 *Février*. *Mirzim* ou *le ſage à la cour, hiſtoire égyptienne*, eſt un roman moral allégorique, qui n'a rien de neuf au fond, ni de piquant dans la forme. On y trouve une foule de vérités très-bonnes, mais très-rebattues. Le ſeul mérite de l'ouvrage c'eſt d'avoir beaucoup de clarté, c'eſt de réduire à des analyſes ſimples des ſyſtêmes qu'on avoit embrouillés pour les rendre merveilleux.

On attribue cette brochure à M. Pelletier de Morfontaine, intendant de Soiſſons, qu'on n'auroit pas cru capable de produire rien de pareil. Il eſt fâcheux qu'il ne mette pas à profit dans ſon département les bons principes dont il paroît imbu; mais c'eſt qu'écrire eſt un, & agir eſt un autre : il eſt plus aiſé d'avoir de l'eſprit qu'une bonne conduite.

14 *Février*. Si les pieces nouvelles aujourd'hui ne ſont pas amuſantes au fond, il ſe paſſe preſque toujours quelque anecdote à la premiere repréſentation qui dédommage les curieux : c'eſt ce qui eſt arrivé hier à une comédie en trois actes mêlée d'ariettes, que les Italiens ont jouée pour la premiere & derniere fois, ſous le titre *des Trois Inconnues*. Les comédiens s'excuſent de l'avoir offerte au public ſur ce qu'ils ont eu la main forcée. L'auteur de la muſique eſt un nommé Hinner, qui a eu l'honneur de montrer à jouer de la harpe à la Reine, & a employé la protection de S. M. pour faire recevoir ſon ouvrage. L'auteur des paroles eſt M. Desfontaines. Le poëme eſt d'un galimatias rare : quant à la muſique, elle a paru monotone & pleine de contre-ſens.

Digitized by Google

Dans un quatuor, où le sieur Menier fait une tenue à l'italienne sur la syllabe *a a a*, tandis que les autres chanteurs vont leur train, le parterre l'a suivi en *chorus a a a*, &c. & il en a résulté une cacophonie si plaisante, qu'on a crié *bis*; mais les acteurs n'ont pas jugé à propos de recommencer; de-là un tumulte considérable qui n'a plus permis de rien entendre, & qui s'est accru jusqu'à la fin.

14 *Février*. On parle d'une nouvelle banqueroute qui a singuliérement surpris tout le monde: c'est celle de M. Clément de Barville, premier avocat général de la cour des aides. C'est un homme sans luxe, sans faste, de très-bonnes mœurs, qui ne jouoit point. Il paroît qu'il s'est ruiné par de fausses spéculations: il empruntoit beaucoup, & sur-tout en rentes viageres, & de cet argent achetoit des terres qui ne rapportoient pas à beaucoup près le même denier. On dit qu'il doit de cette derniere espece de rentes annuelles environ 100000 l.: on évalue sa banqueroute à 3000000.

Ce Clément est d'une famille très-riche, qui avoit loué le superbe hôtel de Vendôme, où logeoit madame la comtesse de Toulouse, & s'y étoit colloquée; ce qu'on avoit trouvé assez ridicule. Cette famille est renommée dans le parti janséniste: elle avoit pour souche un accoucheur de la Reine, & ne laissoit pas que d'avoir acquis de la considération dans la magistrature.

14 *Février*. Un sieur Thoumin avoit obtenu un arrêt du conseil le 21 juin dernier, qui lui permettoit d'établir à Paris un dépôt de tables alphabétiques des noms des notaires actuels du royaume, des noms de leurs prédécesseurs

Digitized by Google

& des années de leur exercice : il vient de s'en publier un nouveau en date du 27 qui n'étoit pas encore divulgué.

Il paroît que, sur les plaintes des notaires de Paris, il a été fait quelques changements aux dispositions du premier, & que ceux-ci, attendu l'ordre qui regne dans leurs minutes & la facilité d'en faire la recherche, ont été exceptés.

Le sieur Thoumin, du reste, a ce privilege pour trente ans ; il peut établir dans chaque province des bureaux de correspondance relatifs à ce même objet, & il est autorisé à recevoir le prix de trois livres pour son droit de recherche, toutes les fois seulement qu'il indiquera le détempteur de l'acte recherché.

15 *Février*. La lettre de M. Carra, insérée au courier de l'Europe, ayant fait bruit, elle a été dénoncée à l'académie de Dijon dans la séance du 9 janvier, & l'on a chargé M. Maret, secrétaire perpétuel de cette académie, d'écrire au rédacteur du journal en question, que la compagnie n'avoit point reçu la lettre dont M. Carra fait mention, & que tous ses membres ont affirmé ne lui avoir rien dit qui ait pu l'autoriser à l'avancer.

En conséquence, le courier de l'Europe a inséré dans son N°. 11 cette lettre, ainsi que une de M. de la Lande, en date du 17 janvier, où il leve la visiere de son casque & déclare s'être reconnu au portrait de M. Carra, mais désavoue toutes les démarches, toutes les menées qu'il lui impute comme autant de calomnies. Il attribue toute cette rage de son ennemi au refus que lui, la Lande, a fait de parler dans le journal des savants du systême de mon-

Digitized by Google

ſieur Carra, qu'il regarde comme les abſurdités & les rêveries d'un imbécille. Ce n'eſt donc que par égard pour le baron de Marivetz qu'il prend la plume, & afin de ne pas ſe brouiller avec ce gentilhomme.

Il faut voir ce que répondra M. Carra, & ce que va devenir cette guerre polémique, étrange & incroyable.

15 *Février*. Depuis la paix les artiſtes s'évertuent en projets pour célébrer ce grand événement, ſur-tout les architectes. On prétend qu'on va réaliſer celui d'établir un pont en face des invalides, & qu'il ſera nommé *le Pont de la Paix*. Comme M. Perronnet eſt le grand faiſeur aujourd'hui, & le mérite, ſes confreres cherchent à le décrier afin de l'écarter pour concurrent dans cette nouvelle entrepriſe. C'eſt vraiſemblablement l'origine des bruits, ſourds d'abord, & accrédités depuis, que le pont de Neuilly avoit manqué; & voici ce qui ſurement y a donné lieu.

Un M. de Fer, connu par différents ouvrages lus à l'académie des ſciences, s'y eſt préſenté il y a quelques jours, & a demandé à être introduit pour lui communiquer un mémoire intéreſſant la ſureté publique. Il a été admis & a lu ce mémoire contre le pont de Neuilly, dans lequel il prétendoit en démontrer les vices & le danger; il y a fait obſerver des mouvements qui méritoient la plus ſérieuſe attention, & indiqué les moyens pour arrêter ces mouvements pendant qu'il étoit poſſible de le faire. M. Perronnet n'étoit point à la ſéance durant la lecture du mémoire, il arriva comme M. de Fer finiſſoit; il vit beaucoup d'embarras ſur les figures; il voulut ſa-

Digitized by Google

voir ce dont il s'agissoit ; on fit retirer l'étranger, & on le lui apprit. Ses confreres en général lui parurent peu contents des difficultés du critique & de son écrit, suivant eux très-mal fait. M. Perronnet, malgré la forte d'indignation générale qu'on lui témoigna contre le sieur de Fer, dit que lui personnellement méprisoit une pareille attaque : mais que comme la chose intéressoit la sureté publique, il desiroit que l'académie nommât des commissaires pour vérifier des faits avancés par son adversaire pour examiner l'état du pont & lui en rendre compte.

En conséquence, il a été nommé quatre commissaires ; savoir, l'abbé Bossut, Bezout, le Roi & un autre.

Ce même M. de Fer, dans un mémoire imprimé & distribué dès les premiers jours de novembre, avoit annoncé la chûte du pont de la Mulatiere, situé à Lyon, au confluent du Rhône & de la Saône, en pierre, ayant cinq arches, & n'étant pas encore achevé entiérement ; & elle est en effet arrivée le 15 janvier dernier.

16 *Février*. Mlle. Laguerre a dans ses derniers instants appellé le curé de Saint-Nicolas-des-Champs, sa paroisse, pour mourir en bonne chrétienne. Ce pasteur s'y est transporté, l'a trouvée dans une mal-propreté dégoûtante & dans une espece de dénuement qui sembloit marquer une vrai misere. Après avoir rempli son ministere, il s'est retiré, s'imaginant qu'il n'avoit plus rien à faire, & qu'il ne pourroit tirer aucun parti utile pour l'église des dernieres volontés de cette courtisanne. Il a été surpris d'apprendre qu'elle laissoit pour 300000 l.

de billets noirs, & 30000 livres de rentes.

Mlle. Laguerre étoit fort avare & faisoit de temps en temps la vente de ses meubles & bijoux, pour en avoir d'autres du premier amant qu'elle enlaceroit. Il n'y avoit pas long-temps qu'elle avoit fait cette opération, lorsque la maladie l'a surprise. Du reste, c'étoit au moral un très-mauvais sujet, ayant outre les défauts, les vices dont on a parlé plusieurs fois, celui de voler, qu'on ne pouvoit croire, mais constaté par le témoignage de toutes ses camarades, & dont elle ne s'étoit pas corrigée, même dans la plus grande opulence.

16 *Février*. M. d'Arçon a en effet un mémoire pour sa justification; mais il n'est que manuscrit; il le lit à ses amis, & n'a pu encore obtenir la permission de le faire imprimer. On assure qu'il y inculpe fortement M. le duc de Crillon, ce qui est un nouvel obstacle à sa publicité.

16 *Février*. Extrait d'une lettre de Besançon, du 8 février.. Ne croyez pas, parce que vous n'entendez plus parler de notre parlement, que tout soit tranquille: outre les protestations d'usage contre l'enrégistrement des nouvelles lettres-patentes, fait de force par M. le comte de St. Simon, il y a dans le discours du Roi du 10 janvier à la députation de cette compagnie, des phrases injurieuses au parlement & des maximes erronées, qui font la matiere d'un nouveau travail, dont s'occupent les commissaires nommés dans l'assemblée du 29 janvier.

Du reste, on continue le schisme avec le premier président, & on l'oblige de tenir au palais les bureaux qu'il tenoit ci-devant chez lui par une complaisance de messieurs. Quand il siege, on s'écarte de lui, & on le laisse seul à

son bureau ; en un mot, c'est la bête noire de la compagnie.

Ce qui transpire du travail des commissaires, c'est que, pour éviter des reproches pareils à ceux qui sont dans le discours du Roi, on va demander à S. M. l'assemblée des états de la province, seule en état de statuer sur les grandes questions dont il s'agit.

On parle d'un M. Bourgon, comme du magistrat de toute la compagnie le plus zélé, le plus instruit, le plus...

17 *Février*. C'est M. le comte d'Adhémar, ministre plénipotentiaire du Roi à Bruxelles, qui passe à Londres avec le caractere d'ambassadeur extraordinaire. C'est un gentilhomme qui n'a pas mal fait son chemin : on a vu ce qu'on en a dit. On ajoute aujourd'hui qu'il étoit lieutenant de milice dans nos provinces méridionales, où il eut occasion de s'initier chez quelque descendant de la maison dont il porte le nom, qu'il lui persuada être son parent, obtint sous quelques prétexte, communication de ses titres & se les appropria ; au moyen de quoi, il descend aujourd'hui de la maison de Charlemagne. On sait, du reste, comment il est devenu agréable à la Reine, mais ce qui lui a sur-tout donné la confiance de S. Majesté, c'est un mémoire qu'il fit, dans le temps où l'empereur son frere entroit en guerre avec le roi de Prusse, pour prouver la nécessité que la France lui fournit le contingent stipulé par le traité dernier avec la maison d'Autriche. Ce mémoire étoit spécieux, & le Roi s'en trouvoit embarrassé, lorsque le comte de Maurepas & le comte de Vergennes consultés, le détournerent d'une pareille démarche.

Digitized by Google

Le Roi en faisant part à la Reine de sa résolution, loua cependant beaucoup le mémoire, & voulut en connoître l'auteur. S. M. voyant son auguste époux aussi bien disposé, n'hésita pas de lui nommer le comte d'Adhémar. Alors M. de Maurepas conseilla au Roi de prendre le prétexte de faire valoir les talents de ce seigneur pour la politique & les négociations, de l'éloigner, & il fut envoyé à Bruxelles. On assure que c'est la même protection de la Reine qui le porte à Londres pour lui faire obtenir le cordon bleu, indispensable dans un pareil poste.

17 *Février*. Le quatorze de ce mois la grand'-chambre a en effet jugé les deux procès de la ville dont on a parlé. Elle les a perdus tous deux.

La ville a été condamnée à payer à l'artificier toutes les sommes convenues, & aux dépens. Du reste, les termes de la page 11 du mémoire du Sr. de la Variniere, supprimés, &c.

Quant à l'horloge du sieur le Paute, il a été donné acte à cet artiste de son offre de la retirer après l'avoir laissée à la ville tout le temps qu'il sera à raccommoder l'ancienne, suivant le marché fait avec lui : dépens compensés.

On doit à M. le prévôt des marchands la justice de publier que ces deux vilains procès n'étoient nullement de son goût, & qu'il l'a déclaré plusieurs fois avant le jugement, notamment au président d'Ormesson ; mais quoique chef, il n'a que sa voix, & est obligé de se conformer à la pluralité des avis du bureau, qui lui-même est dirigé par ses conseils.

18 *Février*. Ceux qui ont lu le mémoire manuscrit de M. d'Arçon en sont fort contents,

Digitized by Google

& le trouvent très-grave contre M. le duc de Crillon.

L'auteur reproche à ce général de s'être attribué à la cour de Madrid l'invention des batteries flottantes, quoique ce fût lui, d'Arçon, qui lui en eût donné le plan, qu'il convient n'être même pas de lui, & être ancien. Ce qu'il réclame, c'eſt l'idée d'avoir parſemé l'intérieur des bordages de canaux ſans ceſſe remplis d'eau, par le moyen des pompes. Il les compare aux veines dans le corps humain, qu'on ne peut pas piquer que le ſang n'en jailliſſe, & en plus grande abondance à meſure que l'ouverture eſt plus grande, en ſorte que le boulet rouge devoit néçeſſairement s'éteindre auſſi long-temps qu'on auroit pu faire jouer les pompes.

M. d'Arçon reproche au général de l'avoir laiſſé dans l'inaction depuis le mois de février, où le projet a été arrêté & adopté, juſqu'en mai; en ſorte qu'il n'a eu que trois mois environ pour employer 300000 pieds cubes de bois qui devoient entrer dans ces batteries, & les mettre à perfection.

Il ſe plaint qu'on n'ait pas ſuivi ſon idée de ne point faire emboſſer ces batteries, mais de les tenir toujours à la voile, ſervice auquel il vouloit les deſtiner par l'épreuve qu'il avoit fait faire d'une dont on avoit admiré la légéreté, la docilité & la vîteſſe, qualités qu'elle ſembloit poſſéder comme une frégate.

Il ſe plaint encore que M. le duc de Crillon, qui avoit voulu ſe faire honneur des batteries flottantes pendant un certain temps, ait enſuite été le premier à les décrier; il ſe plaint enfin, que, dans un conſeil de guerre tenu

Digitized by Google

en présence du comte d'Artois lorsqu'il fut question de prendre une derniere résolution, & il ose invoquer le témoignage de son altesse royale ; il se plaint que M. de Crillon lui ait déclaré que sa mission étoit remplie, & que le reste de l'opération rouloit désormais sur lui, commandant ; qu'en conséquence il ait disposé de ces machines sans l'aveu de l'auteur, sans les faire appuyer comme le desiroit M. d'Arçon & comme on en étoit convenu ; & qu'après avoir, par ses mauvaises dispositions, par son défaut de précaution, causé leur désastre, il ait eu l'injustice de le lui imputer, & de déclarer qu'il ne comptoit pour le succès du siege que foiblement sur cette ressource.

D'après cet apperçu vague, il est aisé de juger combien M. de Crillon, sa famille & ses partisans doivent travailler à empêcher que le mémoire de M. d'Arçon ne se répande trop dans le public par la voie de l'impression.

18 *Février*. Aujourd'hui les comédiens italiens avoient commencés de jouer pour la premiere fois une comédie nouvelle en cinq actes & en prose, du marquis de la Salle, ayant pour titre *Sophie Francour* : les deux premiers actes étoient finis, lorsqu'après un intervalle déja assez long, le Sr. Granger est venu annoncer que Mlle. Pitrot s'étoit trouvée très-incommodée, qu'on travailloit à la faire revenir, & qu'on prioit le public de patienter.

Au bout d'un demi-quart d'heure, second message où il déclare que Mlle. Pitrot est hors d'état de jouer, & que si le public veut s'en contenter, on va donner *l'Officieux*. Grand tumulte alors ; les uns crioient oui, d'autres,

Digitized by Google

non. L'acteur répond que c'est la seule piece qu'on soit en état d'exécuter dans le moment. Quelques voix demandent *qu'on lise le rôle*. Le Sr. Granger se retire ; il revient pour la troisieme fois, & déclare qu'on est allé chercher le Sr. Carlin, & qu'on jouera *les deux jumeaux de Bergame* : c'étoit une tournure heureuse imaginée par les comédiens pour se tirer d'affaire.

Cependant le tumulte croissoit, lorsqu'enfin le sieur Carlin a paru ; & après être resté en présence du parterre avec une patience respectueuse, il a saisi le premier moment de faire quelques lazzis, qui lui ont concilié les mutins, & il a eu le bonheur & la gloire de tout pacifier.

Les comédiens étoient d'autant plus dans leur tort, qu'aux termes du réglement, ils ne doivent pas jouer une piece nouvelle que les acteurs ne soient doublés, & que les doubles ne soient présents pour prendre sur le champ le rôle qui manqueroit par quelque accident. Les accessoires, dont les journaux ne rendent jamais bien compte, sont très-souvent beaucoup plus amusants que la nouveauté même.

Cependant aujourd'hui les amateurs ont vu avec peine un sujet aussi distingué, aussi honnête que le sieur Granger, balloté ainsi dans sa triple ambassade vers le parterre, & essuyer une mauvaise humeur & des rebuffades qu'il ne méritoit pas.

18 *Février*. L'affaire des Montesquiou commence à se plaider aux requêtes du palais, & il paroît déja deux mémoires des Srs. de Montesquiou de la Boulbenne, auxquels on dispute le nom, contre le marquis de Montesquiou, premier écuyer de Monsieur, & autres qui veulent le leur faire quitter.

Digitized by Google

Jusqu'à préfent la défenfe des premiers eft qu'avant de pouvoir leur contefter leur nom, il faut que ceux-ci commencent par prouver le droit qu'ils en ont, en établiffant qu'ils font les vrais Montefquiou, les Fezenzac, rejetons de Clovis,

C'eft Me. de la Malle qui eft l'avocat de MM. de la Boulbenne, & qui femble avoir bien pris le fens de la caufe en leur faveur.

19 *Février*. Ce qui excufe un peu M. de la Reyniere dans fa farce tenant à la folie & à la méchanceté, c'eft qu'il avoit pour ordonnateur de la fête le fieur Dugazon, qui fe fera amufé à fes dépens. On affure que cette fête coûte à M. de la Reyniere plus de 10000 liv.

19 *Février*. Extrait d'une lettre de Londres, du 7 février... J'ai vu ici une piece nouvelle, intitulée *Mifterious husband* (le mari myftérieux), qui a le plus grand fuccès ; que le Roi & la Reine ont honoré de leur préfence, & dont plufieurs fituations pathétiques ont fait couler des larmes. C'eft un drame dans le genre des nôtres ; mais les Anglois ne connoiffent point ce genre mixte, & n'adoptent que deux claffes de pieces, la tragédie & la comédie, Ils appellent donc celle-ci une tragédie ; quoique le fujet en foit trop compliqué, l'intérêt en eft très-vif. L'auteur a eu l'art de bien foutenir fes caracteres, de conduire fon intrigue avec une régularté peu commune fur le théâtre anglois, enfin d'amener un dénouement fatisfaifant pour le fpectateur par la punition du crime.

Ce qui caractérife encore cette piece comme drame, c'eft qu'elle eft en profe. Le ftyle en eft admiré des connoiffeurs. Le poëte eft

Digitized by Google

M. Cumberland, fils du docteur Cumberland, évêque de Kilmore, & petit-fils du célebre critique Richard Bentley. Depuis vingt ans il brille sur la scene. On lui reproche cependant une trop grande facilité, dont il abuse; il en résulte beaucoup d'inégalité dans ses productions, qui ne sont pas en général assez travaillées.

20 *Février*. M. Linguet reprend en effet à Londres la continuation de ses annales politiques, civiles & littéraires du dix-huitieme siecle, N°. 73 & suivants. Il en a fait faire l'annonce dans les gazettes étrangeres. Il en paroîtra réguliérement deux numéros par mois: Il fait payer d'avance 26 florins de Hollande.

Du reste, il a percé ici un *avis à ses souscripteurs* très-volumineux par le talent rare qu'a cet écrivain de féconder les matieres les plus arides. C'est une piece curieuse à lire, mais encore difficile à voir, parce qu'il paroît que ce journaliste ne trouvera pas les mêmes facilités que ci-devant à faire percer ses productions en France.

21 *Février*. Mardi dernier un M. de Choiseul-Meuze étant en cabriolet, & par une mauvaise manœuvre s'étant embarrassé dans un fiacre, ce qui a pensé faire culbuter sa voiture légere, s'est vengé sur ce malheureux de sa propre maladresse, & a commencé par lui assener vingt à vingt-cinq coups de canne, ce qui à la fin mettant le fiacre hors de lui-même & l'obligeant à une défense naturelle, pour ne pas se laisser assommer tout-à-fait, il s'est servi de son arme habituelle qui étoit son fouet, & en a coupé le visage de ce jeune seigneur; alors celui-ci a tiré le dard renfermé dans sa canne

Digitized by Google

& on a lardé le fiacre a coups répétés, qui l'ont enfin fait tomber de son siege.

La populace s'est amassée & n'a pas permis au meurtrier de s'en aller, comme il le desiroit; on l'a forcé de venir chez le commissaire. Cet officier de police a fait constater le délit par une premiere déposition des témoins, dont il a pris les noms, surnoms & qualités; & cependant, par une condescendance coupable, au lieu d'envoyer le meurtrier en prison, s'est contenté de lui faire donner sur le champ une somme pour les premiers secours à fournir au blessé, & de prendre les renseignements nécessaires pour retrouver au besoin M. de Choiseul; il l'a prévenu que le délit étoit grave & le seroit beaucoup plus, si l'homme mouroit, ce qu'on regarde comme inévitable.

22 *Février*. C'est le 29 janvier que M. de Fer, ingénieur des ponts & chaussées, a lu son mémoire contre le pont de Neuilly. Il a prétendu donner plus de confiance à ses assertions en annonçant qu'il avoit prédit la chûte du pont de la Mulatiere à Lyon. Quoiqu'en disent les partisans de M. Perronnet, il paroît qu'il y a eu quelque chose, & cet artiste, à ce qu'on assure, fait maçonner & remplir en entier les petites arcades vuides qu'il avoit laissées à chacune des extrêmités du pont pour le passage des chevaux tirant les bateaux.

Du reste, le gouvernement a trouvé mauvais que l'académie, sans avoir pris ses ordres, ait nommé des commissaires pour visiter ce pont. En conséquence, M. le contrôleur général a adressé une lettre assez dure à cette compagnie, pour qu'elle ne se mêlât point d'un examen

qui

qui ne la regarderoit que lorsqu'elle seroit consultée. Cette lettre a blessé la délicatesse de cette compagnie, & son secrétaire a dû être chargé d'y répondre.

22 *Février.* M. le comte de Vergennes est nommé *Chef du conseil royal des finances*, place honorifique, que la mort du comte de Maurepas avoit laissée vacante. M. de Fleuri, qui se trouve ainsi subordonné à M. de Vergennes, fait de nécessité vertu : il dit qu'il en est enchanté, & que c'est lui-même qui a supplié le Roi de le faire correspondre avec un ministre aussi éclairé.

22 *Février.* Il y a une grande fermentation dans le parlement à l'occasion de la sévere vengeance qu'a pris le jeune Choiseul en mulctant si étrangement le fiacre, suivant le bruit général, mort ce matin. La seconde chambre des enquêtes a sur-tout pris la chose en considération. Plusieurs événements de cette nature arrivés récemment, & qu'ont rapporté différents membres, les ont déterminés à chercher à mettre un frein au despotisme cruel de ces arrogants seigneurs. Ils ont chargé unanimement le président de l'engager à savoir du procureur du châtelet s'il avoit rendu plainte d'un délit qui avoit dû parvenir à sa connoissance, & à mettre l'affaire en regle de façon que le coupable soit au moins dans le cas d'obtenir des lettres de grace.

C'est là où messieurs attendent M. de Choiseul, & se proposent de former des représentations au Roi sur la nécessité de faire un exemple, au moins en commuant la peine en une prison très-longue.

22 *Février.* Extrait d'une lettre de Cadix,

Digitized by Google

du 4 février... Nous ne saurions trop nous féliciter pour les deux nations d'avoir la paix. La campagne qui se préparoit, auroit, suivant les apparences, tourné de nouveau à la honte de ces deux puissances par la mésintelligence qui régnoit entre les François & les Espagnols d'abord, ensuite entre les chefs des deux nations, puis entre le commandant des François & toute la marine...

Un des nouveaux réglements, en date du 20 octobre 1782, apporté par M. le comte d'Estaing, a sur-tout excité une révolte éclatante.

D'après ce réglement, le vice-amiral avoit voulu introduire parmi les officiers de la marine un nouveau grade sous le nom de *Capitaines & Lieutenants d'équipage*. Les premiers devoient avoir rang sur tous les enseignes de vaisseau, & les commander par conséquent. Ceux-ci ont adressé le 20 janvier une lettre à M. de la Motte-Piquet, conçue en ces termes.

« Monsieur le Comte, — votre rang de second chef ici, la connoissance parfaite que vous avez de la constitution de la marine, votre réputation établie dans tous les cœurs françois, l'intérêt enfin que vous avez témoigné derniérement dans la cause commune; tout nous fait un devoir de nous adresser à vous, pour porter les représentations respectueuses que nous faisons à M. le vice-amiral, représentations fondées sur la justice, sur l'honneur, sur la vérité, sur les services.

Le grade des enseignes de vaisseau est composé de trois cents & quelques gentilshommes. Depuis huit ans entrés dans la marine, un grand tiers a servi la guerre entiere dans ce

Digitized by Google

grade, tous commandant des quarts depuis 1778, & particuliérement à votre bord: la plupart se sont trouvés aux actions les plus remarquables : un grand nombre en a vu six, plusieurs en ont vu quatre, & tous au moins trois. Jamais compte rendu à la cour par aucun amiral françois, par aucun officier supérieur, n'a porté plainte contre la maniere de servir des enseignes de vaisseau. Le Roi, au contraire, a daigné nous donner plusieurs fois, par l'organe de nos chefs, des marques de sa satisfaction: vous-même, monsieur le Comte, vous, dont le témoignage nous sera toujours précieux jusqu'à la mort, vous avez dit, vous avez répété, vous avez écrit, *que les jeunes gens avoient par-tout montré une bravoure, un zele & une intelligence, dignes d'être cités*. Un pareil aveu, joint à celui de nos braves capitaines, sembloit sans doute nous promettre une perspective bien brillante; & pourtant aujourd'hui le Roi paroît mécontent de nous : il ordonne qu'à notre place on substitue ceux qui servoient directement sous nos ordres, bien plus ceux qui n'ont jamais servi, & qui, en leur supposant même des talents naturels, ne peuvent certainement pas avoir ceux de l'expérience militaire.

Eh ! en quel temps, en quel lieu, où pareille réforme est-elle exécutée ? & devant qui ? L'ordonnance est signée du 20 octobre 1782, jour même où nous eûmes le bonheur de faire au Roi & à l'état un nouveau sacrifice de nos vies ; elle paroît dans le temps que le roi d'Espagne récompense par une promotion nombreuse & sa marine, & ses troupes. On la met en vigueur à Cadix, chez nos alliés:

devant qui ? Devant la face des nations assemblées, lorsqu'on ouvre une campagne. Nous seuls enfin, nous sommes punis, quand tous les militaires sont récompensés. Nous tous ensemble, nous vous prions, M. le Comte, avec une ardeur dont une ambition honnête, & la confiance que nous inspirent votre mérite & votre façon de penser sur nous, de représenter à M. le comte d'Estaing nos services, notre zele & notre soumission aux volontés du Roi. Nous le supplions d'employer en notre faveur son crédit auprès du souverain, de changer la forme du service qui nous place après les capitaines d'équipage, de daigner se rappeller que nous avons combattu & que nous allons combattre sous lui. De quelque genre que soit le service qu'on veut établir à bord des vaisseaux, nous nous sentons également propres pour tous, & nous jurons de l'exécuter avec tout le zele, toute l'activité, toute la subordination qu'on doit attendre de jeunes gentilshommes françois, à la mer depuis sept années, accoutumés à combattre sous des chefs comme vous. »

M. de la Motte-Piquet a accepté la mission : il ne s'est pas seulement contenté de présenter cette lettre à M. le comte d'Estaing ; il a encore écrit à M. le marquis de Castries, ministre de la marine, une lettre très-pressante, & lui a témoigné combien ce nouveau réglement lui paroît contraire au bien du service & de l'état.

23 *Février*. M. l'abbé Noël, garde, démonstrateur du cabinet de physique de S. M. est mort à la fin de janvier dernier. Ce religieux défroqué avoit un grand talent pour la méchanique,

Digitized by Google

Louis XV l'aimoit beaucoup, & lui avoit fait un fort très-agréable. On a parlé fur-tout d'un télefcope très-exellent & fupérieur à ceux connus de fon invention.

23 *Février*. Extrait d'une lettre de Rennes, du 20 février... Les états de Bretagne, lorfqu'ils s'affemblerent, & durant le cours de leur tenue, avoient trois griefs : le premier, ancien, concernant fes députés ; le fecond, récemment agité, concernant les octrois des villes, levés fans leur confentement ; le troifieme, tous les ordres illégaux arrivés durant la feffion.

M. d'Aubeterre avoit donné aux états les plus belles paroles du monde fur le premier point. Vous avez vu qu'il fembloit entrer dans la juftice de leurs démandes, & reconnoître leur droit ; il paroît qu'ils fe font leurrés d'un vain efpoir ; & nulle fatisfaction à cet égard.

Quant au fecond point, vous avez également vu que le tiers, convaincu qu'il avoit eu tort ; s'eft réuni à la nobleffe à cet égard ; dont eft réfultée l'acceffion de celle-ci aux demandes de la cour ; & la cour fatisfaite n'a eu aucune confidération pour les plaintes des états fur un objet qu'elle regarde comme fini, puifque ces impôts vont leur train.

Enfin, les ordres illégaux ont bien été biffés par l'évêque de Rennes ; mais cette maniere même de l'avoir fait eft illégale. Nulle autorifation de la cour ; nul arrêt du confeil qui motive la conduite du prélat ; nul aveu par écrit du commandant qui lui lie les mains pour revenir contre & faire revivre ces ordres.

C'eft au milieu de cette fluctuation d'efpoir & d'opinions que les états ont fini à la fin de

Digitized by Google

janvier de la façon la plus désavantageuse : en effet, il n'y a point d'exemple de sessions où il n'y ait eu de modération sur aucun point. On en peut juger par les adjudications ; elles avoient été augmentées, il y a deux ans, de 700000 liv. & cette fois, malgré la paix qui devoit les faire baisser, puisqu'elle doit entraîner une diminution sensible sur les boissons, elles ont encore accru de 1100000 liv. Jugez par-là de l'excès des impositions & de nos maux.

24 *Février.* On ne conçoit pas quel génie infernal souffle sur les courtisans : il pa..ît encore des couplets affreux & calomnieux contre la Reine ; & cependant quelle princesse mérita moins cette audace sacrilege, fut plus digne des hommages & de l'amour de tous les ordres de l'état ? Aux charmes de la figure, à la noblesse du maintien, aux graces répandues sur sa personne, elle joint les qualités les plus précieuses, la bienfaisance, la bonté, l'humanité, l'amitié, vertu si rare chez ses pareilles ; elle oublie ses injures personnelles ; elle n'a jamais fait de mal à qui que ce soit. On ne cite personne dont elle ait exigé le châtiment. Si elle a quelques défauts inséparables de notre nature, ils sont aimables en quelque sorte comme elle : ils tiennent à son sexe, au goût national ; & venue extrêmement jeune en France, elle en a sans doute contracté ici le plus grand nombre. Elle aime excessivement la parure, les frivolités, les spectacles, la dépense : elle prodigue souvent ses dons à des gens qui en sont indignes ; elle est quelquefois légere dans ses affections ; elle plaisante de la mauvaise tournure, des gau-

Digitized by Google

cheries des femmes préſentées : mais ces ſarcaſmes partent de ſa gaieté & non de ſon cœur, dont ſe louent tous ceux qui ont l'honneur d'approcher de S. M. & d'en voir l'intérieur.

24 *Février*. On ne peut aſſez admirer la ſoupleſſe avec laquelle M. le garde des ſceaux s'eſt tiré, depuis qu'il eſt en place, de tous les pas difficiles où il s'eſt trouvé fréquemment. Aujourd'hui il s'eſt mis mieux que jamais en cour par ſon adreſſe à ſe rapprocher du comte de Vergennes, qu'il a prévu devoir inſenſiblement remplacer M. le comte de Maurepas. Il a même pris un long tour pour y mettre moins d'affectation : il a commencé par faire ſa cour à madame de Vergennes, par la voir aſſidument, par faire ſon piquet. M. de Vergennes, vivant beaucoup dans ſon intérieur, l'a trouvé ſouvent chez ſa femme, lui a ſu gré de cette complaiſance, & il en eſt peu-à-peu réſulté de l'intimité entre ces deux miniſtres.

24 *Février*. Les comédiens françois jouent aujourd'hui une nouveauté. C'eſt une petite piece en un acte & en vers, ayant pour titre : *les Aveux difficiles*. Elle eſt d'un M. Vigée, fils d'un peintre médiocre de ce nom, & d'une coëffeuſe célebre. Il a pour ſœur une madame le Brun, qui vaut mieux que ſon pere pour ſon talent, & auroit été reçue de l'académie, ſi elle n'avoit épouſé un marchand de tableaux. Celui-ci eſt riche ; ce qui met ſa femme en état de recevoir beaucoup de gens comme il faut, & même des gens de cour. Elle eſt jolie, elle a de l'eſprit, elle eſt très-aimable ; en voilà plus qu'il n'en faut pour lui procurer une brillante ſociété. Dernièrement elle avoit un concert où

Digitized by Google

chantoit M. Garat; MM de Vaudreuil, de Galifet, de Polignac, grand nombre des agréables de la cour, étoient; c'étoit le jour du bal de la Reine. Ces meſſieurs convinrent qu'on s'amuſoit infiniment plus chez Mad. le Brun qu'à Verſailles, qu'ils reſteroient chez elle tant qu'elle voudroit; & en effet ils ne ſe rendirent chez S. M. qu'à deux ou trois heures du matin; ce qui avoit formé pour ce jour-là un vuide dans la fête.

25 *Février*. Depuis les derniers mémoires de M. d'Eſprémeſnil, il a paru *Réflexions préliminaires ſur le troiſieme mémoire* de cet intervenant à Dijon. Ces réflexions de M. Tollendal ſont datées de Paris le 23 décembre 1782, & roulent principalement ſur les deux correſpondances de MM. de Montmorenci & de Crillon. Il en réſulte de plus en plus que M. d'Eſprémeſnil s'eſt aliéné ces deux ſeigneurs. M. de Tollendal joint à ces réflexions un imprimé de ſa lettre au chevalier de Crillon, en date du 21 décembre, & la réponſe de celui-ci extrêmement amere contre monſieur d'Eſpréмeſnil.

25 *Février*. On aſſure que le congrès, après avoir dreſſé les loix & les réglements de l'union des états reſpectifs, l'a envoyé à M. l'abbé de Mably, pour qu'il l'examine & le corrige.

C'eſt cet abbé qui vient de publier un traité *de la maniere d'écrire l'hiſtoire*, où il maltraite à peu près tous nos hiſtoriens & ſur-tout Voltaire; ce qui a ſinguliérement ſcandaliſé tout le parti de ce grand homme. Il pourroit bien être comme l'abbé d'Aubignac, qui, après avoir donné des regles pour la tragédie, fit une tragédie déteſtable. Il y a à parier que

quelqu'un du moins qui s'aſtreindroit ſervilement aux documents de ce pédagogue, compoſeroit une hiſtoire très-ennuyeuſe, très-inutile par conſéquent, puiſque perſonne ne la liroit & ne pourroit la lire.

26 *Février*. Il a percé ici un nouveau livre anglois, ayant pour titre : *Eſtimation de la force comparative de la Grande-Bretagne, pendant le regne actuel & les quatre précédents; & des pertes occaſionnées au commerce par chaque guerre, depuis la révolution.*

M. Chalmers, l'auteur de l'ouvrage, cherche à y raſſurer les eſprits effrayés par le tableau déplorable de l'état de l'Angleterre qu'a tracé le docteur Price. En voici les aſſertions les plus conſolantes.

1°. Le commerce qui décline momentanément pendant la guerre, double au retour de la paix.

2°. Au milieu des horreurs de l'avant-derniere guerre, les exportations de l'année 1761 ſe trouvent égales à celles des années 1749, 50, 51, où l'on étoit en paix.

3°. C'eſt dans l'année 1774 que la gloire de l'Angleterre étoit à ſon méridien. Les exportations monterent à plus de quinze millions ſterlings. Les revenus annuels donnerent dix millions, & le nombre des matelots, dans les vaiſſeaux du Roi, étoit plus conſidérable que celui des matelots de tout le royaume au commencement du ſiecle.

4°. Les exportations faites pendant la guerre qui vient de ſe terminer, comparées à celles des plus brillantes époques du commerce anglois, eſt dans le rapport de onze à ſeize ; elles ont doublé celles faites durant la guerre précédente.

Digitized by Google

5°. Suivant ses calculs, en mettant à part les factoreries & les colonies, la Grande-Bretagne gagne par an sur son commerce extérieur trois millions & demi sterlings; sur le commerce des colonies, 260000 liv.; avec l'Ecosse, 430000 liv. & en déduisant la perte pour les factoreries de 448912 liv. le produit net du commerce annuel de la Grande-Bretagne est de 3884844 liv.

Monsieur Chalmers établit encore que l'or & l'argent monnoyés existant en Angleterre, sont de 20 millions liv. Enfin, il porte la population des trois royaumes à plus de huit millions d'hommes.

26 *Février*. *Les Aveux difficiles*, joués avant-hier aux François, ont eu un plein succès. Cependant l'intrigue, qui est assez fournie, même trop forte pour une piece en un acte, est ressemblante à beaucoup d'autres, & d'ailleurs trop symmétrique, invraisemblable & absurde en bien des points; mais le jeu des acteurs l'a fait valoir infiniment. La versification en est agréable, facile & d'un bon ton. Il est fâcheux pour M. Vigée qu'on lui conteste l'ouvrage. Un autre auteur prétend avoir fait antérieurement une comédie semblable, en avoir donné communication à plusieurs personnes, & conséquemment l'accuse de plagiat : il faut attendre, pour bien en juger, que les pieces du procès aient été produites devant le public.

27 *Février*. Par des lettres-patentes données à Versailles le 28 novembre 1782, & regiftrées en parlement le 14 janvier 1783, le Roi autorise la chambre du commerce de Picardie à faire un emprunt de 934000 liv. pour le rétablissement du port de Saint-Valery, & à lever un octroi pendant vingt ans pour en payer les

Digitized by Google

ouvrages & rembourser le capital, sur les marchandises dénommées dans un tarif annexé, entrant dans les ports de Saint-Valery, de Crotoy & d'Abbeville, ou en sortant.

L'objet de cette dépense est encore d'augmenter l'utilité dudit port, en y faisant arriver & réunissant dans un seul canal les eaux de la riviere de Somme.

Il a été aussi question du port du Havre. Suivant un projet donné à la cour, il étoit susceptible de devenir port de roi & de contenir des vaisseaux de ligne. Il s'agissoit d'affecter le bassin actuel uniquement aux navires marchands, & d'y pratiquer une autre ouverture, d'où il auroit résulté un second bassin plus profond & capable de la destination qu'on vouloit lui procurer.

On a envoyé sur les lieux des membres de l'académie des sciences, entr'autres monsieur de Borry, chef d'escadre, & monsieur le marquis de Condorcet.

On parle beaucoup d'un mémoire donné par ce dernier à la cour, où il fait une digression sur le commerce, où il établit que l'Amérique, depuis la formation des Etats-Unis, pese sur l'Europe par le midi; & la Russie, depuis le traité de la neutralité armée, y pese par le nord; en sorte que le commerce de la France, bien loin de s'agrandir durant la paix qui vient de se signer, ne pourra que diminuer, se détériorer : d'où l'auteur conclut l'inutilité de tant s'occuper de ports & d'établissements maritimes nouveaux.

27 *Février*. Le drame de M le marquis de la Salle, suspendu le mardi 18 après la fin du second acte, par l'attaque de nerfs surve-

nue à Mlle. Pitrot, a été repris mardi 25. L'auteur n'ayant pas profité de cet intervalle pour adoucir un caractere atroce, dont les premieres nuances avoient déja révolté le parterre, a éprouvé aujourd'hui une chûte complete.

Les gens au fait de la filiation de ce drame, assurent du reste qu'il est pris d'un roman du même auteur, portant le même titre, ayant les mêmes défauts; en sorte qu'il n'a fait que remâcher son propre ouvrage, sans l'améliorer.

Hier 26, autre chûte encore aux Italiens d'une nouveauté ayant pour titre: *Henri d'Albret ou le Roi de Navarre*. Cette comédie en un acte en prose avoit été imaginée par un M. Dorfeuille à l'occasion de la paix. C'est une allégorie perpétuelle relative à cet événement; mais si plate, si fade, si dégoûtante, que le public mécontent a plusieurs fois déterminé les comédiens de se retirer de la scene, que les rieurs ont forcé d'y revenir, afin de tirer au moins quelque parti du ridicule de l'ouvrage.

Le sieur Granger, qui y joue le principal rôle, excusoit dans le foyer ses camarades de l'avoir reçue sur le débit enchanteur du poëte, qui les avoit séduits à la lecture.

27 *Février*. C'est un baron *d'Estat* qui prétend avoir fait il y a deux ans, & lu il y a dix-huit mois, aux comédiens italiens, une piece en un acte en vers, portant le titre des *Aveux difficiles*, admise dès-lors à correction: il a été très-surpris de retrouver à la premiere représentation de celle de M. Vigée le même fonds & plusieurs de ses scenes; il en prévient le public par une lettre du lundi 24 février, adressée aux journalistes de Paris.

Par une réponse datée de Paris le 27 fé-

Digitized by Google

vrier, M. Vigée, sans désavouer formellement le plagiat, assure que c'est à M. Mariguié, auteur d'une tragédie tombée il y a un an, qu'il doit son sujet. Mais il ne déclare pas n'avoir eu aucune connoissance directement ou indirectement de la piece du baron.

28 *Février*. M. Sacchini, suivant le marché fait avec lui, devoit fournir trois opéra à raison de 30000 liv. pour les trois. Comme on n'a pas été content du premier, on parloit de lui donner 10000 liv. faisant le tiers de la somme convenue, & de le renvoyer : les partisans de ce grand homme sont venus le défendre, & enfin ont obtenu qu'on exécuteroit son premier opéra, qui est *Renaud*, qu'on doit jouer aujourd'hui pour la premiere fois.

C'est un M. le Bœuf qui est auteur du poëme, ou plutôt c'est Pellegrin, suivant son propre aveu. En effet, cet ancien poëte a traité en 1682 le même sujet, tiré du *Tasse*; le moderne l'a réduit en trois actes, mesure reçue & desirée par les musiciens étrangers ; il en a conséquemment changé la coupe, & rendu la marche plus rapide ; mais trouvant que son devancier avoit heureusement traduit plusieurs morceaux du Tasse, & désespérant de les traduire mieux, il se les est appropriés, & s'est même servi des propres vers de Pellegrin.

Renaud, après avoir pris Solime, offre la paix aux infideles ; ceux-ci sont sur le point de l'accepter, lorsque survient Armide qui leur reproche leur lâcheté & les ramene au combat.

Les monarques amoureux d'Armide & rivaux de Renaud, qui ont remarqué renaître dans le cœur de leur amante la passion qu'elle a toujours eue pour ce héros, ne pouvant en

triompher , complotent de l'affaffiner : Armide en eft inftruite & prend la défenfe du prince croifé : elle le délivre de cette trahifon ; mais pénétré de reconnoiffance, il n'en réfifte pas moins à fes charmes, & retourne à fon camp pour fe mettre à la tête des fiens.

Bientôt Renaud fait fuir devant lui tout ce qui s'oppofe à fon paffage : il défait les indignes rivaux qui avoient voulu le prendre en traîtres. Armide, qui voit tout fon parti en déroute, fe croit perdue. Cependant Renaud, non-feulement épargne la vie du pere de cette princeffe, mais lui déclare qu'il l'aime, qu'il l'a toujours aimée, & qu'en ce moment où fa gloire eft fatisfaite, il eft prêt à fe livrer à tous les tranfports de fa tendreffe ; il l'époufe.

Tel eft le fujet de cet opéra, dont la mufique aux répétitions a effuyé beaucoup de contradictions par les fortes cabales qui luttoient contre l'auteur ; mais les juges impartiaux y ont retrouvé le génie de ce grand homme, dont la réputation eft faite, eft au-deffus des menées de fes envieux.

1 *Mars* 1783. M. le baron d'Efpagnac, gouverneur de l'hôtel royal des invalides, vient de mourir. Il étoit connu parmi les littérateurs, comme auteur d'une *Hiftoire du maréchal de Saxe*, dont il avoit été le compagnon d'arme & l'ami. Elle eft affez exacte conféquemment fur les faits ; mais ce n'eft proprement qu'une gazette : cependant Voltaire avoit eu la baffeffe de la prôner, en reconnoiffance de l'adulation de ce militaire envers lui. Son hiftoire parut en 1775. Il avoit donné précédemment un *Effai fur la fcience de la guerre*, & un *Supplément aux Rêveries du maréchal de Saxe*, où

Digitized by Google

il développe les principes & les maximes de ce grand général sur les diverses parties de la guerre, & principalement sur la tactique.

1 *Mars*. Le sieur Augé, comédien françois excellent dans les rôles de valets de la vieille comédie, c'est-à-dire hypocrites, fourbes, scélérats, qui avoit eu le bon esprit de se retirer l'an passé avec sa réputation toute entiere, n'a pas joui long-temps de son repos; il est mort le 26 de février.

1 *Mars*. On ne regarde point la premiere représentation de Renaud comme suffisamment complete, comme suffisamment bien exécutée, pour pouvoir prononcer sur la musique. Une nouvelle maniere exigeroit en quelque sorte de nouvelles oreilles. Les *Gluckistes* ont trouvé qu'il n'y avoit pas assez de force; les *Piccinistes*, assez de gracieux. Ce qui a paru caractériser principalement cette composition de M. de Sacchini, c'est la délicatesse, la pureté, la noblesse, la facilité. Le serment des rois & des chevaliers au premier acte, est le morceau sur lequel on s'accorde le plus; tout le monde convient qu'il est sublime. Il est fâcheux qu'il soit dans le premier acte, & qu'on ne rencontre rien ensuite d'aussi frappant.

2 *Mars*. Aujourd'hui que le Roi Léar est à sa quatorzieme représentation, qu'on a eu tout le loisir de voir & de revoir cette tragédie, que même imprimée depuis quelque temps, on a pu la lire & la relire dans le sang froid du cabinet, ce ne sera point la juger témérairement que de l'apprécier & de dévoiler toute la difformité de ce monstre dramatique.

Léar a trois filles, il en exhérede une trompée par des accusations calomnieuses qu'il a

Digitized by Google

crues trop légérement; il partage ſes états entre les deux autres. Volnerille, la premiere, le chaſſe de ſon palais & l'oblige de ſe réfugier chez *Regane*, la ſeconde. Celle-ci l'accueille avec une grande piété filiale, mais, ſous ces dehors hypocrites, recele le deſſein le plus noir. On en inſtruit le pere, qui abandonne cet enfant dénaturé, va chercher dans les forêts une retraite où il rencontre ſa troiſieme fille Helmonde, vertueuſe, lui conſervant les ſentiments qu'elle lui doit, & ſur le point de cauſer une révolution à l'aide d'un héros qui l'aime, qui eſt touché de ſon ſort, & a mis dans ſon parti les plus valeureux & les plus fideles. Cependant Regane, inſtruite de l'évaſion de ſon pere, le fait chercher. On le découvre ainſi que ſa fille; on les arrête. Durant cet intervalle, la conjuration éclate; & Edgar (c'eſt le nom du héros) quoique vaincu, harangue ſi éloquemment les ſoldats du duc de Cornouailles, le mari de Regane, & entrant dans les vues criminelles & parricides de la ducheſſe, qu'ils l'abandonnent, en ſorte que Léar remonte ſur le trône, & uniſſant le vainqueur & Helmonde, en redeſcend une ſeconde fois pour les couronner. Tel eſt le ſujet aſſez ſimple de la piece, mais que M. Ducis, à l'exemple de Shakeſpear, a horriblement compliqué en multipliant les incidents & les acteurs. Il y a quinze de ces derniers qui pourroient ſe réduire à quatre eſſentiels; ſavoir, une fille dénaturée pour former l'intrigue, le pere & la bonne fille qui en ſont le nœud & occaſionnent l'intérêt, enfin le héros libérateur qui en opere le dénouement.

Dans le premier acte, quoique très-long, l'expoſition eſt ſi mal faite, que chacun eſt obligé

Digitized by Google

d'y ſuppléer par des ſuppoſitions : il auroit fallu au moins motiver l'excès de barbarie de Volnerille & enſuite de Regane ſur quelque raiſon d'état qui efface, chez les ſouverains, juſqu'aux ſentiments de la nature : mais M. Ducis ne nous repréſente Volnerille & Regane que comme deux de ces monſtres inadmiſſibles ſur la ſcene, & qu'Horace preſcrit d'écarter avec ſoin des yeux du ſpectateur. Pour contraſter, il peint le duc d'Albanie, le mari de la premiere, ſous des couleurs plus douces & oppoſées à celle du duc de Cornouailles, l'époux de Regane, & auſſi ſcélérat qu'elle. Il le place à la cour de ſon beau-frere, concertant avec lui leurs intérêts politiques, ce qui permet à Volnerille de profiter de ſon abſence & de développer ſon caractere abominable en obligeant ſon pere de fuir de ſa cour ; mais la vertu du duc d'Albanie eſt ſi foible, agit ſi peu, que ce perſonnage devient froid, nul, & un reſſort poſtiche ſeulement entre les mains du poëte. Le comte de Kent, un ancien miniſtre de Léar, renvoyé pour avoir défendu trop chaudement Helmonde, intervient ſur la fin de l'acte ; il cherche ſes fils qui l'ont abandonné, qu'il veut emmener avec lui, & qui lui réſiſtent ; ce qui forme une cacophonie d'intérêts du même genre, ainſi qu'une multiplicité de trois acteurs qui vont concourir au même but ; & qu'il eût par conſéquent fallu réunir en un ſeul auſſi.

Au ſecond acte, Léar, dont le poëte a jugé à propos d'aliéner l'eſprit, afin de le rendre plus intéreſſant, rencontre d'abord ſon ami Kent ; il eſt bientôt environné de toute la cour, & ſe perſuade, aux démonſtrations de tendreſſe de Regane & du duc de Cornouailles,

avoir trouvé une fille plus sensible. Le duc d'Albanie présent désavoue la conduite de son épouse, & se contente de vouloir ramener Léar avec lui : celui-ci tombe dans un accès de démence, & croyant voir dans Regane, Volnerille, se livre à toutes ses fureurs. Il revient à lui, reconnoît son erreur, lorsque le comte, qui étoit allé aux informations, vient apprendre à Léar, en présence du duc & de la duchesse même, que cette fille ne vaut pas mieux que l'autre; qu'il ait à craindre de nouvelles persécutions : & ces deux souverains si atroces, qui avoient d'abord ordonné d'arrêter Kent, finissent par se retirer tranquillement, & laissent Léar & Kent deviser ensemble & s'assurer une retraite.

Le théâtre, qui, durant les deux premiers actes, n'avoit représenté qu'un château fortifié du duc de Cornouailles, change au commencement du troisieme. On voit une forêt hérissée de rochers; dans le fond, une caverne auprès de laquelle est un vieux chêne : il est nuit; le temps est disposé à un orage épouvantable. C'est là & en ce moment qu'Edgard assemble les conjurés, & leur montre Helmonde pour les mieux disposer. Cependant les éclairs & le tonnerre éclatent. La princesse & son amant se réfugient dans l'antre voisin. Alors Léar, quoique sorti avec Kent, survient seul. On le voit à la lueur des éclairs, à ce que nous apprend l'auteur, à travers les arbres de la forêt, seul, égaré & promenant sa vue avec douleur & inquiétude. Le tonnerre éclate, continue-t-il; les éclairs embrassent l'horizon, les vents sifflent, la grêle tombe sur la tête chauve & nue du Roi Léar. Kent enfin le retrouve & l'engage à se retirer dans une caverne qu'il apperçoit. On croiroit qu'ils y vont entrer:

Digitized by Google

point du tout ; Helmonde & Edgard en sortent au contraire. Léar retombe encore dans son égarement, il prend tout-à-tour Helmonde pour Volnerille, pour Regane; il l'accable d'injures : elle ose se déclarer. Cette reconnoissance redouble la douleur du pere & sa rage; il veut se tuer ; il s'évanouit, & on l'emporte dans la caverne.

Le quatrieme acte commence par l'aveu d'Edgard à Kent du projet de la conjuration, que le pere approuve. Cependant Helmonde cherche à ranimer son pere ; on l'apporte endormi sur un lit de roseaux : il ouvre les yeux ; il a perdu toute sa mémoire. S'ensuit un interrogatoire qui a produit beaucoup d'effet par la gradation avec laquelle le sentiment faisant revivre le cœur de Léar, lui rend par degrés les idées relatives à sa situation; enfin, la reconnoissance de sa fille s'opere dans toute son étendue, & c'est dans ces doux moments qu'on vient les arrêter.

Au cinquieme acte le duc de Cornouailles a découvert la conspiration. Celui d'Albanie cherche en vain à le calmer ; les ordres sont donnés pour faire périr *Léar* & *Helmonde ; Edgard* est défait ; il paroît enchaîné sur la scene ; un miracle seul peut les sauver, & il s'opere par les reproches du vaincu aux soldats du vainqueur, auxquels il fait connoître la mauvaise cause qu'ils défendent. Ils se révoltent contre des souverains dénaturés ; ils reconnoissent de nouveau Léar pour leur Roi, qui ne prend le sceptre que pour le donner à sa troisieme fille en l'unissant à Edgard.

On a déja, dans le cours de cette analyse, fait sentir plusieurs defauts de la piece, sur-tout de l'exposition. Ceux de l'intrigue & du nœud ne sont pas moins saillants. L'auteur a voulu

Digitized by Google

faire porter spécialement l'intérêt sur la situation du Roi Léar, dont le cœur trop tendre succombant à l'excès de son infortune, de l'ingratitude de ses deux filles, en perd la tête. Mais ce n'est qu'une mal-adresse; car qu'est-ce que l'intérêt tragique ? C'est la disposition du spectateur à se mettre à la place du personnage qu'il aime; c'est le desir de s'identifier en quelque sorte avec lui, de penser, de sentir, d'agir comme lui; or, qui voudroit ressembler à un fou ? Qui n'a pas l'amour-propre au contraire de dire : cela ne me seroit pas arrivé ainsi, je n'aurois pas été si sot; j'aurois eu plus de force d'esprit, plus d'énergie dans l'ame ? L'intérêt qui résulte donc de cet accident physique, que le poëte d'ailleurs fait naître & arrête quand il veut, n'est plus qu'un intérêt de pitié, de commisération, tel que celui qu'on éprouve en entrant aux petites maisons. Il ne peut être que tel, sur-tout d'après le caractere donné du principe qui, par ce qu'il a fait précédemment, s'annonce pour crédule & foible, & par la conclusion y met en quelque sorte le dernier trait en donnant de nouveau sa couronne avec non moins d'imprudence que de légéreté.

La maniere dont le dénouement s'opere n'est pas moins défectueuse; & il a paru si invraisemblable, si forcé, si absurde aux enthousiastes même de monsieur Ducis, qu'il est inutile de s'appesantir dessus & d'entrer dans aucun détail. Quant à la pluie, à la grêle, aux éclairs, au tonnerre, toutes ces calamités de la nature sont excellentes dans un opéra, & ridicules dans une tragédie où les orages doivent se passer non dans les airs, mais dans le cœur des personnages, & par contre-coup dans celui des spectateurs.

Digitized by Google

Quant au ſtyle, quoiqu'il nous ait paru à la lecture moins vicieux que nous ne l'avions jugé, il y a encore aſſez de bouffiſſure & de platitude, pour que nous nous en référions à ce que nous en avons d'abord prononcé.

3 *Mars*. Tout ſe diſpoſe pour l'ouverture de la nouvelle ſalle de la comédie italienne à la rentrée d'après pâque. Ce théâtre ayant acquis une ſolidité qu'il n'avoit pas avant, mérite qu'on entre dans quelques détails de ſon hiſtorique & de ſa conſiſtance actuelle.

Ce fut en 1716, ſous la régence, que ſe forma dans Paris la troupe des comédiens italiens; mais, malgré la protection royale, malgré les talents & le zele de ceux qui la compoſoient, ils n'eurent qu'une foible réuſſite, & ce ſpectacle ne s'eſt jamais ſoutenu que par des moyens étrangers & bientôt inſuffiſants, tels que les feux d'artifice, les ballets, &c. juſqu'au moment où en 1762 on y a réuni l'opéra comique.

Cette réunion, leur ouvrant une nouvelle carriere, a fait tomber abſolument les comédies en langue italienne, & quand on les repréſentoit, le produit de la recette ne ſuffiſoit pas même pour payer la moitié des frais journaliers.

D'ailleurs, les tentatives réitérées de faire venir à grands frais des acteurs d'Italie, n'ayant produit aucun effet, il n'étoit plus poſſible de remplacer les bons acteurs morts, ni ceux que leurs longs ſervices mettoient dans le cas de ſe retirer.

Vu le dépériſſement de ce ſpectacle & l'impoſſibilité d'y remédier, on n'a trouvé d'autre moyen de le revivifier, que de ſupprimer entiérement le genre italien, de pourvoir au traitement des acteurs & des actrices qui le

Digitized by Google

repréſentoient, & d'établir une nouvelle troupe qui, ſous le titre ancien de *comédiens italiens*, repréſentât des comédies françoiſes, des pieces de chant, ſoit à vaudevilles, ſoit à ariettes, & des parodies.

En conſéquence, le Roi a permis aux adminiſtrateurs de l'académie de muſique, de faire à cette troupe un bail pour trente années du privilege de l'opéra comique.

C'eſt cet opéra comique, qui eſt en effet la ſource véritable de la propriété actuelle de ce ſpectacle. Le genre des pieces de chant y a fait des progrès auſſi rapides qu'étonnants, au point que la muſique françoiſe, jadis l'objet de l'indifférence ou du mépris des étrangers, eſt répandue aujourd'hui dans toute l'Europe. On exécute les opéra bouffons françois dans toutes les cours du nord, & même en Italie, où les plus grands muſiciens de Rome & de Naples applaudiſſant aux talents de nos compoſiteurs françois. Ce ſont les ouvrages de ce genre qui ont formé le goût en France, & qui y ont accoutumé les oreilles à une muſique plus ſavante & plus expreſſive, & qui ont enfin préparé la révolution arrivée ſur le théâtre lyrique même, en y faiſant applaudir aujourd'hui des chef-d'œuvres, dont, il y a vingt-cinq ans, on n'auroit ni connu, ni goûté le mérite.

Tant de ſervices rendus à l'art de la muſique ont dû déterminer le gouvernement à donner aux comédiens italiens une exiſtence ſolide & légale, par un arrêt du conſeil du 25 décembre 1779, qui ſupprime les comédiens en langue italienne, & autoriſe les autres à faire un nouveau traité de ſociété, &c.

Cet arrêt du conſeil a bientôt été revêtu de

lettres-patentes en date du 31 mars 1780, suivies de l'acte de société de la nouvelle troupe, & le tout a été enrégistré au parlement le premier mai suivant.

Les lettres-patentes contiennent douze articles. Le dernier est remarquable.

En renouvellant, en tant que de besoin, les dispositions de la déclaration donnée par Louis XIII, en faveur des comédiens, le 16 avril 1641, S. M. y enjoint très-expressément aux comédiens, italiens de régler tellement leurs représentations théâtrales, que la religion, les bonnes moeurs & l'honnêteté publique n'en puissent souffrir la moindre atteinte; & elle ajoute : « En ce faisant, nous voulons & entendons que l'exercice de leur profession ne puisse leur être imputé à blâme, ni préjudicier à leur réputation dans le commerce public. »

4 *Mars*. Il paroît que le gouvernement, la guerre étant cessée, s'apprête à chercher les moyens les plus salutaires pour remédier aux dépenses excessives & au désordre qu'elle a portés dans les finances. En conséquence, deux comités de différente nature doivent s'assembler fréquemment sur cet objet; le grand, où se traiteront les plans & projets de finance, sera composé du Roi, lorsque S. M. voudra y assister, du comte de Vergennes, du garde des sceaux & de M. de Fleuri.

Le petit comité concernant les opérations journalieres & ce méchanisme de charlatanerie politique propre à soutenir le crédit public en maintenant celui de la place, aura pour membres les sieurs de Bourgade, le Clerc, ancien premier commis des finances; d'Hervelay, garde du trésor royal, & Darney, agent de change du trésor royal.

4 *Mars*. M. le duc de Coigny a reçu le lundi gras la faveur finguliere d'avoir à fouper à Paris dans fon hôtel le Roi & la Reine : il y avoit une table de cent couverts.

A la fuite du repas il y a eu un bal divifé en deux falles : l'une des jeunes femmes, c'eft-à-dire, de celles au deffous de vingt-cinq ans, & l'autre des vieilles au deffus, dans laquelle la Reine étoit comprife. Elle a paru s'y amufer beaucoup : à la fin les deux falles fe font réunies en une.

Il y avoit en outre une falle de jeu.

4 *Mars*. C'eft le fils de M. de Choifeul-Meuze, très-jeune homme, auquel eft arrivée l'aventure du cabriolet. Tous les Choifeul, inftruits de la fenfation qu'elle avoit produite au parlement, fe font remués pour en empêcher les fuites. On veut aujourd'hui que le fiacre ne foit pas mort de fes bleffures, & qu'on ait profité de cette circonftance heureufe pour en obtenir un défiftement à force d'argent, avant que la dénonciation eût été faite.

On ajoute qu'elle a eu lieu le vendredi 28 février aux chambres affemblées, où M. d'Efprémefnil l'a jointe à plufieurs autres.

5 *Mars*. On attend inceffamment le *mémoire fur la Baftille* par Me. Linguet, morceau qui a dû fervir d'ouverture à la fuite de fes annales, & que fans doute il fait imprimer féparément pour le public de France, où il lui fera difficile de faire percer les premieres périodiquement.

5 *Mars*. La famille des Veftris, quoique remarquable par beaucoup de ridicules qu'on a fans doute exagérés dans le public, vit dans une grande union, & ne fe permet point de ces vilenies

nies trop communes parmi les gens de théâtre. Ils sont sur-tout très-rangés : un des frères qu'on appelle *Vestris le cuisinier*, est chargé du détail de l'intérieur, & s'en acquitte à merveille ; c'est-là son talent.

Cependant le jeune Vestr'allard, le fils du grand Vestris, s'étant écarté & ayant fait des mémoires à son pere qui l'ont effrayé, il y a fait honneur ; mais avant a fait venir cet enfant chéri, lui a fait une sévere réprimande, & lui a déclaré qu'il eût à être plus sage, sinon qu'il le feroit enfermer ; qu'il ne vouloit point *de Guimené dans la famille*, propos qui a bientôt circulé dans les foyers de l'opéra, qui s'est répété dans le monde, & fait proverbe aujourd'hui.

6 *Mars*. On a oublié de parler dans le temps du rétablissement de la cour des aides de Clermont-Ferrand, qui a eu lieu quelques mois après son interdiction. La nomination de M. Guerrier de Bezance, ancien maître des requêtes, à la place de premier président de cette cour, donne lieu aujourd'hui de s'en entretenir, ainsi que de son chef dont on a rappellé l'aventure domestique.

Sa femme jeune & jolie, qui s'étoit amourachée de M. de Sevres de la Tour, s'enfuit en Angleterre avant ce galant, qui, à son tour, laissa sa femme résidante encore aujourd'hui à Paris, & gémissant de l'abandon de ce moderne Thésée.

Quoiqu'il en soit, c'est à cette anecdote qu'on est redevable probablement de la naissance du *Courier de l'Europe*. M. de Sevres de la Tour, homme de lettres, non dépourvu de talent, fut nécessité de chercher des ressources pour lui

& pour sa conquête ; il imagina le plan de cette nouvelle gazette, le fit adopter par des particuliers riches, & se chargea de la rédaction qu'il remplit avec succès, quant à la partie essentielle qui concerne l'Angleterre ; mais, faute de bons correspondants, il ne tire pas tout le parti qu'il pourroit de l'article de France.

6 *Mars.* Il paroît que l'*Armide* de M. de Sacchini, comme tous les bons ouvrages, prendra davantage à mesure qu'elle sera plus connue. La seconde représentation en a d'abord assuré le succès, quoique l'exécution n'en soit pas encore parfaite.

Le premier acte est sans contredit un des plus beaux qu'il y ait au théâtre lyrique, tant par la majesté de la scene, que par la plénitude de l'action & par la diversité des mouvements. L'ouverture de la tragédie, qui est un conseil tenu dans le camp des Sarrasins, entre le pere d'Armide & les rois & chevaliers de l'armée, est d'une grande noblesse, & le compositeur de la musique en a senti tout l'effet. — Le chœur où les amants d'Armide, dégoûtés de son abscence, demandent la paix, termine grandement cette superbe scene. L'arrivée de Renaud, qui, au même instant, s'annonce député de Godefroi pour offrir cette paix, est un peu postiche ; mais il en résulte la belle situation d'*Armide* qui survient, &, par ses reproches, par sa présence & par ses charmes, rend le courage à tous ces héros abattus. La maniere dont Renaud se retire pour se préparer au combat, répond à tout ce qui a précédé ; mais, comme on l'a déja dit, le morceau du serment est d'un sublime qui le

Digitized by Google

fait aller de pair avec tout ce qu'on pourroit citer de plus expreſſif dans le même genre. L'épiſode des Amazones, placé là pour amener une fête & un ballet, du moins une marche, eſt un hors d'œuvre, qui, en jetant plus de variété dans l'acte, embraſſe l'action, la retarde, & fait dire au ſpectateur, avant Armide, que c'eſt perdre le temps inutilement, qu'il faut des combats & non des jeux.

Le ſecond acte eſt plus monotone & a beaucoup de langueur. Le ſeul moment où Armide vient au ſecours de Renaud, attaqué à l'improviſte par ſes rivaux, & contre les loix de la guerre avant qu'il ſoit ſorti du camp, excite la curioſité & en forme toute l'action; en ſorte que l'auteur qui prétend avoir mis plus de rapidité dans ſon poëme qu'il n'y en a dans celui de Pellegrin, mérite le reproche contraire. Heureuſement que le muſicien a ſuppléé à ce vuide par des morceaux de chants très-bien faits; mais ſe reſſentant trop encore du poëme. Le monologue d'Armide, *Barbare amour*, a produit un véritable enthouſiaſme; & ſi dans la ſcene où cette princeſſe & ſon pere évoquent les furies, on n'y retrouve pas toute l'énergie dont elle eſt ſuſceptible, le talent de M. Sacchini ſe releve bientôt dans le chœur des démons, ſe plaignant de leur impuiſſance à ſeconder la vengeance d'Hydraot & de ſa fille.

Une décoration repréſentant le champ de bataille & l'action du combat au milieu de la nuit, qui n'eſt apperçu qu'au feu des éclairs, eſt d'un pittoreſque neuf & impoſant, au troiſieme acte. Malheureuſement c'eſt le plus foible, & preſque tout en récitatif; il ne ſeroit pas ſupportable ſans l'art du muſicien, qui,

Digitized by Google

supérieur à ses semblables, excelle en cette partie. Armide occupe la scene sans aucun intervalle; elle y a quatre monologues; elle veut s'y tuer deux fois & ne commence à respirer, ne consent à vivre qu'au moment où Renaud, le sauveur de son pere, lui déclare qu'il n'a jamais cessé de l'aimer, & le lui prouve. Alors elle ordonne aux génies soumis à son empire, de transformer ces lieux en un palais magnifique pour l'architecture, mais point assez galant, assez éclairé, d'un genre trop austere. Suit un ballet où les coryphées de la danse se dédommagent amplement de leur inutilité jusques-là. Les airs sont comme le palais, beaux, mais peu gais, & M. Sacchini n'excelle pas plus en ce genre que le chevalier Gluck.

Le résultat du jugement des connoisseurs en musique, après ces deux représentations, est que si M. Sacchini n'a pas les saccades, les cris, les déchiremens du musicien allemand, il a infiniment plus de douceur, d'agrément & de chant dans tout le reste, & que non moins pur, non moins élégant, non moins mélodieux que M. Piccini, il n'est jamais monotone & soporatif comme lui; il a une énergie bien supérieure.

Le Sr. le Gros, qui fait le rôle de *Renaud*, manque de la noblesse, de la sensibilité qu'il exigeroit, en sorte qu'il ne produit pas tout l'effet qu'on en doit attendre, & ce défaut rejaillit sur le poëte, auquel on reproche de n'avoir pas assez décidé le caractere de son héros, de l'avoir rendu taciturne, froid & presque impassible. Mlle. Levasseur, comme actrice, ne rend pas mal le rôle d'*Armide*,

extrêmement fatigant ; mais on croit que Mlle. Saint-Huberti le chanteroit beaucoup mieux, avec plus d'onction & non moins de force.

Deux jeunes sujets brillent dans les rôles secondaires, une Dlle. Maillard, qui fait le rôle d'*Antiope*, reine des Amazones, & la Dlle. le Bœuf, fille de l'auteur des paroles & très-jolie cantatrice.

7 Mars. M. Guerrier de Bezancé, mis sur le chandelier par sa nomination à la dignité de chef d'une cour souveraine, est de plus en plus l'entretien du public. Il est Auvergnac ; il étoit pere de l'oratoire, & fut au Mont-d'or pour y prendre les eaux à cause de sa poitrine. Il y trouva une Dlle. le Bas, d'une famille riche & ayant elle-même du bien ; elle s'amouracha de ce religieux galant, & l'épousa, quoiqu'il n'eût rien. Il acheta une charge d'avocat général de la cour des aides de Clermont, puis passa conseiller au parlement de Paris, & devint ensuite maître des requêtes. Sa premiere femme étant morte, il épousa une Dlle. Millochin, dont il se flattoit d'avoir beaucoup de bien ; mais son beau-pere ayant mal-fait ses affaires, le résultat a été pour M. de Bezancé d'obtenir 8000 liv. de pension pour un bon de fermier général qu'avoit M. Millochin, & qu'à cette condition le ministre a retiré.

M. de Bezance par ses intrigues s'est poussé dans le conseil, & a obtenu pour 25 à 30000 liv. de bureaux, entr'autres la superbe place de procureur général du bureau des péages ; ce qui l'a mis en relation avec tous les grands seigneurs, & a merveilleusement favorisé son ambition, au point qu'ayant rendu des services considérables à l'ordre de Malte, il en à ob-

tenu, pour marque de reconnoiſſance, la permiſſion de porter la croix qu'il étale avec beaucoup d'affectation ; vanité d'autant plus ridicule, qu'il a un frere, frere ſervant de l'ordre.

M. de Bezance eſt grand bavard, grand menteur conſéquemment; il ſe vante beaucoup & eſt très-ennuyeux. De là le principe du dégoût de ſa femme, dont a profité M. Sevres de la Tour, vivant chez elle comme parent & ſecrétaire du mari. De là l'enlevement qui a mal tourné ; & l'on aſſure qu'elle eſt malheureuſe aujourd'hui à Londres, abandonnée par ſon raviſſeur, & obligée d'être maîtreſſe de langue pour exiſter.

8 *Mars*. Tandis que la légiſlation du théâtre françois reſte toujours ignorée du public & même des parties intéreſſées, telles que les auteurs qui n'en ont encore eu aucune conoiſſance légale, il a été imprimé un *recueil de pluſieurs nouveaux réglements concernant le théâtre italien.*

Il contient, outre l'arrêt du conſeil, les lettres-patentes, &c. dont on a déja parlé, & ſervant de baſe à la formation de la nouvelle troupe, accompagnées de l'acte de ſociété entre ſes membres, ſigné pardevant notaire.

Un autre arrêt du conſeil, non moins remarquable & relatif aux auteurs, en date du 20 juillet 1782, qui ordonne que toutes les réceptions faites juſqu'alors des pieces non jouées, ſeront regardées comme nulles & non avenues, ſauf aux auteurs à les repréſenter de nouveau pour être lues à l'aſſemblée du comité, ainſi que toutes celles qui ſeront préſentées à l'avenir.

L'eſprit de cet arrêt du conſeil eſt fort ſage. Cette troupe, aujourd'hui compoſée de ſeize

Digitized by Google

acteurs à part, & de dix à pension ; de seize actrices à part, & de dix à pension, faisant en tout cinquante-deux personnes, est trop nombreuse : la quantité de pieces qui leur arrivent est trop grande pour ne pas exiger un premier tribunal, où l'ouvrage puisse être mûrement examiné avant de parvenir à cette cohue.

Le comité actuel n'est composé que d'hommes, qui sont les sieurs *Clairval*, *Trial*, *Suin*, *Narbonne*, *Michu*, *Ménier*, *Rosiere*, *Camerani*, *Valleroy*, *Raymona*, le premier semainier en exercice, & le Sr. *Anseaume*, secrétaire; en tout douze membres.

8 *Mars*. Le marquis d'Oyze (Brancas), doyen des maréchaux de camps & armées du Roi, & des chevaliers de Saint-Louis, vient de mourir dans sa quatre-vingt-seizieme année, il étoit généralement reconnu pour le pere de M. de Rougemont, ce fils de Mad. Hatte, si fameux dans son temps pour son procès en question d'état, & déclaré bâtard par arrêt. Il est aujourd'hui gouverneur de Vincennes, & c'est celui contre lequel Mirabeau fait une sortie si violente dans l'ouvrage qu'on lui attribue sur les lettres de cachet & les prisons d'état.

8 *Mars*. Par l'apperçu, pris autant qu'il a été possible de la situation de la direction des affaires du prince de Guimené, il y a pour 1800000 livres de rentes viageres, & pour 4000000 livres de rentes perpétuelles.

Pour payer tout cela il n'y a que 600000 liv. de rentes perpétuelles. Heureusement pour les petits créanciers, comme domestiques & autres, Mad. de Marsan s'est chargée d'une partie, & M. le cardinal de Rohan de l'autre.

9 *Mars*. C'est par un réglement pour l'admi-

Digitized by Google

niſtration des finances par S. M. à Verſailles le 26 février 1783, & imprimé, diſtribué avec la plus grande profuſion, qu'eſt établi le comité dont on a parlé.

Son objet eſt de faire goûter aux peuples les avantages de la paix en leur procurant des ſoulagements réels & durables. Pour y parvenir, il faut connoître le montant des dépenſes dont la durée de la guerre a retardé le paiement, & fixer invariablement & avec la plus étroite économie, l'état des dépenſes de tous les départements & de tous les ordonnateurs. Il faut enſuite s'occuper des moyens de ſupprimer les impoſitions qui ſont le plus à charge, changer la nature & la forme de quelques-unes, diminuer & ſimplifier les frais de perception.

Le comité en queſtion doit s'occuper de ces grands objets au moins une fois par ſemaine. Le miniſtre des finances y fera le rapport des affaires & rédigera les réſolutions de S. M. dont il tiendra regiſtre.

On prétend que le ſieur de Bourgade ſera appellé pour y tenir la plume, comme greffier ou ſecrétaire du comité.

Cela ne changera rien à l'établiſſement du conſeil royal des finances, que S. M. ſe réſerve d'aſſembler comme par le paſſé.

Les affaires contentieuſes continueront d'être portées au comité contentieux, dont on confirme l'établiſſement.

Tous les ordonnateurs, ſans aucune exception, remettront inceſſamment à S. M. l'état des dettes arrierées de leur département reſpectif au 1 janvier 1783, ainſi que celui des dépenſes ordinaires & extraordinaires qu'ils eſtimeront indiſpenſables en temps de paix.

Digitized by Google

Ces états revus, vérifiés & discutés par le ministre des finances & l'ordonnateur, seront arrêtés au comité, en présence de ce dernier, toujours appellé lorsqu'il sera question de son département.

Toutes les demandes tendant à obtenir des dons extraordinaires ou le paiement d'anciennes créances, & généralement toutes les demandes afin d'emploi de nouvelles charges dans les états, seront portées au comité & discutées en présence du Roi.

Le sieur Moreau de Beaumont, conseiller d'état ordinaire, & au conseil royal, sera appellé lorsqu'il sera question de concessions de bois ou de domaines.

L'adjudication ou délivrance des revenus du Roi, en ferme ou en régie, sera faite au comité.

Les fermiers, régisseurs & receveurs des deniers royaux remettront incessamment au ministre des finances l'état de leurs recettes, fermes ou régies, & des frais de perception, avec leurs observations sur les moyens de diminuer les frais & de simplifier les impositions.

Le ministre des finances en rendra compte au comité; il y joindra ses remarques & l'on statuera dessus.

Le ministre des finances est autorisé à se faire aider dans son travail par des membres du conseil pour les rapports à faire, ainsi qu'à employer deux officiers de la chambre des comptes pour les objets de comptabilité, & deux de la cour des aides, pour la partie des impositions.

Au surplus, toutes les dispositions du réglément du 15 septembre 1661, fait par Louis XIV, que S. M. prend ici pour exem-

ple, feront exécutées en ce qui n'y eft pas dérogé aujourd'hui.

9 *Mars*. En 1722, à la mort de Marlborough, ce général Anglois fi funefte à la France par les batailles *d'Hochftet* & de *Ramillies*, il fe compofa en réjouiffance une de ces chanfons bêtes dont la police amufe la canaille de la capitale fans interruption, dans l'ordre des événements. Cette chanfon fit une fortune confidérable alors. On a vu que le fieur de Beaumarchais avoit rajeuni l'air fur lequel elle étoit compofée. Par une circonftance affez bizarre, perfonne ne favoit à la cour cet air niais & plat. Mad. Poitrine, feule, la nourrice du Dauphin, l'avoit apprife dans fon village, & un jour qu'elle la fredonnoit, le Roi & la Reine la furprennent & la forcent de la chanter. Ils s'en amuferent. Ils voulurent l'apprendre, & les courtifans ne manquerent pas de finger leurs maîtres : de-là la fortune incroyable de la romance de Beaumarchais.

Les Chanfonniers de la police ont profité de cette circonftance pour remettre en lumiere la chanfon originale qui s'eft bientôt répétée dans toutes les rues. Le Sr. Audinot a mis en action cette chanfon par une pantomime grivoife, intitulée *Mal'broug s'en vat-en-guerre*, & *Nicolet* par une autre encore plus burlefque ; enfin, les mafques de ce carnaval l'ont exécutée de toutes parts, & l'on ne voyoit que des chars funéraires de Marlbouroug avec cent farces de différentes efpeces analogues, qui ont donné lieu de remonter à leur origine & d'en fuivre la filiation.

9 *Mars*. Le livre des *Lettres de cachet & des prifons d'état*, eft donné comme une œuvre pof-

Digitized by Google

thume, composée en 1778; cependant, il passe pour constant qu'elle est de M. de Mirabeau, le fils, heureusement plein de vie. Elle est en deux volumes en effet, dont l'un plus gros ayant trois cent soixante-six pages. L'auteur traite d'abord la question de droit. Il prouve que la prérogative royale par laquelle un citoyen peut être détenu prisonnier, en vertu d'une lettre close & sans aucune forme judiciaire, est une violence contraire à notre droit public & réprouvée par nos loix; que, fût-elle fondée sur un titre légal, elle n'en seroit pas moins illégitime & odieuse, parce qu'elle répugne au droit naturel, parce que les détentions arbitraires sont destructives de toute liberté, & que la liberté est le droit inaliénable de tous les hommes. Il prouve enfin que l'usage des lettres de cachet est tyrannique, sous quelque point de vue qu'on l'envisage, & que son utilité prétendue, entiérement illusoire, ne sauroit jamais balancer les inconvénients terribles qui en résultent.

Après avoir ainsi considéré les lettres de cachet relativement au droit positif, au droit naturel, à la société, aux particuliers, il rend compte de l'administration intérieure du donjon de Vincennes: il propose ensuite des moyens fort simples de s'assurer des principaux abus de cette gestion infidelle & oppressive, & d'y apporter un remede efficace & sûr.

Telle est la division de ce traité parfaitement bien conçu, digéré long-temps, nourri d'une érudition profonde, plein d'une logique irrésistible, fortement pensé & éloquemment écrit en beaucoup d'endroits, où il tire les larmes des yeux du lecteur.

Digitized by Google

10 *Mars*. Extrait d'une lettre de Toulouse, du 28 février... Un ministre, plus cruel que la fameuse hyene du Gévaudan, a enfin expié par son supplice toutes les horreurs dont il s'étoit rendu coupable. C'étoit un maçon de profession, nommé *Blaize Ferrage*, né dans le comté de Comminges. Il étoit très-petit de taille, mais d'une force extraordinaire, fort brun, vicieux & libertin par tempérament; craignant les poursuites de la justice pour les excès auxquels il s'étoit déja livré dès l'âge le plus tendre; poursuivant & prenant de force les personnes du sexe : il s'étoit rétiré à 22 ans dans les montagnes d'Aure, voisines de sa patrie; il s'y étoit établi dans la concavité d'un rocher placé sur une hauteur; il se répandoit de là dans les campagnes; il enlevoit les brebis, les moutons, les veaux, la volaille pour se nourrir, les femmes & les filles pour assouvir sa brutale passion : comme il manquoit souvent de vivres au bout d'un certain temps par les précautions des habitants, on prétend qu'il étoit devenu antropophage & se nourrissoit de la chair des personnes du sexe qu'il avoit enlevées, auxquelles il coupoit le sein, & arrachoit les intestins & le foie, mets succulents pour lui.

Ferrage a continué impunément pendant trois ans environ ce genre de vie atroce & monstrueux; & l'on fait monter à plus de quatre-vingts les filles & femmes, ses victimes : il marchoit toujours armé d'une ceinture de pistolets, d'un fusil à deux coups & d'une dague; il alloit dans la ville la plus prochaine de sa retraite pour acheter de la poudre & des balles, & la maréchaussée n'osoit l'arrêter. Plusieurs communautés s'étoient cotisées pour donner

une récompense à celui qui parviendroit à le livrer à la justice : il a fallu ruser, & un autre criminel à qui l'on avoit promis sa grace, s'il le livroit, ayant joué le rôle d'un faux ami, l'a fait prendre.

Par arrêt du 12 décembre 1782, le parlement de cette ville l'a condamné à expirer sur la roue. Il a été exécuté le 13 en présence d'une foule immense ; on avoit triplé la garde ; il marcha au supplice d'un visage serein, & n'a point démenti en ce moment son caractere atroce.

10 *Mars*. On parloit beaucoup de rebâtir une grande partie du château de Versailles, & tous les artistes s'évertuoient pour donner des projets. Mais le Roi a déclaré que les travaux seroient remis à trois ans, & qu'il vouloit que les dettes de la guerre fussent acquittées avant.

On ajoute que le prévôt des marchands ayant été demander au Roi si la ville disposeroit de loin des fêtes pour la paix, S. M. lui avoit répondu séchement : que la ville paie plutôt ses dettes.

Cependant on sait que le parlement ayant commencé à prendre connoissance des dettes de la ville & de la maniere dont elle perçoit les octrois, à l'occasion d'une augmentation qu'elle a voulu mettre sur le prix des places & sur le port des marchandises par les coches d'eau, le Roi a mandé le premier président, & lui a dit que son intention étoit que le parlement ne s'immisçât point dans cette comptabilité, dont elle se réservoit la connoissance.

11 *Mars*. M. le Chevalier, ci-devant abbé de Langeac, connu dans la littérature par des prix ou des accessit remportés à l'académie

françoise, s'essaie aujourd'hui sur le théâtre italien. Depuis long-temps il avoit composé un petit drame en deux actes & en vers, intitulé *Coraly & Blanford* ou *la force de l'amitié*, sujet tiré d'un conte de M. Marmontel. M. Dorat dans le temps qu'il rédigeoit le *Journal des Dames*, ayant eu connoissance du manuscrit, en avoit enrichi sa feuille, ce qui lui avoit attiré des reproches de l'auteur. Quoi qu'il en soit, autant qu'on peut se le rappeller, l'ouvrage est triste, langoureux & monotone.

11 *Mars*. M. le Fevre, auteur connu de plusieurs tragédies, en a desiré faire jouer une nouvelle, intitulée *Dom Charlos* : avant de la mettre au théâtre, comme le sujet, quoique n'appartenant pas à la dynastie régnante, est tiré de l'histoire d'Espagne, on a cru devoir obtenir avant l'agrément de M. le comte d'Aranda : mais ce ministre, sans dire positivement qu'il s'opposoit à la représentation, a répondu qu'il ne voyoit pas de nécessité de la jouer, qu'il n'y auroit pas de mal à ne la pas donner, & l'on n'a jamais pu le tirer de là.

11 *Mars*. *Le Musée de Paris* a tenu lundi 6 une assemblée publique & générale, plus solemnelle que toutes celles qui ont eu lieu jusqu'à présent ; & cela devoit être, puisque la paix en étoit l'objet. Il étoit question en conséquence de célébrer la naissance de la nouvelle république des Etats-Unis, hommage qui lui a été rendu en la personne de M. Franklin, son représentant. Ce grand homme étoit là au milieu des membres de la société ; il a constamment écouté les divers ouvrages en vers & en prose qui ont été lus sur cette matiere. On a fait l'inauguration de son buste, présenté

par M. Houdon, aux acclamations de tous les spectateurs, & le tout a été terminé par un concert & par un souper que lui a donné M. Court de Gebelin, le principal fondateur de l'assemblée, son président jusqu'à présent, mais qui, remplacé par M. Cailhava d'Estandoux, n'est plus que président honoraire. Là *inter scyphos & pocula*, dans un aimable délire, on a couronné de lauriers & de myrtes la tête même de M. Franklin. Ce n'est pas un spectacle peu philosophique sans doute de voir un personnage grave comme M. Franklin, accablé des affaires les plus importantes sur-tout en ce moment, s'occuper de pareilles niaiseries littéraires, assister à ses jeux enfantins & s'en amuser.

12 *Mars*. C'est dans les premiers mois de 1777 que M. de Mirabeau, après avoir été détenu précédemment huit mois dans un fort, fut enfermé au donjon de Vincennes, où par la bienveillance de M. le Noir ayant obtenu à discrétion de l'encre, du papier, des livres & la jouissance d'une partie de ses manuscrits saisis, il écrivoit son livre en 1778 : il se ressent de la patience incroyable qu'exigeoit son entreprise. On ne peut concevoir qu'en le lisant la quantité d'ouvrages, très-savants la plupart, & en différentes langues, qu'il a étudiés, approfondis, traduits, & s'est ainsi rendus propres, car son érudition n'est pas pesante, ni ennuyeuse ; elle très-bien fondue dans son traité, & y ajoute seulement de la force & du poids.

On voit en lisant un discours que M. de Mirabeau adresse à son fils dans sa péroraison, qu'il étoit pere lorsqu'il fut arrêté, qu'il lui

destinoit cet ouvrage, mais que cet enfant n'étoit déja plus, & que sa mort a été la premiere nouvelle qu'il a apprise en sortant.

On voit encore dans le courant du livre, que M. de Mirabeau est l'auteur de *l'Essai sur le Despotisme*, dont on a parlé dans le temps avec les éloges qu'il méritoit : puisse-t-il en donner, comme il le fait espérer, plusieurs autres dans le même genre, & défendre, protéger, consoler du moins par sa plume éloquente tant de malheureuses victimes gémissantes sous le sceptre du despotisme.

12 *Mars*. La *société royale de médecine* a tenu hier son assemblée publique, mémorable par la distribution du prix dont le sujet proposé dès le carême 1778, étoit de *déterminer le meilleur traitement de la rage*. Une somme de 1200 liv. avoit été consacrée à cet effet par M. le Noir, lieutenant général de police & membre de la compagnie. Il a eu la satisfaction de voir cette question si utile à l'humanité, résolue enfin après un si long-temps dans plusieurs mémoires.

Celui de M. le Roux, chirurgien-major de l'hôpital général de Dijon, a mérité la préférence ; cependant il n'a eu que la moitié du prix : M. Baudot, docteur en médecine à la Charité sur Loire, & M. Bouteille, à Manosque en Provence, ont partagé l'autre.

Le zele de M. le Noir pour les progrès de cette compagnie & sa bienfaisance pour le public, se sont encore manifestés par une somme de 600 liv. que ce magistrat a donnée pour en former un prix, dont le sujet est de *déterminer quelles sont parmi les maladies, soit aiguës, soit chroniques, celles qu'on doit regarder comme vraiment contagieuses ; par quels moyens chacune de ces*

Digitized by Google

maladies se communique d'un individu à un autre, & quels sont les procédés les plus sûrs pour arrêter les progrès de ces différentes contagions. Ce prix sera décerné dans la séance publique du carême de 1785.

12 *Mars*. La comédie de M. le chevalier de Langeac, jouée hier, n'est pas tombée, a été même assez applaudie, graces aux nombreux partisans qu'il avoit dans le parterre. On l'a déja dit : ce sujet n'est rien moins que neuf : on a vu qu'il étoit tiré d'un conte de Marmontel. En outre, il a été mis en opéra comique au même théâtre en 1771, & depuis réduit de deux actes en un, en 1776. Assurément l'auteur actuel n'y a rien ajouté capable de l'améliorer. Le fonds est toujours monotone, triste, larmoyant & fade; les mots d'amour, d'amitié & de cœur y sont répétés jusqu'à la satiété. Les acteurs restent, depuis l'exposition jusqu'au dénouement, dans la même situation : on ne voit qu'une versification assez douce, quelques vers bien tournés, quelques-uns de sentiment, qui aient pu mériter au poëte de l'indulgence auprès des spectateurs impartiaux.

Cependant, après la piece, on a demandé l'auteur avec instance. Les comédiens, ne tenant compte de ces clameurs, avoient fait tomber la toile & se mettoient peu en devoir de satisfaire le public. Le parterre alors n'a pas voulu en démordre, les clameurs sont devenues si fortes & si générales, que la toile s'est relevée, & le Sr. Raymond est venu dire qu'on ne connoissoit pas l'auteur : alors quelqu'un a crié : *N'est-il pas chevalier de Malte ?* L'acteur a répliqué qu'il n'en savoit rien & s'est rétiré.

M. le chevalier de Langeac, en effet cheva-

Digitized by Google

lier de Malte, avoit été durant toute la piece à une loge des troisiemes avec la Dlle. Adeline, actrice de ce spectacle, à laquelle il est attaché; & par les applaudissements nombreux qui partoient de la loge, il étoit aisé de juger de l'intérêt qu'on y prenoit au succès de la piece. Le chevalier, dès la fin, avoit eu la prudence de se retirer promptement.

12 *Mars.* Extrait d'une lettre de Besançon, du 3 mars 1783... Messieurs, mortifiés du silence de la cour, laissent enfin percer des copies de leur arrêté, qui est fort long; ils rendent compte de ce qui s'est passé dans leur assemblée, & en voici les circonstances intéressantes.

L'assemblée pour délibérer sur le travail des commissaires, fixée au 12 février, avoit été renvoyée à huitaine : en conséquence, les chambres se sont assemblées le 19. M. le premier président y a prononcé d'abord la déclaration suivante.

« Messieurs —il me revient de toutes parts qu'on me fait l'injure de me soupçonner d'être l'auteur, le conseil, le rédacteur des ordres que le Roi a fait exécuter le 6 septembre dernier.

» Je déclare que je n'y ai d'autre part que d'avoir fait tout ce qui dépendoit de moi pour l'empêcher, en représentant fortement qu'il ne falloit ni prorogation, ni enrégistrement avant la levée des séances du parlement, pour un impôt qui ne devoit avoir lieu qu'à commencer du 1 janvier suivant. »

Jaloux, comme je dois l'être, Messieurs, de conserver votre estime dans tous les temps, c'est à vous-mêmes que je me plains de cet

injurieux ſoupçon, & je dépoſe au greffe ma préſente déclaration....

Ce qui a été fait, & n'a détrompé perſonne.

Enſuite, M. le premier préſident a dit que MM. les commiſſaires étoient prêts de rendre compte à la cour de l'exécution de ſes ordres; ſur quoi tous MM. les commiſſaires ont été entendus ſucceſſivement, & la matiere miſe en délibération. On a formé un arrêté très-long, mais haché, mutilé, parce que celui des commiſſaires infiniment plus fort, a trouvé des contradicteurs dans pluſieurs membres puſillanimes & gagnés par la cour, ou par le premier préſident. Au reſte, en voici le réſultat.

La cour perſiſtant dans ſes proteſtations du 5 ſeptembre 1782 & en celles qui ont ſuivi, proteſte de nouveau contre tout ce qui a été fait au préjudice de l'autorité du Roi, des loix de la monarchie, des droits de la nation, de l'honneur & de la dignité de la magiſtrature; ſe réſervant de ſtatuer ſur l'effet deſdits arrêtés & proteſtations.

A délibéré de faire au Roi de très-humbles & très-reſpectueuſes remontrances ſur tous les objets dont mention eſt faite au préſent arrêté.

Suit une longue énumération de doléances & de griefs ſur leſquels la cour ſupplie S. M. de faire droit.

Arrêté de plus, que le ſeigneur Roi ſera ſupplié de permettre que leſdites remontrances lui ſeroient portées par une grande députation de ſon parlement.

En outre, pour donner plus de poids à cette démarche, pluſieurs membres, inſtruits de l'intérêt que le parlement de Paris prenoit à cette affaire, d'une dénonciation relative

entamée par M. Robert à la troisieme chambre des enquêtes, qui attendoit les pieces juridiques pour y donner suite & la former en regle à l'assemblée des chambres, avoient ouvert l'avis d'ordonner que, vu la difficulté de faire parvenir la vérité aux pieds du trône, il seroit envoyé expédition de tous les arrêts, arrêtés & remontrances de la cour, aux princes, aux pairs & aux divers parlements du royaume, & qu'ils seroient engagés d'interposer leurs bons offices auprès du Roi, afin d'éclairer sa religion surprise.

Cette délibération, dont les ministres redoutoient les suites, a été vivement combattue par leurs créatures, en sorte qu'elle n'a eu que vingt-trois voix à l'affirmative contre vingt-huit pour la négative, & ce coup de parti a manqué.

13 *Mars*. Le procès des Montesquiou s'accusant réciproquement d'être de faux Montesquiou, se plaide constamment aux requêtes de l'hôtel avec la plus grande solemnité. Il attire plus de monde aux audiences que le procès des Crequi. Toute la noblesse s'y intéresse encore plus vivement, en ce que le Montesquiou, premier écuyer de Monsieur, ayant voulu s'élever infiniment au dessus d'elle par la prétention de venir de la premiere race des Rois de France, elle ne seroit pas fâchée de le voir humilié & rabaissé au niveau des gentilshommes ordinaires. On rappelle à cette occasion le mot du comte de Maurepas, lorsqu'il remit à M. de Montesquiou les lettres-patentes de Louis XVI, qui lui accorde sa demande. « Avant, lui dit-il, il faut que vous me donniez votre parole d'honneur sur un point que le Roi exige, & qu'au

surplus vous lui devez par reconnoissance.
Voilà l'acte authentique suivant lequel vous êtes Fezenzac, conséquemment descendant de Clovis..., mais au moins laissez-nous trôner. »

En outre M. de Montesquiou passe pour fort altier, fort insolent ; ce qui révolte tous ceux qui ont affaire à lui, & même les courtisans qui sont dans le cas d'y avoir rapport. On assure que la Reine ne peut pas le souffrir, que S. M. ne seroit pas fâchée de le voir succomber & puni de son impudence. On raconte à cette occasion qu'un inconnu vint, il y a quelque temps, offrir à l'abbé de la Boulbenne, qui suit le procès au nom de sa famille, une somme de 24000 liv. ce dont sa délicatesse fut d'abord offensée ; mais que l'autre insista en lui disant : « Monsieur, ces fonds vous viennent d'une main dont il n'est point de gentilhomme dans le royaume qui ne puisse accepter les secours sans rougir. »

Quoi qu'il en soit, il tombe à ces messieurs de l'argent de toutes parts ; &, malgré leur détresse, ils ont abondamment de quoi suffire aux frais immenses du procès.

Ce qui acheve d'aliéner à M. de Montesquiou tous les gens honnêtes & sensibles, c'est sa dureté envers ces MM. de la Boulbenne, qu'il ne peut s'empêcher de reconnoître pour ses parents au moins du côté des femmes. On a déja dit comment il avoit empêché l'abbé, en le reniant, d'obtenir les faveurs du ministre de la feuille : il a également empêché un autre frere d'être reçu garde-du-corps dans la compagnie de Beauvau ; heureusement que le duc de Villeroy l'accueillit, malgré le désaveu de M. de Montesquiou ; enfin, il ne vou-

Digitized by Google

lui s'intéresser à faire obtenir une compagnie de cavalerie à un troisieme frere, qu'à condition qu'il signeroit un acte par lequel il se désisteroit d'être Montesquiou ; démarche dont ses freres le blâmerent beaucoup, & dont il se rétracta bien vîte.

C'est M. Polverel, avocat fameux du parlement de Bordeaux, passé & fixé à Paris, qui plaide pour les la Boulbenne ; il ne s'est décidé à les défendre qu'après avoir été sur les lieux prendre tous les renseignements nécessaires, & s'être convaincu par lui-même de la légitimité de leur réclamation. On ajoute qu'il a découvert que M. de Montesquiou se nommoit Civet de son vrai nom, sur quoi un calembour. *C'est un animal*, fait-on dire à cet avocat, *que je ne rendrai supportable qu'en en faisant un civet.* Au reste, toutes les fois que cet orateur plaide, il est applaudi à tout rompre ; mais aujourd'hui il s'est surpassé au point que ceux qui en desirant que ses parties gagnassent, regardoient intérieurement leurs titres comme très-mauvais, sont sortis convaincus ; & trouvent leur cause excellente.

Au contraire, toutes les fois que M. Treillard parle pour M. de Montesquiou, il regne un silence morne parmi les auditeurs. Celui-ci s'est apperçu de cette défaveur & s'est écrié : *Je savois bien que j'avois beaucoup de jaloux & d'envieux ; mais je ne croyois pas avoir autant d'ennemis.*

14 *Mars.* Les *Fastes de Louis XV*, sous ce titre magnifique, cachent une stérilité, une misere bien réelle. C'est une rapsodie véritable, sans goût, sans choix, sans méthode. L'auteur commence par décrier celui de la *Vie privée*, & il en copie quelquefois huit à dix pages de

suite ; il en prend des paragraphes entiers, les portraits, les opinions : il pille également l'*Espion Anglois*, les *Anecdotes de Mad. Dubarri*, & plusieurs autres ouvrages, qu'il gâte souvent par des interpellations ridicules, par quelques expressions de son cru, triviales ou grossieres. Au milieu de sa narration, il la coupe par des vaudevilles du temps, par des bons mots pris dans les *ana*, par d'autres citations qui font perdre de vue l'objet principal... Sans doute l'histoire n'est pas un roman, un ouvrage d'imagination, les faits en sont communs à tout le monde ; mais c'est la maniere de les rendre, de les placer, de les discuter ; c'est la façon de peindre, de donner de l'intérêt & du piquant, une tournure philosophique aux moindres choses ; c'est le style convenable à la nature de la narration, qui en font le mérite & qui distinguent le véritable historien du compilateur ou du rapsodiste. Ce qui paroît appartenir sans contestation à l'auteur des fastes, ce sont des lettres impertinentes qu'il a composées & qu'il attribue à différents personnages importants bien étonnés, s'ils vivoient, du langage qu'on leur fait tenir.

15 *Mars*. Il perce ici des copies de l'arrêté du parlement de Besançon, du 19 février, qui est en effet très-long. On est effrayé de la quantité d'abus contre lesquels il réclame. Il supplie le Roi,

1°. D'abréger la durée des vingtiemes, de supprimer 255000 livres ajoutées en 1772 & 1781 à l'abonnement des premier & second vingtiemes, & de retrancher le tiers du troisieme à raison de l'exemption de l'industrie.

2°. De maintenir l'exécution des loix qui défendent la perception d'aucuns impôts qui ne seroient pas établis par édit vérifié dans les

cours ; en conséquence, de défendre la levée d'une somme de 60000 livres ordonnée par arrêt du conseil du 28 mars 1782, en sus du taux de l'abonnement des vingtiemes.

3°. D'ordonner que la déclaration du 13 février 1780, soit exécutée en conformité de son enrégistrement, & que le montant de la capitation porté à 1023000 livres sera réduit à 700000 livres de principal, avec les quatre sous pour livre pour le temps qu'ils doivent durer, & les frais de perception en conformité des édits concernant les receveurs généraux & particuliers.

4°. De diminuer le nombre des bataillons de milice de la province, à proportion de son étendue & de sa population, de réduire l'entretenement de la milice à la somme de 102686 livres comme il étoit fixé avant la guerre, au lieu de celle de 334060 livres à laquelle il a été porté depuis 1780.

5° De proportionner les frais du tirage & petit équipement de la milice à la dépense effective, sans qu'elle puisse être augmentée pour quelque prétexte que ce soit.

6°. De régler l'impôt connu sous le nom *d'excédent des fourrages*, suivant le nombre des troupes de cavalerie ou de dragons qui sont en quartier dans la Franche-Comté; d'en supprimer toutes dépenses étrangeres, & d'en assurer la comptabilité.

7°. De ne pas multiplier les charges locales, de n'en ordonner que de nécessaires; de fixer la dépense de chacune d'elles, sans pouvoir l'augmenter ni l'étendre.

8°. De ne comprendre dans la liste des logements dont les villes sont chargées, que les

officiers

officiers employés, & pour le temps de leur service.

9°. D'ordonner que le sol par pain de sel Roziere destiné au remboursement des charges de la chambre des comptes & autres dépenses d'utilité publique, détourné de sa destination, soit distrait du bail des fermes, pour être rendu à son premier emploi.

10°. De rembourser lesdites charges de la chambre des comptes avec les sommes perçues jusqu'à présent : & comme elles sont suffisantes pour effectuer ce remboursement, de supprimer après qu'il sera fait, l'imposition des 36000 liv. levées pour cet objet.

11°. De rendre à l'hôpital des mendiants les trois deniers pour livre de l'impositon ordinaire qui lui étoient affectés par l'édit du mois de juillet 1724. De supprimer les trois deniers pour liv. des impositions extraordinaires qui les ont remplacés ; & d'assurer la comptabilité des deniers de l'administration de cet hôpital.

12°. De ne pas permettre la multiplication des chemins inutiles au public, de défendre l'adjudication des corvées à prix d'argent, contre le gré des corvéables, & d'empêcher les vexations des commis aux ponts & chaussées.

13°. Que tous les impôts, ainsi que ses différentes dépenses d'administration soient connus & désignés dans les mandements par leur nom, sans être déguisés & confondus dans une imposition générale.

14°. Que les retranchements faits sur les taxations des receveurs généraux & particuliers, par édit des mois d'octobre 1781 & janvier 1782, profitent aux contribuables, & ne

ſoient plus compris dans la maſſe des impoſitions.

15o. De maintenir l'exécution de différents rachats faits par la province, d'offices & autres droits, & de réparer les atteintes qui y ont été portées.

Enfin, d'accorder au peuple tous les ſoulagements qu'il eſpere de la bonté de ſa majeſté & qu'il attend du retour de la paix.

15 *Mars*. M. de Ragny, enfermé depuis quarante ans, & peut-être plus, vient de terminer ſes jours à Pierre-Scize; il laiſſe par ſa mort 60000 liv. de rente de biens ſubſtitués à M. de Montigny, tréſorier des états de Bourgogne.

Le crime de ce gentilhomme étoit d'avoir aſſaſſiné par jalouſie un M. de Jaucourt.

Il jouiſſoit de ſa fortune dans ſa priſon, avoit une ſorte de liberté de voir & de recevoir du monde; il donnoit à manger, &c.

16 *Mars*. Outre les pieces énoncées déja concernant la légiſlation de la comédie italienne, il y en a d'autres concernant ſon régime, non moins bonnes à connoître.

1o. Un plan d'adminiſtration intérieure du 6 mars 1780, concernant la recette journaliere, la recette des loges à l'année, la dépenſe; les opérations annuelles, les réglements pour les habits que les acteurs doivent ſe fournir, & pour ceux que la comédie doit leur procurer.

2o. Réglement ſigné par les premiers gentilshommes de la chambre, relativement au comité, aux ſemainiers, aux aſſemblées, aux délibérations, aux débats, aux pieces nouvelles, aux droits des auteurs, & à divers autres objets de police intérieure.

Digitized by Google

3°. Réglement concernant l'orcheſtre, & un autre pour la danſe.

Voici les articles les plus eſſentiels & les plus aiſés à connoître de tout ceci, relativement aux droits des auteurs. Les repréſentations des pieces à ariettes ſeront libres tous les jours de la ſemaine, excepté le mardi & le vendredi, ſuivant l'accord fait avec l'opéra.

Les repréſentations des opéra comiques en vaudevilles & des comédies françoiſes, ſeront libres quelque jour de la ſemaine que ce ſoit; mais les pieces de ces deux genres ne pourront être jouées la premiere fois que les mardi & vendredi.

La part des auteurs des piecs à ariettes, ſera d'un neuvieme pour les pieces en trois actes. & plus; d'un douzieme pour les pieces en deux actes, & d'un dix-huitieme pour les pieces en un acte.

Cette part d'auteur ſera partagée en deux moitiés; l'une pour le poëte, l'autre pour le muſicien.

Les parodies, de tel nombre d'actes qu'elles ſoient compoſées, ſeront toujours regardées comme pieces d'un acte, & leur honoraire ſera fixé au dix-huitieme, quelque jour de la ſemaine qu'elles ſoient données.

La part d'auteur d'une comédie françoiſe, ou opéra comique, vaudeville, variera ſuivant les jours où la piece ſera jouée. Les mardi & vendredi, cette part ſera d'un neuvieme pour les pieces en trois actes & plus, d'un douzieme pour les pieces en deux actes, & d'un dix-huitieme pour les pieces en un acte. Les autres jours de la ſemaine, lorſqu'on jouera quelqu'une de ces ſortes de pieces,

avec ou sans une autre à ariettes quelconque, la part d'auteur sera réduite à moitié, suivant le nombre des actes déja désignés.

Ces parts seront prises sur la recette journaliere à la porte, & non sur le produit des loges à l'année; sur cette recette on prélevera le quart franc pour les pauvres, & 360 liv. pour les frais journaliers.

Les auteurs enfin jouiront de leurs honoraires toute leur vie, excepté des représentations où la recette sera au dessous de 600 liv. l'été, c'est-à-dire, à compter depuis le 15 mai jusqu'au 25 novembre, & de 1000 liv. l'hiver, depuis le 25 novembre jusqu'au 15 mai.

16 *Mars.* Il passe pour constant que M. le duc de Chartres se proposoit d'aller habiter Londres pendant quelques années, avec madame la duchesse & ses enfants, qu'il avoit même déja fait louer un hôtel à cet effet; mais qu'ayant été demander la permission au Roi, S. M. lui avoit témoigné le peu de regret qu'elle avoit de lui voir quitter la France; que madame la duchesse de Chartres étoit fort libre d'y aller, si ce séjour lui convenoit; quant aux enfants, il lui a demandé qu'elle étoit son idée à cet égard, & M. le duc de Chartres ayant répondu que c'étoit pour les élever à l'angloise, le Roi, indigné de ce propos indécent, lui a répliqué *qu'ils étoient à l'état*, & qu'il s'opposoit à ce qu'on les conduisît en pays étranger.

16 *Mars.* Les comédiens italiens annonçoient depuis long-temps un opéra comique à ariettes, en trois actes, intitulé: *le Corsaire*, dont les paroles sont de M. de la Chabaussiere, & la musique de M. Daleyrac; une incomodité sur-

venue à Mlle. Colombe, le jour même de la représentation, l'avoit fait différer. Il doit avoir lieu demain; il a été joué à la cour avec beaucoup de succès. On dit cependant la piece pleine de graveluses. On trouve la musique d'un excellent genre.

17 *Mars*. On a prétendu que *les Fastes de Louis XV* avoient été composés par un partisan des Choiseul, & à leur instigation pour contre-balancer dans le public les fâcheuses impressions qui pourroient résulter de l'anecdote grave, déja insinuée dans la *Vie privée de Louis XV*, & rapportée comme certaine dans *l'Espion dévalisé*; mais les fastes ont paru avant celui-ci, & d'ailleurs les Choiseul eussent choisi un défenseur plus digne du héros. On trouve bien en effet dans le livre en question un éloge pompeux de l'ex-ministre, mais si fade & si outré, qu'on doute qu'il en soit fort content lui-même, & dans cette occasion on pourroit lui dire comme Rousseau à Catinat:

O grand Choiseul! quelle voix enrhumée
De te louer ose usurper l'emploi!
Mieux te vaudroit perdre ta renommée,
Que l'or cueillir de si chétif aloi.

17 *Mars*. M. Fretau, conseiller au parlement, jusqu'ici bien honnête, très-estimé, s'est laissé, dit-on, tourner la tête par l'ambition: à l'occasion de son beau-frere M. Dupaty, ayant eu lieu de voir beaucoup M. le garde des sceaux, il s'est fait connoître des ministres, & auroit le projet d'être lieutenant de police. Du moins tel est l'objet, suivant le bruit général du palais, qu'il a eu en vue en dénonçant à sa compagnie des maisons de santé établies par ce ma-

Digitized by Google

giſtrat aux quatre extrêmités de la ville, comme autant de priſons privées où il recéloit les victimes du deſpotiſme des divers miniſtres. Il a même articulé aux chambres aſſemblées le fait d'un captif de cette eſpece, dont le haſard lui avoit fait tomber entre les mains la réclamation.

Quoi qu'il en ſoit, le Roi a juſtifié lui-même le lieutenant de police à cet égard, en déclarant qu'il avoit une parfaite connoiſſance de ce priſonnier coupable envers ſa perſonne. On veut que ce ſoit un homme véhémentement ſoupçonné de placards injurieux contre ſa majeſté, qu'elle a eu l'indulgence de ne pas vouloir mettre aux mains de la juſtice & de punir ainſi.

17 *Mars*. La piece du *Déjeûner interrompu*, en proſe & en deux actes, jouée aujourd'hui pour la premiere fois, dont les comédiens n'avoient pas une grande opinion, a été aſſez bien accueillie, ſur-tout le ſecond acte, où l'auteur femelle a porté toute l'intrigue & tout le comique de cette bagatelle. Du reſte, le fonds en eſt peu neuf, même très-uſé; & il n'eſt pas relevé par des détails aſſez piquants, aſſez frais, aſſez agréables pour mériter à l'auteur autre choſe que l'indulgence due à ſon ſexe, qu'on avoit réclamée indirectement en faiſant mettre ſur l'affiche, *par une dame*.

Cette dame eſt Mad. de Montanclos, ci-devant la baronne de Princen, qui a eu pendant quelque temps le privilege du *Journal des Dames:* elle a épouſé en ſecondes noces un brigadier des gardes-du-corps; elle a la protection de la Reine, dont elle s'eſt fait connoître comme Allemande, & a mérité ſes bontés, au point que S. M. a daigné tenir ſur les fonts

Digitized by Google

de baptême un fils qu'elle a eu de son second mariage. Elle étoit très-brillante du temps de son premier mari ; mais par défaut de conduite, ils ont tout mangé, & elle s'est trouvée réduite à vivre de ses ouvrages. Elle avoit composé une piece à l'occasion de la naissance de monseigneur le Dauphin ; mais le Roi n'ayant pas voulu permettre qu'on jouât rien à ce sujet sur aucun théâtre, elle n'a pu être exécutée.

18 *Mars*. Le parlement depuis quelques temps est en fermentation : mais, par sa mollesse, il ne produit rien, & ne reçoit sur les divers objets qui l'occupent, que des mortifications de la cour.

L'article des cabriolets, sur lequel l'on ne l'eût peut-être pas arrêté, n'a paru susceptible d'aucun réglement. On a senti qu'il n'étoit pas possible de les supprimer, en forçant d'aller à pied ceux qui ne pourroient avoir deux chevaux ; qu'il seroit illusoire d'un autre côté de menacer d'une amende ceux qui n'iroient pas au pas : comment constater le fait ? Faut-il punir de son impéritie un homme qui n'aura pas l'adresse de contenir son cheval & de le réduire au pas, lorsqu'il voudra prendre une autre allure ? Messieurs se sont contentés de se promettre de ne point donner de mauvais exemple à cet égard, & d'en faire un du premier étourdi qui se trouveroit mis en justice pour semblable délit.

L'article des prisons privées ou bourgeoises a paru mériter une toute autre considération. C'est M. d'Esprémesnil qui en a d'abord fait une dénonciation générale, qui a fait un discours touchant sur cette maniere illégale d'at-

Digitized by Google

tenter à la liberté des citoyens, & sur la nécessité de réprimer l'excès de la tyrannie sous un prince qui ne veut régner que par les loix, qui aime sincérement la justice, qui desire le bonheur de ses sujets & s'en occupe essentiellement. Il a fait frémir les auditeurs en articulant, qu'il y avoit dans Paris & les environs vingt-deux maisons de cette espece; qu'il avoit fait le relevé des malheureux punis de cette sorte de captivité durant l'année 1777, & qu'il avoit trouvé que le nombre en étoit égal à celui des prisonniers conduits & arrêtés dans le même espace de temps, dans les prisons de la cour & autres judiciaires.

Il a été ensuite articulé deux faits, celui dont a rendu compte M. Freteau: d'un nommé *Merlincourt*, dont, par un hasard heureux, il avoit eu le renseignement dans un papier foulé aux pieds; ce qui l'avoit mis sur la voie, & dans le cas de remonter à la source des plaintes de ce malheureux; que par les notions qu'il avoit acquises à son sujet, il se trouvoit détenu depuis quarante-trois mois, sans avoir été interrogé; qu'il convenoit à la vérité, qu'après avoir été déja en chartre privée de la même maniere, & en être sorti, on l'avoit accusé d'avoir, pour premier usage de sa liberté, affiché dans le fauxbourg Saint-Antoine des placards contre le Roi; mais qu'il falloit d'abord constater s'il y avoit eu réellement des placards de cette espece, & à cette époque, & que, y en eût-il eu, il défioit qui que ce soit de prouver qu'il fût coupable de ce crime de lese-majesté; que dans tous les cas il demandoit que son procès lui fût fait en justice pour être puni suivant la rigueur des loix,

Digitized by Google

s'il se trouvoit réellement atteint & convaincu de ce crime, ou élargi, s'il étoit innocent.

L'autre fait concerne un nommé *Minguet*, détenu d'abord dans une prison de cette espece, & transféré depuis plus d'un an à Bicêtre, sans que sa femme ni son fils aient pu le voir. Ils savent bien qu'en général il est accusé d'avoir fait la contrebande; mais ils le regardent comme innocent. En un mot, on a péché également à son égard, en ne constatant pas le corps du délit, en ne l'interrogeant pas, en ne le mettant pas en justice réglée.

La cour, en se réservant de faire au Roi des remontrances plus étendues sur le fonds, a arrêté toujours que, provisoirement & attendu l'urgence du cas, le premier président seroit chargé de se retirer pardevers le Roi, pour lui donner connoissance de ces deux faits, lui exposer l'illégalité de pareilles détentions, & la nécessité que des commissaires de la cour puissent visiter ces maisons, comme les autres prisons, & en avoir l'inspection; enfin, demander que les deux accusés, s'ils sont prévenus de quelque délit, soient remis aux mains de la justice.

Le Roi a répondu sur le premier chef qu'il désapprouvoit fort que son parlement voulût mettre des bornes à sa bienfaisance à l'égard du prisonnier qui s'étoit rendu coupable envers lui; que ce n'étoit point au parlement à s'immiscer dans les secrets de sa justice, & a fini par ces paroles dures & remarquables: *Que cela ne vous arrive plus.*

Sur le second chef le Roi a dit au parlement que ce *Minguet* étoit un contrebandier, que l'affaire regardoit la cour des aides.

Digitized by Google

Enfin, le Roi en reconnoissant le droit qu'a le parlement de visiter les prisons, & sans lui ôter tout-à-fait celui de prendre connoissance de ces nouvelles, l'a restreint au premier président & au procureur général qu'on instruiroit du nombre des prisonniers, de leur qualité, de leur délit & circonstances, & dont ils rendroient compte à la compagnie, lorsqu'ils en seroient requis, mais cependant avec la circonspection que mériteroient les différents cas.

Ces divers articles de la réponse ont donné lieu à une grande assemblée, où, sans acquiescer à la restriction mise par le Roi, l'on a pris acte de l'espece de reconnoissance qu'il faisoit du droit du parlement, & l'on a arrêté que les deux magistrats se mettroient incessamment en état d'instruire la compagnie.

L'assemblée remise à la semaine prochaine.

18 *Mars*. Hier l'opéra comique du *Corsaire*, joué aux Italiens, a eu un plein succès.

On doit donner aujourd'hui au même théâtre la premiere représentation *des Aveux difficiles*, de M. le baron d'Estat, comédie en un acte & en vers.

19 *Mars*. M. Franklin, aujourd'hui que l'indépendance déja acquise de fait des états-unis, est confirmée de droit par la paix, fait frapper une médaille relative à ce grand événement. Elle représente Hercule au berceau étouffant deux serpents : un léopard surpris de sa force veut se jeter sur lui : il est repoussé par la France qui, sous la figure de Minerve, lui présente son égide où sont trois fleurs de lys : au bas sont les années 1777 & 1781, époques des capitulations des armées de Burgoyne & de

Cornwallis, figurées par les deux serpents. Au revers est la Liberté, sous l'emblême d'une belle femme & dans l'exergue *Libertas americana*.

Il est également question d'ériger à Louis XVI sur la place principale de Philadelphie, en face du palais du congrès, une statue de bronze, avec cette inscription :

POST DEUM
DILIGENDA ET SERVANDA EST LIBERTAS
MAXIMIS EMPTA LABORIBUS
HUMANIQUE SANGUINIS FLUMINE IRRIGATA
PER IMMINENTIA BELLI PERICULA ;
JUVANTE
OPTIMO GALLIARUM PRINCIPE REGE
LUDOVICO XVI.
HANC STATUAM PRINCIPI AUGUSTISSIMO
CONSECRAVIT,
ET ÆTERNAM PRETIOSAMQUE BENEFICII
MEMORIAM GRATA REIPUBLICÆ VENERATIO
ULTIMIS TRADIT NEPOTIBUS

16 *Mars*. Monsieur songe très-sérieusement à tirer parti du terrein qu'on lui a fait détacher de son jardin du Luxembourg ; il est question d'y établir la foire Saint-Germain ; mais un projet plus vaste a été aussi adopté par son altesse royale, comme très-propre à embellir son palais & à donner plus de valeur aux bâtiments qu'il se propose d'y faire construire.

M. de Fer, membre de l'académie de Dijon, ancien capitaine d'artillerie au service des colonies, l'auteur du mémoire lu à l'académie des sciences contre le pont de Neuilly, a présenté à Monsieur un projet, où, réformant celui de MM. de Parcieux & Peronnet

pour amener les eaux de l'Yvette à Paris, il en change la route ainsi que les moyens indiqués, & sur-tout diminue la dépense au point que portée par les académiciens à 8 millions, il l'a réduit à moins d'un million. C'est ce projet qu'il est question d'exécuter aux frais de son altesse royale, & dont il veut avoir la gloire. En conséquence, il ouvrira un emprunt, ou du moins l'on en parle déja.

M. de Fer est auteur d'un livre en trois volumes in-4°. intitulé : *Théorie générale des canaux de navigation.*

Il prétend avoir trouvé les moyens de conduire la Loire & la riviere d'Eure à Versailles, & de substituer à la Seine un canal de navigation depuis Paris jusqu'à Rouen, canal qui passeroit par Versailles & seroit alimenté par les mêmes eaux qui auroient décoré les jardins de ce palais & ceux de *Trianon.*

Ce projet effrayant par son étendue, jugé en partie physiquement impossible sous Colbert, n'a point découragé M. de Fer, & il en démontrera la possibilité sans de grandes dépenses.

Il a fixé l'attention du gouvernement sur un autre projet de garantir des inondations de la Saône, plus de cinq cents mille arpents de prairie ; ce qui procureroit évidemment 15 millions de revenu annuel & peut-être 45, avec une premiere dépense de moins de 6 millions.

La Bresse, à ce qu'il nous apprend, s'occupe actuellement des moyens de faire exécuter son plan dans la partie qui la concerne.

Au surplus, M. de Fer n'est point un charlatan qui craigne le grand jour & les yeux des

favants ; il n'a jamais proposé une idée au gouvernement sans l'avoir soumise au jugement de l'académie des sciences.

19 *Mars.* Depuis long-temps on crie contre le peu de soin des aménagements des forêts de sa majesté, contre l'énorme consommation de bois qui se fait à Paris ; on menace que le bois y manquera : on n'en a tenu compte. Le luxe n'a contribué qu'à faire croître cette dépense par la mollesse des grands seigneurs & des gens riches qui veulent des tuyaux de chaleur par-tout, des poëles jusques dans les escaliers, enfin cette année, quoique l'hiver n'ait pas été rigoureux, on commence à s'appercevoir de la disette, tellement que le 11 de ce mois le bureau de la ville a rendu une ordonnance qui défend aux marchands de bois de donner plus d'une demi-voie à la fois, & veut qu'il y en ait toujours 6300 en réserve à l'usage des boulangers.

Le Roi a ordonné sur le champ une coupe extraordinaire dans les bois de Vincennes & de Boulogne, & la ville a envoyé des échevins à la découverte pour faire arriver par terre, la riviere n'étant point navigable, le bois qui se rencontrera, suivant le droit qu'elle prétend avoir de s'emparer de tout ce qui se présente pour l'approvisionnement de la capitale.

Les chantiers ne sont autorisés qu'à fournir l'intérieur de Paris, & les habitants de la banlieue ne peuvent s'y pourvoir.

Cet événement ne fait que redoubler les clameurs contre le prévôt des marchands. Ceux qui ne voient pas tout en noir assurent que ce n'est pas le bois qui manque, & attri-

buent la disette actuelle à l'incurie du bureau de la ville, ou à son défaut de condescendance à des arrangements qu'on lui proposoit. On ajoute que S. M. a fait de vifs reproches à M. de Caumartin, & lui a dit qu'il vouloit que le réglement fût suivi, qui ordonne que Paris soit toujours approvisionné de bois pour deux ans.

19 *Mars*. Aujourd'hui devoit intervenir le jugement dans le procès de messieurs de Montesquiou. On assure que les conclusions étoient en faveur des Fezenzac; cependant l'affaire a été appointée, tournure que les juges prennent lorsqu'ils ne veulent pas terminer.

20 *Mars*. Depuis les lettres-patentes du Roi, enrégistrées en parlement le 31 décembre 1779, qui ont autorisé le grand-aumônier à aliéner l'hôpital, les terreins & biens des quinze-vingts, les administrateurs qui lui étoient associés à ce régime, ont donné leur démission combinée chez un notaire, suivant laquelle ils croyoient devoir renoncer à des fonctions qu'ils ne remplissoient point par le despotisme du chef, faisant tout sans les appeller.

Ces quatre administrateurs étoient monsieur l'abbé Farjonel, conseiller de grand'chambre; M. de Quincy, correcteur des comptes; monsieur Henri, secrétaire du Roi, & M. le procureur du Roi du châtelet. Depuis ce temps ces places étoient restées vacantes.

Un sieur Maynier, maitre & administrateur, ayant des provisions du Roi, a été dépossédé par un sieur Prieur, administrateur honoraire, & ne croyant pas que la nomination du grand-aumônier pût prévaloir sur celle de sa majesté, il avoit fait assigner au châtelet ledit

Prieur, & la cause étoit en instance ; mais monsieur le lieutenant civil, comme on étoit sur le point de rendre une sentence, reçut une lettre du garde des sceaux, qui l'invitoit à surseoir.

Tous ces faits & beaucoup d'autres ont été dénoncés vendredi 14 à l'assemblée des chambres, dont l'abbé Farjonel a demandé à se retirer comme partie intéressée. En conséquence de la dénonciation, il a été rendu arrêt qui commet messieurs de Chavannes, doyen, & le Fevre d'Ammecourt, conseiller de grand'-chambre, pour se transporter le lendemain samedi à trois heures de relevée à l'hôtel des quinze-vingts, s'y emparer de la caisse & des regiftres, recevoir toute plainte, y interroger quiconque voudra parler, & prendre tous les renseignements qu'ils pourront sur l'état des lieux, des choses & des personnes.

Quelqu'un observa que peut-être seroit-il plus expédient d'ordonner sur le champ la descente de MM. les commissaires, afin de prévenir les effets de l'intrigue & de l'obsession où sembloit être le monarque. On ne croit pas devoir mettre tant de précipitation, & parce que le parlement ne faisoit rien que de très-sage, n'outrepassoit en rien les limites de son pouvoir & se renfermoit dans la grande police dont il est chargé par essence ; & parce que M. le cardinal de Rohan n'étoit pas dans des circonstances assez favorables pour que la cour en dût redouter le crédit.

On avoit avant requis le ministere des gens du Roi & leurs conclusions ; ils avoient déclaré s'en rapporter à la prudence de la cour.

Dès le samedi matin, il y eut assemblée des chambres, où le premier président rendit

Digitized by Google

compte qu'il étoit mandé à Versailles pour le lendemain dimanche, & M. de Chavannes portant la parole pour son confrere, déclara qu'ils avoient reçu chacun une lettre de cachet qui leur ordonnoit de surseoir jusqu'à nouvel ordre. Il dit que sachant que la cour n'avoit aucun égard aux lettres closes, peut-être devoit-il se dispenser de parler même de celle-ci, & n'en pas moins remplir sa mission; mais que, puisque l'occasion se présentoit de rendre compte à la cour de ce fait & de consulter sa sagesse, il avoit cru plus expédient de lui en faire part.

Sur quoi, la matiere mise en délibération, il a été arrêté que pour ne pas compromettre deux de ses membres en les mettant dans le cas de désobéir personnellement aux ordres du Roi, la cour approuvoit leur réserve, & que cependant le premier président seroit chargé de représenter au Roi combien cette interruption fréquente de la justice nuisoit au bien public.

Le dimanche, M. le premier président s'étant rendu à Versailles, le Roi lui a dit que l'administration des quinze-vingts ne regardoit pas le parlement, qu'il lui défendoit d'en connoître, & qu'il venoit de casser son arrêt par un arrêt de son conseil.

Le lundi matin 17, le premier président ayant rendu compte aux chambres assemblées de son entrevue avec le Roi, il a été arrêté de faire des remontrances.

20 *Mars*. Il est aisé de juger par les *Aveux difficiles* de M. le baron d'Estat, joués avant-hier aux Italiens, qu'il y a un plagiat visible quant au fonds du sujet, quant à l'intrigue

& au dénouement: comme M. Vigée ne nie pas aussi formellement qu'il le faudroit, avoir eu directement ou indirectement connoissance de la piece de son ami, qu'il est constaté que celle-ci est de beaucoup antérieure à l'autre, il est reconnu que M. Vigée est le coupable. Beaucoup de gens aiment mieux sa comédie; & en effet les détails en sont plus agréables, l'exposition plus nette, la marche moins compliquée, & la fin plus satisfaisante; du moins le jeu supérieur des comédiens françois le fait croire; malgré cela, l'on trouve une tête plus dramatique dans M. le baron d'Estat; il entend mieux l'imbroglio; il intrigue plus fortement, trop fortement même pour une piece en un acte, ce qui l'a forcé de brusquer le dénouement. Enfin, si l'on a été obligé de donner gain de cause, quant à la forme, à son rival, on a jugé le fonds en faveur du baron, & il eût fallu que sa cause eût été bien mauvaise pour ne pas triompher, tant le public étoit indigné contre l'un & prévenu pour l'autre. Le mauvais jeu des acteurs auroit à coup sûr nui à son succès, si l'on n'eût été disposé aussi favorablement.

20 *Mars*. Depuis long-temps on se plaint des brigandages du palais, & plusieurs fois messieurs des enquêtes & requêtes se sont efforcés de les dénoncer. Messieurs de grand'chambre intéressés à les soutenir, puisqu'ils y participent en grande partie, avoient arrêté jusqu'ici l'effet du zele des jeunes gens. Enfin ils viennent de faire une nouvelle tentative. M. d'Esprémesnil, de la premiere des enquêtes, & M. d'Outremont de la troisieme, ayant échauffé leur chambre respectivement, il s'est fait une

Digitized by Google

explosion si violente, elle a été si fortement secondée par deux présidents à mortier pleins de nerf & d'honnêteté, MM. de Lamoignon & de Rozambo, qu'on est entré en matiere, & qu'il a été convenu de tenir à ce sujet des conférences qui auront lieu tous les lundis, & dont la premiere a commencé lundi 17.

Ces conférences sont composées de dix présidents à mortier, de quatre conseillers de grand'chambre, d'un conseiller de chaque chambre des enquêtes & requêtes, & des gens du Roi.

Le motif qui a déterminé les vieux grands chambriers, sur-tout les *gens à sac*, à entrer en pourparler, c'est l'assurance que leur a donné M. de Lamoignon, que la cour songeoit à s'occuper de cet objet; il leur a fait sentir que le parlement n'étant pas bien venu en cour, n'ayant aucun crédit, aucune consistance sous ce regne, se trouveroit fort mal de la besogne, s'il la laissoit faire par les ministres; qu'il seroit beaucoup plus sage de la faire & de se réformer soi-même que de l'être.

On a commencé par exposer quels étoient les abus : on en a trouvé de toute espece; les premiers de la part du Roi qui levoient des droits énormes, incroyables sur les malheureux plaideurs, en sorte que depuis l'abbé Terray les huit sous pour livre étoient montés à douze. On est bien convenu de faire des représentations à cet égard; mais on a dit qu'il ne seroit pas décent de les présenter avant d'avoir donné l'exemple: c'est donc de messieurs dont il est question, des épices, des vacations des secrétaires. Ensuite on passera aux greffiers, aux procureurs & autres subalternes.

Digitized by Google

Les quatre commiſſaires de la grand'chambre, ſont MM. de Chavannes, le Fevre d'Ammecourt, l'abbé Sommayer & Nouette. Le plus récalcitrant de ceux-ci eſt l'abbé, qui, ayant l'oreille du premier préſident & n'étant pas content de cinquante mille livres en bénéfices, ſe fait plus de trente mille livres de rentes de ſon cabinet.

Tous les commiſſaires honnêtes ont été indignés, quand ils lui ont entendu dire qu'il ne voyoit rien à diminuer ſur les épices & vacations; qu'il faudroit plutôt les augmenter, parce que le nombre des affaires diminuoit, & que l'année derniere n'ayant eu que cinq cents inſtances de jugées au lieu de quinze cents, il en réſultoit pour meſſieurs un *déficit* des deux tiers.

21 *Mars*. Le Sr. Deſparda eſt ſorti de la baſtille le lundi 15, gros & gras, très-gai, & ſe louant beaucoup du gouverneur & de l'état-major, qui paroiſſent avoir eu pour lui toutes ſortes de ſoins & d'égards. Ainſi tout ce qu'on avoit dit du courroux du Roi & du deſſein de S. M. de faire un exemple ſur ce coupable, ſe trouve faux, ou du moins ſans effet.

21 *Mars*. Ce qui fait préſumer que le bois commence à manquer réellement, ou du moins qu'on en a des craintes fondées, c'eſt le projet manifeſte du gouvernement d'amener & de favoriſer l'uſage du charbon de terre à Paris; c'eſt ce qu'on voit dans un arrêt du conſeil en date du 16 mars 1783, qui réduit preſque de deux tiers les droits ſur le charbon entrant dans cette capitale, & de beaucoup plus celui entrant dans la banlieue.

Comme cette diminution eſt au préjudice

Digitized by Google

tant de la ville que de l'hôpital général & des fermes, S. M. se réserve de leur accorder une indemnité & de la fixer.

On calcule que par l'emploi de charbon de terre pour les manufactures, pour différents commerces & métiers, on peut économiser cent mille voies de bois dans un an.

Enfin, on parle de mettre en coupe les réserves des communautés religieuses, ce qui, suivant le calcul, peut fournir à l'approvisionnement de bois pour douze ans; mais il faut bien employer cet intervalle, sans quoi ce seroit la derniere ressource.

22 *Mars*. On ne fait trop comment M. le cardinal de Rohan, moins agréable au Roi que jamais depuis la banqueroute du prince de Guimené, a trouvé une protection assez forte pour arrêter & aussi promptement l'agression vigoureuse des magistrats. On prétend qu'instruit sur le champ par un faux frere de sa compagnie, il a eu recours à la Reine, & a sollicité son auguste médiation. Quoi qu'il en soit, il a présenté sa cause sous un très-beau jour; puisque, suivant un arrêt du conseil du 14 mars, c'est-à-dire, rendu le même jour où on le peignoit aux chambres assemblées comme un despote & un déprédateur, en se conformant au plan qu'il avoit présenté à sa majesté & approuvé par elle, il a fait des biens infinis à l'hôpital des quinze-vingts, dont voici les articles principaux.

1o. Par l'emploi des revenus ordinaires il a trouvé de quoi améliorer le sort des trois cents aveugles; en supprimant la quête & la mendicicité.

2o. Par l'accroissement des revenus qu'ont

Digitized by Google

procuré les revirements avantageux, il leur a fourni un traitement beaucoup plus considérable dans l'intérieur, & gradué selon les besoins. Les garçons & les veufs, outre les autres douceurs en denrées, ont vingt sous par jour, les personnes mariées à des étrangers vingt-six sous, & celles mariées à des aveugles de l'hôpital, trente-six sous.

3°. Il a destiné des fonds pour contribuer à élever les enfants des aveugles mariés jusqu'à l'âge de seize ans, & leur faire apprendre des métiers, & ensuite pour l'établissement d'une infirmerie dans l'intérieur de l'enclos pour les aveugles domiciliés & malades, ci-devant obligés de solliciter leur transport à l'hôtel dieu.

4°. Il a créé vingt-cinq places pour des gentilshommes & huit pour des ecclésiastiques pauvres & aveugles; en outre des pensions alimentaires de 100 livres, de 150 liv. pour trois cents pauvres aveugles de province, enfin de quoi fournir le pain à cent cinquante aveugles choisis parmi les pauvres aspirants.

5°. Il a fondé vingt-cinq lits pour des pauvres de province qui, affligés de la maladie des yeux, y seront reçus, nourris & traités gratuitement, jusqu'à leur guérison, ou jusqu'à ce que la cécité parfaite soit décidée.

6°. Il attachera au service de l'hôpital d'habiles oculistes, lesquels donneront deux fois par semaine gratuitement leur temps, leurs soins & les secours de leur art, à tous ceux qui viendront les consulter.

7°. Enfin, il doit être décerné un prix annuel de 400 livres au meilleur mémoire dont le sujet aura été proposé sur les maladies des

Sans chercher beaucoup, on trouve que le mot est *Vergennes*.

23 *Mars*. C'est un substitut du procureur général nommé Langlard, qui a porté la parole aux requêtes du palais dans l'affaire des Montesquiou, & qui ayant paru absolument partial en faveur du marquis, non-seulement dans ses conclusions, mais dans tout le courant de son plaidoyer, a été fort hué du public.

Ce jugement dont le marquis de Montesquiou a appellé sur le champ, ne fait que confirmer la mauvaise opinion de sa cause, dont toute la faveur dont il jouit n'a pu qu'empêcher la perte absolue.

Ce jugement a dû lui persuader aussi encore plus combien il est détesté.

On a oublié de citer une anecdote du bal de l'opéra à son sujet, qui a dû le piquer singuliérement. Il y étoit en habit bourgeois; un masque le rencontre & lui dit : bon jour, beau masque. Beau masque, reprend-il; ce discours ne peut s'adresser à moi dans le costume où je suis. *Si fait, si fait, c'est à toi qu'il s'adresse; car, malgré cela, tu es bien masqué; mais prends garde qu'on ne t'arrache ton masque.*

23 *Mars*. Le parlement de Besançon, dans son arrêté mémorable du 17 février, s'éleve contre l'audace des ministres qui ne contestent plus même l'infidélité commise dans l'expédition des lettres-patentes, objet principal de la querelle; contre le silence qu'on a imposé en présence du Roi à ses députés, pour qu'ils ne pussent éclairer sa religion surprise; contre l'ordonnance de son rétablissement

du

du mois de mars 1775, que ces ministres mettent en avant pour justifier leur conduite, comme si elle étoit en vigueur & n'avoit pas été rejetée par toutes les cours, en ce que son exécution transformeroit la monarchie en gouvernement arbitraire.

Le parlement dévoile dans la cassation de son arrêt les manœuvres de l'esprit d'intérêt & de fiscalité, qui feroit d'abolir le droit de l'enrégistrement, de le transférer au ministre des finances, seul ordonnateur en cette partie, aux intendants dans les provinces, à leurs commis même; enfin, de livrer aux traitants les peuples qui resteroient sans secours & sans interpretes.

Il repousse certaines maximes erronées mises en avant par les ministres, qui disent *que la promesse de Louis XIV n'a pas pu engager à cet égard ses successeurs*, qui font dépendre de l'obéissance aveugle des magistrats les actes de justice & de bienfaisance du Roi; qui font déclarer à S. M. *que tout ce qui se fait en son nom, se fait par ses ordres;* ce qui empêcheroit de distinguer à l'avenir la volonté directe de l'énoncé seul de son nom; ses ordres exprès, des volontés ministérielles; celles des ministres, des volontés de leurs commis, & présente une foule de dangers pour les droits de la couronne & pour ceux de la nation.

Le parlement se justifie vigoureusement sur l'accusation *d'inexactitude dans les faits qu'il expose*. Sans le silence imposé à ses députés qui avoient de quoi répondre à des inculpations aussi injustes que téméraires, la religion de S. M. auroit été éclairée.

Dans cette extrêmité, dans le renverse-

ment général de toutes les loix & de toutes les formes , l'assemblée des états de la province , confirmée par les capitulations , demandée en plusieurs occasions par le parlement , & la convocation des états-généraux du royaume , lui paroissent aussi avantageuses qu'indispensables pour le maintien de l'autorité royale & de la liberté légitime des sujets.

On juge , sur-tout par ce paragraphe , combien l'arrêté a été atténué , puisque le parlement n'y ose proposer que comme un bien , ce qu'il devroit demander comme un droit inhérent à la constitution du royaume , & spécialement aux capitulations de la province.

Malgré cet affoiblissement , en général cet arrêté est superbe , plein d'une excellente logique , & d'une éloquence sensible & vigoureuse.

24 *Mars*. Le *Corsaire* , dont le succès croît , s'il est possible , & a attiré aujourd'hui à la quatrieme représentation , autant de monde qu'à la premiere , est très-mal-à-propos intitulé comédie ; c'est un drame tout-à-fait noir ; on pourroit dire une tragédie , puisqu'il y a une conspiration , un combat & beaucoup de sang répandu ; ce qui est assez ridicule sur la scene italienne : l'intrigue , d'ailleurs , en est très-compliquée , surchargée d'incidents bizarres , multipliés , pricipités au point qu'ils deviennent absurdes , incroyables & perdent tout leur intérêt : malgré ces défauts , il y a des détails charmants , & sur-tout deux personnages épisodiques & une soubrette qui jettent beaucoup de gaieté & de piquant au premier & au second actes : la derniere devient amoureuse du castrat ; de-là quantité de gravelures ingénieuses & fines que le public

faisit avec avidité, & dont s'amusent même les femmes, & rient avec le secours de l'éventail.

Quant à la musique de M. d'Aleyrac, on a trouvé qu'il avoit fait beaucoup de progrès depuis son essai de *l'Eclipse totale*, & qu'il s'étoit surpassé. Tous les motifs sont naturels, bien sentis & singuliérement diversifiés; mais il a trop prodigué les cris; il y en a de douleur, de reconnoissance, de surprise, de joie, de toutes les especes, en un mot, & ils en deviennent fatigants pour les oreilles des spectateurs. D'ailleurs les acteurs, & surtout les actrices, sont obligés de forcer leur voix, qui se gâteroit à la longue, s'ils jouoient souvent cette piece.

24 *Mars*. Les généalogistes & gens qui se piquent de connoître les anciennes maisons de France, conservent précieusement le billet d'enterrement du marquis du Guesclin, brigadier des armées du Roi, décédé le 20 mars, & le dernier du nom, a-t-on soin d'y remarquer.

24 *Mars*. Monsieur devoit partir incessamment pour l'Italie; mais les désastres arrivés dans cette partie du monde le font suspendre jusqu'à ce qu'on sache bien au juste quelles ont été les suites & les causes de l'épouvantable tremblement de terre du 5 février, qui a désolé toute la Calabre, & donné pour Messine des craintes qui se sont heureusement trouvées mal-fondées, du moins à un certain point.

25 *Mars*. Ce qui fait espérer que cette fois le parlement s'occupera sérieusement de se réformer sur ses épices, vacations, sur les

secrétaires & autres *mangeries* du palais, comme les appellent énergiquement les plaideurs, c'est un coup de fouet qu'il a reçu de la cour. Cette compagnie ayant fait des représentations à l'occasion d'évocations fréquentes qui diminuent de plus en plus les affaires au palais, S. M. a répondu par une lettre, où elle dit qu'elle s'y porte sur-tout pour épargner les frais trop considérables en certains cas.

25 *Mars*. Le Roi de Suede, l'exemple de ses pareils, si précieux à l'humanité, à la philosophie & aux lettres, vient de donner une preuve combien il honore les talents : il a gratifié le sieur Valade, son imprimeur à Paris, d'une médaille d'or, représentant la Liberté, & frappée à l'occasion de la derniere révolution.

26 *Mars*. M. Amelot, secrétaire d'état au département de Paris, vient de perdre sa mere, qui, veuve d'un ministre, avoit épousé en secondes noces M. d'Amezaga, gentilhomme Espagnol, major de régiment, ayant 3000 liv. de rentes.

En conséquence d'un usage très-honorable sans doute pour la place de ce ministre, comme chargé du département de Paris & de la maison du Roi, S. M. l'a envoyé complimenter à Paris par un gentilhomme ordinaire, que M. Amelot, suivant l'étiquette, a conduit jusqu'à son carrosse. Les princes & princesses sont venus faire leur visite en personne.

Madame la comtesse de Maurepas étoit si attachée à madame la Marquise d'Amezaga, que, malade elle-même & mourante dans son lit, elle envoyoit savoir de ses nouvelles d'abord toutes les heures, & ensuite toutes les demi-heures.

Digitized by Google

M. le prince de Condé fait tant de cas du marquis d'Amezaga, que, quoiqu'il ne soit attaché par aucune fonction à son altesse sérénissime, elle lui a écrit qu'elle comptoit que libre désormais, il pourroit venir loger dans son palais, & qu'en conséquence elle lui faisoit meubler un appartement.

26 *Mars*. On parle toujours d'un mémoire imprimé du comte de Grasse, mais qu'il lit dans les sociétés & qui ne perce point : il y a apparence que celui qu'on avoit annoncé depuis long-temps, comme devant être vendu, est autre chose, quoique sorti de la même source & concourant au même but ; mais la forme en est différente. Il est encore d'une excessive rareté, & a pour titre : *Journal d'un officier de l'armée navale en Amérique en* 1781 & 1782, avec cette épigraphe fastueuse : *Magnus sæclorum nascitur ordo*. Il est tout entier à la louange de ce général, à qui seul, si l'on en croit l'historien, les Américains doivent leur indépendance reconnue aussi promptement, & l'heureuse paix dont ils vont jouir.

27 *Mars*. Les amateurs de la danse à l'opéra, & ils sont en grand nombre parmi les hommes, & sur-tout parmi les femmes, sont partagés entre deux jeunes sujets qui y débutent depuis peu.

La premiere est Mlle. Zacharie, de treize à quatorze ans, qui a paru pour la premiere fois le dimanche 16 dans l'opéra de Renaud. Elle est éleve du sieur Vestris pere, & proche parente de Mlle. Guimard, qui lui donne ses soins. Elle a une figure agréable & une taille avantageuse, elle est remplie de graces & de sensibilité ; mais sa timidité & une

Digitized by Google

complexion foible nuisent aujourd'hui à son talent ; on n'y feroit aucune attention sans les coryphées qui s'intéressent à elle & la font prôner par leurs partisans.

Mlle. Bassy, âgée de dix-sept ans, est la seconde ; celle-ci est de l'école du sieur Dauberval. Cependant son genre est le noble & le gracieux. Elle a fixé l'attention du public le mercredi 19, où l'on jouoit *Thésée* pour la capitation des acteurs. Elle a de la grace, de la précision, & ce qu'on appelle de *l'élevation*, en terme de l'art ; mais elle est gênée, & ses mouvements sont encore loin de cette souplesse & de ce moëlleux qui font le principal mérite de la danse. Il y a rivalité entre les deux sujets, & l'on se partage pour ou contre, suivant qu'on aime plus ou moins le maître de chacune.

28 *Mars*. En lisant le journal dont on a parlé, on voit clairement qu'il a été composé non sous la dictée du comte de Grasse, incapable de l'avoir fait, mais sur les matériaux qu'il a fournis à une plume exercée. C'est sa justification la plus adroitement tournée qu'il est possible, ou plutôt c'est un éloge magnifique de sa campagne. A en croire son panégyriste, le comte de Grasse a accepté le généralat malgré lui, & pour obéir au Roi. Tout ce qui s'est fait de bien pendant qu'il a été chargé est dû à ses talents, à son activité, à sa bravoure : s'il n'a pas complétement réussi dans quelques occasions, c'est la faute des instruments & des agents qu'on lui a donnés, ou quelquefois il a été obligé par prudence de sacrifier des succès plus brillants, mais incertains, à des avantages solides & durables.

Digitized by Google

C'eſt ſur-tout dans l'expédition de *la Cheſapeak*, qu'il a déployé ſa capacité ; s'il n'a pas eu le mérite de l'avoir imaginée, il a du moins celui d'avoir ſenti combien ce projet étoit préférable à l'autre, qui étoit d'entreprendre le ſiege *de New-York* ; mais les moyens de l'exécution lui ſont dus tout entiers ; ſon zele infatigable les a fait réuſſir avec l'intelligence, la préciſion & la rapidité néceſſaires ; enſorte que c'eſt à lui que les Américains doivent leur indépendance, qui étoit encore fort incertaine, & par contre-coup la paix dont ils jouiſſent aujourd'hui.

Cet étalage de louanges eſt très-propre à jeter de la poudre aux yeux des ſots, des ignorants, des gens crédules, qui prennent pour vrai tout ce qui eſt moulé ; mais les connoiſſeurs, ou les gens un peu au fait, trouvent qu'il réſulte ſeulement de la narration de l'hiſtorien, que le comte de Graſſe, toujours ſupérieur en force aux Anglois, leur a toujours été inférieur en manœuvres ; de maniere que, ſans examiner quelles ont été les cauſes ſecondes, quelque belles occaſions qu'il en ait eues, il n'a jamais pu les défaire ou les entamer ; & qu'au contraire la ſeule fois où les ennemis ont eu la ſupériorité du nombre, ils en ont profité, & ont battu complétement le comte de Graſſe.

Du reſte, le journal n'eſt point mal écrit : il y a peu d'anecdotes ; mais la narration en eſt aſſez piquante, ſur-tout par une diatribe des plus véhémentes contre le comte d'Eſtaing qu'il ne nomme pas, mais qu'il déſigne de façon que l'on ne peut le méconnoître.

29 *Mars*. Louis XVI, qui veille avec un ſoin

paternel sur son frere naturel, M. l'abbé de Bourbon, jeune homme de grande espérance, pour mieux le former à l'état ecclésiastique, aux exercices religieux & aux dignités dont ce prince est susceptible par sa naissance, a desiré qu'il entrât dans le chapitre de l'église de Paris, S. M. en a fait écrire en conséquence à M. l'archevêque. Le prélat a répondu au Roi que l'admission ne dépendoit pas de lui, mais du chapitre. Sur la connoissance que celui-ci a reçue des intentions du Roi, il s'est assemblé. Le doyen, pour faire sa cour, a proposé d'accorder une distinction à ce candidat en faveur du nom auguste qu'il porte, & comme par acclamation on est convenu que M. l'abbé de Bourbon, sans avoir fait de stage, seroit reçu chanoine honoraire, ce qui a été fait. Il quitte la maison de Saint-Magloire, va loger dans le cloître, se propose d'assister réguliérement aux offices; & il aura des lettres de grand-vicaire, dès que son âge le lui permettra; il n'est pas encore prêtre, & n'a que vingt-deux ans.

29 *Mars*. Les couplets criminels dont on a parlé sont au nombre de sept: ils ne partent vraisemblablement pas de la même main qui a composé les précédents: ils sont mieux faits; on y respecte le Roi; on y en fait même l'éloge, & la satire qu'ils contiennent porte principalement sur la dépravation des mœurs de la cour, sur les *Polignac*, les *Polastron*; & Mad. la princesse de Lamballe n'y est pas non plus épargnée, sous la qualité de surintendante.

On a fait aussi une chanson sur Mad. la comtesse de Châlons, née d'Andlau par son pere, & Polastron par sa mere. C'est une des

plus jolies femmes de la cour, adorée autrefois par le duc de Coigny ; ce qui faisoit dire dans la *lettre du marquis de Caraccioli* : *l'idolâtrée comtesse de Châlons traîne après elle son captif*... Ce seigneur s'en est dégoûté, l'a quittée, & il paroît qu'elle n'a point manqué d'amants depuis, ce qui fait le sujet du vaudeville, sur l'air à la mode, *Marlborough s'en va-t-en guerre*. Celle-ci a treize couplets, dont quelques-uns assez joliment tournés.

29 *Mars*. Le bruit court ce soir que M. de Fleuri, qui de temps en temps offre sa démission au Roi, a renouvellé le jeu aujourd'hui, mais a été pris au mot. On ajoute que S. M. a dit à M. de Vergennes : Puisque le ministere des finances lui est si à charge, j'accepte sa démission, & je donne la place à M. d'Ormesson. C'est un intendant des finances supprimé par M. Necker, qui n'a que trente-deux ans.

29 *Mars*. M. de Jean est un petit-maître, un agréable débauché, tel qu'on en trouve beaucoup parmis nos jeunes gens d'aujourd'hui : il est abymé de dettes, & ne sachant de quel bois faire fleche, en attendant les bienfaits de deux oncles fermiers généraux qu'il a, il s'est imaginé de jouer une farce dont il a trouvé le modele dans le Légataire universel.

M. de Chalut, un de ses oncles, a une campagne à Saint-Cloud, limitrophe de Surene ; pendant cette saison où son oncle n'y va point, M. de Jean ayant arrangé sa comédie avec des libertins comme lui, chacun fait son rôle, les uns de domestiques, les autres de médecins, de garde-malades, un plus hardi,

celui du malade même, qui avoit fait venir des notaires de Paris par l'entremise de son neveu : ces messieurs arrivés, il dicta un testament, par lequel il léguoit 200000 liv. à M. de Jean ; il déclara ne pouvoir signer. Le Neveu régala magnifiquement les officiers de justice, suivant les ordres de son oncle, & l'on se sépara fort content.

Quelques jours après, M. de Jean pressé fut chez le notaire qui devoit être dépositaire du testament, lui emprunter une somme à compte des 200000 liv. dont il ne pouvoit ignorer que son oncle, qui alloit de plus mal en plus mal, le faisoit légataire. Le notaire, amorcé par le gros intérêt que le jeune homme lui offrit, lui prêta la somme. Au bout de quelque temps ne voyant point mourir l'oncle, il s'impatiente, il s'informe de la demeure de M. de Chalut, & va le trouver... il lui témoigne sa satisfaction de le voir aussi bien revenu de la cruelle maladie qu'il a eue... Celui-ci ne sait ce que cela veut dire, lui déclare qu'il se porte à merveille depuis longtemps... Embarras de ces deux hommes, qui ne s'entendent point ; le notaire proteste à M. de Chalut qu'il a reçu son testament avec un de ses confreres, qu'il l'a chez lui ; il lui en détaille toutes les circonstances ; bref, l'on reconnoît la fourberie de M. de Jean. Il est arrêté par lettre de cachet & conduit dans une maison de force pour économiser, en attendant qu'il puisse jouir de la succession de ses deux oncles.

30 *Mars*. Tout le monde est révolté de la sortie de l'apologiste du comte de Grasse contre le comte d'Estaing. Il le représente d'a-

bord « comme déshonoré dès sa jeunesse, comme chassé par le mépris public de son pays, & obligé d'aller pirater sur des côtes lointaines, comme n'échappant ensuite que par une main royale au salaire légitime dont les Anglois savent payer l'infidélité à sa parole. »

Il lui reproche ensuite « des accès de bassesse & de hauteur, de timidité & de rodomontade, de familiarité & d'indiscrétion avec les subalternes, de dissimulation & de jalousie puérile avec les chefs. Il a, suivant le satirique, des moments lucides de conseil & de raison avec les plus rares incohérences, quelques idées au premier coup d'œil, hardies & lumineuses, toujours imcompletes ou avortées dans l'ensemble ou dans l'exécution.... une disposition ancienne & de naissance à supposer des aventures fabuleuses, des combats imaginaires, des visions nocturnes & en plein jour. »

Il entre ensuite dans l'énumération des fautes du *comte d'Estaing* durant sa campagne de Toulon, qui sont : « d'être parti du port sans avoir voulu seulement assurer sa mâture ; de s'être exposé à périr dans un golfe voisin ; d'avoir perdu un temps précieux à passer le détroit, par son obstination à ranger des côtes contraires ; de s'être jeté de là dans des calmes, pour ne pas suivre une des deux routes communes ; enfin, d'avoir montré par-tout un amour constant pour une tactique bizarre & périlleuse, la cause de tous ses désastres. »

M. le *comte d'Estaing*, suivant son détracteur, avançoit ou reculoit toujours à contre-temps ; a fait tuer huit cents hommes dans une atta-

Digitized by Google

que impossible, au lieu de détruire facilement une escadre à la rade. S'il a pris une isle mal défendue, cette victoire même est punissable, puisqu'il l'a préférée à la belle occasion de saisir plusieurs vaisseaux & un convoi entier; enfin, il a fini par sacrifier gratuitement quinze cents hommes, & par déserter sa flotte... »

30 *Mars*. Tout le monde paroît assez content du choix que S. M. a fait de M. d'Ormesson. Il étoit connu personnellement du Roi à l'occasion de la maison de Saint-Cyr, dont il avoit l'administration, espece de petit ministere qui le mettoit dans le cas de travailler directement avec S. M. Cependant on ne doute pas que M. de Vergennes n'ait merveilleusement influé dans ce choix. On ne sait point encore quel titre aura M. d'Ormesson, si l'on rétablira pour lui la charge de contrôleur général, ou s'il sera directeur, ou ministre des finances, &c...

31 *Mars*. Depuis que le traité des lettres de cachet & des prisons d'état fait grand bruit, & qu'on dit assez généralement qu'il est de M. de Mirabeau, on aime à savoir les aventures de l'auteur, qui n'est âgé que de trente-quatre ans, & dont la vie est déja un roman.

Tout jeune il étoit à Aix, lorsque ses camarades lui mirent dans la tête d'épouser une jeune héritiere de cette ville, devant avoir un million de bien, mais déja promise & dont le mariage alloit se conclure. Il adopte cette bizarre entreprise, il parvient d'abord à empêcher & à faire rompre l'hymen projeté; il gagne ensuite l'esprit des parents au point que ceux-ci écrivent au marquis de Mirabeau pour lui demander son fils en mariage. Le pere

Digitized by Google

répond très-sagement qu'il ignore si son fils a la tête assez mûre pour l'hymen ; que, puisqu'ils l'ont sous leurs yeux, ils peuvent l'éprouver & en juger. Les parents persistent dans leur engouement ; le mariage se fait. Peu après, le nouvel époux se dérange si fort, qu'il est endetté de 300000 liv. On veut assurer la dot de la demoiselle, & arrêter les écarts du jeune homme ; on le fait interdire ; on obtient une lettre de cachet contre lui... Il redevient libre ; il fait d'autres frasques avec sa sœur madame de Cabris. On le fait enfermer dans la citadelle de Dijon ; on l'élargit encore ; & afin de juger de sa résipiscence, on lui donne la ville pour prison ; il devient amoureux de la femme d'un président, qui consent à se laisser enlever... Le mari lui intente un procès en crime de rapt, & il est condamné à avoir la tête tranchée ; on le fait arrêter ; il va en Hollande ; on l'y poursuit ; le sieur Jacquet de la Douey, déja voué à la police, s'offre d'aller arrêter M. de Mirabeau. Il prend une croix de Saint-Louis ; il se rend sur les lieux, il se suppose un officier obligé de s'expatrier pour des persécutions ; il se lie avec M. de Mirabeau & fait si bien qu'il gagne sa confiance, l'entraîne à l'écart, s'empare de sa personne & le ramene en France en 1777. C'est alors que M. de Mirabeau a été enfermé au Donjon de Vincennes. On ne l'en a laissé sortir que pour faire juger sa contumace & le blanchir, ce qui a eu lieu. Cependant M. de Mirabeau s'est expatrié encore, s'est réfugié pendant quelque temps à *Neuchâtel*, où il a fait imprimer *le gazetier dévalisé*.

Enfin on le dit aujourd'hui à Aix, où, à

l'instigation du bailli de Mirabeau, son oncle, qui l'aime, il va intenter un procès à sa femme pour l'obliger à revenir avec lui. Telle est la maniere dont ses parents racontent son histoire, & l'on sent qu'il ne faut y croire qu'avec précaution.

31 *Mars*. Extrait d'une lettre de Bordeaux, du 25 mars... M. Dupaty se trouve aujourd'hui président de tournelle en chef, par l'absence du président de Levi; la plupart des membres sont assez de ses amis, & il a rendu depuis peu un arrêt mémorable qui va lui concilier plus que jamais le cœur de ses concitoyens. Un particulier ayant été arrêté par un ordre d'un grand prévôt de la maréchaussée & constitué prisonnier, le détenu s'est pourvu au parlement, qui l'a fait élargir, en insérant dans l'arrêt une défense à toutes personnes, même aux commandants, gouverneurs de la province, d'attenter à la liberté de tout domicilié, à peine de punition.

M. le maréchal de Mouchi est furieux de cet arrêt; on dit qu'il est allé chez M. le garde des sceaux s'en plaindre amérement, & lui a déclaré qu'il ne pourroit retourner en Guyenne que cet arrêt ne fût cassé. On a demandé en effet au parlement l'apport de la procédure.

1 *Avril* 1783. Depuis long-temps il paroît chez l'étranger : *Réponse à la censure de la faculté de Théologie de Paris, contre l'Histoire philosophique & politique des établissements & du commerce des Européens dans les deux Indes, par M. l'Abbé Raynal :* mais ce livre isolé, peu intéressant & assez ennuyeux, n'a point percé dans ce pays-ci. L'auteur, pour le débiter, a pris le parti d'en faire une espece de suite à

son ouvrage ; car, quoiqu'il y parle en tierce personne, au style emphatique on reconnoît aisément l'écrivain même du livre censuré, & sur-tout à l'amertume de son excursion violente contre les théologiens ; il leve l'étendard de la rebellion dès l'épigraphe.

Les prêtres ne sont point ce qu'un vain peuple pense ;
Notre crédulité fait toute leur science.

Il y a un *Avis au peuple*, un *Avant propos*, dictés dans le même esprit : suit la *Réponse à la censure*, de mauvaise foi en ce qu'on ne cite point le texte original qu'il auroit fallu donner, qu'on le morcelle & qu'on n'en rapporte que ce qu'on trouvé propre à paroître absurde ou ridicule. Du reste, on ne lit dans cette longue dissertation, moins apologétique de l'abbé Raynal, que satirique contre la religion & ses ministres, que ce qui est par-tout : point de ces faits, de ces anecdotes qui nourrissent un ouvrage & en rendent la lecture piquante.

L'auteur même a eu soin de ne point irriter le parlement, de ne point répondre au réquisitoire de M. *Seguier*, dont l'historique auroit été fort curieux. On juge par là qu'il ne désespere pas de rentrer en France comme Rousseau, malgré le décret qui subsiste contre lui. Il se flatte sans doute qu'au bout d'un certain temps on fermera les yeux sur son incartade. Mais le citoyen de Geneve n'étoit pas turbulent & effréné comme l'ex-jésuite ; mais il ne déclamoit point, il ne cabaloit point, il ne tenoit point de conventicules, il n'avoit point des relations, des émissaires, des correspondants dans les deux mondes, comme

Digitized by Google

l'abbé Raynal ; mais il vivoit dans la simplicité, l'obscurité & la retraite.

1 *Avril.* Tout se fait sous ce regne avec honnêteté : Louis XV renvoyoit ses ministres d'une façon dure ; l'exil accompagnoit presque toujours leur disgrace, & ils n'en étoient pas moins à charge à l'état, puisqu'ils emportoient chacun de grosses pensions. Point d'exil aujourd'hui ; des compliments, & malheureusement aussi trop d'argent. On dit dans la gazette de France. « Le sieur Joli de Fleuri, conseiller d'état, ayant supplié le Roi de lui permettre, à raison de sa santé, de se démettre du ministere des finances dont il étoit chargé, S. M. a daigné y consentir. »

Il est aisé de conclure de cette tournure étudiée, que M. de Fleuri, quoique ministre, a véritablement déplu & n'entrera plus au conseil.

Le 29, M. d'Ormesson, conseiller d'état, a été nommé pour le remplacer avec le titre de contrôleur général des finances, qu'on rétablit en sa faveur.

On rapporte qu'ayant objecté modestement au Roi sa jeunesse, S. M. lui avoit répondu en riant : « Mais c'est me faire indirectement un mauvais compliment, car je suis plus jeune que vous. »

2 *Avril.* L'historique concernant la petite piece de vers intitulée *la Nymphe de Spa à l'abbé Raynal*, qui se trouve dans sa réponse à la censure de la faculté de théologie, en est le seul morceau vraiment neuf, curieux & intéressant. On a déja annoncé cette anecdote vaguement ; en voici les détails. Il faut se rappeller que M. l'abbé Raynal, obligé de quit-

ter la France par le décret du parlement, fut d'abord à Spa, dans la saison des eaux, qu'il y fut très-accueilli de l'Empereur & du prince Henri, frere du Roi de Prusse, qui s'y trouverent. Un jeune homme, dont on ne met que la lettre initiale de son nom, M. B*******, âgé de vingt-deux à vingt-trois ans, de mœurs irréprochables, plein de franchise, vif, aimant la poésie & faisant quelquefois d'assez jolis vers, essaya de profiter de son talent pour se ménager une introduction auprès de l'illustre proscrit : il lui adressa l'épitre dont il s'agit, & qu'il faut lire pour juger jusqu'à quel point de démence peut se porter le fanatisme persécuteur.

Cette piece de vers, manuscrite & très-innocente, tomba aux mains d'un M. Ghisels, chanoine tréfoncier de Liege, membre du synode de cette ville, dont Spa ressortit, & qui y préside en l'absence du vicaire-général. Il la déféra au synode, & malgré la recommandation de M. l'évêque prince de Liege, qui daigna écrire au synode que cette affaire n'eût point de suite, on passa outre, & l'on rendit en son nom le mandement du 27 octobre 1781.

Cependant l'auteur, M. B*******, qui n'avouoit point la piece, qui n'y avoit pas mis son nom, & ne l'avoit point fait imprimer, fut sommé par trois fois à comparoir devant le synode. Il fut obligé d'insinuer au consistoire une protestation appellatoire, en forme de plainte à S. M. impériale, conservatrice des privileges & libertés des citoyens de Liege. Cette affaire pouvoit aller loin, & le prince évêque témoigna son desir qu'elle fût assoupie. Le jeune

homme demanda une conférence dans le palais de Seraing en présence de *son Altesse Celsissime*, (qualification du prince évêque). Quatre membres du synode s'y rendirent par ordre de l'évêque, le poëte s'y expliqua avec beaucoup de noblesse & de fermeté; mais pour prouver à S. A. C. combien il la respectoit, il renonça à son droit de recours. Messieurs du consistoire se retirerent fort contents. Il n'auroit plus été question de ce singulier procès, si le gazetier de Cologne, ex-jésuite, dans son numéro 90 de 1781, n'eût rallumé la fermentation.

Cette agression nouvelle que l'abbé Raynal a sentie dirigée encore plus contre lui que contre son panégyriste, a provoqué de sa part une *Lettre à l'auteur de la Nymphe de Spa* contre ces *Busiris en soutane*, ainsi qu'il les appelle, très-véhémente, où il fait sentir le ridicule, l'absurdité, l'horreur, l'abomination de leur conduite.

Il paroît que la jalousie prise contre l'abbé Raynal, est entrée pour beaucoup dans toute cette persécution. Au mois de juin précédent, cet écrivain avoit passé à Liege; il y avoit été reçu avec distinction par M. Sabathier, ministre plénipotentiaire de France. Il fut présenté au prince-évêque; il mangea plusieurs fois avec lui.... *Inde ira.*

2 *Avril*. Le goût des charades continue: en voici une singuliere, qui même en sachant le mot, laisse encore beaucoup de choses à deviner, tant elle est scientifique. Ce mot est *Angleterre*.

Mon premier peut former tiers ou quart à souhait.
Mon second que jadis par tiers on divisoit,
Par quart aujourd'hui se partage.
Et mon tout qui par tiers à sa division,
Grace à l'habileté d'un sage,
Perd moitié dans le quart dont s'accroît son second.

Digitized by Google

2 *Avril*. M. Clément de Boissi, maître des comptes, frere du Clément dont la réputation souffre beaucoup aujourd'hui des bruits de sa banqueroute, a cru devoir assembler les semestres de sa compagnie, & leur rendre un compte détaillé de l'état des affaires de son frere, suivant lequel il n'y auroit qu'un engorgement. Il a fini par supplier messieurs de vouloir lui conserver la bonne opinion & l'estime qu'il s'efforceroit toujours de mériter d'eux.

3 *Avril*. On a dit comment le bois étoit à la veille de manquer : à la fin du mois dernier, il n'y en avoit plus que pour une semaine, & la crue des eaux faisoit craindre que les bateaux ne pussent arriver, en sorte que, pour exciter le zele des fournisseurs, on avoit proposé pour les dix premiers qui déchargeroient, la remise des deux tiers du droit.

On n'a pas manqué de consigner cet événement singulier & mémorable dans un vaudeville assez malin, en ce qu'il embrasse avec le présent, le passé & l'avenir, en ce qu'il frappe sur trois prévôts des marchands à la fois.

Sur l'air : *M. le Prévôt des marchands.*

Messieurs les prévôts des marchands,
Chacun bénit vos soins touchants :
Près d'un grand feu, le bon Jérôme (1)
Nous fait étouffer au printemps.
Caumartin, non moins habile homme,
L'hiver, nous laisse grelotants.
Le successeur (2) de celui-ci
N'aura pas un pareil souci ;

---

(1) M. Bignon.
(2) M. Pelletier de Morfontaine.

Car pour cette place éminente
Briguant depuis long-temps le choix,
Il a pris femme intelligente,
Qui l'a déja fourni de bois.

4 *Avril*. Ce qui prévient en faveur de monsieur d'Ormesson, c'est qu'on le regarde au moins comme honnête homme, comme ayant de la bonne volonté, comme aimant le travail. D'ailleurs, on est fort aisé d'être débarrassé de monsieur de Fleuri, qui n'a fait que du mal & point de bien, même à ses parents & amis. On lui reproche seulement de s'être enrichi lui & sa maîtresse ancienne, Mad. de Font-Pertuis, par les gros pots de vin qu'il s'est fait donner, & à elle sur plusieurs affaires, & sur-tout à l'occasion du rétablissement des receveurs généraux des finances, dont chacun a dû se cotiser de 40000 liv. C'est ce qui a fait dire au Roi, lorsqu'il a annoncé son choix à la Reine : Madame, *c'est un homme qui a des mœurs*.

M. d'Ormesson est chef du conseil pour l'administration du temporel de la maison royale de Saint-Cyr, & en cette qualité, chargé de ce petit ministere, travailloit directement avec le Roi, ce qui l'en a fait connoître. On raconte un trait récent qui lui en a donné la meilleure idée, & a peut-être déterminé le choix de S. M. dans cette circonstance

Il vaquoit plusieurs places très-sollicitées suivant l'usage par la Reine & la famille royale d'un côté. Il présenta le nom des protégés apostillés de leurs augustes protecteurs, & mit d'un autre côté les noms des demoiselles qui n'en avoient point, mais dont les peres étoient morts au service de l'état dans cette guerre, & dit qu'il croyoit que celles-ci méritoient la

Digitized by Google

préférence. Ce courage a plu beaucoup au jeune monarque.

M. d'Ormeſſon n'eſt pas d'une figure agréable, il a la vue très-baſſe; il ne paſſe pas pour un aigle; mais il a une mémoire locale qui le ſert très-bien, & qu'il applique à propos; il eſt homme de loi, & cite toujours l'ordonnance à côté de ſon opinion.

On raconte que dimanche, quoique nommé de la veille contrôleur général, M. d'Ormeſſon, en qualité de conſeiller d'état, aſſiſtoit pour la premiere fois au bureau de la commiſſion pour l'examen des demandes en ſuppreſſion & union ou tranſlation de bénéfices & biens eccléſiaſtiques; il y reçut des compliments bien propres à l'enivrer: cependant il n'y perdit point la tête, & monſieur l'archevêque de Toulouſe, le grand faiſeur, ayant ouvert un avis ſur quelque deſtruction, avoit déja emporté toutes les voix, lorſque monſieur d'Ormeſſon vint à opiner comme le dernier; & après un petit préambule oratoire ſur le malheur qu'il avoit de différer d'avis avec tous meſſieurs la premiere fois qu'il étoit dans le cas de ſiéger avec eux, il réſuma le dire du prélat, il diſcuta ſes raiſonnements, il les détruiſit, il établit les ſiens d'une façon ſi victorieuſe que tout le monde revint & ſe rangea de ſon côté.

Cela prouve ce qu'on accorde au nouveau contrôleur général, qu'il ſera excellent pour le contentieux; mais on doute qu'il ait dans le génie les reſſources néceſſaires en finance aux maux de l'état, qui ont fait juſqu'ici le déſeſpoir de tous ceux qui l'ont précédé, ſauf du charlatan Necker.

6 *Avril.* On parle beaucoup d'une *Vie de*

Digitized by Google

monsieur Turgot, par l'ami Dupont. Ce Dupont étoit à la tête du journal des éphémérides, depuis que l'abbé Baudeau l'avoit quitté. C'est un grand économiste que M. Turgot avoit appellé auprès de lui lorsqu'il fut nommé au contrôle général, qu'il y avoit même logé. Il donne aujourd'hui cette marque de reconnoissance au ministre défunt qu'il exalte beaucoup. Il fait voir, dit-on, que M. Necker n'a fait que suivre les plans de ce prédécesseur, qu'il a même morcelés & gâtés. On ajoute que l'ouvrage est plein d'intérêt & fort bien écrit.

6 *Avril*. Les *Mémoires sur la Bastille*, & la détention de l'auteur dans ce château royal depuis le 27 septembre 1780, jusqu'au 19 mai 1782, se répandent enfin : chacun s'empresse de se les procurer. On les lit avec avidité, & l'on est tout surpris après avoir lu, de ne rien savoir. Il en est des secrets que M. Linguet promettoit à cet égard, à peu près comme de celui de sa poste occulaire, auquel il doit sa sortie, dont on n'est pas plus instruit qu'auparavant.

Ces mémoires sont datés de Londres du 5 décembre 1782, & divisés en paragraphes.

Dans le premier il établit qu'on lui a fait une nécessité de revenir en Angleterre.

Dans le second que sa détention n'a eu aucun motif fondé.

Le troisieme traite du régime de la bastille.

Le tout est suivi de longues notes, & embrasse à peu près trois de ses numéros.

L'estampe du frontispice de l'ouvrage est curieuse & piquante. M. Linguet avertit que l'idée en est due au *Courier du Bas-Rhin*, c'est-à-dire à la feuille périodique la plus estimée des hommes honnêtes & éclairés, des

Digitized by Google

vrais philosophes. Cette imagination se trouve dans le N°. 1, 1783, de cette gazette, où l'on annonce ces mémoires.

On voit la statue de Louis XVI, avec les attributs de la royauté, élevée au milieu des débris d'un château renversé, qui est censé *la Bastille*.

Ce prince tend les mains avec bonté vers les prisonniers qu'il vient de délivrer ; Me. Linguet est à la tête comme l'auteur indirect de leur délivrance ; il est à genoux, & se distingue par une plus profonde reconnoissance.

Le geste du monarque, majestueux & doux tout à la fois, répond au demi-vers *d'Alzire*, placé au bas de la gravure : *soyez libres, vivez*.

Sur le piédestal on lit l'inscription très-noble indiquée par le *Courier du Bas-Rhin*.

A LOUIS XVI.

Sur l'emplacement de la Bastille.

Dans le lointain & au haut de l'estampe on apperçoit un cadran figuré sur celui de la Bastille, c'est-à-dire, supporté par deux figures d'homme & de femme enchaînées par le col, par les mains, par les pieds, par le milieu du corps, & dont les chaînes forment une espece de cartel autour du cadran, & reviennent sur le devant se rassembler en un nœud énorme : il est frappé de la foudre, & au lieu de l'inscription gravée en lettres d'or, sur un marbre noir qui apprend qu'on est redevable de ce cadran à M. de Sartines, on a placé celle-ci relative à cet événement, tirée de la déclaration du 30 août 1780, sur les nouvelles prisons : « Ces souffrances inconnues, & ces peines obscures, du moment qu'elles ne contribuent

point au maintien de l'ordre par la publicité & par l'exemple, deviennent inutiles à notre justice... »

6 *Avril*. La clôture des grands théâtres s'est faite hier. Il n'y a rien eu de remarquable au discours du théâtre françois assez plat : on n'y a observé qu'un seul fait, c'est l'accroissement du zele des comédiens au point d'avoir joué ou remis vingt-deux pieces dans le cours de cette année dramatique, ce dont il n'y avoit peut-être pas d'exemple.

Il s'est passé quelque chose de plus piquant aux Italiens, où l'affluence a été plus grande : aussi le sieur Favart, le fils, a saisi l'à-propos de la circonstance de leur translation. Il a fait une petite piece intitulée le *Déménagement d'Arlequin* : ce qui amene d'une façon assez neuve la récapitulation, seche ordinairement, des acquisitions de l'année Il l'a même varié en parlant généralement des pieces données depuis la refonte de ce théâtre, & propres à former le répertoire de la nouvelle troupe, suivant le plan sur lequel elle est établie aujourd'hui. Une partie de ces ouvrages amene des couplets très-agréables, & dont quelques-uns ont été redemandés.

La dame Desforges, femme du sieur Desforges, auteur de *Tom-Jones*, qui devoit naturellement faire les honneurs de la piece de son mari, a annoncé au public par une tournure piquante une autre production du même auteur.

7 *Avril*. Voici le peu de faits qu'on peut extraire du volumineux ouvrage de M. Linguet ; encore ne doit-on y ajouter qu'une confiance médiocre, par l'habitude invétérée qu'on lui fait de mentir, & de mentir souvent avec une impudence qui en imposeroit à ceux qui ne le

connoîtroient

Digitized by Google

connoîtroient pas. On ſuivra l'ordre dans lequel il les raconte, qui eſt un véritable déſordre, ſe reſſentant toujours de la fougue de ſon imagination.

A l'approche de la rupture entre la France & l'Angleterre où réſidoit M. Linguet en mars 1778, il écrivit à M. le comte de Vergennes, malgré ſa répugnance à s'adreſſer à un miniſtre qu'il avoit ſi cruellement outragé, afin de ſavoir s'il y auroit ſureté pour lui à quitter un pays ennemi de ſa patrie.

Le 20 mars le comte de Vergennes approuva la réſolution de M. Linguet ; il lui ajouta que le comte de Maurepas l'approuvoit auſſi ; qu'il pouvoit bannir toute inquiétude & prendre le parti qu'il voudroit.

Le 7 avril ſuivant M. Linguet demande de nouveaux éclairciſſements : il fait un ſacrifice plus pénible & plus noble que celui de ſon ſéjour. Il ne le révele pas ici parce qu'il a donné ſa parole de ne le pas révéler ; mais il en a été queſtion dans le temps, & il portoit, à ce qu'il inſinue, ſur des offres ſéduiſantes de la part de l'Angleterre, s'il vouloit ſe mettre à ſa ſolde durant la guerre.

Le 23 avril il reçoit une réponſe qui lui annonce, tant de la part du comte de Vergennes que de celle du comte de Maurepas, une ſureté entiere pour ſa perſonne, & la liberté de continuer ſes travaux littéraires.

Sous cette ſauve-garde, M. Linguet s'eſt établi à Bruxelles. Il a fait pluſieurs voyages en France en 1778 & 1779 ; il a vu les miniſtres ; les *Annales* ont eu un libre cours ; cependant le 27 ſeptembre il a été arrêté.

Sa captivité a paru finir le 19 mai 1782.

Digitized by Google

M. le lieutenant général de police est venu en robe lui annoncer qu'il n'étoit plus prisonnier, qu'il étoit exilé en vertu d'un ordre remis à M. Linguet qui le reléguoit dans un petit bourg à quarante lieues de Paris, avec défense de désemparer, *à peine de désobéissance.*

M. Linguet s'est soumis : il a demandé deux graces, l'une de rester à Paris pour réparer sa santé & faire ses affaires ; l'autre d'aller à Bruxelles pour y arranger sa maison de commerce. Il a offert, du reste, de quitter la plume. Il a obtenu la premiere grace, il n'a pu avoir la seconde ; on lui a dit : *Partez pour Rhétel, & n'en désemparez pas.* Il s'est rendu à Bruxelles secrétement. Il comptoit encore composer de là avec le gouvernement : il a continué ses offres de ne pas reprendre la plume : il méditoit un voyage de plusieurs années : après avoir été à Vienne, il vouloit passer en Italie, lorsque des amis fideles l'ont averti qu'on ne lui pardonneroit pas son évasion, & qu'il n'étoit pas sûr pour lui de continuer sa route. Il a eu peur, & alors s'est déterminé à se retirer en Angleterre. Il a renoncé à la grace qu'on lui avoit promise, d'apprendre un jour, s'il étoit bien obéissant, le véritable motif de sa détention, & il a cru ne pas devoir suivre le conseil d'un homme en place qui lui a dit : *Si vous voulez vivre ici, tâchez de vous faire oublier.*

M. Linguet affecte donc d'ignorer pourquoi on l'a arrêté. On lui a dit que la lettre de cachet étoit émanée de la volonté directe du Roi. A sa sortie, il a su les bruits qui couroient sur les raisons politiques données de sa punition, comme criminel d'état ; il les nie toutes. Il ne nie pas la lettre au maréchal

duc de Duras, qu'il reconnoît très-offençante & très-coupable. Il rapporte une lettre qu'il écrivit au Roi de sa prison à ce sujet, où il demandoit grace & imploroit la générosité du maréchal; ce qui fit dire au sieur Moreau, secrétaire du comte de Vergennes : *Ha, ha! il fait donc le capon!* Il s'excuse, au reste, auprès de S. M. sur ce que sa lettre étoit une lettre particuliere, l'effet d'un premier mouvement, & qu'il ne l'avoit pas publiée : il a cette sagesse même aujourd'hui. Personne ne la connoît que le maréchal qui l'a toujours niée, & la police dont le secret est sûr.

M. Linguet parle d'une autre du 8 avril 1780, le lendemain de celle au duc de Duras, adressée à M. le lieutenant de police pour les ministres au sujet de la suppression de ses N°. 59 & 60 en mars, à la sollicitation du maréchal & du parlement de Paris.

C'est à cette seule lettre contenant des menaces qu'il rapporte la cause de ses infortunes, parce que la lettre de cachet en vertu de laquelle il a été arrêté, étoit déja décernée le 16 avril 1780. Au reste, on ne l'a gardé si long-temps en prison que parce qu'on le craignoit.

On lui a dit au bout de quinze jours : « Il » ne s'agit plus de votre détention ; mais ils » craignent que vous ne cherchiez à vous » venger. »

M. Linguet passe ensuite à sa captivité ; il avoit rendez-vous, le soir même où il fut arrêté, avec M. le lieutenant général de police qu'il alloit toujours voir le premier en arrivant à Paris.

A peine arrêté, le sieur de Bruignières,

Digitized by Google

exempt de police, le même défendu par monſieur Linguet dans l'affaire du comte de Morangiès, fut à Bruxelles : alors M. la Greze, ſecrétaire en cette ville de M. d'Adhémard, chargé des affaires de France, qui étoit chez M. Linguet tous les jours, vint trouver madame Bulte ſa maîtreſſe. Il lui fit offre de ſes ſervices ; il voulut emballer lui-même les papiers les plus précieux de M. Linguet dans la vache du carroſſe de celui-ci, pour aller les cacher dans ſa maiſon de campagne à quelques lieues de la ville ; il répéta pluſieurs fois en travaillant au déménagement : *Si l'on ſavoit cela, je perdrois ma place.* C'étoit un traître. A peine arrivé au lieu du dépôt il ouvrit la vache & fut bien ſot de n'y trouver que de la paille. Pendant qu'il étoit allé ſouper, madame Bulté avoit eu l'adreſſe de faire la ſouſtraction. On ſait ce qui s'eſt paſſé enſuite. Une choſe fort extraordinaire, incroyable de la part même de quelqu'un qu'on connoîtroit pour véridique, c'eſt que monſieur Linguet aſſure n'avoir ſubi aucun interrogatoire durant tout le cours de ſa détention ; & cependant, au milieu de ſon bavardage, il lui échappe des choſes qui indiquent parfaitement qu'il a été interrogé.

Dans le récit que M. Linguet fait des mauvais traitements qu'il a éprouvés, on ne trouve rien d'important. C'eſt une infinité de petits détails qu'il exagere à ſa maniere ; bien plus, des fauſſetés avérées pour telles au ſu & au vu de tous ceux qui ont été à la baſtille. Du reſte, il prétend que ce n'eſt qu'à la fin de novembre 1781 qu'il a pu avoir quelque vêtement ; qu'il a été huit mois ſans aucune cor-

respondance, même avec le sieur le Quesne; qu'après avoir été long-temps malade à la fin de 1782, perdant le peu d'espoir qu'il avoit eu de sa liberté lors de l'accouchement de la Reine, par l'entremise de M. de Maurepas bien disposé, mais qui vint à mourir, il avoit desiré faire son testament & voir un notaire, ce qu'il n'avoit jamais pu obtenir; de-là l'augmentation du soupçon que l'on favorisoit le Quesne pour lui faire échoir toutes les dépouilles du prisonnier en cas de décès.

Quelques anecdotes sur M. & Mad. de Launay, tout-à-fait contraires au caractere connu d'honnêteté, de douceur, d'humanité de l'un & de l'autre, achevent de décréditer auprès de ceux qui ne se laissent pas toucher par une fausse commisération, la relation d'un historien qui, pour pallier tous ses torts, tous ses mensonges, toutes ses calomnies, s'est souvent rejeté sur son imagination qu'il ne pouvoit maîtriser.

8 *Avril.* M. Linguet avoue assez franchement aujourd'hui que l'argent de sa poste oculaire est *la lumiere.* Il confirme dans ses mémoires que l'essai en a été tenté avec succès, & que la seule objection qu'on lui eût faite, c'est que cet agent ne pourroit être utile pendant un temps de neige ou de brouillard.

8 *Avril.* Extrait d'une lettre de Bordeaux, du premier avril... Voici plus de détails sur l'affaire qui a si fort scandalisé le maréchal de Mouchy. Il étoit question d'un procès entre deux particuliers que M. de Beaumont, commandant pour le Roi dans une partie de l'Angoumois, avoit remis à l'arbitrage du grand prévôt de la maréchaussée & du subdélégué.

Digitized by Google

Les plaidants y avoient acquiefcé. Les juges, après avoir terminé la queltion civile, ont condamné une des parties à un mois de prifon. Celle-ci qui avoit bien voulu mettre en compromis devant des étrangers, fes intérêts civils, mais non fa liberté, s'eft pourvu au parlement de Bordeaux, qui a caffé la prétendue fentence de fes arbitres, les a décrétés, &c. On prétend cependant qu'il n'y a point dans l'arrêt l'injonction même aux gouverneurs dont je vous ai fait mention dans ma derniere lettre, affez naturelle cependant.

Le maréchal de Mouchy dont s'étoit fans doute autorifé M. de Beaumont, n'en eft pas moins furieux. On ne croit pas que légalement l'arrêt puiffe être caffé.

8 *Avril*. Une mulâtreffe, dimanche dernier, a attiré à Verfailles dans la galerie l'attention de tous les courtifans & même de la famille royale. Elle eft du Cap, & libre, étant de l'accouplement d'une blanche avec un negre. Elle a gagné beaucoup à plufieurs métiers, & arrive ici chargée des dépouilles des riches Américains, & même de nos jeunes feigneurs françois qui ont été fur les lieux durant la guerre. C'eft la Duthé & la Gourdan de Saint-Domingue. On la qualifie de la *Belle Yfabeau*. Elle ne paroît point telle à Paris; elle n'a pour elle que la taille, elle eft vêtue avec la derniere élégance comme nos petites-maîtreffes; ce qui la rend encore plus ridicule, au point que la Reine, quoiqu'habituée à voir des negres & négreffes, à fon afpect n'a pu s'empêcher de s'écrier dans un mouvement de répugnance involontaire : *Ah! que c'eft laid*.

9 *Avril*. Si l'on en croit M. Linguet dans

ſes *Mémoires ſur la Baſtille*, M. Peliſſeri, Genevois, dont le crime unique eſt d'avoir fait quelques remarques ſur les opérations financieres de M. Necker, étoit depuis trois ans à la baſtille, ce dont il a été inſtruit.

9 *Avril*. M. de Fleuri non-ſeulement n'a pas donné ſa démiſſion volontairement, mais n'a pu contenir ſon humeur, au point que le dimanche 30 mars, jour où M. d'Ormeſſon lui avoit donné rendez-vous au contrôle général pour lui prendre le porte-feuille, & en recevoir] les papiers eſſentiels, le [nouveau contrôleur général l'ayant un peu fait attendre, il l'a traité fort durement, lorſqu'il eſt arrivé : il lui a dit qu'il n'avoit pas le temps d'entrer dans de plus grands détails, & lui a jeté les clefs ſur la table.

M. de Fleuri quitte toutes ſes places ; il donne même ſa démiſſion de celle de conſeiller d'état. Le Roi lui conſerve environ trente-quatre mille livres de bureaux qu'il avoit avant d'être miniſtre des finances ; il y joint la penſion de vingt mille livres, ce qui fait un ſort fort agréable. Il va vivre dans la retraite & en philoſophe, autant que le peut un ambitieux.

10 *Avril*. Depuis dix à douze jours il eſt queſtion d'une découverte ſinguliere dont on ne peut plus douter par l'aveu des perſonnages qui y figurent & y ont eu quelque part.

Voltaire n'avoit point oublié les mauvais traitements qu'il avoit éprouvés du roi de Pruſſe, ſon enlevement à Francfort, &c., & quoiqu'il parût réconcilié avec ce prince qui lui avoit rendu depuis ſes bonnes graces, & qu'il encenſoit encore de temps en temps par politique, il en conſervoit un reſſentiment

Digitized by Google

profond. Il avoit consigné tout cela dans un manuscrit auquel il avoit joint les anecdotes particulieres qu'il avoit pu recueillir, ou comme témoin, ou comme à portée de fouiller mieux qu'un autre dans la vie privée de ce prince.

Ce manuscrit s'est trouvé dans les papiers de Voltaire; il étoit sous enveloppe, cacheté, & dans la suscription le défunt vouloit qu'il ne fût ouvert qu'à la mort du roi de Prusse. Madame Denis, qui auroit dû se rendre dépositaire d'un tel secret, & conserver le paquet, par inadvertence, par bonne foi ou par ignorance, l'a livré au sieur Pankouke avec le reste, lors de la vente qui lui en a été faite, & ce libraire fort étourdi, dans sa rétrocession au Sr. de Beaumarchais, n'a pas eu plus de réserve.

Celui-ci ayant flairé le paquet, a jugé que ce pouvoit être du bon, & sans scrupule ni pudeur, a enfreint les volontés du testateur & l'a ouvert. Il a été enchanté de son trésor; mais s'est trouvé embarrassé de l'usage qu'il en feroit. Ne pouvant se flatter que le roi de Prusse mourût avant l'impression de l'édition qu'il a entreprise des œuvres de Voltaire, il a senti l'impossibilité de l'insérer dans le recueil; d'ailleurs, par une infidélité envers ses souscripteurs, il a conçu qu'il en tireroit un excellent parti en le réservant pour une meilleure occasion; mais il n'auroit pas été sûr de le faire imprimer même clandestinement. 1°. Il falloit trouver un imprimeur assez hardi pour cette entreprise & assez sûr pour garder le secret. 2°. On auroit même enfin découvert le mystere en remontant à la source, & en interrogeant le sieur Pankouke & Mad. Denis.

Digitized by Google

Il a craint le reffentiment du roi de Pruffe, & a imaginé de rufer d'une autre maniere. C'a été de lire ce manufcrit confidemment à quelques amis, de le communiquer de même à quelques grands feigneurs. Il s'eft flatté que la nouvelle en parviendroit ainfi indirectement au roi de Pruffe, & que ce monarque intéreffé à la fouftraction de l'ouvrage, en folliciteroit la remife, & le paieroit au poids de l'or.

Voilà très-vraifemblablement la vraie caufe de la publicité que reçoit aujourd'hui cette anecdote & de la fermentation qu'elle excite dans tous les bureaux littéraires.

11 *Avril.* Les affembleés du palais continuent pour procéder à la réforme des abus de la juftice ; elles font chaudes, parce que beaucoup de grands chambriers ont peine à fe départir de leurs bénéfices : ce qui donne de l'efpoir aux récalcitrants, c'eft que le premier préfident en retire encore de plus gros que les autres, que celui-ci aime finguliérement l'argent, & qu'il ne renoncera que forcément au lucre de ce genre, qui eft immenfe dans fa place : en voici un petit échantillon.

Tous les bureaux fe tiennent chez le premier préfident, & il eft paffé toujours préfent pour fes vacations, qu'il y affifte, ou n'y affifte pas ; il ne pourroit d'ailleurs fe trouver phyfiquement à tous, puifque plufieurs ont lieu en même temps.

En outre, ces vacations s'eftiment par heure, non fuivant la durée phyfique du temps, mais fuivant celui qu'il plaît à meffieurs d'évaluer à raifon de la difficulté de l'examen qui exigeroit deux heures d'un juge borné ou qui a le travail difficile, & ne coûte qu'un demi-quart

d'heure à un magistrat intelligent & lumineux.

Quelqu'un a fait ainsi le relevé des heures que le premier président a touchées pour ses vacations depuis qu'il est en place, & l'on a trouvé qu'en ne faisant pas autre chose, il avoit déja vécu quatre cents ans.

Comme il est à craindre pour les pauvres plaideurs que la tenacité de messieurs de grand'chambre ne lasse la constance de messieurs des enquêtes & requêtes, dont le zele éphémere pourroit se rallentir, on a cru devoir les réchauffer par un petit pamphlet qui se répand très-clandestinement depuis quelques jours dans le public, mais qu'on a eu soin de faire parvenir en même temps à tous messieurs : il a pour titre : *Conversation familiere de M. l'abbé Sauveur, conseiller de grand'-chambre du parlement de Paris, avec Mlle. Sauveur, sa très-honorée sœur, & l'avocat P***, ancien ami de la maison.*

11 *Avril.* On s'entretient encore du nouveau contrôleur général. On recherche son origine, & l'on raconte une anecdote que peu de gens savoient, c'est que les d'Ormesson prétendent descendre de saint François de Paule, le fondateur des Lazaristes, & en conséquence n'ont pour livrée que des habits bruns.

M. d'Ormesson, le contrôleur général, est riche, mais ne fait point l'hypocrite comme ses prédécesseurs. Il prend les émoluments de sa place. Dès le trente mars il a fait rendre des lettres-patentes, enrégistrées en la chambre des comptes le premier avril, qui ordonnent que le contrôle des expéditions de finances qui y sont sujettes, sera fait à l'avenir par

Digitized by Google

le contrôleur général des finances, comme avant les lettres-patentes de 1777.

Le charlatan Necker avoit affiché le désintéressement jusqu'à refuser ce droit de signature. M. de Fleuri lui succédant immédiatement n'avoit osé le faire revivre.

Le traitement d'un contrôleur général pour l'objet de représentation est de 200000 livres. M. de Fleuri n'y avoit pas renoncé tout-à-fait, d'autant qu'il ne falloit aucun acte d'éclat pour en jouir; mais il s'étoit fait valoir auprès du jeune monarque, ami de l'ordre & de l'économie, & avoit déclaré pouvoir se tirer d'affaire avec 160000. On ne sait pas si pour ne point laisser perdre le droit de ses successeurs moins riches que lui, M. d'Ormesson ne sera pas conseillé de réclamer la somme entiere annexée à l'honorifique de sa place.

12 *Avril.* Entre les choses curieuses qui se trouvent dans le manuscrit de Voltaire sur le roi de Prusse, on parle d'une ode que ce monarque, en guerre avec la France en 1758, composa après la bataille de Crevelt. On assure que dans cette philippique véhémente, le monarque poëte y peint des couleurs les plus fortes & les plus vraies l'apathie de Louis XV, sa maîtresse, sa luxure, tous les vices de sa cour, & l'abâtardissement entier de la nation.

Voltaire eut de bonne heure une copie de l'ode : il y auroit volontiers répondu; mais, craignant de se compromettre, il la fit parvenir indirectement au duc de Choiseul. Ce ministre frémit de rage en la lisant; il fait appeller le sieur Palissot; il lui donne la clef de l'anecdote & le charge de répondre; ce que fit celui-ci de maniere à contenter le duc de

Choiſeul, qui, craignant que Frédéric ne fît paroître ſon ode, pour le contenir, lui fit parvenir celle du Sr. Paliſſot. Tout cela étoit reſté dans le ſilence depuis cette époque, & eſt aujourd'hui révélé par l'indiſcrétion du Sr. de Beaumarchais.

On a interrogé le Sr. Paliſſot, qui certifie l'anecdote, mais jette les hauts cris & contre le duc de Choiſeul qui l'a compromis en laiſſant connoître ſon nom à Voltaire, & contre la méchanceté de Voltaire qui l'articule tout au long, & contre l'infidélité encore plus grande du Sr. Caron, qui expoſe ainſi le vengeur de *Louis XV* & de la nation, au reſſentiment d'un ſouverain outragé.

Du reſte, on a par-là la clef de la haute protection que le Sr. Paliſſot trouva dans le même temps auprès du gouvernement. On lui avoit promis une récompenſe qu'il n'eut point. Mais on lui donna la permiſſion de faire jouer ſes *Philoſophes*, & de donner un libre cours à beaucoup de méchantés qu'on n'auroit pas tolérées de ſa part dans toute autre circonſtance.

Quant à l'ouvrage même de Voltaire, ceux qui l'ont entendu lire, diſent qu'il eſt diviſé en deux parties, que la premiere eſt charmante, que la ſeconde n'eſt pas auſſi bien faite.

12 *Avril.* Le pamphlet dont on a parlé, fait un bruit du diable au palais, parce qu'il révele une foule d'anecdotes malheureuſement trop vraies, à ce qu'on aſſure, & qui ne font pas honneur à quantité de meſſieurs les grands-chambriers.

L'auteur ſuppoſe que l'abbé Sauveur revient du palais, de la premiere aſſemblée où meſſieurs d'Eſprémeſnil & d'Outremont ont fait

la fameuse dénonciation des abus à réformer dans la justice : il est tout essouflé & dans une colere affreuse ; sa sœur qui passe pour sa confidente & qui le mene à la lisiere, est alarmée de son état & veut en savoir le sujet. Il le conte avec beaucoup de peine ; elle le calme & lui dit qu'il ne faut pas perdre la tête ; que ce projet de réforme, tant de fois annoncé, n'a jamais eu lieu & qu'il pourroit bien encore échouer cette fois. Elle veut discuter avec lui la matiere, calculer les formes qu'on peut opposer aux réformateurs ; elle passe en conséquence en revue tous les membres accrédités du parlement depuis le garde des sceaux, qui en est le chef ; ce qui donne lieu de donner le coup de patte à chacun suivant ses talents & son mérite, & il en résulte qu'il n'y a point d'inquiétude à avoir ; que, malgré la bonne volonté du monarque, malgré le zele de quelques présidents, & la chaleur des enquêtes & requêtes, les vieux routiers de la grand'chambre, plus fins & plus expérimentés, mettront en défaut l'activité de ces jeunes limiers.

L'avocat qui est en tiers, joue un grand rôle, & c'est lui qui est l'historien des vexations de messieurs, dont il choisit les plus criantes & les plus connues. Il est à souhaiter, si les faits sont vrais, que ce pamphlet puisse être assez répandu pour démasquer tant de magistrats pervers, & les obliger au moins à se défaire de leurs charges.

Il paroît que l'auteur a choisi l'abbé Sauveur pour le premier de ses interlocuteurs, comme un bon homme sans malice, qui se laisse aller seulement à l'exemple, & qui feroit honnête, s'il vivoit avec des confreres qui le fussent.

Digitized by Google

12 *Avril.* Messieurs de la chambre des comptes ont rempli aujourd'hui la religieuse cérémonie annuelle qui a lieu constamment à pareil jour. Le samedi, veille du dimanche des rameaux, ils se transportent en corps à la Sainte-Chapelle : on y chante une grand'messe en musique, & à la fin messieurs vont après trois génuflexions baiser la vraie croix : c'est le nouveau trésorier qui la leur a présentée cette fois.

Le sieur le Gros qui n'avoit point voulu chanter à l'opéra sur la fin, a retrouvé sa voix pour cet acte de piété, & a brillé durant la messe.

On a remarqué avec douleur que les membres de la chambre qui assistoient autrefois en foule à cette adoration périodique, s'en exemptent assez légérement depuis quelques années, & sur tout qu'à celle-ci il y avoit très-peu d'adorateurs.

12 *Avril.* M. Jolas, avocat aux conseils, peu connu, vient d'être interdit & d'acquérir tout-à-coup une grande célébrité. Il est question de mémoires qu'il a faits pour un sieur Desastre passé en Prusse, y ayant obtenu la confiance de ce souverain, & qu'il avoit mis à la tête de ses finances, ensuite chassé, &c. Il y a dit des choses qui ont paru indirectement injurieuses à S. M. Prussienne.

Fenouillet de Closey, son avocat adverse, a relevé ces paragraphes, les a rassemblés, & a fait voir combien ils blessoient la majesté du trône, & les magistrats les ont sans doute regardés comme tels, quoique M. Jolas prétendît qu'ils étoient inséparables de sa cause, & que c'étoit son adversaire qu'on devoit regarder comme le vrai coupable, puisque, par

la méchanceté avec laquelle il les avoit réunis & présentés, il leur donnoit une existence nouvelle & les divulguoit.

13 *Avril.* On peut se rappeller la rixe du sieur Neuville, directeur de la comédie de Rouen, avec un perruquier. Comme celui-ci n'est pas mort de ses blessures, l'histrion n'avoit été condamné qu'à un bannissement perpétuel, à trente mille francs de dommages envers le Roi, &c.

Il faut se rappeller aussi qu'un M. Couronne, le magistrat qui auroit dû informer le premier du délit, avoit été interdit pour sa négligence.

Quant à celui-ci, le conseil ayant demandé les motifs de l'arrêt du parlement de Rouen, ils ont été trouvés insuffisants, & l'arrêt a été cassé comme rendu *ab irato*, par humeur.

A l'égard du sieur Neuville, il poursuit aussi la cassation de son arrêt au conseil, & vient de se constituer prisonnier.

14 *Avril. Monsieur* vient de donner une marque de son goût pour les lettres, en commandant au sieur Didot, renommé pour ses chef-d'œuvres typographiques, une nouvelle édition de la *Jerusalem délivrée du Tasse*, contenant seulement le texte original en deux volumes in-4°. L'ouvrage sera orné de quarante estampes, & d'un frontispice dont ce prince a désigné lui-même les sujets. Les dessins en seront faits par M. Cochin, & la gravure par M. Tilliard, qui promet de se rendre sévere sur le choix de ses coopérateurs. La réunion de talents aussi distingués promet au public une édition digne à tous égards de passer à la postérité.

Monsieur, après en avoir retenu cinquante exemplaires pour lui & pour la famille royale,

Digitized by Google

a permis qu'on reçût des souscriptions pour cent cinquante exemplaires seulement, qui coûteront douze louis chaque.

14 *Avril.* Le mercure de France est comme ces monstres voraces, qui ne grossissent que par la dévastation & le carnage : on a vu combien ce journal destructeur a déja absorbé de ses semblables. Aujourd'hui que par la paix il manque d'aliments, il menace d'en angloutir encore deux autres. L'un est le *Journal de la librairie*, qui contient la notice exacte des livres nouveaux, de la musique, des estampes & des arrêts, de l'invention du sieur D. Pierres, imprimeur ordinaire du Roi : afin de ne point perdre de terrein, le mercure charge sa couverture, qui est aujourd'hui d'un gris sale, de ce journal.

L'autre est la *Gazette des Tribunaux* de monsieur Mars, avocat : celui-ci lui sert à remplir le vuide de la politique.

Enrichi de toutes ces dépouilles, le mercure n'en est pas moins sec, moins aride, moins monotone, moins ennuyeux, qualités qui, malgré les formes de toute espece qu'on lui a fait prendre depuis plus d'un siecle qu'il existe, tiennent sans doute tellement à son essence qu'il ne peut les perdre.

14 *Avril. Actions survivancieres instituées avec l'agrément du Roi, par leurs altesses sérénissimes monseigneur le duc & madame la duchesse de Chartres*, en faveur des officiers, employés, rentiers viagers, grevés de substitutions, douairiers & simples usufruitiers qui desireroient assurer, après leur décès, un capital disponible, pour servir de gage à leurs créanciers, de legs à des parents, amis, ou domestiques, & en

cas de mariage, de douaire à leurs femmes, de patrimoine à leurs enfants.

Tel est le *prospectus* d'un emprunt indéfini, imaginé par leurs altesses, extrêmement compliqué, & qui exige une longue méditation avant d'être compris.

15 *Avril*. On commence à s'entretenir de la nouvelle salle de la comédie italienne, du moins quant aux entours & à l'extérieur; car les dedans n'ont pas encore été vus par beaucoup de monde.

On s'apperçoit d'abord du premier défaut sensible aux plus ignorants, c'est que la façade auroit été infiniment mieux présentée du côté du boulevart, & que c'est une mal-adresse impardonnable d'avoir eu égard à la délicatesse des histrions, qui ne vouloient, disoient-ils, avoir rien de commun avec les spectacles forains établis dans cette partie de Paris.

Un second défaut, c'est d'avoir laissé ce monument à la disposition d'un particulier qui, travaillant pour son compte & sans aucun égard aux grandes vues qui doivent diriger en pareil cas l'administration, n'a songé qu'à l'édifice, sans s'occuper des accessoires & des avenues.

De là point de rue en face du péristile, de là nul point d'optique, la place qu'on y a construite n'ayant pas l'étendue qu'il lui faudroit, & n'étant guere plus grande que la cour d'un grand hôtel particulier.

On n'entre dans cette place que par deux rues latérales, courtes & étroites, de sorte que le spectateur ne peut saisir au premier coup d'œil l'ensemble du bâtiment, d'ailleurs enterré par l'excessive hauteur des maisons qui l'entourent, toutes plus élevées que lui.

Digitized by Google

Enfin les différentes rues qui y aboutissent ne sont point assez larges pour la circulation libre des carrosses, & sont très-dangereuses pour les gens de pied, faute de trottoir qui les mette en sureté.

Tels sont les principaux défauts contre lesquels on crie déja & à juste titre.

16 *Avril*. On attribue à l'abbé Baudeau l'imagination des *actions survivancieres* : d'autres assurent que c'est un projet ancien ; mais le *pathos* du préambule est certainement de lui, & personne ne le lui conteste.

Cet auteur prétend qu'il manquoit à la France un établissement, au moyen duquel les jouissances purement viageres pussent concourir au bonheur de l'individu qui les possede, & profiter encore à ses successeurs.

Les richesses des bénéficiers, des grevés de substitutions, des usufruitiers, des rentiers viagers, des employers à appointements, périssent en général avec les personnes qui en jouissent. En vain la surabondance des revenus fait-elle naître le projet d'accumuler & de mettre en réserve ; en vain la bienfaisance même invite-t-elle à l'économie. On jouit du présent ; on compte sur l'avenir ; la vie se passe ; les fruits se consomment, & le rentier, avec qui tout périt, emporte au tombeau le regret stérile de mourir inutile à sa famille, à ses amis, souvent même infidele à ses créanciers.

D'ailleurs, les jouissances viageres, & non transmissibles isolent les individus, & il importe à la société de multiplier l'union, entre tous ceux qui la composent. La générosité d'une part, la reconnoissance de l'autre, en formant les plus doux liens qui puissent atta-

cher les hommes les uns aux autres, sont le germe de presque toutes les vertus sociales : favoriser l'action respective de ces deux sentiments, ouvrir à la patrie une nouvelle source de libéralité & de gratitude, est un ouvrage vraiment digne de la spéculation d'une belle ame, du développement des ressources d'un grand prince, & de la protection immédiate du souverain.

En un mot, l'abbé Baudeau fait envisager le projet comme remédiant aux plaintes des politiques, se plaignant que les rentes viageres si communes en France depuis quelque temps, sont les moyens de finance les plus pernicieux & les plus destructeurs d'un état, puisqu'il en tarit la vraie richesse, qui est la population.

Du reste, voici le résumé du plan de l'emprunt. Il ne peut avoir lieu que depuis huit ans jusqu'à soixante inclusivement.

Chaque actionnaire paiera annuellement à l'emprunteur 500 liv., & pour prix de cette prestation annuelle, il assure à sa succession un capital déterminé en proportion de l'âge, suivant une table annexée au prospectus.

Le cas où un prêteur cesseroit après plusieurs années de payer la rente, est prévu ; il ne perdroit pas ses avances, mais ne feroit jouir ses héritiers qu'en proportion de ce qu'il auroit donné.

16 *Avril*. M. le Bas, graveur du cabinet du Roi, conseiller de son académie royale de peinture & de sculpture, membre de l'académie des sciences & arts de Rouen, est mort ces jours-ci. Il n'est personne qui ne connoisse les ouvrages de cet excellent artiste, qui a beaucoup travaillé.

Digitized by Google

L'académie a perdu presque en même temps un autre membre en la personne d'André Bardon, peintre, directeur perpétuel de l'académie de Marseille, membre de celle des belles-lettres, sciences & arts de la même ville. Celui-ci étoit plus pour la théorie que pour la pratique ; il a écrit sur son art sinon avec goût, au moins savamment & avec intelligence : il a composé aussi des ouvrages de littérature, & même de vers.

17 *Avril.* Les personnages qui figurent dans la nouvelle correspondance au sujet des épices, des secrétaires & autres brigandages du palais, sont M. le garde des sceaux, dont l'auteur disposé à tout voir en mal, représente la finesse comme fausseté ; la patience, comme pusillanimité ; la douceur, comme foiblesse.

Vient ensuite le premier président d'Aligre, qu'il peint comme un vilain, un avare, un homme sans mœurs, joignant à l'indécence l'incapacité ; se laissant mener par son secrétaire Dufour, dont il tolere & autorise les friponneries qu'il ne peut ignorer.

Presque tout le grand banc est passé en revue. On reproche à M. d'Ormesson sa lâcheté d'avoir accepté le partage des fonctions de la premiere présidence, sans en avoir aucun honorifique, de n'être que l'homme de peine de M. d'Aligre.

M. Saron est un académicien qui lit dans les astres & ne sait pas ce qui se passe à ses pieds. M. de Fleuri est le plus faux de la famille, & c'est beaucoup dire.

M. Gilbert est une bonne dupe qui donne dans tous les panneaux qu'on lui tend, & redoute sa femme comme son précepteur.

M. Pinon est un homme foible qui craint le bruit.

Digitized by Google

M. de Rozambo, gendre de M. de Malesherbes, n'a qu'un feu de monfquetaire (il s'étoit fait militaire durant la fuppreffion) : il aime bien mieux les foyers des fpectacles, les habits gris & les boudoirs, que la robe & les fleurs de lys du palais.

M. de Lamoignon même, dont on loue le zele & le défintéreffement, n'eft pas épargné fur les menées de fon ambition fourde & active.

Le préfident de Guibeville, honoraire des requêtes, qui pourroit fe dipenfer de venir au palais, eft la petite pofte du préfident d'Ormeffon, comme l'abbé Sabbathier eft l'efpion des enquêtes.

M. le Fevre d'Ammecourt eft le major de la compagnie. C'eft le plus intrigant perfonnage du parlement ; c'eft un prothée qui tourne à tout vent, qui change cent fois de forme, & n'en conferve aucune.

Meffieurs Chouart, Titon, Nouet, l'abbé de l'Attaignant, l'abbé Tandeau, l'abbé Pommier, tiennent auffi leur rang dans ce tableau, & l'on révele des anecdotes concernant chacun d'eux qui ne leur feroient pas honneur fi elles étoient bien avérées.

M. de Chavanne, le doyen, eft le feul épargné, le feul exalté pour fon honnêteté & fon fincere amour de la juftice.

Une anecdote bien finguliere, dont on parle depuis long-temps, & qu'on donne ici comme très-conftante, c'eft que le premier préfident touche tous les ans 150000 liv. de la cour pour diftribuer dans la grand'chambre à fon gré, fuivant qu'il juge néceffaire de fe

concilier certains membres, & de les attacher à son parti. Il s'ensuivroit à peu près la même corruption que dans le parlement d'Angleterre.

Le résultat est qu'au moyen de tous ces arcs-boutans, de tous ces bastionnaires de la grand'chambre, les efforts des enquêtes & requêtes seront vains; qu'on surprendra la religion du Roi; qu'on lui fera entendre que tout est au mieux possible; qu'il n'y a point d'abus au palais; que c'est une vision creuse des jeunes gens, & que dans le fait tout restera comme il est, ou plutôt ira de plus mal en plus mal.

17 *Avril* Il a été question dans les papiers étrangers d'un *automate*, *joueur d'échecs*; on n'en parloit plus depuis long-temps. Il vient d'arriver à Paris, digne théâtre où il pourra s'exercer devant les connoisseurs.

C'est un M. Anthon qui l'a conduit de Vienne ici, & le public pourra commencer à le voir pour la premiere fois lundi 21.

Cet *automate* représente une figure d'homme de grandeur naturelle, habillée à la turque, & assise derriere une commode, sur laquelle est placé l'échiquier; il joue une partie aux échecs avec la premiere personne de la compagnie qui se présente. Avant que de commencer la partie, M. Anthon ouvre toutes les portes de la commode pour en faire voir l'intérieur, dont la plus grande partie est composée de rouages, leviers, cylindres, cadrans, ressorts, &c.; les portes refermées, l'automate commence sa partie.

Ce spectacle paroît bien supérieur aux autres méchaniques déja connues, au *canard qui digere*, au *flûteur*, *&c.* en ce qu'il s'agit ici non-

Digitized by Google

seulement d'opérations physiques, mais d'opérations intellectuelles soutenues.

17 *Avril.* Messieurs Piis & Barré depuis six mois étoient chargés de faire le compliment d'ouverture de la nouvelle salle du théâtre italien ; mais ils annoncent que ce ne seront plus eux, tant ils redoutent la critique. On dit que c'est le sieur Sedaine qui les remplace.

18 *Avril.* Depuis qu'on s'occupe de la réforme du palais, & sur-tout depuis la brochure dont on a parlé, il est singuliérement question du sieur Dufour, l'un des secrétaires du premier président, qu'on appelle plaisamment dans ce pamphlet *le premier président des secrétaires*. Les friponneries qu'on en révele ont tellement indigné les clercs du palais & autres jeunes gens, que dimanche dernier, comme le sieur Dufour se promenoit, on se le montroit au doigt & l'on disoit . . . *Ah ! le voilà, le voilà* . . . . Il a voulu faire bonne contenance ; mais la foule grossissant & le poursuivant, il a été obligé de gagner la porte & de s'échapper, ce qui a fait courir le bruit que son maître avoit reçu ordre du Roi de le chasser.

18 *Avril.* Comme M. le Fevre a l'honneur d'appartenir à M. le duc d'Orléans, ou du moins à madame de Montesson, en qualité de secrétaire de ses commandements ; qu'il préside aux spectacles de cette dame, & vraisemblablement lui donne ses conseils sur les divers ouvrages qu'elle compose ; que d'ailleurs elle s'intéresse fortement à lui ; qu'elle l'a marié & lui a procuré une fortune, elle a été fort touchée des tergiversations de l'ambassadeur d'Espagne, & de la mollesse de mon-

Digitized by Google

ſieur le garde des ſceaux, qui n'a pas voulu prendre ſur lui de laiſſer paſſer la tragédie de *Dom Carlos*, dont on a parlé. Ceux qui connoiſſent cette piece, aſſurent qu'il n'y a pas un mot d'offenſant contre la cour de Madrid. En conſéquence, pour narguer l'un & l'autre, il eſt décidé que les comédiens françois joueront mardi prochain 22 cette tragédie au théâtre de madame de Monteſſon, & tous les gens de lettres ſont ſur pied pour avoir des billets.

On doit jouer auſſi inceſſamment au même théâtre une tragédie en vers de madame de Monteſſon.

18 *Avril*. Si l'on en croit la converſation familiere de M. l'abbé Sauveur, la *vie de monſieur d'Aligre* eſt toute faite & imprimée ; mais la diſtribution en a été arrêtée il y a huit mois.

Quoi qu'il en ſoit, l'apparition de la premiere brochure le déſole preſqu'autant ; il a fait l'impoſſible pour empêcher qu'elle ne ſe répandît. Il y a eu des perquiſitions ſéveres. On a remonté bien près de la ſource, à ce qu'on aſſure ; mais enfin la vigilance des officiers de police s'eſt trouvée en défaut. Il en réſulte ſeulement qu'elle ſe vend fort cher.

18 *Avril*. On parle d'un nouveau prix annuel extraordinaire, propoſé par l'académie royale des ſciences pour l'année 1784.

Le même citoyen anonyme dont la compagnie a déja adopté deux fondations, l'une ayant pour objet des expériences dirigées vers l'objet le plus utile aux claſſes de la ſociété les plus malheureuſes : l'autre de rendre les opérations des arts méchaniques moins dangereuſes, a adreſſé un mémoire à l'académie très-bien

Digitized by Google

bien rédigé, où il explique ses nouvelles intentions, qui sont de réduire les procédés de ces arts à la plus grande simplicité possible.

La fondation est aussi une somme de 12000 livres qui sera placée ; & avec l'intérêt on fera frapper une médaille, récompense du vainqueur.

La premiere sera de la valeur de 1080 liv. Elle sera décernée dans l'assemblée publique d'après pâque. Le sujet est *de perfectionner la construction des moulins à eau, sur-tout de leur partie intérieure, de maniere qu'ils soient plus simples, s'il est possible ; qu'ils donnent & plus de farines & des produits plus distincts dans la qualité de ces farines ; que par la réunion & le jeu de blutteries, à mesure que la farine est extraite du grain, ils deviennent propres à la nouvelle espece de mouture adoptée depuis quelques années dans les moulins de Corbeille, & dans quelques autres voisins de la capitale ; enfin, qu'ils renferment différentes méchaniques, pour qu'ils puissent, au moyen de la force qui les fait mouvoir, produire les divers effets nécessaires à leur service.*

19 *Avril.* Les amis de M. d'Ormesson sont fâchés qu'à son âge il se soit déterminé à prendre une place aussi critique que celle qu'il occupe. Il est riche, il a plus de 100000 liv. de rentes ; il avoit l'estime & la considération générales ; s'il ne fait pas des opérations utiles & brillantes, on ne manquera pas de lui savoir mauvais gré d'avoir accepté un fardeau au dessus de ses forces. On veut que sa mere même se soit expliquée de la sorte, & ne lui donne que trois ou quatre ans pour être sous la remise. La réponse à tout cela, c'est que le Roi l'a voulu.

Il passe pour constant aujourd'hui que M. le

Digitized by Google

comte de Vergennes avoit propofé à S. M. d'abord M. le Fevre d'Ammecourt, enfuite M. de Calonne, d'autres ajoutent M. Foulon, & que le Roi n'ait voulu d'aucun de ces meffieurs comme notés dans le public & lui étant défagréables.

Quoi qu'il en foit, Louis XVI en efpere mieux fans doute que fes partfans fi zélés de la gloire de M. d'Ormeffon. Il continue à fe féliciter de l'avoir choifi. *Pour le coup*, s'eft écrié S. M., *on ne dira pas que ce foit la cabale qui ait fait nommer celui-ci.*

19 *Avril.* Le Sr. de Beaumarchais, qui aime à entretenir toujours le public de lui, ne pouvant obtenir de faire jouer à la comédie françoife fon *mariage de Figaro*, comme une piece trop orduriere, a imaginé de folliciter Mad. la ducheffe Jules de vouloir bien permettre qu'on l'exécute devant elle, afin d'en juger. Il fe flatte que toutes fes vilenies pourront paffer à la faveur du jeu brillant des acteurs, & que fi cette favorite de la Reine lui accorde fa protection, le crédit de cette dame l'emportera fur les magiftrats trop féveres.

20 *Avril.* Il eft queftion d'établir une *Ecole des mines*, à l'inftar de celles qui ont été fondées avec beaucoup de fuccès fous le feu Roi pour les ponts & chauffées. On parle d'un arrêt du confeil rendu à cet effet le 19 mars. Cette inftitution, imaginée fous le minifteré de M. de Fleuri, eft fans doute une des meilleures qu'il ait formées, & lui doit faire honneur.

21 *Avril.* Les débouchés de la nouvelle falle du théâtre italien étant étroits, le bureau des finances de la généralité de Paris a cru, pour

Digitized by Google

la sureté publique, devoit rendre une ordonnance le 21 du mois dernier, concernant le placement des bornes dans les rues adjacentes.

21 *Avril*. Il continue à débuter au concert spirituel différents virtuoses qui viennent tous les ans faire l'admiration du public. Beaucoup de cette espece y ont paru depuis peu.

M. Ficher a chanté plusieurs morceaux de basse ; l'étendue de sa voix a causé un étonnement général : il descend jusqu'au *ré*. Malgré ce tour de force, il n'a pas brillé dans ces deux morceaux : on a trouvé sa voix quelquefois un peu sourde, principalement dans les passages où il se rencontroit des roulades. Peut-être auroit-elle mieux convenu à quelque air d'un tout autre caractere.

M. Pin le fils, qui a été page de la musique du Roi, a touché avec assez de précision, sur le forte-piano, un concerto de sa composition ; mais il ne fait qu'annoncer d'heureuses dispositions, & il doit regarder comme de simples encouragements les battements de mains qu'on lui a prodigués.

M. Michault, âgé au plus de dix-huit ans, ayant joué un concerto de violon avec beaucoup de justesse, a été très-bien accueilli, mais toujours à raison d'espérances flatteuses qu'on en a conçues.

C'est ainsi que M. de Vienne, déja goûté il y a un an, par la belle qualité de son qu'il tire de sa flûte & par la netteté de son embouchure, a paru avoir fait des progrès considérables qui lui ont valu de nouveau le suffrage des amateurs.

On a été fâché que M. Borkh, pour ainsi dire encore enfant, paroisse trop tôt sur ce

brillant théâtre, & en recherchant des applaudissements prématurés, se mette dans le cas de n'en pas obtenir plus tard. Son instrument est le violon. Il y hasarde des difficultés dont la recherche pénible pourroit lui gâter la main, au gré des experts.

On a beaucoup admiré M. Murgéon, qui a débuté d'une maniere très-heureuse dans le *stabat* de Pergoleze. Il a rendu plusieurs morceaux de chant avec beaucoup de justesse & de précision. Il a été fort applaudi.

21 *Avril*. Il paroît constant que le cocher mutilé par le jeune Choiseul-Meuze est mort de ses blessures; que la famille, pour éviter les poursuites de la justice contre lui, a eu recours au Roi, qui a ordonné qu'il seroit mis pour vingt ans en prison. On le dit à Pierre-Scize. On veut en outre que la famille ait fait une pension à la veuve & aux enfants.

22 *Avril*. L'art de découvrir & d'exploiter les mines, n'ayant pas en effet acquis en France la perfection dont il étoit susceptible, on a déterminé S. M. à faire examiner dans son conseil les causes de ce défaut de progrès, & les moyens de les accélérer.

On a trouvé que dans le nombre de ceux qui ont obtenu des concessions en ce genre, les uns n'en ont fait aucun usage, d'autres y ont employé sans fruit des fonds considérables, & que ceux qui ont réussi n'en ont pas tiré tout le profit qu'ils devoient en attendre, par la difficulté de rencontrer des directeurs intelligents. On a rapporté qu'au contraire les états voisins retiroient un grand avantage de cette espece d'industrie.

On a reconnu que ce n'étoit pas assez de

Digitized by Google

donner des encouragements à ceux qui voudroient se livrer à la recherche & exploitation des minéraux, qu'il falloit encore former des sujets pour conduire les ouvrages avec autant de sureté que d'économie, & que le seul moyen d'y parvenir étoit de créer une *école des mines*.

En conséquence il a été ordonné de nommer deux professeurs pour enseigner les sciences relatives aux mines & à l'art de les exploiter. Les éleves qui auront suivi pendant un temps déterminé ces professeurs & subi les examens prescrits, & auront été reconnus pourvus de la capacité nécessaire, auront un brevet de *sous-ingénieur des mines*.

S. M. destine chaque année une somme de 3000 livres pour douze places d'éleves, à raison de 200 livres chacune, en faveur des enfants des directeurs & des principaux officiers des mines, qui n'auroient pas assez de fortune pour les envoyer étudier à Paris. Le surplus sera distribué en prix.

La nouvelle école sera sous l'inspection de M. Douei de la Boullay, intendant général des mines, minieres & substances terrestres de France.

22 *Avril*. Par le décompte fait à l'académie royale de musique de la dépense & recette de l'année dramatique, il se trouve que, quoique l'administration n'en ait pas été à beaucoup près aussi parfaite qu'elle pourroit l'être, le gouvernement, toujours obligé de venir à son secours de 60000 écus au moins, en sera quitte à moins de 60000 livres, économie dont il n'y avoit pas encore d'exemples dans dans les fastes de l'opéra. Cependant, mal-

gré le succès du régime actuel, on doute qu'on le conserve tel long-temps. Il ne paroît pas que la forme puisse en être changée cependant à cette époque, & il va reprendre comme ci-devant.

Mais il y a une grande fermentation entre les sujets. Le sieur le Gros dégoûté, desireroit sa retraite. La cour voudroit qu'il restât, & ses camarades ne peuvent le souffrir ; ils lui reprochent de la dureté, du despotisme. Il joue un grand rôle dans le *comité*, & est le premier des deux représentant les acteurs copartageants.

Le sieur Dauberval, le second des représentants les premiers sujets & le corps de la danse, qui ne se soucieroit pas de quitter, est au contraire en butte à une cabale formée par la Dlle. Peslin, qu'il a voulu faire expulser comme trop vieille, ou du moins mettre à la pension comme émérite. Celle-ci a beaucoup de partisans parmi ses camarades ; & remue ciel & terre contre le sieur Dauberval.

22 *Avril.* Le premier emprunt du duc de Chartres n'embrasse que les prêteurs depuis l'âge de huit ans jusqu'à celui de soixante. Il a voulu donner aussi une amorce aux enfants au dessous, & aux vieillards au dessus par des *sociétés d'actions survivancieres* en leur faveur.

Cet autre *prospectus* concernant cette espece de tontine est encore plus compliqué & plus savant que le premier ; il présente même des difficultés qui ne peuvent guere se résoudre que par les gens de l'art.

23 *Avril.* On voit ici depuis peu un abbé *della Roca*, vicaire général de l'évéque de l'isle de *Syra*, l'une des Cyclades dans la mer Egée,

Digitized by Google

(une des mers du levant) qui est autorisé par le gouvernement à faire une quête en faveur des insulaires du diocese.

Ces insulaires, tous catholiques romains, sont très-attachés à la France ; ils en ont donné des preuves, soit dans les temps de peste ou de naufrage, soit dans le cours de différentes guerres qu'elle a eu à soutenir, & sur-tout durant les deux dernieres, en prenant les armes pour défendre & délivrer nos vaisseaux attaqués & poursuivis jusque dans les ports par les pirates ou corsaires ennemis.

Ceux-ci se sont vengés par le ravage des campagnes, l'enlevement des troupeaux, le pillage des habitations, & la dévastation des vignes, seul richesse du pays.

L'excès de la misere a déja déterminé plus de cent familles à se réfugier parmi les Turcs, & les autres seront obligées d'en faire autant, si l'on ne vient à leur secours.

Le corps des négociants & capitaines de Marseille s'est empressé d'offrir un témoignage public de leur reconnoissance pour les services qu'ils ont reçus de ces malheureux habitants, & notre ambassadeur à la Porte a certifié les faits aux ministres du Roi. En conséquence, S. M. a déja donné l'exemple en étendant ses libéralités sur ce peuple infortuné.

23 *Avril*. Mad. d'Epinay vient de mourir. C'est cette femme rendue célebre par Rousseau, qui en étoit devenu amoureux, qu'elle logeoit dans son château en un petit bâtiment du jardin destiné pour lui seul, & qu'elle appelloit son *ours*. C'est celle aussi qui tout récemment a été couronnée par l'académie françoise, comme auteur du livre des *Conversa-*

tions d'Emilie, à cause de la bonne morale qu'il contient, mais au demeurant d'un ennui mortel.

Elle n'avoit jamais été jolie ; elle n'étoit plus jeune, & au défaut des aventures galantes sur lesquelles elle avoit peu à compter par sa figure, elle avoit donné dans le bel esprit.

24 *Avril*. Deux nations rivales de notre industrie ont une main d'œuvre plus chere que la nôtre, & cependant vendent plusieurs de leurs marchandises en concurrence avec les nôtres ; ou même obtiennent la préférence ; une des raisons principales de ce phénomene de commerce, est que chez ces nations la fabrique est plus simple. A *Amsterdam* & à *Birmingham*, un grand nombre d'instruments, peu connus ou peu communs en France, remplacent les opérations manuelles, & on a observé qu'en Hollande & en Angleterre, à mesure que la main-d'œuvre enchérit, les manufactures & les artisans inventent des machines, des instruments, des procédés qui diminuent le nombre des agents, & en faisant baisser le prix ; facilitent le débit.

La nation françoise crée moins en général qu'elle ne perfectionne ; elle a enlevé à *Venise* ses glaces, à *l'Italie* ses étoffes de soie. Le Languedoc pourvoit le levant de draps nommés *Londrins* ; les étoffes nommées *Velours d'Utrecht*, se fabriquent par nos artisans, tandis qu'on trouvent peu d'exemples d'arts inventés en France, & perfectionnés par l'étranger. Il ne faut pas croire cependant que notre nation ait moins d'imagination que d'adresse ; mais on est rebuté de découvrir par un préjugé reçu chez nous, ou plutôt par une expé-

Digitized by Google

rience trop fréquente, que l'on s'enrichit plus dans la pratique d'une méthode reçue qu'en l'imaginant. Il eſt donc utile au progrès des arts & du commerce, d'honorer & d'indemniſer l'auteur de toute invention, qui, en abrégeant le travail, en aſſure le rabais, & multiplie pour le pauvre les moyens de ſubſiſter & de jouir.

Tel eſt l'objet, ſuivant l'excellent mémoire envoyé à l'académie par l'anonyme, du nouveau prix propoſé en faveur d'un *mémoire ſoutenu d'expériences qui tiendra à ſimplifier les procédés de quelque art méchanique.*

24 *Avril.* Un des principaux griefs de la révolte ſéditieuſe des ſujets de l'opéra contre le Sr. le Gros, c'eſt que mécontent du Sr. Rey, maître de la muſique, chargé de diriger l'orcheſtre, avec lequel il avoit eu quelque querelle d'intérêt, il vouloit le déplacer pour lui ſubſtituer le Sr. Beck, arrivé ici depuis quelque temps de Bordeaux.

Ce Beck a compoſé un *ſtabat mater*, qui doit être exécuté demain au concert ſpirituel. Il y a une forte cabale des ſujets de l'opéra qui doivent ſe rendre en foule au concert pour en empêcher le ſuccès & le ſiffler.

25 *Avril.* M. de la Borde marie ſa fille au chevalier d'Eſcars, capitaine des gardes-du-corps en ſurvivance de M. le comte d'Artois. C'eſt un mariage de vanité de la part de ce banquier. M. le chevalier d'Eſcars eſt un cadet qui avoit la croix de Malte & la quitta. Du reſte, il eſt ſans fortune, il n'a qu'une abbaye qu'il conſervera fort ſinguliérement. On a obtenu un bref du pape pour réunir ce bénéfice à l'évêché de Quebec; & attendu que le Ca-

nada eſt aux Anglois, on ne nomme point à cet évêché, dont M. d'Eſcars eſt ſeulement établi par le Roi adminiſtrateur temporel & ſéqueſtre, ce qui lui donne la facilité d'en toucher les revenus & de les manger. On prétend que depuis Louis XIII, on ne s'étoit point aviſé de cette ſinguliere tournure.

25 *Avril.* La cour a voulu voir le Sr. Anthon & ſon automate, en ſorte qu'on ne peut encore en jouir à Paris.

M. le duc de Bouillon s'eſt préſenté pour jouer aux échecs contre lui. Voici le méchaniſme de cette figure. Elle porte la main ſur une des pieces, la ſaiſit des doigts, la tranſporte ſur une autre caſe, l'y lâche & retire ſa main pour la repoſer ſur un couſſin qui ſe trouve près de l'échiquier; elle donne échec, & elle en avertit ſon adverſaire en faiſant ſigne de la tête trois fois, ſi c'eſt la reine. Si ſon adverſaire fait une fauſſe marche, elle ſecoue la têre, prend la piece mal jouée, & la remet à ſa place; mais alors le coup de l'adverſaire eſt perdu, parce que l'automate joue ſon coup immédiatement après. Si de part ou d'autre l'on donne échec & mat, & qu'enſuite on voulût jouer encore un coup, il refuſe en ſecouant la tête.

La partie finie, il fait la marche du cavalier de la maniere ſuivante. Après que l'on a ôté toutes les figures de l'échiquier, quelqu'un des ſpectateurs prend un cavalier, le met ſur une caſe qu'il choiſit à ſon gré; auſſi-tôt l'automate le prend & parcourt toutes les ſoixante-quatre caſes, en montrant chacune avec le cavalier, & ſautant du blanc au noir & du noir au blanc, ſans venir deux fois ſur la même

Digitized by Google

case ; de quoi l'on peut s'assurer, en marquant d'un jeton chaque case sur laquelle il a été : revenu à la premiere case dont il est parti, il y lâche le cavalier & en retire sa main.

M. le duc de Bouillon a éprouvé tout cela ; il a gagné l'automate moins par la force de son jeu que par la complaisance de l'adversaire, qui a montré de l'intelligence & des combinaisons supérieures dans le sien.

Après la partie, ce seigneur a demandé à l'automate s'il joueroit bien contre le Sr. Philidor, qui passe pour le plus fameux joueur de l'Europe. L'automate a répondu en montrant sur une table d'alphabet successivement, les lettres qui écrites ont fait sa réponse : *je ne suis pas digne de me mesurer contre un si habile joueur*.

25 *Avril*. La piece de dom Carlos, jouée mardi chez madame de Montesson avec une grande affluence, n'a pas extrêmement réussi. Les deux premiers actes ont été plus applaudis que les trois derniers, froids & languissants : le dénouement est ce qu'on a trouvé de mieux. Du reste, point d'intelligence de la scene, une grande incorrection dans le style, de petits moyens dans l'intrigue & très-peu de vers saillants. Voilà comme s'expriment aujourd'hui les amateurs qui n'osoient alors s'expliquer aussi ouvertement.

On n'a rien observé dans le cours de la piece qui ait pu déplaire à M. l'ambassadeur d'Espagne ou à sa cour. L'objet de cette représentation est sur-tout de forcer la main à ce ministre, & de l'obliger de s'expliquer cathégoriquement.

26 *Avril*. Le *stabat* de M. Beck, dont une partie a été exécutée hier & l'autre aujour-

Digitized by Google

d'hui, n'a pas été trouvé une chose triste, mais une triste chose : il n'étoit pas besoin d'une cabale pour faire tomber ce morceau de musique, très-plat en lui-même, & incapable de se soutenir.

26 *Avril*. M. le duc de Choiseul avant de livrer aux comédiens italiens la nouvelle salle, a voulu y faire une répétition de la piece qu'on doit y jouer pour l'ouverture, intitulée : *Thalie à la nouvelle salle*, dont on a dit que les paroles étoient du sieur Sedaine, & la musique du sieur Gretry. C'est jeudi que la fête devoit avoir lieu ; mais comme il n'avoit pas fait au maréchal duc de Richelieu, le supérieur en exercice de ce spectacle, la politesse convenable, celui-ci leur a défendu de se rendre au desir de l'ex-ministre. Il y a eu des lettres vives écrites de part & d'autre, à ce qu'on assure, & le duc de Choiseul a été obligé de s'en tenir à un simple concert ; ce qui a singuliérement mortifié ce magnifique seigneur, qui avoit invité beaucoup de monde. Il a été si piqué, qu'il n'a pas voulu que les acteurs y fissent aucune répétition particuliere, & qu'il ne leur livrera les clefs que la nuit du dimanche au lundi, à minuit, rigoureusement aux termes du traité.

26 *Avril*. On raconte à l'occasion de la mort de Mad. d'Epinay, une anecdote peu connue, & qui indiqueroit dans Rousseau un esprit de vengeance, de méchanceté, de noirceur, dont sans doute il sera accusé dans ses confessions à l'époque où il parle de cette dame. On a dit qu'il en avoit été très-amoureux : lors de leur rupture, fondée sur un motif assez léger, & injuste de la part de celui-ci, il affecta de ren-

Digitized by Google

voyer à madame d'Epinay quelques meubles qu'elle lui avoit prêtés, & de mettre au cul de la charrette le portrait de cette amante, la face tournée du côté de tous les passants, afin que personne ne l'ignorât.

27 *Avril.* La nouvelle salle de la comédie italienne présente un bâtiment isolé sur trois faces; la principale donne au midi sur une place, & les deux autres sur les nouvelles rues de *Favart* & de *Marivaux*; il y a aussi une rue de *Gretry* : honneur distingué accordé à ce musicien.

Depuis l'ordonnance du bureau des finances on a provisoirement posé des barrieres, en attendant un trottoir ou parapet, lequel doit être établi pour les gens de pied aux deux côtés latéraux du bâtiment dans les rues de *Favart* & de *Marivaux*.

L'intérieur en paroît assez bien pour le coup d'œil à ceux qui l'ont vu. La salle est extrêmement dorée, & peut-être trop. Les clabauderies élevées contre le parterre assis des françois, ont fait qu'on sera debout à celui des italiens.

Par un nouveau réglement, on ne laissera placer à l'orchestre personne, dont la coëffure ou le vêtement pourroit gêner la vue des spectateurs.

Il y a trois rangs de loges seulement, les premieres & les secondes consacrées au public, les autres seront à l'année.

On comptoit former un quatrieme rang de loges; mais une corniche énorme, qui termine le pourtour de la salle dans son ceintre, les eût tellement masquées, qu'on a pris le parti d'en faire une simple galerie tournante à très-bas

prix ; il y en a cependant quelques-unes encore près le théâtre pour ceux qui ne veulent point être vus.

Le total des ſpectateurs peut monter à dix-neuf cent trente, ſavoir :

	Places.	Prix	Total.
Orcheſtre pour hommes & femmes au moins. . .	200 -	6 -	1200.
Balcons pour hommes . . .	36 -	6 -	216.
Amphithéâtre	80 -	6 -	480.
Premieres loges.	168 -	6 -	1008.
Secondes loges	120 -	3 -	360.
Galerie tournante au 4e. pour hommes & femmes . . .	136 -	1 - 16 -	244.
Parterre, environ	650 -	1 - 4 -	780.
	1309.		4288.
Les petites loges donnent environ	540 places. . .		

27 *Avril.* Les ſuicides continuent fréquemment. Les médecins & chirurgiens du châtelet, chargés de l'emploi de viſiter les cadavres, aſſurent qu'il n'y a pas de jour peut-être dans l'année où il n'arrive de ces ſortes de malheurs; mais on n'en parle point par prudence, ſur-tout de ceux du peuple, à moins qu'ils ne ſe paſſent en public, comme celui d'une femme qui s'eſt derniérement coupé le cou dans l'égliſe des céleſtins.

Le ſuicide d'un M. de Mobert, conſeiller de l'élection, fait plus de bruit, & par ſon auteur, & par ſa ſingularité, & par la juriſdiction à laquelle il avoit l'honneur d'appartenir.

La fonction principale de ces conſeillers eſt faire la répartition de ces impôts dans les villages. On s'étoit plaint de celle faite par monſieur Mobert dans une partie qui le concernoit;

Digitized by Google

les habitants vouloient même réclamer contre, & le procureur qui en étoit chargé l'en avoit prévenu. Il n'a pu résister à l'idée de cette injustice & aux reproches qu'on lui faisoit. Il est allé à Charenton, il s'y est soulé ivre mort, afin sans doute de se mieux monter la tête; il a auparavant écrit plusieurs lettres, dont entr'autres une à M. le lieutenant de police; il est allé ensuite pour se jeter par dessus le pont: un charretier a pensé l'écraser, l'a gourmandé sur ce qu'il s'étoit mis dans le cas d'être roué. *Vous auriez bien fait, mon ami*, lui a-t-il répondu. Enfin, une femme le voyant s'essayer à se jeter par dessus le pont, lui a crié de prendre garde, que cet endroit étoit le plus périlleux de la riviere, qu'on n'en pourroit échapper. Ces menaces l'ont encouragé & il a fait le saut périlleux. Il a ôté son habit noir, a mis dans ses poches sa montre & son argent avant de sauter: il laisse vingt mille livres de rentes. Il étoit garçon; pauvre tête il est vrai.

27 *Avril*. M. de la Borde donne à sa fille, le seul enfant de ce sexe qu'il ait & qu'il aime beaucoup, un million comptant; il lui assure un million à sa mort, & loge, nourrit, &c. le mari & la femme tant qu'ils voudront.

27 *Avril*. Quoique le régime de l'opéra reste le même à l'extérieur, le Sr. Morel en va désormais être le directeur véritable, sans titre. Le comité a ordre verbal de ne rien faire sans ses conseils; & quand il veut quelque chose, il met toujours en avant le ministre. Ce Morel a d'ailleurs la manie d'être auteur; il a fait ou refait deux ou trois poëmes, & par son crédit les fera passer sans doute avant les autres. Le sieur Gossec & son musicien attitré, & le sieur Suard son blanchisseur.

Digitized by Google

28 *Avril*. Du 9 avril 1782 au 5 avril 1783, durée de la derniere année dramatique, les parts des comédiens françois ont été de vingt-deux mille trente livres & plus, ce qui est sans exemple à ce théâtre. La nouvelle salle & plus de travail du côté des acteurs leur ont valu cette augmentation. En ouvrages neufs ils ont joué quatre tragédies en cinq actes, deux comédies en cinq actes, trois comédies en trois actes, une comédie en deux actes, quatre comédies en un acte. Ce qui fait quatorze nouveautés.

Ils ont remis en outre trois tragédies en cinq actes, une tragédie en trois actes, une comédie en cinq actes, une comédie en trois actes, une en deux actes, une en un acte, en tout huit pieces remises.

Outre ces vingt-deux ouvrages, les comédiens ont représenté à la cour deux tragédies: l'une nouvelle, *Electre*, par M. de Rochefort, & l'autre ancienne, *Venise Sauvée*, par M. de la Place.

28 *Avril*. Tout devient épidémique dans ce pays-ci, les bonnes & mauvaises institutions, les bons & mauvais exemples. Le goût & la nouveauté sont les grands mobiles de notre nation légere, qui fait le mal sans méchanceté, & le bien sans un cœur plus excellent que celui des autres.

La fureur est aujourd'hui de mettre tout en hôpital, depuis que Mad. Necker, à l'aide de son mari, a fait des prosélytes en ce genre de commisération.

Plusieurs paroisses, à l'instar de Saint-Sulpice, ont établi des hospices pour les malades & dernièrement celle de Saint-Méderic.

Digitized by Google

Quelques voiſins du nouvel hoſpice ont cru devoir s'oppoſer par la voix juridique à ſon établiſſement, dans la crainte des maladies contagieuſes qui pourroient réſulter d'un pareil voiſinage.

M. Boſquillon, docteur régent de la faculté de médecine de Paris, lecteur du Roi, profeſſeur en langue grecque au college royal, invité vraiſemblablement par le curé, les marguilliers, & autres fondateurs & coopérateurs de l'établiſſement, a fait un mémoire défenſif, dont l'objet eſt de prouver que cet hoſpice, de la plus grande utilité pour les pauvres, ne peut nullement nuire à la ſalubrité de l'air.

29 *Avril.* Mad. Todi & Mad. Mara, qui, pendant tout le temps qu'a duré le concert ſpirituel, ont chanté alternativement & quelquefois le même jour, ſe ſont enfin livré dimanche un dernier aſſaut, où toutes deux ont été applaudies à tout rompre.

Il eſt certain que Mad. Mara a l'organe infiniment ſupérieur, que les connoiſſeurs les plus difficiles, les étrangers qui ont le plus voyagé, aſſurent qu'il n'y en a pas deux de cette eſpece; ſureté, netteté, pureté, aiſance, étendue, elle a toutes ces qualités au ſuprême degré; elle ſe joue des difficultés, elle excelle dans les airs de bravoure; mais Mad. Todi a infiniment plus de ſenſibilité & la ſurpaſſe de beaucoup dans le *cantabile*; en un mot, la premiere n'eſt que cantatrice; c'eſt peut-être la plus parfaite qu'on ait entendu pour flatter l'oreille; la ſeconde remue le cœur & le pénetre. Une dame balançant la couronne entre elles deux, a fait à cette occaſion le madrigal ſuivant.

Digitized by Google

Todi, par sa voix touchante
De doux pleurs mouille mes yeux;
Mara, plus vive, plus brillante
M'étonne, me transporte aux cieux.
L'une & l'autre ravit, enchante;
Et celle qui plaît le mieux,
Est toujours celle qui chante.

Ces deux chanteuses ont aussi donné lieu à un calembour de la part d'un amateur à qui l'on demandoit celle qu'il aimoit le mieux; il répondit: Ah! c'est bientôt dit (*c'est bien Todi.*)

29 *Avril*. La récapitulation des ouvrages donnés au théâtre lyrique jusqu'à la vacance, annonce aussi beaucoup de zele & d'activité de la part du comité & des sujets exécutants, d'autant qu'il y en a eu de tous les genres, allemands, françois, italiens. Le détail consiste en six ouvrages nouveaux, deux remis avec des changements considérables, dix autres enfin mis au courant du répertoire.

On a fait en outre les répétitions de plusieurs ouvrages qu'on a essayés, acceptés ou rejetés.

29 *Avril*. Relation de la séance de l'académie royale des inscriptions & belles-lettres pour sa rentrée publique d'après pâque, aujourd'hui mardi.

On a été surpris de voir à cette assemblée infiniment plus de monde que de coutume, beaucoup de femmes sur-tout, les tribunes presque toujours désertes en étoient garnies, quelques-unes même s'étoient répandus dans la salle, & le cercle des étrangers de distinction étoit considérable.

Tel est l'effet de la nouveauté & du zele

Digitized by Google

d'un homme intelligent. On étoit envieux d'entendre le ſecrétaire qui a remplacé M. Dupuy ; & il a fort à cœur d'imiter ſes confreres des autres académies, & d'employer, s'il le faut, juſqu'à leur charlatanerie pour aſſimiler ſa compagnie aux leurs & en rendre les ſéances auſſi courues, auſſi fêtées ; en conſéquence il a cherché à attirer le ſexe, bien ſûr que les hommes ne manqueroient pas d'arriver à ſa ſuite. Il a auſſi introduit l'invitation par billet, qui ne s'eſt pas encore trouvée de rigueur cette fois ; mais qui le deviendra ſans doute inceſſamment.

Quoi qu'il en ſoit, ce nouveau ſecrétaire eſt M. Dacier, peu ancien & dont les talents ne ſont pas encore bien établis ; cependant, la compagnie l'a préféré à d'autres membres plus connus ou plus méritants, mais dont elle craignoit le crédit, l'eſprit de domination & de deſpotiſme.

M. Dacier, ſuivant l'uſage, a commencé par dire que l'académie avoit propoſé pour ſujet du prix à diſtribuer dans cette ſéance, de déterminer : *Quelle étoit l'étendue des domaines de la couronne lors de l'avénement de Hugues-Capet au trône ; quelles poſſeſſions ce prince y ajouta ; comment & par quels moyens ces domaines s'accrurent juſqu'au regne de Philippe-Auguſte excluſivement.*

Il a continué : « Les mémoires n'ayant pas ſatisfait pleinement aux vues de l'académie, elle propoſe de nouveau le même ſujet pour pâque 1785, & invite les auteurs à ſe renfermer dans les bornes de la queſtion, ſans ſe livrer à des diſcuſſions qui ne tendent pas directement à l'éclaircir. »

Le ſecrétaire a encore lu l'annonce du ſujet

d'un autre prix à diſtribuer à la Saint-Martin 1784, qui eſt d'examiner : *Quel fut l'état du commerce chez les Romains, depuis la premiere guerre punique juſqu'à l'avénement de Conſtantin à l'empire.*

Il eſt paſſé de ſuite *à l'éloge de M. Danville.* Par un concours de circonſtances fâcheuſes il s'eſt trouvé que le défunt étoit auſſi membre de l'académie des ſciences, & que ſon ſecrétaire infiniment actif avoit déja rempli ſon miniſtere. Encore, ſi M. Danville, comme beaucoup d'autres ſavants, eût eu pluſieurs genres de travail qui euſſent laiſſé la liberté de le préſenter ſous des aſpects différents ! mais il n'avoit jamais été que géographe ; il n'avoit jamais étudié que la géographie ; il ne s'étoit occupé que d'elle toute ſa vie ; & il falloit abſolument revenir ſur les mêmes études, ſur les mêmes ouvrages, ſur les mêmes faits ; car, pour ſurcroît d'embarras, la vie du défunt uniquement concentrée dans ſon cabinet, n'offroit pas même le choix d'une foule d'anecdotes dont les meilleures, ſans doute miſes en œuvre par le premier orateur, auroient du moins laiſſé au ſecond la faculté de faire briller ſon art en faiſant valoir les autres, en les enchâſſant, en les préſentant ſous un point de vue philoſophique qui donnât à l'auditeur lieu d'exercer ſa ſenſibilité ou ſa réflexion.

M. Dacier n'a donc pu que glaner après ſon confrere, en revenant avec lui ſur le goût inné de M. Danville pour la géographie, ſur ces cartes qu'il traçoit dès ſon enfance. Il a parlé d'un profeſſeur, qui, regardant d'abord ce travail étranger à l'étude du moment, comme

Digitized by Google

une diſtraction ou un jeu, ſe diſpoſoit à le punir, lorſque frappé de la ſagacité & des lumieres de ſon écolier, il l'encouragea par ſes louanges, au contraire, à ſuivre une carriere dans laquelle il montroit tant de diſpoſitions à courir avec ſuccès.

Lors de la diſpute élevée entre les ſavants ſur la figure de la terre, M. Danville prit parti, & prétendit la déterminer d'après ſes connoiſſances & obſervations géographiques ; mais les expériences faites ſous l'équateur & au pôle s'étant trouvées abſolument contraires au ſyſtême du géographe, il fut obligé de convenir de l'inſuffiſance de ſa maniere de juger, que c'étoit dans les cieux, remarque ingénieuſement M. Dacier, qu'il faut apprendre à connoître notre planete.

M. Danville avoit eu pour conſeil & pour guide l'abbé de Longuerue, un des plus ſavants hommes de ſon ſiecle, auquel il s'étoit attaché. Celui-ci, qui n'étoit pas admirateur, très-cauſtique même & dépréciateur ordinaire des talents, ne put s'empêcher de rendre juſtice à ceux de ſon éleve, & de convenir qu'il en feroit ſurpaſſé

Le panégyriſte n'a pas omis une circonſtance aſſez ſinguliere de la vie de ſon héros, ſur laquelle n'avoit pas dû peſer le membre de l'académie des ſciences pour l'honneur de ſa compagnie ; c'eſt qu'elle ne l'adopta qu'au moment preſque où il n'étoit plus en état de travailler, à l'âge de ſoixante-quinze ans : il eſt vrai que M. Dacier obſerve qu'il n'y a dans cette compagnie qu'une ſeule place pour les géographes ; mais quand on eût fait une ex-

Digitized by Google

ception en faveur de M. Danville, elle n'auroit certainement pas tiré à conséquence.

Tel est le petit nombre de faits que s'est approprié plus particuliérement M. Dacier. Du reste, il s'est fait écouter avec attention ; il a mérité quelquefois & obtenu des applaudissements ; il ne court point trop après l'esprit ; mais il ne le laisse point échapper quand il se présente à portée : sa maniere est moins philosophique, son style moins ferme, moins noble que celui de M. de Condorcet ; mais on ne peut le juger encore définitivement sur cet essai, & il faut attendre quelque éloge, où n'ayant point été devancé, il puisse n'imiter personne & se montrer tout entier.

A cet éloge a succédé la lecture d'un *mémoire sur la marine des Carthaginois*, par M. le Roi. Il y fait voir que les grands vaisseaux des anciens ont eu cinq voiles latines, le *Dolan*, *l'Acatian*, *l'Epidrome*, *l'Artimon* & le *Suparum* : par voiles latines on entend des voiles triangulaires ; on s'en sert particuliérement sur la Méditerranée, & dans les vaisseaux de bas-bord qui vont à la voile & à rames. M. le Roi, pour plus d'intelligence, avoit mis sous les yeux des spectateurs les figures gravées de ces différentes voiles.

Il en a voulu faire l'essai & joindre la pratique à la théorie ; cependant il y a fait faire des changements par les conseils d'un homme de l'art, du sieur Midoucet, capitaine de navire marchand, d'une habileté reconnue, & qui devoit passer le duc d'Harcourt dans l'expédition méditée en 1779. Il a fait ensuite gréer ces voiles nouvellement arrangées sur un canot, & il prouve, ou veut prouver par des expériences

Digitized by Google

qui ont été faites à Rouen & à Paris, que si on les adaptoit au *Pentecontore* impérissable des Grecs, les marins embarqués sur ce bâtiment pourroient, sans s'exposer à de grands dangers, parcourir presque toutes les mers du globe.

On juge facilement que l'objet de ce mémoire est une suite de la manie de tous les amateurs de l'antiquité, y découvrant sans cesse des choses merveilleuses & supérieures aux découvertes des modernes. Mais M. le Roi ne persuadera à personne que notre marine ne soit pas infiniment meilleure que celle de tous les premiers peuples navigateurs, & nul des nôtres ne sera tenté d'adopter aucune invention de l'enfance de cet art.

M. l'abbé Arnaud a fait part ensuite aux auditeurs d'un *mémoire sur la vie & les ouvrages d'Apelle*, mémoire qu'il a prétendu rentrer essentiellement dans les études de l'académie, spécialement vouée à la recherche des principes, des progrès, des découvertes, & de l'histoire des arts chez les anciens.

Après avoir dit un mot de la dignité à laquelle la Grece éleva les arts du dessin, l'auteur a parlé de son héros, de ses premiers pas dans la carriere, de ses heureux talents & de ses succès ; il a insisté sur la grace qui lui fut particuliere ; il a entrepris une discussion légere de la différence qui se trouve entre le gracieux & la grace : dans le cours de sa narration de la vie d'Apelle, il n'a pas oublié les persécutions qui se mêlerent aux honneurs dont cet artiste fut comblé ; il a insisté sur le cas que faisoit ce grand homme des jugements de la multitude ; il a prouvé

qu'il faut en faire dans tous les arts, dont l'objet le plus réel est de plaire & d'aller au cœur par les sens & l'imagination : parmi les anecdotes qu'il a rapportées, il n'a fait que ressasser les anciennes ; mais il les a rajeunies par son goût, sa méthode & sa critique : il a distingué celles auxquelles on doit ajouter foi, d'avec les autres à rejeter. Enfin, ce mémoire offre des rapprochements curieux entre les aventures d'Apelle & celles de quelques peintres modernes, & il est semé de réflexions & de conjectures sur le degré de perfection où les diverses parties de la peinture furent portées chez les anciens.

Le troisieme mémoire lu étoit de M. de Rochefort. Il roule sur une tragédie de sa façon, imitée du grec, & intitulée Antigone. On connoît l'enthousiasme de cet académicien pour ses modeles. Il a d'abord établi que son sujet étoit un de ces sujets heureux qui doivent faire fortune dans tous les temps, dans tous les lieux, & intéresser tous les hommes, puisqu'il roule sur la piété sacrée de rendre les derniers devoirs à une personne chérie. Il est convenu que le sujet étoit trop simple, & sans doute un peu nu pour notre théâtre. Il a rendu compte des moyens qu'il a employés pour l'y adapter. De-là une digression sur l'amour, passion que les anciens mettoient rarement en jeu & que les modernes y mettent trop souvent, parce que tous les caracteres & tous les sujets ne sont pas susceptibles de cette effervescence, de ces effets violents qu'il doit produire. M. de Rochefort n'a pas oublié les chœurs; & supposant assez mal-à-propos qu'ils eussent beaucoup réussi dans son

Electre,

Digitized by Google

Electre, il compte encore mieux dans cette piece sur ce ressort vraiment tragique. En un mot, M. de Rochefort a dit d'excellentes choses sur tout cela ; il s'agit de savoir s'il les aura exécutées aussi bien qu'il les a conçues, & malheureusement ses essais en ce genre n'ont pas encore été fortunés.

M. l'abbé Brothier a fermé la séance par un *Mémoire sur le tableau de Jalisus*, peint par Protegene, & sur la peinture à plusieurs enduits, reconnue dans une peinture antique découverte à Smyrne sur la fin du dernier siecle.

Cet art, qu'on a perdu, consistoit jusqu'à répéter sept fois le même sujet, de maniere qu'une couche enlevée, il en restoit une seconde, d'où résultoit un tableau non moins beau, & ainsi de suite. Le savant académicien n'a pu entrer dans tous les détails intéressants d'un pareil procédé ou du moins de ses effets ; l'heure fatale ayant sonné, le directeur lui a coupé impitoyablement la parole, en levant la séance, malgré le vœu du public qui sembloit desirer la suite du mémoire.

Il est bien à souhaiter que le nouveau secrétaire, dans les améliorations qu'il paroît avoir à cœur de procurer à ces séances publiques, fasse sur-tout abolir cet usage scholastique, contre lequel on s'est deja récrié si souvent & trop inutilement.

30 *Avril*. Relation de la séance de l'académie royale des sciences tenue aujourd'hui mercredi pour sa rentrée publique d'après pâque... Le secrétaire a d'abord, selon l'usage, fait lecture du programme des prix pour les années suivantes, après avoir proclamé le seul vainqueur qu'il y ait eu à cette séance,

Digitized by Google

M. Henri-Albert Gosse, de Geneve. Le sujet étoit de *déterminer la nature & les causes des maladies auxquelles sont exposés les doreurs au feu ou sur métaux, & la meilleure maniere de les préserver de cette maladie, soit par des moyens physiques, soit par des moyens méchaniques*. En couronnant le mémoire de M. Gosse, l'académie annonce qu'elle auroit desiré que l'auteur y eût aussi renfermé des moyens de mettre à l'abri de ces maladies les doreurs de grosses pieces, & elle engage M. Gosse à tourner ses vues de ce côté important, & à tirer de son fourneau préservateur une utilité plus générale.

La médaille obtenue par M. Gosse, est de 1080 liv. & la premiere décernée depuis la fondation du bienfaisant anonyme qui a légué un fonds de 12000 liv. dont le revenu doit être appliqué chaque année à pareil usage en faveur d'un *mémoire* ou *d'une expérience qui rendroit les opérations des arts méchaniques moins mal-saines ou moins dangereuses*.

Le sujet du prix de l'année 1784, déja connu & annoncé, est *relatif aux maladies des ouvriers employés à la fabrique des chapeaux, particuliérement de ceux qui secretent, & la meilleure maniere de les préserver de ces maladies, soit par des moyens physiques ou méchaniques, soit par des changements avantageux dans les différentes opérations de leur travail*. Et l'académie propose dès à présent pour le sujet du prix de 1785, de *déterminer la nature & les causes des maladies auxquelles sont exposés les ouvriers qui mettent les glaces au tain, & la meilleure maniere de les en préserver par des moyens physiques ou méchaniques*.

« L'académie ne se dissimule pas la difficulté

Digitized by Google

de ce nouveau sujet, par la nature des opérations des ouvriers qui mettent les glaces au tain ; mais elle a cru devoir le proposer, par le rapport qu'il a avec celui des doreurs qu'elle vient de donner ; & dans l'espérance de pouvoir recueillir ainsi une suite de moyens de garantir ces différents ouvriers des fâcheux effets du mercure, dans les diverses manieres dont ils l'emploient, & de rassembler assez de détails sur ces effets, pour pouvoir en former ensuite une histoire bien circonstanciée des maladies qui en résultent.

» L'académie regarde le sujet dont il s'agit ici, comme d'autant plus digne d'occuper les savants & les artistes, & d'exciter leur zele, que les ouvriers qui mettent les glaces au tain éprouvent en grande partie les mêmes maladies que ceux qui dorent au feu, quoiqu'ils n'emploient le mercure qu'à froid ; car la maniere dont ils en sont affectés, semble fournir une nouvelle preuve de la volatilité de ce métal, & montre en même temps avec quelle facilité il pénetre dans les pores de la peau, puisque le travail principal de ces ouvriers ne consiste qu'à employer du mercure, pour l'étendre sur les feuilles du métal qui doivent servir à étamer les glaces. »

A l'égard des prix fondés par feu M. Rouillé de Meslay, celui à décerner dans cette séance concernoit *la théorie des assurances maritimes*. Les mémoires reçus n'ayant pas paru à l'académie mériter le prix, elle propose le même sujet pour 1785, avec un prix double ; c'est-à-dire de 4000 liv. L'académie, toujours par l'organe de son secrétaire, a cru devoir donner aux concurrents quelques instructions détaillées

fur la maniere de traiter cette queftion. Il a dit : « Par théorie des affurances on entend particuliérement l'application du calcul des probabilités aux queftions relatives aux affurances : ce fujet a déja été traité par plufieurs géometres célebres.

» Comme le rifque auquel le négociant & l'affureur font expofés, l'un avant d'avoir fait affurer, l'autre après avoir affuré, ne peut être connu que par les événements antérieurs d'un commerce femblable, on demande la maniere de déterminer ce rifque d'après les événements, foit pour un feul bâtiment, foit pour un nombre déterminé de vaiffeaux.

» Le rifque étant fuppofé connu, on demande enfuite quelle proportion on doit établir entre le rifque & le taux de l'affurance, pour pouvoir remplir l'une & l'autre de ces deux conditions, que le négociant ait intérêt de faire affurer à ce prix, & que l'affureur y trouve fon avantage. Cette queftion doit être réfolue dans deux hypothefes différentes, d'abord en fuppofant que le négociant fe détermine à faire affurer avant que fes fonds foient expofés à aucun péril, enfuite en fuppofant qu'il ne faffe affurer qu'après que fes fonds font déja expofés.

» Enfin, le nombre des vaiffeaux qui ont péri, & le nombre de ceux qui ont échappé au danger, étant fuppofés connus par des regiftres, ainfi que les différents taux auxquels ils ont été affurés dans différentes circonftances, & pour différents degrés de rifque ; on propofe de trouver la loi fuivant laquelle les affureurs & les négociants ont réglé le rapport entre le rifque & le taux des affurances, c'eft-

à-dire, comment ils ont réfolu par la pratique, la queftion dont a demandé ci-deffus la réfolution théorique. Par-là on pourra comparer la pratique des négociants & celle des affureurs, avec les réfultats que donne la théorie.

» L'académie exige feulement que les concurrents établiffent & difcutent les principes fur lefquels les folutions de ces différentes queftions doivent être fondées, & qu'ils donnent les formules qui renferment ces folutions, de maniere qu'elles puiffent être immédiatement applicables à la pratique. »

A toutes ces annonces a fuccédé l'éloge de Daniel Bernouilli, qu'a lu de fuite le fecrétaire. C'étoit un affocié étranger, dont le nom étoit depuis long-temps connu dans les fciences & à l'académie, puifque fon pere & fon oncle l'avoient déja illuftré dans le même genre. Leur partie étoit la géométrie. On eftime que Daniel a encore furpaffé les deux autres, au point que fon pere fur-tout en étoit devenu jaloux. Il avoit eu un frere qui auroit couru auffi la même carriere, & qui s'étoit affez montré pour qu'on jugeât qu'il n'auroit pas dégénéré, fi la mort lui eût laiffé le temps de développer fes talents.

M. de Condorcet a obfervé avec raifon que ç'auroit fans doute été un phénomene unique dans les fciences, de trouver ainfi fans interruption dans la même famille quatre fujets auffi diftingués.

Daniel Bernouilli a fait plufieurs découvertes en géométrie, & a beauconp écrit fur cette fcience; fon panégyrifte s'eft peut-être un peu trop appefanti fur l'analyfe des divers mémoires de ce grand homme, dont les ouvrages

ſont très au deſſus de la ſphere ordinaire.

On a remarqué auſſi qu'ayant occaſion de parler pluſieurs fois de M. d'Alembert, géometre, quelquefois rival de Bernouilli, & qui étoit en face du ſecrétaire, M. de Condorcet n'a pas manqué de lui donner le coup d'encenſoir.

Il ſe trouve peu d'anecdotes dignes d'être retenues dans cet éloge. Une ſeule, très-frappante, a fait une grande ſenſation. M. de Condorcet a obſervé que Daniel Bernouilli paſſoit pour n'avoir pas infiniment de religion, même pour n'en avoir point du tout. On n'avoit pas manqué de répandre en conſéquence ſur ſon compte des bruits fâcheux, que, ſuivant ſon panégyriſte, il n'avoit point affecté d'augmenter, mais qu'il ne s'étoit pas non plus embarraſſé un inſtant de détruire.

C'eſt M. Jean Bernouilli, ſon frere, qui lui a ſuccédé dans ſa place d'aſſocié étranger, place qui depuis qu'elle a été créée, c'eſt-à-dire, depuis quatre-vingt-quatre ans, eſt devenue comme héréditaire dans cette famille.

M. le marquis de Chabert a pris la parole après M. le marquis de Condorcet, & fait part à l'aſſemblée d'un *Mémoire ſur l'uſage des horloges marines.*

Il y expoſe : « qu'il eſt conſtaté par les expériences des horloges marines, qu'on parvient à en conſtruire qui ſurpaſſent l'exactitude exigée pour la ſolution du problême de la longitude ; que l'avantage réſultant de cette ſolution conſiſte, comme on ſait, à trouver la longitude en mer avec une telle préciſion qu'il n'y ait au plus qu'un demi-degré d'erreur ſur quarante deux jours de route.

Digitized by Google

» Qu'outre ce premier avantage relatif à la navigation proprement dite, on peut, par le secours des horloges marines, porter avec autant de célérité que d'exactitude, les détails de la géographie à un degré de précision très-supérieur à celui qu'on obtenoit des moyens astronomiques & géodésiques, toujours lents & souvent impraticables.

» Frappé de la double utilité de ces horloges, dont il a fait usage dans toutes ses campagnes depuis leur découverte, M. le marquis de Chabert, au commencement de la guerre, se chargea d'en embarquer sur le vaisseau le *Vaillant*, sous les ordres de M. le comte d'Estaing, & depuis sur le *Saint-Esprit*, sous ceux de M. le comte de Grasse. Par-là, il a eté assez heureux pour mettre ces généraux à portée de profiter, pour la direction de leurs routes, des avantages qui résultent de l'emploi de ces horloges ; & de son côté, il a saisi, au milieu des opérations de guerre, les occasions de s'en servir aussi utilement pour déterminer les positions respectives de plusieurs points essentiels des Antilles & des côtes de l'Amérique septentrionale, dont on trouvera les résultats dans les mémoires de l'académie. »

M. Vicq d'Azir a lu un *Mémoire* sur l'anatomie comparée du cerveau de l'homme & de celui des différentes classes d'animaux. Le but de cet ouvrage est de rechercher s'il existe entre ces parties considérées dans les différentes classes d'êtres animés, des rapports qui aient entre eux des proportions analogues aux divers degrés de leur intelligence.

Pour mieux faire sentir cette comparaison, l'anatomie avoit mis sous les yeux du public

Digitized by Google

& de l'académie, le résultat de ses observations consigné dans plusieurs planches dessinées en grandeur & en couleur naturelles par M. Briceau, artiste très-habile.

Ce résultat consiste à établir que dans toute l'étendue de la chaîne qu'a parcouru ce médecin observateur, les organes nerveux vont toujours en décroissant, soit par le volume, soit par le nombre, soit par l'élégance des formes, à mesure que les classes d'animaux sont moins parfaites.

A ce mémoire non moins ennuyeux que celui de M. de Chabert, a succédé heureusement pour la clôture la lecture d'un second éloge, composé par M. de Condorcet: c'est celui de M. Duhamel. Ce savant avoit fait peu de progrès au college. La physique seule avoit eu des attraits pour lui: & mal satisfait de la maniere dont on la lui avoit enseignée, il résolut de profiter de sa liberté pour l'apprendre mieux. Il cultiva les plus grands maîtres d'alors en ce genre, & ne tarda pas à se rendre utile en mettant en pratique la théorie. L'agriculture fut la partie à laquelle il se consacra davantage, & la *physique des arbres*, traité le plus instructif & le plus complet qui existe sur cette matiere importante, prouve qu'il n'avoit pas travaillé inutilement: il fut plus de trente ans à le rédiger.

M. Duhamel avoit aussi embrassé toute l'étendue de la science navale, & ce genre de connoissances avoit déterminé le comte de Maurepas à créer pour lui une place d'inspecteur général de la marine. Celui-ci à son tour fit établir une école pour les constructeurs, qui n'avoient pas été jusques-là séparés de la fim-

Digitized by Google

ple classe des ouvriers ; il est aussi l'auteur de l'académie de marine.

Les officiers, qui n'estiment que leur corps, étoient jaloux de M. Duhamel : de-là quelques anecdotes peu honorables pour ces messieurs.

Le nouvel inspecteur de la marine avoit donné un mémoire relatif au port de Toulon ; il n'avoit point été agréé dans ce département, & l'on avoit traité son projet de ridicule ou d'absurde. Peu après le ministre lui communiqua sur la même matiere un mémoire venant de Toulon, & il se trouva que c'étoit le sien qu'on s'étoit approprié.

Un jour qu'un jeune officier, cherchant peut-être à l'embarrasser, lui fit une question : *Je n'en sais rien*, fut la réponse modeste du philosophe. *A quoi sert donc d'être de l'académie*, dit le militaire présomptueux ? Un instant après, interrogé lui-même, il se répandit dans des réponses vagues qui déceloient son ignorance. *Monsieur*, reprit alors M. Duhamel, *vous voyez à quoi sert d'être de l'académie ;* c'est à *ne parler que de ce que l'on sait.*

La tendresse de l'académicien défunt pour son frere, dont il a partagé pendant toute sa vie la bienfaisance & les travaux, occupe un épisode considérable dans cet éloge. Enfin, M. de Condorcet le termine en observant que le nom de M. Duhamel fera époque, parce qu'il s'est trouvé lié avec cette révolution dans les esprits, qui a dirigé plus particuliérement les sciences vers l'utilité publique.

30 *Avril*. Avant-hier s'est fait l'ouverture de la nouvelle salle de la comédie italienne, & l'on se doute que cela n'a pas été sans une affluence considérable. Il paroît que le grand

Digitized by Google

nombre a été assez content de sa forme, de ses commodités & de ses ornements.

On critique toujours le plan général du quartier du sieur le Camus, architecte du duc de Choiseul, comme triste & étranglé. Tous les bâtiments qui environnent la salle ont été exécutés d'après ses dessins ; au contraire, la salle est une maison qui y a été adossée, & que les comédiens, ainsi qu'on l'a observé dans le temps, ont eu l'insolence d'exiger, & les chefs la complaisance de leur accorder, pour intercepter la communication du boulevart : elle a été élevée par les soins & sur les dessins du sieur Heurtier, architecte du Roi, & inspecteur général de ses bâtiments.

La face méridionale, ornée d'un avant-corps de six colonnes ioniques formant *porche*, produiroit un coup-d'œil assez imposant, s'il y avoit un point de vue. Au dessous on lit en lettres d'or : *Théâtre Italien*.

Dans les trois entrecolonnements du milieu sont les trois principales entrées d'un vestibule très-vaste.

Il y a sur les rues latérales deux entrées de deux autres vestibules secondaires, qui auront leur commodité pour ceux obligés d'attendre leur voiture.

Dans le grand vestibule de droite & de gauche, sont placés les escaliers principaux qui menent à tous les endroits de la salle, & d'abord au foyer, aussi beau & aussi vaste que le vestibule au dessus duquel il est. Il y a ensuite nombre d'autres escaliers de dégagement pour les diverses parties.

L'intérieur de la salle rentre dans la forme de nos anciennes salles ; il offre une forme

ovoïde, ayant l'ouverture de l'avant-ſcene ſur le petit côté de l'œuf.

Ce qu'on appelloit corniche en terme de l'art, ſe nomme entablement corinthien ; il couronne toute la ſalle majeſtueuſement : il eſt lui-même ſurmonté d'une vouſſure ornée de caiſſons, dans leſquels on a ménagé des couliſſes qu'on ouvre à volonté pour donner de l'air.

L'eſpace que laiſſe l'ouverture de la vouſſure eſt occupé par un plafond repréſentant Apollon au milieu des muſes, peint par monſieur Renou.

L'avant-ſcene, dont la largeur eſt le même que celle de l'opéra brûlé, de trente-ſix pieds, eſt décorée par une partie de rideau, qu'une figure de renommée eſt ſuppoſée retrouſſer : il a ſemblé lourd.

On critique auſſi la toile, de la même étoffe que le retrouſſé du rideau, d'une couleur qui contraſte mal avec le reſte de la ſalle ; on la croiroit de papier, & de vilain papier. Du reſte, elle ſe releve droite comme un tableau, à l'inſtar de celle de la ſalle actuelle de l'opéra. On y a conſervé la même deviſe de l'ancien théâtre, imaginée par Santeuil : *Caſtigat ridendo mores*, deviſe de la vraie comédie, mais qui ne va plus guere au nouveau, où l'on joue plus d'opéra comiques que d'autres choſes ; & l'on ſait que les opéra comiques ſont peu châtiés, & peu châtiant les mœurs.

Les loges des acteurs ont à tous les étages des corridors particuliers qui menent au théâtre, & ſont au nombre de quarante-neuf. Les magaſins & les atteliers néceſſaires au ſervice du théâtre, les bureaux, les logemens

de la garde militaire & des pompiers, du suisse, du portier, du concierge & autres, occupent le reste du bâtiment.

La Reine, Madame, madame Elisabeth, Monsieur, M. le comte d'Artois, les princes & princesses du sang, les ministres & autres grands personnages ont orné cette premiere représentation. La nouveauté servant de compliment d'ouverture, très-mal entendue par les brouhaha du public, qui, sans savoir pourquoi, s'est dégoûté dès le commencement, a été fréquemment huée quant à la partie dramatique; mais très-goûtée quant à la partie de la musique & du chant. Il faut attendre une seconde représentation pour en mieux juger.

30 *Avril*. Il paroît un imprimé sans titre qui contient certaines pieces choisies, relatives à ce qui s'est passé à Besançon; on ne sait pourquoi l'on n'en a pas donné la collection complete; apparemment parce que les arrêts & arrêtés précédents étant imprimés déja, l'on a craint de multiplier les êtres. Quoi qu'il en soit, on trouve dans ce recueil:

1°. *Extrait du registre des délibérations de la cour à la séance du* 30 *juillet* 1783. C'est l'arrêté dudit jour, relatif à l'édit des deux sous pour livre d'augmentation, où l'on établit douze considérations devant former la base des itératives remontrances. On y trouve cette phrase remarquable: « Le Roi ayant, dès les premiers moments de son regne, marqué sa volonté de remplir les engagements de ses prédécesseurs, il est de sa bonté & de sa justice, comme de sa gloire, de ne pas permettre qu'on enchérisse sur les opérations qui avoient décrié le régime des finances au moment où

sa majesté a pris les rênes du gouvernement ; il est contre la majesté & la dignité du trône d'autoriser les agents de finances de transformer une augmentation de *deux nouveaux sous*, en une création tacite de *dix sous* pour livre, &c.»

2°. Un arrêté très-curieux de la séance du 5 septembre 1782, où la cour, sur le dire du premier président, que le comte de Vaux lui avoit fait visite le 4 en son hôtel, & lui avoit demandé l'assemblée des chambres pour le 6, &c.

Décide que M. le conseiller Bourgon, & M. le conseiller Boulignez fils, sont restés députés pour recevoir M. le comte de Vaux, lorsqu'il se présentera au palais.

Et il a passé que le premier président demanderoit au comte de Vaux communication de ses ordres, ainsi que des lettres de jussion dont il seroit porteur, ou de la réponse du Roi aux remontrances de la cour, pour y délibérer ; & au cas où il se refuseroit à ces diverses demandes, la cour proteste, &c. ; déclare en outre, qu'elle entend concourir ou asquiescer à tout ce qui se fera, & prétend se retirer pour se rassembler & reprendre sa séance après la sortie du comte de Vaux ; & au cas où il seroit porteur d'ordres qui lui enjoignent d'être présente à ce qu'il fera, elle proteste même contre sa présente forcée, &c.

3°. Le fameux arrêté de la séance du 19 février 1783, dont on a déja rendu compte.

4°. *Extraits des actes importants de la cour*, contenant les lettres-patentes enrégistrées, dans la séance du 9 janvier à Versailles, ainsi que la réponse du Roi dudit jour, dont on a aussi rendu compte.

5°. La *lettre close* adressée au parlement. De par le Roi, nos amés & féaux, nous avons chargé le sieur marquis de Saint-Simon, lieutenant général de nos armées, commandant pour notre service en Franche-Comté, de vous faire connoître nos intentions. Voulons en conséquence que vous ayiez à le recevoir lorsqu'il le requerra; que vous ayiez, en ce qu'il vous dira, & en ce qu'il fera de notre part, la même confiance que vous auriez en notre personne. Défendons à vous tous en général, ainsi que nous l'avons déja fait à chacun de vous en particulier, non-seulement de désemparer l'assemblée des chambres avant que ledit sieur marquis de Saint-Simon ait entiérement rempli la mission dont nous l avons chargé, mais encore de faire aucunes protestations, ni de prendre aucunes délibérations ou arrêtés qui pourroient tendre à retarder, ou à empêcher l'exécution de nos volontés, le tout à peine de désobéissance, si n'y faites faute; car tel est notre plaisir. Donné à Versailles, le 9 janvier 1783. *Signé* Louis, & plus bas Gravier de Vergennes.

6°. Copie des lettres de commission de M. de Saint-Simon, de la même date, pour son expédition derniere.

1 *Mai* 1783. Ces jours derniers M. de Marivetz (l'auteur de la physique du monde) entroit dans une maison avec M. le baron de Montmorenci; ils se trouverent ensemble dans l'antichambre, & un laquais annonce MM. les barons de Montmorenci & de Marivetz: ce dernier baron de nouvelle date, & qui sentoit combien il figuroit mal avec le *premier baron chrétien*, craignant que cet accouplement

ne fît un mauvais effet & ne déplût à M. de Montmorenci, s'écrie avec beaucoup de présence d'esprit : *voilà bien une preuve que les extrémités se touchent !* & chacun d'applaudir, & de trouver que M. de Marivetz étoit homme d'esprit, aussi fin que savant & profond.

1 *Mai*. On a dit depuis long-temps dans le monde que Mad. Elisabeth, touchée du bel exemple de sa tante Mad. Louise, avoit l'intention de se faire religieuse ; mais le Roi s'y est opposé, & a déclaré qu'il falloit que cette princesse, avant de prendre ce parti, eût vingt-cinq ans ; qu'alors même il délibéreroit s'il étoit de sa sagesse d'y consentir. Il passe pour constant que madame Elisabeth, ferme dans sa résolution, & ayant aujourd'hui dix-neuf ans, vouloit s'évader furtivement de la cour & aller se réfugier aux carmélites de St. Denis ; que le projet a été éventé, & qu'elle n'a pu l'accomplir.

2 *Mai*. Le sieur Sedaine, dégoûté de l'humeur du public, lorsqu'il s'attendoit au plus grand succès, ne veut pas absolument essayer un second choc. Il paroît qu'en effet il y a eu de la malveillance ou défaut d'intelligence de la part des spectateurs. Cet auteur, qui vouloit jeter un peu de piquant dans ce début, avoit imaginé de traiter allégoriquement la question des deux troupes ; & il ne pouvoit mieux caractériser le théâtre françois, que par le personnage de *Melpomene*, jalouse des succès de l'autre théâtre, cherchant à écarter ce rival, à le dégrader, à l'avilir, à le tourner en ridicule, c'est-à-dire, à faire tomber le projet de l'ériger insensiblement en rival du sien ; projet agité si long-

temps dans les assemblées du bureau de législation dramatique, soutenu vigoureusement par M. Rochon de Chabannes, & regardé comme le seul capable de remédier à tout promptement & facilement. Quoiqu'il n'ait pas passé, les comédiens françois qui en sentent l'excellence, craignent toujours qu'on ne l'adopte tôt ou tard.

Le public n'a point saisi tout cela ; il n'a vu dans la *Melpomene* du moment que la muse de la tragédie, c'est-à-dire, un personnage totalement étranger à sa scene du vaudeville & des ariettes. La maniere dont Mad. Verteuil a rendu ce rôle en le chargeant beaucoup, adresse de sa part pour faire mieux sentir la parodie, n'a fait qu'indisposer davantage. Les sots, qui prennent tout à la lettre, ne trouvant que du sérieux & de l'ennui où ils s'attendoient à quelque chose de gai & de plaisant, se sont récriés sur l'absurdité du rôle, & il n'a plus été possible de suivre la marche du poëte & d'en saisir les intentions.

2 *Mai*. Le projet d'évasion de Mad. Elisabeth se confirme de plus en plus, & l'on veut que Mad. la vicomtesse d'Aumale, qui avoit été précédemment sa sous-gouvernante & étoit attachée depuis à Mad. Royale, la soutint dans son dessein, & ait en conséquence été destituée & exilée. Il paroît que pour mettre plus d'adresse dans la négociation religieuse, dont la source remontoit à Mad. Louise, celle-ci ne paroissoit s'en mêler en rien, & c'étoit Mad. d'Aumale qui rendoit les lettres & les conversations de la tante à la niece.

On parle encore d'autres subalternes, de femmes de chambre, entr'autres de madame

Digitized by Google

Royale, renvoyées auſſi comme étant les derniers intermédiaires entre madame Eliſabeth & madame d'Aumale.

Quoi qu'il en ſoit, on aſſûre que la Reine, inſtruite du jour où madame Eliſabeth devoit s'arracher aux plaiſirs de la cour, l'a adroitement invitée à Trianon, & depuis amenée à l'ouverture de la comédie italienne, juſqu'à ce qu'on eût rompu la chaîne de cette pieuſe intrigue par l'expulſion de ſes agents.

3 *Mai.* Malgré les clameurs du public, malgré les pamphlets, malgré les reproches & les injures de leurs confreres, les grands-chambriers épiciers tiennent bon, en ſorte que le travail avance bien lentement.

M. d'Outrement, en faiſant ſa dénonciation, avoit propoſé un arrêté qui étoit fait pour abréger, en ce qu'on y auroit fixé d'abord les objets de réforme, enſuite l'ordre & la marche, pour y procéder; mais les intéreſſés à éluder les bonnes intentions de meſſieurs des enquêtes, empêcherent que l'arrêté ne paſſât, & il a fallu déterminer la forme avant de s'occuper du fonds.

Dans la ſeconde on a diviſé les affaires en affaires d'audience, affaires ſommaires & affaires appointées. On a voulu d'abord ſavoir quels étoient les abus dans le premier genre, & on a trouvé que les gens du Roi préſents étoient plus propres que tout autre membre à les connoître & à en rendre compte. On a interrogé en conſéquence M. Seguier.

M. Seguier a répondu qu'il ne pouvoit rendre raiſon ſur le champ de ce qu'on lui demandoit; que d'ailleurs il étoit fort occupé; que cependant il ſe conformeroit aux ordres

de la cour, mais ne pourroit le faire qu'il n'eût lui-même conféré avec les avocats & les procureurs les plus honnêtes.

Dans la troisieme assemblée, M. Seguier a donné son mémoire.

Depuis ce temps sont venues les vacances de pâque, & l'on n'a encore statué sur aucune des parties de ce mémoire.

3 *Mai*. Extrait d'une lettre de Compiègne, du 28 avril... Tandis que le Roi déclaroit à Versailles qu'il ne vouloit point s'occuper de bâtiments, que les frais de la guerre ne fussent acquittés, on éludoit les intentions de ce bon maître en lui faisant dépenser des millions ici, c'est-à-dire, dans un château qui ne servira presque plus, puisque la Reine ne s'en soucie pas. Quoi qu'il en soit, j'ai été émerveillé de ce palais que je n'avois pas vu depuis long-temps : il avoit autrefois l'air d'une grange ; aujourd'hui c'est une maison royale très-grande, très-magnifique, composée d'un vaste corps de logis, de deux ailes & de tous les accessoires nécessaires à l'habitation du premier souverain de l'Europe. La façade du côté de la forêt est sur-tout admirable.

On force les travaux, & il y a peut-être actuellement deux mille ouvriers.

3 *Mai*. La Reine s'occupe véritablement de l'éducation de madame Royale, & tous les matins à dix heures une sous-gouvernante amene la jeune princesse chez S. M., où elle reçoit les leçons de ses maîtres en présence de son auguste mere jusqu'à midi. Il paroît même que la Reine est très-févere & ne lui passe rien. On raconte que Mad. Royale, un jour dégoûtée de lire, prétendit qu'elle avoit mal à

la tête ; fur quoi S. M. fe doutant qu'elle avoit de l'humeur, ordonna qu'on la fît mettre au lit & qu'on ne lui donnât point à dîner. L'appétit vint, elle voulut manger, on lui objecta les défenfes de la Reine, & le befoin augmentant, elle fut obligée d'avouer fa petite fupercherie, ce dont on rendit compte à fa mere, qui exigea avant tout qu'elle prît fa leçon.

On parle fingulièrement de cette anecdote à l'occafion du renvoi des femmes de chambre de madame Royale, en ce que n'en voulant pas donner la vraie raifon dans le public, on a dit que c'eft que la Reine trouvoit que cette enfant étoit déja très-mal élevée, avoit beaucoup de hauteur, aimoit le fafte, & qu'elle attribuoit ces petits défauts à l'adulation & au trop grand appareil de fa fuite ; qu'elle avoit déclaré que n'ayant eu elle-même que quatre femmes de chambre, elle avoit fait une réforme dans la maifon de fa fille, & ne vouloit pas que Mad. Royale en eût davantage.

4 *Mai*. On a fait une épigramme fur la nouvelle falle des Italiens en forme de calembourg, qui a cependant une forte de jufteffe en deux points, & fur le goût connu de cette nation, & fur la gaucherie de l'architecte, n'ayant pas ouvert fon édifice, fuivant les regles de l'art, c'eft-à-dire, du côté des boulevarts où la foule abonde, & par où il auroit eu un point de vue, manqué de l'autre côté.

Qu'apperçois-je ! Quel eft ce nouveau monument!
J'approche & lis en très-gros caractere,
Théâtre Italien, . . . italien vraiment :
Aux paffants indignés il offre le derriere.

5 *Mai*. A la lecture du prologue imprimé de

Digitized by Google

M. Sedaine, pour l'inauguration du nouveau théâtre italien, on trouve que cette piece, jugée sans avoir été entendue, est sinon détestable, au moins très-médiocre, & surtout très-longue comme piece à tiroir.

Melpomene curieuse de voir si *Thalie*, prenant possession de son nouveau domicile, est mieux logée qu'elle, s'introduit en scene assez naturellement, & la hauteur dont elle la traite & témoigne sa jalousie, indique bien une partie de l'intention maligne de l'auteur; mais point assez pour le vulgaire, dont il faut frapper fortement les yeux & les oreilles au théâtre.

Arrivent ensuite le bon homme Vaudeville, le Parodiste, l'Ariette. Tous ces personnages n'égaient point la scene autant qu'il le faudroit dans les débats qu'ils ont entr'eux sur la prééminence de leur talent, si susceptibles de piquant & de critique : ils n'ont rien de tel, sont même si froids & si ennuyeux, qu'on a été obligé d'abréger leur rôle à la représentation, & qu'on n'auroit pas mal fait de l'abréger encore à la lecture.

Ce qui est fort gauche sur-tout & a déplu généralement, c'est que sur le théâtre italien, M. Sedaine se soit permis de déprimer le talent de Boissi & de Marivaux, auteurs qui en ont été long-temps les appuis, & dont les productions, sans être dans la maniere moderne, annoncent une grande intelligence de la scene, sont remplies de finesse & pétillent d'esprit, toutes qualités dont manquent souvent leurs successeurs.

5 *Mai*. Jusqu'à présent la seule retraite qu'on annonce au théâtre françois, c'est celle de Mlle. Doligny. On en voit dans le journal

Digitized by Google

de Paris un éloge si emphatique & si outré qu'on ne peut l'attribuer qu'à M. Dudoyer, son chevalier depuis vingt ans. On les prétend mariés il y a long-temps, ce qui ne peut se présumer : il n'en seroit pas resté si aveuglément épris, & rougiroit de ce qu'il en dit.

Mlle. Doligny est laide, couperosée, malpropre & dégoûtante quant au physique.

Elle a débuté au théâtre en 1763, par le rôle d'*Angélique* dans la *Gouvernante*. Beaucoup de naturel, de vérité, de sensibilité, d'intelligence lui concilierent les suffrages ; mais un foible physique, un ton pleureur & monotone, une figure froide & triste, une voix d'un timbre sonore & touchant, mais qui ne sortoit que par intervalles, ont toujours déplu aux connoisseurs & empêché qu'elle ne soit mise au rang des grandes actrices.

Beaucoup d'honnêteté, de candeur, de décence, de modestie, l'ont constamment rendue très-estimable ; &, ce qui est peut-être sans exemple de la part d'une actrice, il n'est aucun auteur qui ait à s'en plaindre ; elle s'est en tout temps comporté avec eux, avec les égards & le respect même que son état exigeoit.

Mlle. Doligny se sentant déplacée par sa façon de vivre, de penser & de sentir, au sein de la corruption & de l'infamie, aspiroit depuis long-temps au terme de sa retraite, fixé à vingt ans de service. Il y a un an qu'elle en prévint les gentilshommes de la chambre, qui ont tout tenté pour l'engager à continuer ses services ; enfin, convaincus que des raisons de santé s'y opposoient absolument, ils n'ont pu lui refuser sa liberté.

Digitized by Google

Cette actrice ne dépensoit guere que 2000 écus par an ; avec les présents qu'elle a reçus, & l'argent qu'elle économisoit sur sa part, on assure qu'elle s'est ménagé environ 15000 l. de rentes.

6 *Mai*. L'*automate* joueur d'échecs revenu à Paris, attire beaucoup de monde, & l'on en examine les moindres détails.

La commode devant laquelle il est, est large tout au plus de trois pieds, & haute de deux & demi. On n'entend durant la partie, quand l'automate joue, que le bruit d'une détente & d'une fusée, tel que celui d'une pendule qui va sonner.

Un homme se tient debout auprès de la machine, & comme il ne la quitte pas, on juge que c'est lui qui dirige ses mouvements quoique rien ne semble l'indiquer. Quoi qu'il en soit, on regarde comme de la troisieme force l'automate. A vue d'œil n'y a dans Paris que sept à huit personnes en état de lui faire avantage.

Un M. Bernard avocat, l'un des plus forts joueurs après le sieur Philidor, mais lourd & lent, se présenta contre l'automate, en présence du maréchal de Biron & sa compagnie, & quoiqu'il eût gagné par la force de son génie, il est convenu que son adversaire avoit déployé de grandes ressources.

On ne peut qu'admirer cette machine ingénieuse, qui suppose dans l'inventeur de grandes connoissances en mathématiques, en physique & en méchanique. En outre, il est d'une galanterie spirituelle, fine & vraiment françoise.

Il y a voit présente à la partie du duc de

Bouillon, une dame de qualité avec sa fille, âgée de dix à onze ans. On interrogea l'automate sur le compte de la jeune personne, on lui demanda si elle étoit sage ? Il répondit ; *Elle imite madame sa mere.*

6 *Mai.* M. Desfontaines a fait aussi une piece pour l'inauguration de la nouvelle salle italienne : elle a pour titre, le *Réveil de Thalie.* Elle est en trois actes & en vers, mêlée de vaudevilles & d'ariettes. Ceux qui ont vu la répétition de ce matin assurent que cet ouvrage ne vaut pas mieux que celui de M. Sedaine, qu'il est long, froid & décousu.

7 *Mai.* Depuis long-temps on parle d'un mémoire que M. Linguet a composé en faveur de M. Radix de Sainte-Foy, réfugié à Londres depuis son décret de prise de corps. On prétend aujourd'hui qu'il ne paroîtra pas, que l'affaire reste là, & qu'on ne poursuivra pas la contumace par ordre du gouvernement, qui veut le récompenser ainsi des peines qu'il a prises pour la paix ; on raconte à ce sujet une anecdote.

M. de Sainte-Foy promit à quelqu'un qui partoit de Londres & revenoit à Paris, pour lui prouver qu'il étoit dans la bouteille à l'encre, de lui apprendre la paix avant qu'elle fût signée. On lui objecta qu'il n'oseroit pas sans doute s'expliquer par écrit sur une pareille matiere ; il répondit qu'il n'écriroit point, mais enverroit une feuille de papier blanc pour le signal de cette grande nouvelle. On ajoute que la feuille de papier blanc est en effet arrivée avant la signature des préliminaires.

7 *Mai.* Extrait d'une lettre de Berlin, du 29 avril... L'abbé Raynal a la manie dans ce

pays-ci de devenir, comme en France, fondateur de prix. Il en propose un, consistant en une médaille d'or de la valeur de mille livres, qui sera adjugée par notre académie des sciences, sur les questions : 1°. Quels sont les devoirs qu'un historien doit remplir, & quels sont les talents qu'il doit posséder ? 2°. Quels sont parmi les anciens & les modernes, les auteurs qui ont le mieux rempli le devoir d'historien ? 3°. Les historiens modernes ont-ils plus ou moins de difficultés à vaincre que les anciens ?

Ce philosophe vient en outre de doter deux pauvres filles, l'une de la religion réformée, l'autre catholique, qui ont été jugées les plus vertueuses & les plus diligentes de leur communion, par les conducteurs de leur troupeau respectif : vous voyez qu'il a affecté de choisir ses sujets dans les deux communions pour marquer l'esprit de tolérantisme qui le dirige, & qui fait la base de sa religion.

8 *Mai*. Extrait d'une lettre de Breslau, du 11 avril 1783... Nos musiciens sont bien aussi fous que les vôtres de France, & si vous en doutiez, sachez que nous avons ici le pendant de votre Rameau, qui mettoit en musique la gazette ou le privilege du Roi. M. de Ditters-dorf, célebre sous le nom de Ditters, se dispose à donner au public quinze métamorphoses d'Ovide, dirigées sur ce qu'il a senti, en lisant chacune desdites fables. On attend avec impatience ce délire harmonique, qu'il faudra entendre, dit-il, son ovide à la main, pour connoître la marche & mieux éprouver les effets d'une musique aussi supérieure, & certainement aussi bizarre...

8 *Mai*. En vertu de l'arrêt du conseil, suivant lequel

Digitized by Google

lequel le Roi s'eſt fait une loi de conférer tous les ans des lettres de nobleſſe à quelques négociants qui ſe feront diſtingués dans leur état, le ſieur Pierre Thomaſſin, négociant fabricant en la ville de Troyes en Champagne, ſur un expoſé fait à S. M. de l'activité, du zele & de l'induſtrie de ce négociant, qui depuis longtemps rend à cette ville les ſervices les plus ſignalés & les plus utiles au commerce, vient d'obtenir cette faveur, ou plutôt cette récompenſe.

8 *Mai.* Le *Réveil de Thalie* n'a pas été plus heureux que *Thalie à la nouvelle ſalle.* Cette piece en trois actes eſt pourtant à tiroir, de maniere que le premier n'eſt point attaché au ſecond, celui-ci au troiſieme; les ſcenes mêmes ſont ſi peu liées entre elles, qu'on croiroit toujours que la piece va finir ſans finir jamais; ce qui la fait paroître encore plus longue & plus ennuyeuſe.

Ce qu'on y a trouvé de mieux, c'eſt le rôle d'un Gaſcon qui paroît au troiſieme acte, & dit des gaſconiſmes, genre de plaiſanterie très-propre à faire fortune, ſur-tout dans ce ſiecle de calembours. La décoration de ce même acte repréſentant les ſtatues des principaux auteurs, acteurs & actrices qui ont illuſtré la ſcene italienne, fournit auſſi matiere à des couplets aſſez piquants en faveur de chacun d'eux; ces deux ſeuls endroits on réveillé ſinon Thalie, au moins le publtc de ſon aſſoupiſſement.

9 *Mai.* Un ouvrage poſthume de l'abbé Guidi, donne lieu d'en parler & de jeter quelques fleurs ſur le tombeau de cet homme de lettres, mort le 7 janvier 1780. Il étoit né

avec beaucoup d'esprit, & a composé plusieurs ouvrages qui lui auroient fait un nom dans la littérature, s'ils eussent roulé sur d'autres matieres ; entr'autres un, intitulé : *Entretiens philosophiques sur la religion*, en trois volumes, qu'on ne connoît guere.

La brochure dont il s'agit aujourd'hui, a pour titre : *Ames des bêtes*. L'auteur embrasse le systême de Descartes, qui les regarde comme de pures machines, systême nécessité dans les principes de la religion, quelques absurdités qu'il entraîne. Elle est aussi écrite en forme de dialogue ; elle est très-ingénieuse ; le style en est vif, pressé, naturel.

L'abbé Guidi étoit vraisemblablement oncle de M. Guidi, censeur qui paroît beaucoup s'occuper de la langue italienne, la posséder à fond, & qui en a fait diverses traductions non imprimées.

9 *Mai*. C'est aujourd'hui que s'est faite l'élection du bâtonnier par l'ordre des avocats, & que s'en est arrêté définitivement le tableau, qui se renouvelle chaque année à cette époque. Les amis de M. Courtin craignoient fort qu'il ne fût question de lui dans l'assemblée d'une maniere désagréable.

On se rappelle son affaire contre Mad. de Valory, agitée il y a un an ; elle a été jugée le lundi-saint au châtelet. Cet avocat a gagné la question d'intérêt ; mais a perdu la plus essentielle, celle de l'honneur. Mad. de Valory lui reprochoit des ingratitudes, des actes usuraires.

C'est M. de Seychelles, avocat du Roi, qui portoit la parole, & a prouvé que cette dame ne pouvoit revenir par des lettres de rescision contre un acte qu'elle avoit confirmé plusieurs

Digitized by Google

fois en six ans ; mais en même temps il n'a point dissimulé que si la forme étoit en faveur de M. Courtin, le fonds étoit vraiment répréhensible. Du reste, il a dit que c'étoit la seule faute qu'on eût à reprocher à cet avocat, qui avoit joui jusques là de l'estime de ses confreres & de celle du public ; qu'en conséquence il se mettoit aux pieds de la cour, & requéroit son indulgence pour lui.

La sentence a donc confirmé l'acte comme valable ; mais quant à la demande en réparation d'honneur, en suppression de mémoires, en publication & affiche du jugement, il a été mis *hors de cour* : ce qu'on regarde comme injurieux en pareille matiere. Cependant comme les deux parties en ont appellé au parlement, l'on ne statuera rien sur ce membre avant l'arrêt définitif.

10 *Mai*. Les grands chemins sont dans un état de délabrement si considérable, que le gouvernement se trouve nécessité de s'en occuper enfin avec le plus grand soin, & d'adopter à cet égard plusieurs choses de la police angloise.

Il paroît un arrêt du conseil en date du 20 avril 1783, motivé sur ce que les rouliers & voituriers négligent d'exécuter les dispositions de la déclaration de 1724, & autres réglements concernant le nombre des chevaux qu'il est permis d'atteler aux voitures à deux roues ; sur ce que la charge énorme que l'on se permet de mettre dans des voitures à deux & à quatre roues, & la forme des roues, sont très-préjudiciables à la conservation des chemins ; sur ce que les dégradations qui en sont la suite augmentent les dépenses d'entretien, ainsi que le travail des corvéables, auxquels sa majesté doit une protection singuliere. En

conséquence, le Roi renouvelle les sages loix déja faites à cet égard, & y ajoute de nouvelles dispositions.

10 *Mai*. Depuis le jeudi 24 les plaidoyers dans l'affaire des Montesquiou ont récommencé; c'est M. Treilhard qui a plaidé le premier; il l'a fait avec peu de succès; & ayant voulu entreprendre l'éloge de son client, a même été hué. Il paroît que le public du palais n'est pas mieux disposé en faveur de ce courtisan, que le public du châtelet.

18 *Mai*. Il se publie enfin les tomes cinq, six & sept de l'*Espion Anglois*, interrompu depuis plusieurs années, & dont on craignoit de ne point avoir la continuation. Ces trois nouveaux volumes embrassent l'année 1777. Dans *l'avertissement des libraires* qu'on trouve à la tête du cinquieme volume, ils rassurent le public & promettent la suite de l'ouvrage jusqu'à la fin de la guerre. Du reste, ils désavouent de la part de l'auteur un prétendu *supplément à l'Espion Anglois*, qu'on a mis sous son nom; il déclare qu'il ne connoît point *l'Espion François à Londres*, *l'Espion des boulevarts*, *l'Espion dévalisé*, & qu'il n'a ni veut avoir rien de commun avec ces confreres de trop mauvaise & trop dangereuse compagnie.

11 *Mai*. On est un peu rassuré sur la crainte de perdre M. d'Ormesson, & sur les bruits qui avoient couru de sa retraite. On en étoit d'autant plus fâché, que, malgré son élévation, il est toujours modeste; il convient de son peu d'expérience & de capacité dans les revirements de finances; il se montre disposé à recevoir toutes les lumieres qu'on voudra bien lui donner; il interroge ceux qu'il croit les

plus propres à le diriger, & ne néglige aucun moyen de s'instruire.

On ajoute, pour démentir le bruit généralement répandu à cet égard, que le Roi en a grondé Mad. la comtesse de Tessé. Cette femme enthousiaste du Necker, voudroit bien, ainsi que tout son parti, qu'on fût obligé de recourir de nouveau à cet ex-directeur général des finances, & l'on prétend aujourd'hui que ce sont ses créatures qui avoient affecté de publier la nouvelle.

11 *Mai.* M. le marquis de Louvois vient d'être exilé dans une de ses terres : on dit que c'est pour son dérangement. Il est excessif malgré les ressources infinies qu'il a eues. Marié en premieres noces à une femme qui lui avoit apporté du bien, il a tout mangé ; & devenu veuf, s'étoit raccroché à une Hollandoise, laide en diable, qui, voyant en lui un homme superbe, renommé pour ses talents amoureux, avoit voulu en tâter, & l'avoit séduit par l'annonce d'une fortune considérable. Celui-ci ne s'acquittant pas convenablement du devoir conjugal, la nouvelle marquise de Louvois avoit pris le parti de retourner dans sa patrie, où son mari, qui ne savoit comment subvenir à ses créanciers, avoit été obligé de la suivre. Il a perdu cette seconde femme, & est en conséquence entré en jouissance de son bien, d'après les dispositions du contrat de mariage, & tout cela a fondu encore. La mort du marquis de Courtenvaux lui a laissé une succession immense, dont il ne lui reste pas davantage. Il est remarié en troisiemes noces, & a plus de dettes que jamais. Louis XVI, qui n'aime point le désordre, a fait disparoître de sa cour

Digitized by Google

ce ſeigneur ſcandaleux. C'eſt le même renommé pour ſes calembours, ſes chanſons, ſes épigrammes, & qui ſans avoir autant d'eſprit que le marquis de Souvré, ſon pere, n'eſt pas moins cauſtique.

11 *Mai.* L'artiſte ingénieux qui a l'art de repréſenter au naturel toutes ſortes de perſonnages connus ſous le nom de *figures du ſieur Curtius*, a imaginé de raſſembler dans un même lieu celles des illuſtres ſcélérats étrangers ou nationaux, qu'il appelle *la caverne des grands voleurs*. Il s'eſt établi ſur les boulevarts depuis quelques années & ſuit les foires. Comme à meſure que la juſtice en expédie quelqu'un, il le modele & le place dans ſa collection, elle offre ainſi toujours quelque choſe de nouveau aux curieux ; & ce ſpectacle n'eſt point cher, puiſqu'il ne coûte que deux ſous.

Ces jours derniers *l'Aboyeur* crioit à l'ordinaire : *Meſſieurs, entrez*, venez *voir ces grands voleurs ;* le marquis de Villette paſſoit, il demande tout haut : *Monſieur le prince & madame la princeſſe de Guimené y ſont-ils !* On lui répond que non. *Tant pis ; votre collection n'eſt point complete ; j'aurois donné ſix livres pour les voir.*

12 *Mai.* Il paroît que le gouvernement veut profiter du retour de la paix pour favoriſer le commerce intérieur. On a donné par-tout des ordres pour la réparation des grands chemins, & l'on a vu les ſages diſpoſitions priſes à cet égard. Il eſt auſſi queſtion d'établir des communications pour mettre à portée de profiter des routes publiques les habitants reculés dans l'intérieur des terres ; mais ce travail exige une attention ſcrupuleuſe & détaillée pour ne point bleſſer les propriétés, & épargner les

Digitized by Google

peines des corvéables auxquels on courroit risque de faire faire un ouvrage inutile par les plaintes qui furviendroient & fur lefquelles on ne pourroit s'empêcher de faire droit : en conféquence il a été rendu un fecond *arrêt du confeil* le 20 avril dernier, *concernant les nouvelles routes de communication & les formalités qui devront à l'avenir précéder la confection des routes.*

12 *Mai*. On annonçoit une grande réforme dans les fujets de la comédie italienne ; on difoit même qu'on avoit pris à l'égard des anciens la tournure ufitée vis-à-vis des cours fouveraines quand on veut les changer & en refondre la conftitution ; que le Roi avoit caffé cette troupe en entier par un arrêt du confeil, & l'avoit tout de fuite recréée fur un pied nouveau. Il paroît qu'il n'a pas fallu avoir recours à ce moyen extrême & defpotique.

Quatre fujets, dont deux feulement comédiens penfionnaires, ont été remerciés ; favoir, les fieur Saint-Preux & Chevalier, & deux à part ont reçu leur ordre de retraite, une Mad. le Roi & le fieur Suin. Le renvoi de la premiere qui n'étoit incorporée dans la troupe que de 1781, & avoit peu de talents & de moyens de plaire, ne pouvoit fouffrir beaucoup de difficulté ; quant au fecond, admis dès 1773, il ne manquoit ni de raifon, ni d'intelligence, ni de vérité, ni de naturel ; mais fon organe, fourd dans le chant & trifte dans la comédie, déplaifoit au public, & rebutoit dès le premier abord : une anecdote le rendoit en quelque forte facré.

Il avoit eu le malheur de répugner à la Reine dès qu'elle l'avoit vu. S. M. dans un mouvement involontaire, n'avoit pu s'empêcher de manifefter fon dégoût d'une façon fi

Digitized by Google

expressive, qu'on avoit intéressé son humanité & la bonté de son cœur en lui faisant sentir que, si elle ne réparoit l'humiliation qu'elle venoit de donner à cet acteur par quelque marque de bienveillance, elle alloit lui faire perdre son état, & qu'il seroit nécessairement renvoyé. La Reine voulut bien déclarer aux gentilshommes de la chambre que ce n'étoit pas son intention, & qu'elle exigeoit que le sieur Suin restât à la comédie.

Il a fallu réparer cette sorte d'injustice par une forte pension & par une gratification considérable proportionnée à ses services. La dame le Roi a eu aussi pension & gratification, mais beaucoup moindres.

13 *Mai. Mémoires sur la vie & les ouvrages de M. Turgot, ministre d'état.* Tel est le vrai titre du livre annoncé depuis quelque temps.

L'éditeur dit dans un petit avertissement que ces mémoires avoient été rédigés pour servir de matériaux à l'éloge historique de M. Turgot, prononcé en 1782 par M. Dupuy, le secrétaire de l'académie des belles-lettres, dans une séance publique de rentrée. Les formes oratoires & les bornes prescrites à son travail ayant obligé ce secrétaire de laisser à l'écart une grande partie de ces matériaux sans en faire aucun usage, celui qui les avoit rassemblés n'a pas voulu les perdre, & il les a mis en ordre de façon à être présentés au public. Telle est l'origine de cet ouvrage, plein de fautes au surplus & d'omissions, comme tout ce qui s'imprime chez l'étranger & loin des yeux de l'auteur.

13 *Mai*. Lorsque le Roi a rendu à la comédie italienne le privilege de jouer la comédie françoise, les gentilshommes de la chambre se sont

Digitized by Google

proposés d'examiner, quand les circonstances le permettroient, si l'administration de ce théâtre devoit & pouvoit conserver le même régime. Après trois années d'observations, on a vu que la variété des trois genres qu'on y représente exigeant un très-grand nombre de sujets, il falloit, en fixant leur sort d'une maniere durable, pour faciliter les moyens de le faire, augmenter le nombre des parts : en conséquence les vingt parts existantes dans l'ancienne constitution sont portées à vingt-trois.

Ces parts seront, comme par le passé, susceptibles d'être divisées en trois quarts de part, demi-part & quart de part; mais la réception à quart de part ne sera regardée que comme une réception à l'essai, & le sort du comédien italien ne sera véritablement & irrévocablement fixé que par la demi-part.

Les gentilshommes de la chambre se sont en outre réservé le droit de partager les quarts de part en deux demi-quarts, afin de pouvoir répartir les augmentations sur un plus grand nombre de personnes.

Ce zele des gentilshommes de la chambre, pour compléter d'une façon plus étendue & faire mieux prospérer la troupe italienne, fait présumer de plus en plus qu'ils veulent l'ériger en rivale de la troupe françoise, ce qui augmente davantage la jalousie de celle-ci, & justifioit encore mieux le personnage de Melpomene, dans la petite piece de M. Sedaine, si elle eût dit de meilleures choses, des choses plus fines & plus piquantes, & sur-tout si elle eût été mieux écoutée.

13 *Mai*. M. l'abbé Auger est un des hommes de lettres les plus laborieux dans un genre

Digitized by Google

d'érudition infiniment utile devenu très-rare. Il a conçu le projet de nous faire connoître successivement tous les grands orateurs grecs par des éditions exactes & des traductions fidelles ; mais ce projet qu'il a déja commencé d'exécuter est sujet à des difficultés par l'altération du texte de la plupart de ces anciens auteurs ; ce qui a donné lieu à diverses questions parmi les savants. M. l'abbé Auger les rappelle & les résout dans un *Mémoire critique sur les devoirs & sur les qualités d'un éditeur des anciens*. Ce mémoire a excité une tempête considérable dans le monde érudit ; & pour connoître l'importance de cette grande querelle qui divise nos savants en *us*, il suffira d'en établir les points essentiels.

1°. Y a-t-il des cas où l'on puisse inférer des corrections dans un texte qui paroît avoir été défiguré par les copistes ?

2°. Faut-il indiquer ces corrections, ou ne les pas indiquer ?

3°. Faut-il donner deux leçons du texte, l'une qui représente fidellement le manuscrit tel qu'il est, l'autre tel qu'il a été réformé ?

On conçoit que le bon sens, si on le consultoit seul, auroit bientôt donné la solution de ces graves questions ; & M. l'abbé Auger est sans doute trop bon d'y avoir mis tant d'importance. Quoi qu'il en soit, malgré la sagesse avec laquelle il établit dans son mémoire la liberté qu'il accorde à un éditeur, toutefois avec des restrictions considérables, plusieurs savants lui ont tombé sur le corps, lui ont reproché de fournir des armes à des éditeurs téméraires, d'autoriser les altérations du texte, la corruption conséquemment des

Digitized by Google

sources de la saine éloquence & du bon goût, & dans leur mauvaise humeur l'ont accablé d'injures à la maniere de leurs confreres du quinzieme siecle, & cette guerre fait gémir les philosophes & rire les sots.

13 *Mai*. On parle beaucoup d'une facétie qui paroît tout récemment, intitulée : *Requête de Volange, dit Jeannot, à monseigneur Hue, le garde des sceaux de France*. On conçoit qu'elle doit être très-recherchée & très-rare. La police veille avec le plus grand soin à ce qu'elle ne se répande pas.

14 *Mai*. Les mémoires sur la vie & les ouvrages de M. Turgot, en un gros volume in-8. de plus de 400 pages, sont divisés en deux parties.

Dans la premiere on parle de sa jeunesse, de son administration dans la généralité de Limoges, & de son ministere à la marine.

Dans la seconde on embrasse ses opérations durant le court espace de temps qu'il est resté à la tête des finances.

M. Dupont, à qui l'on attribue cet ouvrage, & qui en est très-digne, est tellement enthousiaste de son héros, qu'il ne fait grace sur rien au lecteur, & entre dans les détails extrêmement minutieux, fatigants & ennuyeux.

A l'entendre vanter les ouvrages de la jeunesse de M. Turgot, dont peu ont transpiré dans le public, ce seroient autant de chef-d'œuvres, & il y a bien à parier, au contraire, que tout cela est au moins très-médiocre, & peut-être très-mauvais. La seule annonce de certains, pour leur bizarrerie, les caractérise & ôte toute envie de les connoître, si ce n'est pour rire de leur ridicule.

Digitized by Google

C'eſt bien autre choſe quand l'hiſtorien exalte l'homme d'état. Il n'eſt pas un arrêt du conſeil, provoqué & rendu par M. Turgot, qu'il ne rapporte, ne diſcute, ne commente; il n'eſt aucun de ſes projets qu'il ne développe dans la plus grande étendue, & qu'il ne hériſſe de calculs effrayants; tout eſt chef-d'œuvre de génie & de patriotiſme.

Du reſte, peu de faits, encore moins d'anecdotes. La maniere dont eſt parvenu monſieur Turgot au miniſtere, l'épiſode des émeutes de 1775, l'origine de la haine que le parlement portoit à ce miniſtre, les cauſes de ſa diſgrace & la maniere dont elle s'eſt effectuée, mille autres traits curieux de ſa vie & de ſon miniſtere ſont entiérement paſſés ſous ſilence; en ſorte que malgré la longueur de cette vie prétendue, elle eſt encore à faire, & malgré le talent du panégyriſte, on a bien de la peine à lire en entier ſa verbeuſe production.

14 *Mai*. Extrait d'une lettre de Riom en Auvergne, le 6 mai... Il y a un mois effectivement que nous avons eu le plaiſir de poſſéder ici le marquis de la Fayette, c'eſt-à-dire, qu'il y étoit le 5 avril. Il a été reçu avec tous les honneurs dont on vous a rendu compte & qu'il mérite bien. Le corps de ville, précédé d'inſtruments & des ſergents de la milice bourgeoiſe, alla lui préſenter le vin d'honneur; trois députés du préſidial en robes rouges, le complimenterent. Enfin, c'étoit une alégreſſe générale dans la ville; on s'embraſſoit preſque ſans ſe connoître; on ne ceſſoit de crier: *Vive la Fayette*! Chacun de ſes concitoyens ſembloit participer à ſa gloire; car il faut que vous ſachiez que cette

Digitized by Google

maiſon eſt de notre province. C'eſt même ce qui nous a procuré l'avantage de poſſéder un inſtant ce jeune ſeigneur. Il venoit d'y perdre une de ſes tantes, & s'empreſſoit d'arracher une autre qui lui reſte à ſa douleur & de l'emmener avec lui. Cet acte de tendreſſe vous prouve qu'il eſt ſuſceptible de tous les ſentiments. Il a reçu avec la modeſtie qui le caractériſe, tous les hommages qu'on lui a offerts.

15 *Mai*. Extrait d'une lettre de Breſt, du 9 mai... Il tranſpire ici des copies d'une réponſe du comte de Vergennes, au commandant qui lui avoit adreſſé une lettre au nom de ſon corps pour le féliciter de la place de préſident du conſeil des finances, accordée depuis peu par le Roi à ce miniſtre. Elle eſt beaucoup trop flatteuſe pour nos officiers de la marine, qui prennent à la lettre tous ces compliments de cour & s'en rengorgent. M. de Vergennes y dit ingénieuſement : « Si la nouvelle marque de confiance que je viens de recevoir de ſa majeſté eſt une récompenſe du ſuccès des négociations pour la paix, je ne me diſſimule point à qui je dois un des premiers hommages de ma reconnoiſſance, & je m'acquitte avec empreſſement de cette dette envers les intrépides coopérateurs que j'ai trouvés dans le corps de la marine. Je ſuis d'autant plus flatté de ce que vous me mandez de leurs ſentiments à mon égard, Monſieur, que je craignois qu'ils ne me pardonnaſſent que difficilement d'avoir enchaîné leur courage. Je vois avec bien du plaiſir qu'ils ont fait céder l'intérêt de leur gloire à l'intérêt de l'humanité. »

15 *Mai*. La France a déja quatre grands ca-

Digitized by Google

naux. Celui de *Briare* qui établit à *l'est* la communication de la Loire par le Loing ; celui *d'Orléans* qui unit à *l'ouest* les deux mêmes fleuves ; celui de *Picardie* qui joint la *Somme* à *l'Oise* & le *Canal Royal*, le fameux *Canal de Languedoc*, qui unit *la Méditerranée* à *l'Océan* par *le Languedoc* & *la Guyenne*.

Il est toujours question d'un cinquieme qui joindroit *le Rhin* à *la Saône* & au *Rhône*, la mer du nord à la Méditerranée par *la Bresse*, *la Bourgogne*, *la Franche-Comté* & *l'Alsace*.

15 *Mai*. Depuis que M. Linguet a répandu son mémoire sur une communication plus prompte à des distances très-éloignées, d'autres physiciens se sont évertués, & entr'autres *Dom Ganthey*, religieux de l'ordre de Citeaux. Il propose trois moyens de faire parvenir une nouvelle avec une extrême diligence.

1°. L'on pourra donner un signal secret à plus de cent lieues dans moins d'une minute, sans qu'on puisse s'en appercevoir dans l'intermédiaire. Il aura lieu en tout temps, dans toute saison, à toute heure, sans augmentation de dépense ; enfin, il pourra se porter à trente lieues en quelques secondes, sans stations intermédiaires... Ce moyen est connu de l'académie des sciences ; mais il est secret pour le public.

2°. Dom Ganthey se flatte de faire parvenir l'avis le plus détaillé, & l'instruction la plus longue à cent lieues dans une demi-heure environ, & de les faire articuler par un tiers aussi parfaitement que si l'on étoit en présence.

3°. Il pense qu'il seroit possible de faire parvenir une lettre effective & un paquet de quelques onces, à cent lieues, dans six heu-

Digitized by Google

res, dans une fleche, de ſtations en ſtations, avec un arc aſſez puiſſant.

Tout cela ſe voit dans un proſpectus imprimé du religieux. Il voudroit une ſomme de 1200 liv. pour les expériences qu'il ſe própoſe à ce ſujet.

16 *Mai*. Le réſumé des opérations du miniſtere de M. Turgot, donné par M. Dupont, feroit le plus grand éloge qu'on en pût faire, s'il étoit vrai, exact & ſans aucun retour fâcheux.

Il a ſupprimé vingt-trois eſpeces de droits ou d'impoſitions établies ſur des travaux néceſſaires, ou ſur des conventions utiles, ou ſur des récompenſes méritées. Il avoit aboli la corvée des chemins, & ſubſtitué à cette épargne de 40 millions pour la nation une dépenſe ſuffiſante de 10 millions. Il a ſupprimé l'autre corvée qui avoit lieu pour le voiturage des troupes. Il a diminué la rigueur de la régie des impoſitions indirectes au très-grand profit des contribuables du Roi, & même des financiers. Il a de même adouci la perception des impoſitions territoriales en aboliſſant les contraintes ſolidaires, & autant qu'il a été poſſible, le croiſement des pourſuites des receveurs. Il a arrêté le cours de la plus terrible des épizooties. Il a réprimé une ſédition conduite avec art. Il a pourvu à l'égale diſtribution des ſubſiſtances. Il a donné les plus grands encouragements au commerce & à la nature des trois principales productions du territoire, le bled, la viande & le vin. Voici pour les propriétaires.

Quant au peuple, il lui a donné la liberté du commerce & du travail, & ne vouloit pas

qu'on la lui vendît. Il a réformé une multitude d'abus, dont quelques-uns étoient au profit de sa place. Il a aboli la vénalité des charges, autant qu'il a dépendu de lui. Il a fait un grand nombre d'établissements utiles. Il s'est refusé & opposé aux mauvaises institutions. Il a été au secours des plus pauvres de l'état; il leur a fait payer leurs pensions arriérées de quarante ans. Il a remboursé les hôpitaux, dont les rentes coûtoient trop de frais aux propriétaires proportionnellement à leur valeur. Il a essuyé les dépenses extraordinaires du sacre du Roi, du mariage d'une princesse, de la naissance d'un prince. Il a réparé une banqueroute faite; il en a prévenu une prête à faire. Il a facilité les paiements jusqu'aux Indes. Il a soldé une partie des dettes des colonies & mis l'autre en ordre. Il a trouvé le crédit à cinq & demi pour cent, & l'a laissé à quatre. Il n'a chargé le trésor royal que 10 millions d'avance; il a cependant payé 24 millions de la dette exigible arriérée, 60 millions de la dette constituée, 28 millions d'anticipations: il a fait cela en vingt mois, & dans ces vingt mois, il n'en a pu travailler que treize.

Il avoit pris les finances à 19 millions de *déficit*: il les a laissées avec un excédent de 3 millions & demi.

16 *Mai*. Il faut se rappeller que depuis la mort du marquis de Menars, il s'étoit élevé un procès entre ses héritiers & la veuve, à l'occasion de la terre de Menars, substituée par Mad. de Pompadour à son frere, & en cas de mort, à M. Poisson de Malvoisin. M. de Menars avoit profité de son crédit pour faire casser au parlement la substitution; de-

puis sa mort M. de Malvoisin est revenu par requête civile, & a fait juger la substitution en sa faveur. Ainsi le parlement avoit jugé le pour & le contre, & sans doute toujours bien. Cependant cette contradiction d'arrêt fournissoit ample matiere à se pourvoir au conseil qui a jugé l'affaire lundi, & a trouvé la substitution bien faite & valable.

16 *Mai*. Les comédiens italiens avoient annoncé pour aujourd'hui la premiere représentation de *la Pidelle Inconstante* ou *les Voyages de Rozine*, opéra comique nouveau en trois actes, en vaudevilles. Elle est remise. Le sujet est tiré d'un conte de Piron, dont la moralité très-orduriere est : *Tout vient à point à qui peut attendre*. La piece a été adressée anonymement au sieur Trial, qui en est devenu le pere adoptif. On la croit de messieurs Piis & Barré.

16 *Mai*. Le maître clerc d'un M. Perron notaire, a été conduit hier, par ordre du Roi, à l'hôtel de la Force, pour une excroquerie de 40 mille livres qu'il a fait à une dame qui l'avoit chargé de prendre des récépissés du dernier emprunt du trésor royal, où elle ne s'est pas trouvée inscrite lorsqu'il a été question de les échanger. Il a subi interrogatoire, & est convenu avoir excroqué comme cela environ 200000 livres.

17 *Mai*. Mad. de Pompadour par son testament, avoit constitué son frere son légataire universel, & en cas de mort de son frere sans enfants, avoit mis en son lieu & place M. Poisson de Malvoisin.

Par son codicile, elle avoit substitué à son frere le marquisat & pairie de Menars & ses dépendances, & au cas de mort de son frere,

Digitized by Google

ſans poſtérité, elle avoit mis en ſon lieu & place, aux mêmes conditions, M. Poiſſon de Malvoiſin.

En 1766, M. de Marigny, quoiqu'il eût reconnu la ſubſtitution, trouvant qu'elle le gênoit, étoit revenu contre, & avoit profité de ſon crédit auprès de M. de Maupeou, pour faire déclarer par le parlement cette ſubſtitution, une ſubſtitution vulgaire.

On entend par ſubſtitution vulgaire, une ſubſtitution caduque au décès du teſtateur, qui n'eſt faite que pour raſſembler tous ſes biens ſur une ſeule & même perſonne. Elle étoit fort en uſage chez les Romains, extrêmement impérieux & jaloux de dominer juſqu'après leur mort.

Non-ſeulement le droit romain n'a pas force de loi en France, mais l'édit des ſubſtitutions proſcrit poſitivement les ſubſtitutions vulgaires.

M. de Malvoiſin, ou plutôt ſes enfants, revenus comme mineurs, n'ont donc pas eu de peine de rappeller le parlement à la regle & à la véritable interprétation du teſtament.

Mad. de Marigny ou Mad. de Menars, dernier nom qu'avoit pris ſon mari, avoit le plus grand intérêt de faire tomber la ſubſtitution, en ce que ſon contrat de mariage en acquéroit beaucoup plus d'étendue dans les diſpoſitions utiles, & les autres héritiers faiſoient cauſe commune avec elle, en ce qu'ils ſe trouvoient par-là rentrer dans la ſucceſſion pour leur part; ils s'étoient donc pourvus en caſſation.

Au bureau compoſé de ſix conſeillers d'état & du rapporteur M. de Bertrand, celui-ci & trois conſeillers d'état étoient pour la caſſa-

Digitized by Google

tion. Il a donc fallu assembler le conseil à Versailles, que de long-temps ou peut-être jamais on n'avoit vu si nombreux; il s'est trouvé soixante-trois opinants.

Ce n'a pas été un spectacle peu agréable pour messieurs du conseil de se voir sollicités, pressés, cajolés par deux jolies femmes, Mad. de Menars d'un coté, & Mad. de la Galissonniere de l'autre, (en sa qualité de fille de M. Poisson de Malvoisin) ; mais l'embarras étoit de se déterminer. Les barbons étoient pour la premiere ; les jeunes gens pour la seconde ; enfin ceux-ci l'ont emporté. Elle a eu quarante-deux voix contre vingt-une.

Madame de Saint-Aulaire, jeune femme très-liée avec Mad. de la Galissonniere, s'est tenue dans l'antichambre du conseil, constamment pendant la séance, qui a duré plusieurs heures. Sur les trois heures un jeune des requêtes est venu lui dire que Mad. de la Galissonniere avoit gagné : elle avoit son valet de chambre tout prêt, qui n'a mis que trois quarts d'heures à venir apporter à Paris cette bonne nouvelle, & elle-même l'a suivi peu après dans sa chaise de poste pour féliciter & embrasser son amie.

17 *Mai*. Extrait d'une lettre de Bordeaux, du 13 mai... La paix nous a été infiniment plus funeste que la guerre, & depuis cet événement, si heureux pour les autres, nous comptons ici soixante-dix banqueroutes, sans le courant. Ces banqueroutes sont dues en partie au manque de parole du gouvernement, qui, n'ayant plus besoin de nous, ne se presse pas de tenir ses engagements & de payer le fret qui nous est dû.

Digitized by Google

17 *Mai*. Au renvoi de M. de Fleuri, les autres ministres, les gens de la cour & tous ceux qui aiment à pêcher en eau trouble, qui sont ennemis nés de l'ordre, ont été enchantés, parce qu'ils se sont imaginés que le comité des finances, institué par ce ministre, tomberoit avec lui ; mais il subsiste, & on lit une lettre répandue dans le monde, par laquelle M. d'Ormesson écrit, au nom du Roi, à tous les secrétaires d'état & autres ordonnateurs chargés de quelque département, que l'intention de sa majesté étant de profiter de la tranquillité de la paix pour améliorer ses finances, elle ne peut travailler efficacement à ce grand ouvrage, que chacun d'eux n'ait rendu compte de celles qui lui ont été réparties, & de la situation de son département, des dettes dont il est chargé, des réductions, économies, suppressions dont il est susceptible.

On assure que messieurs les secrétaires d'état regardant cette invitation de M. le contrôleur général comme une sorte de supériorité qu'il affectoit sur eux, ont tenu entr'eux un petit conciliabule pour savoir ce qu'ils feroient. On prétend que M. de Ségur, M de Castries, plus altiers, étoient d'avis de donner leur démission : mais que, tout combiné, ils sont convenus d'attendre que le Roi leur manifestât lui-même sa volonté ; & qu'à l'égard de M. d'Ormesson, ils ont tenu un silence méprisant, & ne lui ont pas répondu, sauf M. le comte de Vergennes.

On ajoute que ce dernier a déja prêché d'exemple, s'est mis en regle, & a rendu ses comptes au comité.

Digitized by Google

C'eſt le ſamedi de chaque ſemaine que ce comité a lieu ordinairement.

18 *Mai*. Ces jours derniers, le Roi en revenant de la chaſſe s'eſt fait faire un chignon à la maniere des femmes, & eſt allé ainſi chez la Reine. Sa majeſté s'eſt miſe beaucoup à rire, & lui a demandé ce que ſignifioit cette maſcarade, ſi l'on étoit revenu en carnaval ? Eſt-ce que vous trouvez cela vilain, lui a dit ſon auguſte époux ? C'eſt une mode que j'ai envie d'amener ; je n'en ai encore inſtitué aucune. Ah ! Sire, gardez-vous bien de celle-là, elle eſt affreuſe, a répliqué ſa majeſté. Cependant, Madame, a repris le monarque, il faut bien que les hommes aient quelque maniere de ſe coëffer diſtinguée de celles du ſexe : vous nous avez enlevé le plumet, le chapeau, la cadenette, la queue ; aujourd'hui c'eſt le cadogan qui nous reſtoit & que je trouve fort vilain aux femmes... La Reine a ſenti ce que cela vouloit dire, & n'ayant rien de plus à cœur que de plaire au Roi, a donné ordre qu'on lui défît ſur le champ les *cadogans*, & a repris le chignon.

Il y a apparence que cette mode adoptée avec fureur à Paris, & fort ridicule effectivement, va tomber au moyen de la plaiſanterie du Roi.

18 *Mai*. M. le chevalier de Châtelu a compoſé, comme on a dit, un gros livre ſur les Américains, durant le temps qu'il eſt reſté à l'armée de Rochambeau. Revenu ici, il ſe propoſoit de le répandre, & a été ſurpris de ſe trouver devancé par M. l'abbé Robin, auteur qui a traité le même ſujet, & dont on a dit un mot précédemment. L'ouvrage de celui-ci, quoique ſuperficiel, peut-être par cette raiſon même, a été aſſez bien accueilli, & plus goûté que celui de l'académicien. Dans les

morceaux qui ont pu se comparer, tels que le portrait de Washington, on a jugé même l'abbé bien supérieur au militaire. Tout cela n'a pas peu contribué à exciter la jalousie de M. de Chatelu.

Il faut savoir en outre qu'au siege *d'Yorck-Town*, le seul échec qu'ait reçu l'armée françoise, est arrivé par une belle nuit où M. le chavalier de Chatelu commandoit la tranchée. Les Anglois firent une sortie, gagnerent une batterie, enclouerent sept pieces de canons, tuerent quelques hommes, en blesserent une trentaine, & emmenerent des prisonniers. On plaisanta dans l'armée sur l'officier général qui commandoit; on dit qu'occupé à quelque rêve philosophique, il s'étoit laissé surprendre, &c.

M. l'abbé Robin, connoissant le devoir de l'historien, par complaisance pour M. de Chatelu, ne pouvoit passer sous silence cet événement; mais il a eu l'honnêteté de ne le nommer ni ne le désigner en rien. Cependant celui-ci a été furieux; mais dissimulant son ressentiment, tandis qu'il accueilloit très-bien cet auteur, qu'il lui faisoit des compliments sur son livre, qu'il lui promettoit des secours & des conseils pour une autre édition, il en faisoit secrétement une critique malhonnête, injurieuse, qui a paru dans le mercure anonymement, mais où tous les connoisseurs, & sur-tout les gens au fait de l'anecdote, ont reconnu le cachet de M. de Chatelu.

L'abbé Robin a cru devoir répondre, & a voulu se servir du même champ de bataille qui s'est trouvé fermé pour lui. Le sieur Pankouke lui a déclaré qu'il ne pouvoit insérer sa ré-

Digitized by Google

ponſe, ce qui acheva d'indigner les honnêtes gens contre ſon adverſaire. L'abbé Robin a été obligé d'avoir recours au courier de l'Europe, qui a reçu la défenſe de cet auteur, & en a enrichi ſon journal avec reconnoiſſance.

19 *Mai*. Entre les idées ſingulieres de M. Turgot, dont ſon hiſtorien n'en omet aucune, la plus bizarre ſans doute c'eſt celle qu'il eut dans le peu de temps qu'il occupa le miniſtere de la marine; c'étoit de faire faire les conſtructions habituelles en Suede, il eſt vrai d'après les plans & ſous la direction des conſtructeurs françois, & d'amener les vaiſſeaux tout faits, tout gréés, montés d'une partie de leurs canons, & chargés des matériaux néceſſaires pour en conſtruire d'autres dans nos arſenaux maritimes. Il avoit calculé que l'épargne du fret diſpendieux qu'exige toute la partie du bois qu'il faut enſuite réduire en copeaux, celle de la refonte du cuivre pour les pieces de bronze, dans un pays qui le tire de l'étranger, & où le charbon eſt rare & cher, & enfin la différence du prix des ſubſtances & de la main d'œuvre en Suede & en France pourroient procurer une économie de deux cinquiemes ſur la conſtruction des vaiſſeaux du Roi.

Une autre, c'étoit ſon projet de l'établiſſement d'un *conſeil de l'inſtruction nationale*, composé d'un petit nombre de citoyens les plus recommandables par leur naiſſance, leurs lumieres & leurs vertus, choiſis parmi les plus grands ſeigneurs, dans le conſeil du Roi, dans le parlement. Ce conſeil auroit eu la direction générale des académies, des univerſités, des colleges, des petites écoles. Il auroit fait faire un concours des livres claſſiques, établi des maîtres d'écoles dans les paroiſſes, des prédica-

Digitized by Google

teurs politiques pour instruire le peuple de l'intérêt, du bien social, des droits, des devoirs qui l'attachent à la patrie, &c.

Deux anecdotes vraiment honorables pour ce ministre, c'est l'amitié tendre que Louis XVI avoit pour lui, la confiance affectueuse qu'il lui avoit donnée, même avec des démonstrations qui lui avoient fait oublier sa majesté, au point *de daigner presser les mains de M. Turgot dans ses mains royales*, comme pour accepter son dévouement absolu.

C'est ensuite la lettre qu'il reçut du Roi de Suede, de ce monarque si connoisseur, si bon appréciateur du mérite, qui, en envoyant en présent au Roi de France, dans le temps des émeutes, deux navires chargés de grains, l'exhortoit à soutenir toujours avec le même courage des principes si utiles au royaume dont il administroit les finances.

19 *Mai*. Un fermier de M. le duc de Gevres vient de commettre un crime qui l'a fait condamner à être roué vif, & d'une nature si extraordinaire, qu'il mérite d'être consigné ici. Dans un rendez-vous donné à une femme qui l'aimoit, au lieu des caresses qu'elle en attendoit, il lui a introduit dans la partie, un bâton armé de toutes ses épines; nouveau genre de supplice qui a bientôt fait mourir cette malheureuse, dans les douleurs les plus horribles.

Le coupable, dans la vie duquel on ne trouve du reste aucun trait qui désigne un caractere atroce, est convenu du fait. Il a dit qu'il avoit autrefois vécu avec cette femme, mais sans beaucoup de goût, & par une sorte de complaisance; qu'il n'avoit couché avec elle que quatorze fois; que marié depuis peu, il avoit rompu ce

commerce.

Digitized by Google

commerce criminel ; qu'elle, toujours folle de lui, ne cessoit de le provoquer, & que dans l'espoir de s'en débarrasser, & de lui ôter toute envie de le tourmenter désormais, il avoit imaginé ce moyen, qu'il n'auroit jamais cru pouvoir être aussi funeste & la faire périr ; & réellement on ne peut lui supposer aucun autre motif.

Le délit ayant été commis dans le ressort du bailliage de Meaux, le conseiller au châtelet, rapporteur du procès, après la confirmation du parlement, est parti aujourd'hui pour aller faire exécuter la sentence.

20 *Mai*. Pour entendre la *Requête de Jeannot*, il faut savoir que M. le garde des sceaux possede supérieurement l'art de la pantomime & le talent de la scene dans certains rôles de la comédie, qu'il est extrêmement gai en société, & fait entremêler aux affaires les plus graves ces aimables délassements.

Il passe pour constant que, durant la dispersion des cours de magistrature, il a joué avec beaucoup de succès les rôles de *Crispin à Pontchartrain*, qu'il a singuliérement amusé madame & M. de Maurepas, & que s'étant insinué dans leur intimité par son art de les intéresser, il leur a fait voir ensuite qu'il ne manquoit pas du génie nécessaire aux grandes places, qu'il leur a fourni des vues & des moyens pour le rétablissement de la magistrature & que se trouvant en même temps du bois dont on fait les chefs de la justice, il l'est devenu.

Quoiqu'un garde des sceaux ne puisse guere avoir le temps de revenir à ce genre de plaisir, si l'on en croit l'auteur de la requête, M. de Miroménil, chez M. de Vergennes, en petit comité, a rappellé son talent, & a très-bien

Digitized by Google

rendu les rôles de la *Mere aux chats* & de *la Femme en couche* ; en forte que les sieurs Dugazon & Boyer, les plus renommés pour ces farces, en ont été surpris eux-mêmes ; mais ce qui est plus incroyable encore, c'est qu'il contrefait supérieurement *Jeannot*, & à s'y méprendre.

C'est d'après ces faits, qui sont aujourd'hui connus dans le public, que l'auteur de la requête fait parler *Jeannot*. Ce farceur supplie M. le garde des sceaux de s'en tenir à ses grands talents pour la magistrature, & de ne pas lui ravir le sien ; ou bien alors de le dédommager du tort qu'il lui fait en lui procurant une place d'acteur, soit à la comédie italienne, soit à la grand'chambre ; ce qui donne lieu à révéler deux anecdotes qu'on ne connoissoit pas.

L'une, c'est que M. le garde des sceaux a bien voulu s'intéresser pour une demoiselle Favier, qu'il a fait recevoir chez le sieur Nicolet ; l'autre, qu'il a conféré des provisions de lieutenant général au bailliage de Montargis au sieur Cassagnade, ancien chanteur de l'opéra. Au surplus, finit le suppliant, si monseigneur lui laisse le choix, il préféreroit encore une place de conseiller de grand'chambre, parce que les parts entieres à la comédie italienne ne sont guere que de huit à dix mille francs, & qu'on lui a assuré que celles de la grand'chambre étoient de dix-huit à vingt.

Tel est le résumé de cette facétie, courte, ingénieuse, naturelle, & d'autant plus condamnable, en ce que, sous un air de gaieté, elle recele une méchanceté très-réfléchie.

21 *Mai*. Les Italiens ont exécuté hier la piece retardée des *Voyages de Rosine*,

Au premier acte, cette héroïne, françoise d'origine, contrariée par ses parents dans son inclination pour un amoureux auquel elle étoit fort attachée, a été enlevée sur mer, comme elle s'y promenoit dans une barque. Elle est vendue à un riche Turc, & se voit au milieu de ses rivales; il lui jette le mouchoir; mais au moment de jouir des embrassements du musulman, il tombe malade, & les médecins lui défendent d'approcher de son serrail. *Rosine* piquée, s'enfuit à la faveur de la nuit, & s'expose de nouveau à l'inconstance des flots.

Au second acte, elle aborde dans une isle où il n'y a que des hommes; ceux-ci sont enchantés de sa venue, veulent l'élire leur reine, & lui laissent le choix de celui d'entr'eux qui lui plaira le plus pour l'associer à son empire. Elle en préfere un qui se trouve être une femme déguisée, qui a suivi son amant. On les laisse ensemble : de là une scene très-embarrassante. L'amant survient; on raconte tout à *Rosine*, & ce nouveau contre-temps la détermine à partir avec eux pour vaincre l'ascendant de sa malheureuse étoile.

Rosine revient dans sa patrie & assiste aux noces de ses deux compagnons de voyage : grande fête & bal masqué, où elle retrouve celui qui a eu ses premieres inclinations, & l'épouse.

Les deux premiers actes sont charmants, pleins de sel & de gaieté, & d'ailleurs d'un comique de situation très-ingénieux. Malheureusement & le fonds & le dialogue appartiennent presque entiérement à Piron. Le troisieme, qui est véritablement à l'auteur, a paru plus froid & languissant; on s'apperçoit qu'il est dénué de son guide.

Cependant le prodigieux fuccès des premiers actes ayant fait demander l'auteur, le fieur Trial a paru & chanté le couplet fuivant, fur l'air : *Des fimples jeux de mon enfance.*

J'ai reçu cet ouvrage anonyme,
Il m'a paru récréatif;
Et pour lui gagner votre eftime,
Je m'en fuis fait pere adoptif.
L'auteur fe couvre d'un nuage;
Qui de nous peut le pénétrer !
Je n'en fais rien ; mais votre fuffrage
Doit l'engager à fe montrer.

Au ftyle feul de ce couplet on a facilement reconnu celui de MM. de Piis & Barré.

22 *Mai*. Le parlement ne perd point de vue l'affaire des quinze-vingts, & elle devient d'autant plus grave qu'on y met de part & d'autre beaucoup d'amour-propre. M. le grand-aumônier regardant cette querelle comme une querelle d'honneur, la défend non-feulement avec tout l'efprit poffible, mais y intéreffe les perfonnages le plus auguftes, & fur-tout la Reine, à laquelle il a l'honneur d'appartenir. De fon côté, le parlement fe prévaut d'une efpece de ligue que le confeil a fait avec lui à cet égard, & ces deux corps femblent en cela d'accord pour la premiere fois.

Par l'arrêt du confeil du 14 mars dernier, le Roi avoit confirmé le choix fait par M. le cardinal de Rohan, du fieur abbé Bertin, confeiller d'état; des fieurs Tolozan, abbé Royer & Minc, pour être gouverneurs-adminiftrateurs, & remplacer les anciens qui s'étoient démis. Il étoit ajouté dans l'arrêt : *auxquels*,

selon l'usage, il sera donné par le grand-aumônier lettres & provisions. Cet asservissement qui n'est point dans les autres administrations, la formule du serment à prêter entre les mains du grand-aumônier, tombée en désuétude depuis plus d'un siecle, mais qu'il étoit autorisé à faire revivre d'après les lettres-patentes originaires de François premier, enrégistrées en parlement en 1546, tout cela a répugné à ces messieurs; ils ont également refusé, & il ne s'est trouvé dans le conseil aucun membre disposé à les remplacer; en sorte que M. Amelot leur a écrit trois lettres consécutives pour leur annoncer les intentions du Roi à cet égard : dans la derniere entr'autres, il les menace que, s'ils persistent à refuser cette commission, ils doivent s'attendre à n'en plus avoir : ils sont restés fermes dans leur résolution, excepté le sieur Tolozan; qui, n'écoutant que son ambition, s'embarrasse peu de se brouiller avec son corps, pourvu qu'il devienne conseiller d'état.

Quoi qu'il en soit, le parlement s'est encore prévalu de cette circonstance, & la fait valoir dans ses remontrances, qui, enfin rédigées, ont été lues hier aux chambres assemblées.

En conséquence, les gens du Roi ont été chargés de se retirer pardevers le Roi, à l'effet de savoir le lieu, le jour & l'heure auxquels il plairoit à S. M. de les recevoir.

22 *Mai.* La tragédie annoncée de Mad. de Montesson a en effet été jouée sur son théâtre le dimanche 4 de ce mois. Elle a pour titre : *la duchesse de Bourgogne* ou *la comtesse de Bar.* Il est à présumer que ce sujet, plus romanesque

qu'hiſtorique, eſt tiré du roman intitulé : *Anedotes de la cour de Philippe-Auguſte.* On dit que le caractere principal reſſemble beaucoup à celui de Phedre. On a trouvé ſur-tout les quatrieme & cinquieme actes très-beaux : la verſification eſt quelquefois foible, mais elle a quelquefois du nerf & de la grandeur.

Cette piece étoit jouée par les acteurs de comédie françoiſe.

23 *Mai.* Le maître clerc de M. Perou ſe nomme *Pinon*, il étoit chez lui depuis 20 ans, & plutôt ſon ami que ſon ſubalterne. Cependant le notaire ne pouvant douter de ſon dérangement a provoqué lui-même une lettre de cachet pour le faire arrêter & conduire à l'hôtel de la Force. En vertu de cette même lettre de cachet, il a été mis le ſcellé ſur ſes papiers & fait inventaire. On y a facilement trouvé les preuves de ſon *déficit*, ſe montant à plus de 400000 liv. Il en a été rendu plainte, ſur laquelle le procureur du Roi a fait ſa dénonciation au châtelet : information en conſéquence & bientôt décret de priſe de corps. Alors on a demandé la main levée de la lettre de cachet, & en vertu dudit décret l'accuſé a été transféré dans les priſons du châtelet.

On ne croit pas qu'il puiſſe y avoir peine de mort, mais bien celle décernée contre les eſcrocs & banqueroutiers frauduleux. On veut que Mad. Dubois, qui avoit toute confiance en cet homme, y ſoit pour plus de 200000 livres.

23 *Mai.* Il paroît un nouvel écrit ſur la grande conteſtation qui diviſe aujourd'hui le parlement, c'eſt une *lettre d'un ancien conſeiller au parlement de Paris, à un ancien conſeiller au parlement retiré dans ſes terres.* Elle eſt fort mo-

Digitized by Google

dérée, & il en a été envoyé des exemplaires à messieurs, ainsi qu'au parquet. Elle roule principalement, dit-on, sur la malheureuse liaison qui se trouve entre les intérêts du Roi & les épices, en sorte que celles-ci ne peuvent baisser que les autres n'en souffrent : l'ouvrage est très-récent, puisqu'il est daté de Paris le 2 mai 1783.

23 *Mai*. Il n'y a plus de doute aujourd'hui que les voyages de Rosine ne soient de messieurs de Piis & Barré. Ils les ont réduits à deux actes, & quoique le nouveau dénouement soit tout-à-fait bizarre, il donne plus de vivacité à l'action, & la pièce en sera plus courue.

24 *Mai*. M. le président Roland vient enfin de livrer au public son travail dans l'affaire des jésuites, où il a joué un grand rôle. Il a fait imprimer le tout sous le titre de *Recueil de plusieurs des ouvrages de M. le président Roland, imprimé en exécution des délibérations du bureau d'administration du college de Louis le Grand, des 17 & 18 avril 1782*.

Cette collection a été quelque temps à paroître, parce que l'auteur magistrat, qui a beaucoup de vent, desiroit que M. le grand-aumônier, comme le chef du bureau d'administration, présentât l'ouvrage au Roi.

M. le grand-aumônier s'en est défendu, en ce qu'il est question dans le livre d'un tableau singulier trouvé à Billom chez les jésuites, dont M. le président juge à propos de donner l'explication à sa maniere. Il y reconnoît les Rois assassinés, Henri III, Henri IV. Il y reconnoît les assassins jésuites : les Jean Châtel, les Guignard, les Ravaillac. M. le grand-au-

Digitized by Google

môrtier, qui n'y voit pas tout cela aussi clairement que M. le président, a jugé 1°. indécent & mal-adroit de remettre sous les yeux de S. M. qu'il y a eu de ses ancêtres assassinés, de lui en représenter l'histoire & les effigies ; 2°. téméraire de donner comme positif & avéré les explications arbitraires, les visions de l'imagination de l'auteur.

M. le président a trouvé ces objections très-mauvaises ; il a insisté, il a reproché à M. le cardinal de Rohan d'être jésuite dans l'ame, de craindre les revenants. Celui-ci a été inflexible, & après une négociation de six semaines, il a fallu que M. le président renonçât à sa prétention, & se contentât de recevoir les louanges des journalistes qu'il pourra se concilier d'une maniere ou d'autre.

24 *Mai*. Dans les conférences des magistrats du parlement, au sujet des abus à réformer dans l'administration de la justice, il a été convenu de régler la forme de procéder aux délibérations. On indiquera les objets dont il sera délibéré à la huitaine, & chacun sera autorisé d'apporter son avis projeté : on voit que messieurs ne sont pas encore fort avancés, & voici un nouveau répit que vont avoir les partisans des épices par les vacances de la pentecôte qui approchent.

24 *Mai*. M. l'abbé de Bourbon n'ayant point l'âge requis, a obtenu une dispense pour dire sa premiere messe. Cette cérémonie a eu lieu le lundi de pâque à St. Magloire, avec un concours de monde prodigieux, & dans le plus grand appareil : il y avoit 14 évêques présents. Le jeune éleve du seigneur a officié avec beaucoup de noblesse ; mais soit timidités

soit défaut de l'organe, on a trouvé qu'il n'avoit pas la voix juste, & il a fort mal chanté.

Il est actuellement à Rheims pour s'y faire recevoir licencié en droit, ce qui est l'affaire de peu de jours dans cette université ; il est nécessaire qu'il soit revêtu de cette qualité pour avoir des lettres de grand-vicaire, après quoi il prendra séance au chapitre.

Il n'aura aucune place particuliere comme l'adulation en avoit répandu le bruit, & comme ceux qui s'intéressent à sa gloire vouloient lui en faire élever la prétention, à raison de la distinction qu'il a reçue d'être chanoine honoraire. Il sera assis dans le dernier stalle, en qualité de chanoine dernier reçu.

Les zélés pour l'honneur du chapitre, sont même aujourd'hui très-fâchés de la distinction accordée à M. l'abbé de Bourbon, d'autant qu'il n'en est point d'exemple dans les registres & qu'on trouve, au contraire, des freres & fils de Rois qui n'ont été que chanoines titulaires, entr'autres deux fils de Louis le Gros. Ils gémissent de voir leur corps si attaché à ses anciens usages, y avoir dérogé aussi mal-à-propos, aussi gauchement, aussi servilement. Ils ne peuvent pardonner au doyen d'en avoir ainsi blessé la dignité pour un enfant naturel de Louis XV, ce que, dans l'ordre de la religion sur-tout, on doit toujours regarder comme une petite tache.

25 *Mai*. Les soupçons sur les motifs qui avoient porté M. Frettot à la dénonciation des faits aggravant l'illégalité déja reconnue des prisons privées, se réalisent malheureusement pour lui. On sait même qu'à un dîner chez M. le président Pinon, M. le lieutenant géné-

Digitized by Google

ral de police a déclaré en présence de plusieurs convives conseillers au parlement, que la démarche de ce magistrat dénonciateur étoit d'autant plus inconséquente, que M. Frottot avoit sollicité auprès de lui une lettre de cachet pour faire enfermer une femme, sans le consentement formel du mari, puisque celui-ci même par les bons offices de M. le Noir, s'étoit réconcilié & avoit très-bien vécu depuis avec elle.

Au surplus, M. le premier président a déja rendu compte aux chambres assemblées des prisonniers détenus de cette maniere; mais comme il l'a fait très-succinctement, la compagnie desire qu'il s'étende davantage, & M. le Noir le desire aussi. Il auroit souhaité qu'on l'eût mis dans le cas de venir rendre compte lui-même, comme dans l'affaire des jeux, d'un genre d'administration, illégale sans doute, qu'il n'approuve pas, répugnant à son caractere de douceur & d'honnêteté; mais qui tient à la nature de sa place, que ceux mêmes qui la décrient le plus regardent comme nécessaire en certains cas, à laquelle ils ont recours, & dont on a fait l'apologie plusieurs fois jusque dans le sein du parlement.

25 *Mai*. Suivant le nouveau dénouement de Rosine, au moment où elle est prête de quitter l'isle, son premier amant y aborde, en errant sur les montagnes; il fait répéter aux échos le nom de celle qu'il cherche; elle est étonnée d'entendre son nom: elle a une explication avec ce fugitif; ils se reconnoissent, & il s'embarque pour quatrieme dans la nacelle.

Tout cela ne tient pas à grand chose; mais aussi les auteurs ont donné à leur ouvrage la

titre, nouveau sans doute au théâtre & très-juste en cette occasion, de *fragments*.

26 *Mai*. On doit donner mardi au théâtre lyrique la premiere représentation de *Péronne sauvée*, opéra en trois actes. Les paroles sont de M. de Sauvigny, la musique du sieur Desaides ; tout ce qu'on en dit jusqu'à présent, c'est qu'il y a beaucoup de spectacle.

26 *Mai*. On prétend aujourd'hui que la *Requête de Jeannot* part du sein d'une cabale formée par Mad. la duchesse de Narbonne-Lara, dame d'honneur de Mad. Adélaïde, & dont on connoît depuis long-temps le génie pour l'intrigue. Comme elle a marié son fils à Mlle. de Montholon, fille de l'ancien premier président de Rouen, que cet hymen a eu lieu sous les auspices de l'auguste princesse à laquelle elle est attachée & qui a promis sa protection, Mad. de Narbonne voudroit en profiter pour pousser au ministere le beau-pere de son fils. La place de garde des sceaux lui conviendroit fort, & elle s'empresse de profiter des fautes que celui-ci peut faire, des torts qu'il peut avoir, pour les grossir, les exagérer & les rendre odieux au public ; mais c'est sur-tout à ses ridicules qu'elle s'attache ; elle n'ignore pas que c'est l'arme la plus cruelle & la plus sûre en France. Malheureusement pour M. de Miroménil, la magistrature en général est fort mécontente de lui, & sur-tout celle de Paris ; tant d'ennemis réunis forment contre lui un orage auquel il est difficile qu'il résiste encore long-temps.

27 *Mai*. Ceux qui ont assisté aux répétitions de *Péronne sauvée*, annoncée d'abord en trois actes, aujourd'hui en quatre, & qu'on pourroit, à ce qu'ils prétendent, annoncer égale-

ment en cinq, tant l'action est vague & décousue, n'est à proprement parler qu'une superbe pantomime, un spectacle principalement fait pour les yeux, tel que *le fameux siege de Nicolet*; car il n'a pas même l'intérêt des *quatre fils d'Aymon*, de *Dorothée* & de quelques autres des petits théâtres des boulevarts, où l'expression est si pathétique qu'elle émeut le cœur & fait pleurer.

27 *Mai*. Il faut se rappeller le différend élevé entre M. de la Lande & M. Carra, au sujet du livre de ce dernier intitulé : *Nouveaux Principes de physique*, dont le principal objet est de combattre le systême de Newton. Il avoit rendu compte des menées de l'académicien pour empêcher l'auteur moderne d'acquérir aucune confiance dans les académies de province : M. de la Lande a récriminé, & M. Carra riposte aujourd'hui dans son quatrieme tome.

Pour la commodité de ceux qui ne s'embarrassent pas du fond de la question, mais s'intéressent aux querelles polémiques, M. Carra donne un pamphlet sous le titre *d'Avis extrait du tome quatre des nouveaux principes de physique*.

Non-seulement il y couvre de ridicule & de mépris cet intrigant, membre de dix-sept académies ; mais il lui fait des reproches sur des objets plus graves ; il le représente sur-tout comme un plagiaire qui, abusant de son amitié & de sa confiance, s'est attribué la découverte du noyau du soleil, faite par lui Carra, & par lui communiquée à M. de la Lande, deux mois avant, & qui cependant a eu l'impudence de le traiter de fou & de *rêveur*.

27 *Mai*. Les capucins sont peu accoutumés à figurer dans le monde littéraire, & sur

tout dans les querelles des savants. On est tout surpris de voir aujourd'hui ceux de la société hébraïque descendre en lice, & lutter contre un journal qu'on ne connoissoit guere plus que les assaillants.

C'est le *Journal de Luxembourg*, dont le rédacteur, l'abbé Feller, reproche au clergé de France d'avoir accordé 3000 liv. de gratification aux capucins de la rue Saint-Honoré & d'approuver ainsi indirectement ces religieux audacieux *établissant un systême réellement vain & creux, qui tend à dénaturer l'écriture sainte, & à asservir l'éternelle parole de Dieu à une hypothese grammaticale aussi arbitraire qu'éphémere.*

Voilà un grief bien articulé qui a vivement ému la bile de ces capucins. Ils prétendent au contraire ne point travailler d'après un systême quelconque, mais d'après un plan suivi dans toutes ses parties, fondé sur l'autorité & l'analogie de l'écriture sainte, adopté en partie par les saints peres, les commentateurs & interpretes les plus habiles. Ils ne changent rien au fond, mais ils améliorent la forme. *Non nova sed novè*. En un mot, ils profitent de la clef que M. de Villeroy leur a fournie pour pénétrer plus avant dans le sanctuaire des divines écritures & y introduire ses éleves : bien loin de l'altérer, ce travail tend à défendre le texte tel qu'il a été imprimé par les soins du cardinal Ximenès contre les écrivains modernes qui s'efforcent d'y introduire de prétendues corrections.

27 *Mai*. Le journal de Neuchâtel qui s'étoit soutenu pendant quelques années, vient d'expirer comme tant d'autres, faute de souscripteurs suffisants pour le soutenir. Deux hommes

de lettres de France l'alimentoient cependant de leur mieux. M. Laus de Boiſſy y fourniſſoit ſur-tout de petites pieces de vers piquantes de ſa compoſition ou de ſon choix qui n'auroient pu paſſer dans les autres feuilles plus gênées, & M. de la Reyniere, qui dans ſes titres prenoit avec complaiſance celui de *correſpondant littéraire pour la partie dramatique du journal de Neuchâtel*, y apportoit tout le zele d'un enthouſiaſte des lettres, les cultivant pour elles-mêmes & ne parlant que d'après ſa façon de voir & de ſentir.

28 *Mai*. Il paroît que l'objet de l'auteur de la *lettre d'un conſeiller* eſt de faire regarder la diviſion élevée aujourd'hui au ſein du parlement, comme une ſuite du plan ſuivi conſtamment depuis 1756, d'abaiſſer la magiſtrature :

1°. En affectant de traiter avec une indifférence mépriſante, ſes réclamations les plus juſtes & les plus légales.

2°. En vexant perſonnellement les magiſtrats, par les empriſonnements & les exils arbitraires.

3°. En ſemant dans le public que leur réſiſtance n'a lieu que dans les cas qui les intéreſſent perſonnellement.

4°. En augmentant d'une maniere auſſi abſurde qu'odieuſe les impôts ſur les frais de juſtice, & ſe récriant enſuite ſur la cherté exceſſive des formes judiciaires.

5°. En imputant fauſſement à l'avidité des magiſtrats cette exceſſive cherté.

6°. En prétextant cette même cherté des frais de juſtice, pour dépouiller arbitrairement les tribunax par les évocations & les commiſſions.

Digitized by Google

7°. En cassant trop légérement, sur-tout en finance, les arrêts des cours.

8°. En n'exécutant pas les loix qui fixent l'âge pour entrer dans les charges de magistrature, en sorte qu'il existe des conseillers de cour souveraine, des maîtres des requêtes, & même des commissaires départis, qui n'ont pas atteint la majorité civile.

9°. En imputant ou engageant le public à imputer aux corps de magistrature les écarts de ces jeunes magistrats, qu'on devroit engager les compagnies de punir, loin de les soustraire, comme on le fait, à la discipline des corps auxquels ils appartiennent.

Ces abus, cette interversion de l'ordre, ces imputations calomnieuses & réfléchies sont discutées plus au long dans la brochure écrite en effet très-sagement; & suivant l'auteur, ce n'est pas aux griefs objectés aujourd'hui qu'il faudroit s'arrêter, mais remonter à la source; il faudroit rendre aux loix leur vigueur, aux cours leur autorité, aux magistrats leur considération. Tant qu'on voudra étendre l'autorité personnelle du Roi, on fera toujours tort à la puissance royale.

Il ne traite que très-légérement l'article des épices; il prétend seulement que le Roi a trente sous par liv. des frais de justice, & que toutes les fois que le juge perçoit un écu d'épice, le fisc public perçoit quatre livres dix sous.

28 *Mai. Lettre de Danguy, danseur de l'opéra, péri dans le feu du 8 juin dernier, à sa mere, touchant les véritables causes de l'incendie de cette salle.*

Des Champs-Elysées, le 8 juillet 1781.

Poltron sur mer, escroc sur terre, prince nulle part, polisson par-tout.

Digitized by Google

Tel est le titre d'un manuscrit que font circuler les ennemis du duc de Chartres, & qui remplit assez bien leurs intentions en représentant sa vie comme un tissu d'infamies, de lâchetés, d'escroqueries. Pour amener le détail de toutes ces horreurs, on suppose que deux machinistes, aussi brûlés dans ce commun désastre, sont conduits devant Pluton avec lui, & interrogés sur l'événement qui fait bruit jusqu'aux enfers. Ils avouent être les auteurs du feu, & ne l'avoir mis que dans l'espoir d'y envelopper la personne ou du moins le palais d'un prince devenu l'exécration de Paris, pour atténuer leur crime, & le convertir même en action méritoire, si le succès eût couronné leur projet. Ils peignent dans toute son horreur, le monstre dont ils vouloient délivrer la France. Dans le détail de ce qu'ils racontent, ils ne disent rien de neuf, & la maniere dont ils le disent n'est pas même bien piquante ; mais n'importe, ce sont des injures contre le duc de Chartres, & il est si détesté, qu'à quelque prix que ce soit on veut les acheter & les lire.

28 *Mai*. Extrait d'une lettre de Versailles, du 26 mai.... La bête est blessée à mort, ou je ne m'y connois pas : M. le garde des sceaux est cependant plus gai, plus mielleux, plus entrant qu'à l'ordinaire ; il parle à tout le monde, mais personne ne lui répond. Voilà la pierre de touche pour le courtisan.

On distribuoit aujourd'hui assez publiquement dans la galerie un nouveau pamphlet contre lui, ayant pour titre le *Cri de l'indignation*. C'est une diatribe des plus violentes où l'on récapitule sa vie, ou du moins son ad-

Digitized by Google

ministration, soit comme premier président de Rouen, soit comme chef de la justice, & l'on en dit des horreurs.

On est persuadé ici que ces libelles partent de chez Mad. la duchesse de Narbonne, qui travaille fortement à déterminer Mad. Adélaïde à parler en faveur de M. de Montholon, que cette princesse s'est engagée de protéger lors du mariage de Mlle. de Montholon avec M. de Narbonne le fils.

Il est vrai que toutes les fois que l'ancien premier président du parlement de Rouen paroît devant la princesse, les bras lui tombent, elle se dégoûte & dit : mais qu'est-ce qu'on peut faire de cet automate ? Puis on la réchauffe, on lui persuade que c'est un homme concentré, qui fait beaucoup, mais timide, & ayant besoin d'être un peu aidé pour se développer : il revient de nouveau, & madame Adélaïde n'en est pas plus satisfaite. Il paroît qu'on a voulu du moins exciter son zele pour le service du Roi & le bien de l'état en débarrassant la magistrature d'un garde des sceaux, qui, avec beaucoup d'esprit, ne remplit pas mieux cette place, & dont l'honnêteté & la probité seroient fort suspectes, à en croire le libelliste. M. de Miroménil une fois remercié, on espere pouvoir plus facilement pousser M. de Montholon.

29 *Mai*. C'est aujourd'hui à cinq heures du soir à Versailles que le premier président, accompagné de deux présidents à mortier, doit porter au Roi les remontrances concernant l'administration des quinze-vingts.

29 *Mai*. La premiere représentation de *Péronne sauvée*, très-brillante par l'affluence de

monde qui y est accourue, a si mal pris, qu'il seroit superflu d'en rendre un compte détaillé, si cet opéra ne réussissoit pas mieux aux représentations suivantes. Le poëme a été trouvé pitoyable, & la musique a beaucoup ennuyé. Cependant le sieur Desaides réclame sur-tout pour ce qui le concerne : il abandonne les paroles dont il s'embarrasse peu ; mais il prétend que dans plusieurs morceaux de son chant il y a un caractere neuf, original & pittoresque fait pour réussir à la longue. Il y a entre autres un rôle entier exécuté par le sieur Chenard, qu'il affectionne le plus, quoique le plus mal goûté, le plus hué même. Il se flatte que le public en reviendra & lui rendra justice.

30 *Mai*. Le *Cri de l'indignation* a percé jusqu'ici. C'est en effet une catilinaire cruelle contre M. le garde des sceaux. Mais on ne s'arrête pas à lui seul, & l'on semble vouloir envelopper dans sa disgrace M. d'Ormesson : on y prétend que c'est M. de Miroménil qui a suggéré à M. de Vergennes de proposer au Roi ce jeune magistrat plein d'honnêteté & de zele, mais absolument inepte pour une place aussi difficile que celle de contrôleur général. Il s'est flatté, suivant l'auteur du libelle, que ce seroit un mannequin qu'il feroit mouvoir à son gré, & qu'il se trouveroit ainsi presque toujours prépondérant dans le comité. Cette tournure est d'une méchanceté d'autant plus adroite, qu'on met par-là en garde M. de Vergennes contre M. de Miroménil, & qu'on tend à lui ôter cet appui qu'il s'étoit ménagé avec le plus grand soin auprès du Roi, depuis la mort du comte de Maurepas.

A la suite de la diatribe courte & de quinze

Digitized by Google

pages seulement, gros caracteres, sont des notes provisoires, qui tendroient à prouver par les faits & par l'état actuel des parlements, que le chef de la justice est le premier à y porter le trouble, ce qu'on juge par ce qui se passe à Paris, à Aix, à Grenoble, à Besançon, à Colmar, à Rouen.

Ce qui prouve de plus en plus que ces pamphlets sont accrédités par des gens puissants, & intéressés à renverser & M. de Miroménil & M. d'Ormesson, c'est qu'ils se distribuent *gratis*, & assez impunément jusqu'à présent.

31 *Mai*. M. le premier président a rendu compte aux chambres assemblées qu'il avoit eu l'honneur de porter au Roi les remontrances concernant les quinze-vingts, & que S. M. lui avoit dit qu'elle les feroit examiner dans son conseil, & feroit savoir sa réponse au parlement.

31 *Mai*. Les assemblées pour les épices sont renvoyées au lundi 7 juillet, délai fatal, & qui annonce de plus en plus la mauvaise volonté du grand nombre des commissaires.

On rapporte à cette occasion que MM. des requêtes du palais se flattant de donner un exemple qui seroit suivi, depuis leur rétablissement avoient arrêté entre eux de ne point percevoir d'épices & avoient persisté quelque temps dans cette résolution généreuse; mais que les préposés à la perception des droits du Roi s'appercevant du *déficit* en cette partie, en avoient rendu compte au fermier, lequel avoit porté ses plaintes à monsieur Necker, alors directeur général des finances; que celui-ci n'entendant pas donner aucune indemnité aux financiers, avoit eu recours à M. le garde des sceaux, & qu'enfin le

chef de la justice, en louant fort le noble désintéressement de messieurs, leur avoit ordonné de la part du Roi de continuer à toucher des épices, ce à quoi ils avoient obtempéré.

31 *Mai*. On avoit d'abord décidé de ne rien changer à la nouvelle salle de la comédie françoise, malgré les plaintes multipliées & soutenues du public & des amateurs depuis un an. M. d'Angiviller a même laissé écouler huit jours de la vacance, persistant dans son refus; enfin, il s'est décidé à quelques améliorations.

Le fond de la salle peinte absolument en blanc, ce qui lui donnoit un coup-d'œil monotonne & fade, est aujourd'hui mélangé de bleu, ce qui, sans lui rien ôter de sa simplicité noble, la releve merveilleusement.

Le foyer lattéral avoit été jugé trop petit & trop étranglé; on en a commencé un au dessus du vestibule plus vaste & d'un meilleur effet. Il est fâcheux seulement que la cheminée paroisse un peu mesquine pour le local. Les bustes des différents auteurs dramatiques françois en font un ornement riche & intéressant; mais on ne sait pourquoi les comédiens s'arrogeant le droit de décider de la primauté entre eux, ont jugé à propos de mettre Moliere sur la cheminée seul, beaucoup plus élevé que les autres, & semblant les dominer. Assurément beaucoup de gens pensent de même, & le regardent comme bien supérieur aux autres. Ils n'en sont pas moins indignés contre l'audace des histrions, surtout en réfléchissant que le motif secret de cette préférence marquée, est que Moliere a été comédien, c'est à leur camarade, devenu leur patron, plutôt qu'au grand comique, qu'ils ont déféré l'empire du théâtre françois.

Digitized by Google

Madame du Vivier, ci-devant madame Denis, a fur-tout trouvé très-mauvais que, fous prétexte de conftruire cette cheminée, ils aient déplacé la ftatue en pied de Voltaire, dont elle leur avoit fait préfent, à condition qu'elle feroit mife à *toute éternité* fous les yeux du public, & l'aient reléguée dans leur falle d'affemblée particuliere. Elle leur a écrit en conféquence le 12 mai une lettre de reproches très-amers, & elle s'y plaint par occafion, de ne pouvoir plus voir les chef-d'œuvres de fon oncle pour fon argent, faute de pouvoir obtenir un quart de loge; mais elle infifte fpécialement fur la ftatue, don qu'elle ne veut pas retirer, mais racheter à l'eftimation de M. Houdon, fon auteur.

1 *Juin* 1783. Depuis la rentrée les comédiens françois femblent retombés dans leur ancienne pareffe : ils n'ont encore donné aucune nouveauté, & celle qu'ils fe propofent de jouer demain ne leur coûtera pas infiniment de peine. C'eft une fcene lyrique en profe, intitulée *Pyrame & Thisbé*. On dit qu'elle eft du fieur Larive, ou plutôt de la femme, fous le nom de mari. Ceux qui les connoiffent, affurent que la derniere a beaucoup plus d'aptitude que fon époux aux productions de l'efprit.

2 *Juin*. Malgré la nombreufe cabale mife fur pied par les auteurs à la feconde & à la troifieme repréfentation de *Pérone fauvée*, cet opéra n'a effuyé que moins de dégoût de la part du public, & les connoiffeurs impartiaux le mettent au rang des plus médiocres : on continue à regarder le poëme comme déteftable. M. de Sauvigny l'annonce

Digitized by Google

pourtant avec de grandes prétentions dans son avertissement. Il a voulu venger de l'oubli des historiens, la personne & la famille de Marie Fouré, boulangere, qui au moment où les ennemis alloient surprendre *Péronne* par escalade, en tua plusieurs de sa main; & ayant ensuite crié au secours, vint à bout de chasser le reste. Il avoit déja traité ce sujet au quinzieme cahier d'un petit théâtre lyrique & moral qu'il compose périodiquement sur les aventures du jour, quoique cette aventure-ci soit de deux ou trois siecles, & qu'il appelle *les après soupés de la société*. Cette niaiserie pouvoit être bonne pour un pareil recueil, mais n'est point admissible sur le théâtre de l'opéra : 1°. en ce qu'elle n'a aucune authenticité, puisque le poëte convient lui-même que le trait n'est point dans l'histoire & qu'il ne l'a tiré que d'un roman ; 2°. en ce qu'elle ne prête point à un drame héroïque en plusieurs actes ; 3°. sur-tout par la maniere tout-à-fait bourgeoise dont il l'a agencé.

Le merveilleux de cet opéra & ce en quoi il remporte la palme sur tous les autres, c'est d'être obscur & pénible sans aucune intrigue, d'offrir beaucoup de mouvements sans actions & une grande catastrophe sans intérêt. La multitude d'acteurs seuls au nombre de vingt-trois, indépendamment des autres en troupe, est cause du premier défaut. Le second provient de ce qu'il n'y a aucun caractere établi, aucune passion mise en jeu, & que tous ces personnages sont des héros de lanterne magique. De ce manque de liaison dans l'ensemble, de motifs dans les scenes, résulte le vuide où se trouve le cœur du spectateur.

Digitized by Google

D'après les reproches faits au poëme, dont les paroles en outre sont peu lyriques & souvent prosaïques, il étoit impossible que la musique fût bonne, c'est-à-dire, produisît de l'effet ; car, malgré la présomption folle de M. Desaides, ni lui ni aucun autre de ses confreres ne réussira sur un pareil fonds. Ils feront des ouvrages travaillés, propres à se faire admirer des connoisseurs, mais d'un caractere vague & sans expression, faute de motifs. Les calembouristes appellent celui-ci un *opéra de laitues*, parce qu'il n'y a que les chœurs à conserver.

2 *Juin*. Le manuscrit de Voltaire contre le roi de Prusse commence à se répandre, au moyen des copies qu'on en a surprises au sieur de Beaumarchais, qui se trouve ainsi dupe de son infidelité. On sait que monsieur de la Harpe en a fait depuis peu la lecture, ce qui annonce qu'il en est pourvu d'une, & monsieur Suard, le censeur du manuscrit de l'édition, a exigé qu'on lui en remît un autre, ou a menacé de ne point accorder désormais sa signature. Tout cela met de plus en plus monsieur Palissot dans de cruelles angoisses.

2 *Juin*. On a parlé déja de la musicomanie du baron de Bagge, au concert de bénéfice donné aujourd'hui au château des Tuileries ; il a voulu absolument, parmi les morceaux de musique à exécuter, qu'on plaçât un concerto de violon de sa composition à jouer par un sieur Kreutzer. On n'a pas voulu affliger l'amour-propre de ce protecteur par un refus ; il en est résulté même une petite farce qui a servi d'intermede. M. le baron de Bagge s'étoit

Digitized by Google

placé très en vue & sur la premiere banquette : après l'exécution du morceau, on a claqué des mains à tout rompre ; *les bravo*, *les bravissimo* se sont fait entendre de tous les coins de la salle ; on a fait cercle autour du magnifique seigneur, & on l'a proclamé unanimement roi de l'harmonie.

Il est fâcheux que la Reine, que Mad. Mara s'étoit flattée de voir à ce concert, & dont elle avoit annoncé la venue, n'ait pas joui de ce spectacle qui l'auroit amusée, & auroit mis le comble au stupide délire du baron, recevant comme l'effet d'un véritable enthousiasme les éloges outrés qu'on lui prodiguoit.

3 *Juin*. On ne peut regarder que comme le foible essai d'un débutant dans la carriere dramatique, *le Pyrame & Thisbé* joué hier aux François. Ce petit ouvrage consiste uniquement dans deux scenes, où l'auteur s'est efforcé de peindre les divers sentiments qu'éprouvent tour-à-tour les deux amants. Le germe s'en trouve dans Ovide, & il l'a développé avec toute la sensibilité qu'exigeoit la situation. Il a même voulu quelquefois enchérir sur le poëte original : par exemple, dans ce qu'il fait dire à *Thisbé* lorsqu'elle arrive au lieu du rendez-vous, Ovide la fait tressaillir de la joie qu'elle aura de raconter à *Pyrame* les dangers auxquels elle est échappée ; M. Larive a cru sans doute lui donner plus de délicatesse en lui faisant prendre la résolution de n'en rien dire, de peur d'affliger ou d'alarmer son amant. Beaucoup de gens blâment l'innovation & jugent l'idée d'Ovide plus naturelle.

C'est le sieur Larive qui a fait le rôle de *Pyrame*, & Mlle. Sainval celui de *Thisbé*.

La

Digitized by Google

La musique est du sieur Baudron, premier violon de la comédie françoise, le même qui s'est avisé de refaire celle de Pigmalion. Il y a du caractere, & même du pittoresque, mais beaucoup de réminiscences.

On parle d'une scene lyrique qui porte le même titre, & qu'un M. Martineau a fait paroître il y a deux ans; mais on dit que les détails en sont tout différents.

Il y a une charmante décoration dans le *Pyrame & Thisbé* du sieur Larive.

4 *Juin*. Depuis long-temps le savant Bonnet de Geneve étoit sur les rangs pour entrer à l'académie des sciences. Dès qu'il y avoit une place vacante parmi les associés étrangers, il étoit proposé & rejeté. La cabale prépondérante du comte de Buffon, contre lequel il a écrit, lui donnoit l'exclusion : M. Bonnet étoit si dégoûté de se voir ainsi balotté, qu'il avoit pris le parti d'écrire à ses amis de ne plus faire mention de lui. Cependant à la mort du docteur Pringle, ils ont fait un nouvel effort & enfin l'ont emporté. Il a été élu à la pluralité, & le Roi vient de confirmer sa nomination.

4 *Juin*. Au premier acte de *Péronne sauvée*, l'ouverture offre un vallon. On voit un poteau au haut duquel est un but & une fleche au milieu. Il s'agit d'une compagnie de l'arc qui couronne son vainqueur. A ce grouppe succedent deux amants villageois, plutôt du dix-huitieme que du seizieme siecle, & plutôt des environs de Paris que de ceux de Péronne, tant leur coquetterie est galante & raffinée : on cherche en vain l'exposition. Au milieu de tout ce fatras de galanterie, on ne

Digitized by Google

trouve qu'une pastorale, au lieu d'une action héroïque ; enfin, l'on vient annoncer que la treve est rompue & que l'ennemi va paroître. Le théâtre se vuide.

Le lieu de la scene change & représente une plaine : on entrevoit dans le lointain un côté de la ville. Plus près sont quelques arbres, des buissons & une masse de pierres. Deux officiers anglois devisent & se réjouissent d'un souterrein découvert, par où ils pourront entrer dans Péronne ; l'un sort & l'autre reste à chanter une longue ariette contre les François qu'il déteste, & qu'il ne peut s'empêcher de trouver aimables.

La décoration du second acte représente la place de l'hôtel-de-ville : les femmes de la ville & les paysannes implorent le secours du ciel. Marie Fouré est à leur tête, qui leur propose d'aller combattre au lieu de prier. On amene un officier ennemi qui a été pris ; on veut lui arracher son secret ; il répond qu'on peut lui ôter la vie, mais non le faire parler. Marie revient avec un drapeau qu'elle a enlevé aux ennemis ; accourt un François qui s'est glissé dans la place & promet l'arrivée du duc de Guise. Grande joie. On entend un bruit de canon ; on croit que c'est le signal de ce général, & c'est celui de l'ennemi. On fait la sortie indiquée.

Au troisieme acte on découvre les remparts de la ville & deux portes ; une montagne est au fond, on voit le pont-levis, & une tour où le prisonnier qu'on qu'on a fait est renfermé. Il redouble ses efforts pour se sauver, & se jette de la tour dans les fossés. Le gouverneur de Péronne rentre après le

Digitized by Google

mauvais succès de sa sortie. Le général ennemi s'empare de la hauteur & du vallon. Cependant le prisonnier échappé déclare à son général qu'il va seul livrer Péronne, qu'il va faire sauter une mine : il exécute son projet, la tour est renversée. Les ennemis escaladent & veulent pénétrer dans la ville par la breche ; ils sont repoussés après une attaque longue & mêlée alternativement de succès & de revers ; on les défait entiérement.

Le quatrieme acte est consacré tout à la joie du duc de Guise, qui avoue que ce triomphe n'est dû qu'à la défense vigoureuse des habitants de Péronne. On se marie, on danse, on chante, & tout le monde est content.

Telle est l'esquisse du plan de l'opéra de *Péronne sauvée*, d'une platitude incroyable, qu'à la lecture surpasse encore, s'il est possible, la platitude des paroles.

4 *Juin.* Il est question d'une émeute considérable à Bordeaux à la salle de la comédie, qui a dégénéré en une sédition violente & qui n'étoit point finie. Suivant les lettres arrivées aujourd'hui, datées du 31 mai, il paroît que le refus des directeurs Gaillard & Dorfeuil de se rendre aux ordres du parterre qui les demandoit, en a été le principe. On ne parle point de morts ; mais il y a eu plusieurs blessés. Il faut attendre les détails ultérieurs de cette étrange catastrophe.

5 *Juin.* Le concerto de violon du baron de Bagge, exécuté au concert, est gravé & dédié à la princesse royale de Prusse, avec quatre vers au dessous de son portrait d'après le dessin de monsieur Cochin ; il est soutenu par

les graces & entouré de tous les attributs qui peuvent caractériser l'auguste protectrice, & on lit :

Cet objet enchanteur qui fixe vos regards,
Que les graces, l'éclat & la gloire environnent;
Protégea de tout temps les talents & les arts :
Les arts & les talents à leur tour la couronnent.

5 *Juin*. Depuis long-temps on parle de la passion violente dont M. le duc de Cossé s'est trouvé épris pour Mad. la comtesse Dubarri, On assure même qu'il a fait un enfant à cette belle. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il se ruine pour elle : comme elle est d'ailleurs fort dérangée & ne paie pas ses créanciers, il est question plus que jamais de la faire rentrer au couvent par lettre de cachet, & de fixer sa dépense par égard pour la mémoire de Louis XV, que cette maîtresse a trop déshonoré de son vivant.

5 *Juin*. L'avocat le Prêtre, d'une si mauvaise réputation au palais qu'il n'y fait plus rien, s'est retourné du côté du théâtre italien. Son essai de l'an passé ayant eu une sorte de succès, il a composé une piece en regle, intitulée *le Pere de province*, comédie en trois actes & en prose, dont les acteurs eux-mêmes n'ont pas déja une grande opinion. On doit la jouer demain.

6 *Juin*. La restauration du palais commence à s'avancer à l'extérieur; mais au fond est si mal faite qu'on ne sait pas si elle pourra subsister. C'est un sieur Couture qui par sa place s'en trouvoit naturellement chargé; des intrigues lui ont fait ôter la suite de ces travaux

par M. Necker, ou plutôt par madame ; & c'eſt un ſieur Deſmaiſons qui lui a ſuccédé. Il avoit pour aſſocié le ſieur Moreau, qui, voyant qu'il n'y avoit ni argent ni honneur à recueillir d'être ſon mentor, y a renoncé. Le ſieur Deſmaiſons, naturellement inepte, a été embarraſſé & a eu recours au ſieur Gondouin, artiſte d'un talent diſtingué, & qui s'eſt fait connoître par ſes écoles de chirurgie : l'ouvrage s'eſt trouvé encore mal fait ; on prétend qu'il a peu de ſolidité. Le ſieur Gondouin s'eſt plaint qu'on ne ſuivoit pas ſes conſeils ; enfin M. le contrôleur général vient de confier la direction de ce bâtiment au ſieur Antoine, qui a fait l'hôtel de la monnoie, bâtiment auquel les connoiſſeurs & les gens de l'art rendent juſtice ; & qui étant dans le même genre, a fait préſumer que ſon auteur conviendroit fort aux bâtiments du palais, & en répareroit les vices & défectuoſités.

6 *Juin*. M. Radet, l'auteur de la *Parodie de Tibere*, peu accueillie, en a fait une de *Jeanne de Naples*, ſous le titre de *Dame Jeanne*, en un acte & en vaudevilles, qui doit être jouée aujourd'hui avec la comédie nouvelle. On voit par ce ſecond choix que le parodiſte manque à la premiere des regles du genre, qui eſt de s'attacher à des ſujets connus, célebres & couronnés d'un grand ſuccès.

6 *Juin*. Une ſuite de la faveur de M. Radix de Sainte-Foy, a été d'obtenir la permiſſion de ſe rendre ici pendant les vacances du parlement aux fêtes de pâque, pour y voir ſes avocats, ſe concilier avec eux, & leur donner les inſtructions néceſſaires à ſa défenſe. Après y être reſté ſecrétement pendant tout

O 3

le temps de son séjour, il est reparti, &, dans l'espoir qu'il a de triompher de l'accusation intentée contre lui, il paroît ne plus desirer que son affaire reste suspendue, & au contraire en presse le jugement.

En conséquence, il n'est plus question du mémoire que M. Linguet devoit faire pour lui, les parents & amis de M. de Sainte-Foy ont craint que cette diatribe ne fit plus de mal que de bien par l'indisposition de la cour, des juges & du public contre ce folliculaire, & c'est M. Tronçon du Coudray qui a été chargé de le composer. La premiere partie de ce *factum* qui doit être très-volumineux, commence à paroître. C'est M. l'abbé Radix, son frere & conseiller de grand'chambre, mais s'abstenant d'aller au palais durant que M. de Sainte-Foy est dans les liens des décrets, qui porte les mémoires chez les juges, avec le président Sallier de la cour des aides, autre parent de l'accusé.

7 Juin. La comédie *du Pere de province* jouée hier, n'a eu aucun succès ; elle a même été huée fréquemment, & l'on ne croit pas que l'auteur dont les yeux sont dessillés, ose la faire reparoître. C'est une satire fort dure des mœurs du siecle, dont, par cette raison, quelques tirades ont été applaudies, quoique d'assez mauvais goût & rendues dans le style le plus incorrect. Cet ouvrage ne vaut pas la peine qu'on entre dans un plus grand détail.

La parodie a été mieux reçue, moins sans doute à raison de son mérite intrinseque, que de la haine qu'on porte à M. de la Harpe. On a demandé l'auteur à la fin : il a eu bien de la peine à se laisser tirer hors de la coulisse par

Digitized by Google

les acteurs ; il a senti combien peu il étoit digne de ce triomphe, & a disparu avant qu'on ait pu reconnoître ses traits.

8 *Juin*. Précisément au moment où se passoit l'émeute à la comédie de Bordeaux, il s'en passoit une à celle de la comédie d'Orléans, moins grave, mais toujours à réprimer pour son indécence & son scandale. Du parterre, mécontent des actrices, sont montés sur le théâtre quelques jeunes gens en nombre suffisant, qui se sont emparés des actrices & leur ont donné le fouet. Le prétexte étoit qu'on étoit mécontent de leur jeu ; mais on croit que la raison véritable étoit que ces demoiselles avoient distribué à ces messieurs des galanteries douloureuses & qui leur avoient donné de l'humeur.

8 *Juin*. *Mémoire pour le sieur de Sainte-Foy, ancien surintendant de M. le comte d'Artois, contre M. le procureur général.*

Premiere partie. *Le sieur de Sainte-Foy justifié de délits dans son administration.*

Tel est le titre du *factum* qui se distribue, suivant lequel on voit qu'il sera divisé en plusieurs parties.

A la tête est un petit avertissement, dans lequel l'avocat de l'accusé se défend d'exposer aux yeux du public l'intérieur de l'administration du prince, quoique son altesse royale ne soit pas partie dans ce procès, puisque le sieur de Sainte-Foy n'a pour accusateur que le procureur général. Mais cette espece de révélation étant malheureusement une suite naturelle de l'affaire, il a été indispensable de la faire. Il promet seulement de se ren-

O 4

Digitized by Google

fermer dans les égards de la circonfpection & du refpect dû au frere du Roi.

A la fin du mémoire eft une confultation datée du 31 mai 1783, fignée de cinq jurifconfultes, qui malheureufement ne font pas les plus renommés du barreau.

8 *Juin*. Une petite anecdote qui s'eft paffée le jour de la premiere repréfentation de *Péronne fauvée*, mérite d'être confervée.

Il faut favoir que la dame Bellecour, de la comédie françoife, s'intéreffe fort au muficien Defaide; que celui-ci eft fon amant; qu'elle eft folle de ce perfonnage, qui n'eft cependant ni beau garçon, ni jeune, & qu'elle fe ruine pour lui. On affure qu'il lui a déja mangé plus de cent mille francs. Quoi qu'il en foit, il eft au moins aifé de juger par-là combien elle s'intéreffoit au fuccès de *Péronne fauvée*. Elle s'y étoit rendue de bonne heure, elle étoit au premier banc de l'amphithéâtre & au milieu, elle y dominoit, elle étendoit de-là fes foins fur le parterre, elle animoit toute la cabale, & cherchoit fur-tout à maintenir les mécontents.

Au fecond acte, il vient un officier ennemi introduit fecrétement dans la place, qui annonce fon projet de deftruction. Il le fait avec tout l'acharnement d'un ennemi, &, donnant un libre cours au fentiment dont il eft pénétré, il s'écrie : *ah! que je hais les François*, &c. A cette exclamation il s'eft élevé un brouhaha dans le parterre & des huées très-fortes. Madame Bellecour qui craignoit que la mauvaife humeur ne gagnât & n'influât fur le refte, dit à la fentinelle qui étoit fous fa main, & à même de fuivre l'im-

pulſion qu'elle vouloit lui donner : *faites donc taire*..... Le ſoldat n'attend pas la fin de la phraſe, & la croyant émue de la même indignation que lui contre l'acteur qui prononçoit un terme d'exécration auſſi marqué, lui répond : vraiment je voudrois bien lui impoſer ſilence, c'eſt très-indécent ; mais je ſuis à mon poſte, obligé d'y reſter & ne puis aller jusques ſur le théâtre pour enlever ce malotru.... & tous les voiſins de rire, & la dame Bellecour de redoubler de colere & de rage.

9 *Juin*. Extrait d'une lettre de Bordeaux, du 3 juin.... Le lundi 26 mai, les amateurs du théâtre de cette ville, ou du moins certains, demanderent les directeurs qui ne voulurent pas ſe préſenter; alors les jeunes gens crierent qu'ils vouloient *Caſtor & Pollux* par Durand, acteur de l'opéra de Paris, qui étoit alors ici ; & comme ce jour-là on ne donnoit qu'une ſeule piece ſuivie d'un ballet de compoſition du ſieur Hus, maître des ballets, on attendoit que l'acteur qui s'étoit préſenté pour anoncer le ſpectacle du lendemain, auquel le parterre avoit marqué ſon deſir, revînt pour rendre réponſe ; mais nos jurats défendirent, & aux directeurs de ſe préſenter, & à l'acteur de reparoître. En conſéquence, ils firent baiſſer la toile ſans autre annonce. On éteignit les lumieres. Le parterre indigné d'un ſi grand manquement, cria beaucoup. Il ſort enfin, & les jurats font prendre un des cabaleurs, & le font conduire à l'hôtel-de-ville dans une voiture eſcortée du guet à cheval, le ſabre nu.

Digitized by Google

Le lendemain mardi l'on se rassemble à la comédie, & l'on prend la résolution de ne point laisser jouer qu'on ne rende le jeune homme, & que les directeurs ne viennent faire des excuses au public. Les jurats avoient répandu dans le parterre beaucoup d'espions qui sont reconnus. On les ballotte, on les frappe, on les renverse, on les foule aux pieds; ainsi commence le tumulte. On chasse les valets de ville distribués pour maintenir le bon ordre & en imposer, on les poursuit à coups de canne & on les fait sortir. Alors, sans ordre, dit-on, cette garde bourgeoise rentre le sabre à la main, & tombe à l'improviste sur les plus mutins, blessent quelques jeunes gens, coupent des cannes qu'on leur opposoit pour défense, & commencent véritablement à se faire craindre, lorsqu'un cri d'indignation sorti des balcons, du parquet & des loges, ranime la jeunesse & l'excite à se défendre. On demande des armes, on entend de tous les côtés : *tue*, *tue*...... Enfin les séditieux repoussent la soldatesque & restent maîtres absolus de la salle.

Les jurats font arrêter aussi-tôt leurs soldats, les dégradent & les font mettre au cahot pour leur poltronnerie. Le parterre, ou, pour mieux dire, toute la salle réunie, demande la délivrance du prisonnier arrêté dès la veille, la punition sévere des soldats & celle des directeurs. Alors l'un de ces derniers, le sieur Dorfeuil, se montre & fait des soumissions : on les rejette. Les jurats députent vers M. de Fumel; les jeunes gens s'y rendent aussi en certain nombre. Enfin,

Digitized by Google

ce commandant leur donne satisfaction. Il ordonne la punition des soldats, & promet de faire remettre le détenu soudain après le spectacle. On craint que cette derniere promesse ne soit une ruse, on fait l'injure à M. de Fumel de ne pas s'en rapporter à sa parole ; & malgré cet arrangement proposé par les députés qui manifestent les ordres du commandant, la sédition augmente ; on hue les jurats, on les force de sortir de leur loge. Un jeune homme qu'on enleve sur les épaules au milieu du parterre, se fait entendre & donne rendez-vous pour le lendemain au jardin royal : défense à tout le monde de revenir à la comédie de trois mois. On somme les directeurs de venir, & on leur ordonne de remettre la recette du jour à l'hôpital, dès que le public n'a pu jouir du spectacle. On se sépare ensuite à neuf heures & demie.

Le lendemain mercredi, trois mille jeunes gens au moins s'assemblent au jardin royal, & confirment la convention de ne point aller à la comédie de trois mois, & d'empêcher les bourgeois de s'y rendre jusqu'à ce qu'on ait accordé la satisfaction demandée. En conséquence de cette délibération, ils s'emparent des avenues de la comédie ; ils forment des barricades & parviennent à intimider tous ceux qui se présentent pour se rendre au spectacle. Ils chassent de nouveau la garde bourgeoise, renvoient les femmes du monde, & leur défendent de revenir désormais pour entrer dans la salle, si elles ne veulent être fouettées. Enfin ils réussissent, & chacun s'en retourne. On joue cependant la piece pour dix à douze

abonnés qui s'étoient glissés par des entrées particulieres. Les mutins enfoncent les portes, interrompent le spectacle, le troublent & ne permettent pas absolument aux acteurs de continuer : cette émeute se soutient comme les jours précédents jusqu'à neuf heures & demie.

Le lendemain jeudi, point de comédie, point de concert, point de sauteurs ; on défend toute espece de spectacles.

Vendredi M. de Fumel prend sur lui de faire entrer des troupes dans la ville, malgré son privilege de se garder elle-même. Il arrive deux cents dragons. Le parlement rend arrêt qui défend toute espece d'assemblées tumultueuses, & permet aux jurats insultés de faire informer & de prouver quels sont les auteurs de la derniere sédition. Ces coups d'autorité en imposent : les jeunes gens se contiennent ; mais personne ne va à la comédie....

10 *Juin*. *La belle Isabeau* (c'est ainsi qu'on appelle par dérision la négresse dont on a parlé) est toujours ici, & continue à faire sensation & à avoir même des aventures brillantes. Elle est allée à Lucienne. Mad. Dubarri se sentant une sympathie pour elle, l'a engagée à venir la voir, & à se mettre dans le costume de son pays. La mulâtresse, toute aussi curieuse de connoître une beauté qui a fait tant de bruit, n'a point manqué de se rendre à l'invitation. On dit qu'elles ont eu une conversation très-intéressante sur leur art respectif de donner du plaisir, & qu'elles sont sorties émerveillées l'une de l'autre.

La belle Isabeau ayant dit qu'elle donneroit bien deux mille louis pour avoir le

bonheur de plaire à M. le comte d'Artois & d'être admise à sa couche, ce prince a beaucoup ri de sa bonne fortune : on assure qu'il lui a donné rendez-vous à Bagatelle, & qu'il a été curieux de connoître par quels talents cette créature très-laide, avoit pu captiver tant d'amants & faire une fortune éclatante.

Beaucoup de seigneurs ont voulu tâter de cette étrangere, & bien loin de se ruiner dans ce pays-ci, comme on se l'imaginoit au train dont elle y alloit, elle en remportera des dépouilles considérables.

On la dit au surplus fille d'une grande dame de ce pays, qui sur les lieux a desiré tâter d'un negre & en a conçu la belle Isabeau. On prétend qu'elle voit sa mere, mais très-secrétement, & que peu de gens la connoissent.

Il est des gens qui assurent que c'est madame de Clugny, qui a été intendante à Saint-Domingue, & dont les mœurs dissolues sont connues de tout le monde, au point qu'on a prétendu que M. de Chanderleau en avoit fait l'héroïne principale de son raman.

10 *Juin*. L'auteur du mémoire pour le sieur Radix de Sainte-Foy, a divisé sa défense en deux parties. Il considere sont client sous deux points de vue, & comme *accusé de délit*, & comme *taxé d'imprudence & de fautes*. Il réserve cette discussion derniere, la moins essentielle, pour la seconde partie, & s'occupe quant à présent de la discussion des faits du procès criminel.

Il établit les neuf chefs d'accusation, & après les avoir éclaircis, il ne trouve ni preuve ni indice de délit. Le plus grave roule sur une équivoque, sur un simple mal-entendu, dont

Digitized by Google

M. le comte d'Artois a bien voulu donner ou plutôt figner l'explication l'année derniere à Gibraltar.

Il ne refte donc plus qu'à favoir s'il doit être déchargé de l'accufation, quoiqu'abfent, n'y ayant nul doute qu'il ne le fût, s'il étoit préfent ; & les jurifconfultes interrogés déclarent que les feules pieces du procès doivent décider la queftion, & que la circonftance de l'abfence ne peut en aucun fens y influer.

Cette partie très-longue ayant cent trente-cinq pages, eft fort ennuyeufe ; elle eft peu claire, & l'on ne voit pas que le défenfeur de M. de Sainte-Foy le décharge d'une façon bien péremptoire. La piece la plus effentielle, qui eft la déclaration de M. le comte d'Artois, n'eft qu'un chiffon fans date, dont le corps n'eft point de la main de fon alteffe royale, trop obfcure pour qu'elle y ait donné l'attention néceffaire à fon intelligence, & dont l'hiftorique même décele un adminiftrateur embarraffé, propofant à fon maître des tournures infidieufes, bonnes pour un faifeur d'affaires, mais indignes de la loyauté d'un grand prince.

10 *Juin*. Il eft queftion de jouer inceffamment le *Philoctete* de M. de la Harpe, tragédie en trois actes & en vers, qu'il a traduite de Sophocle, & dont plufieurs morceaux lus à l'académie françoife, ont donné une idée favorable.

11 *Juin*. Extrait d'une lettre de Bordeaux. du 7 juin.... Le fieur Durand n'étant plus à l'opéra de Paris depuis 1781, & fe fentant encore en état de travailler, étoit venu ici pour demander de l'emploi aux directeurs. Il

Digitized by Google

avoit une lettre de recommandation pour M. de Fumel. Ce commandant a envoyé chercher les ſieurs Gaillard & Dorfeuil, & leur a propoſé d'admettre dans leur troupe le ſieur Durand pour la baſſe-taille. Ils ont repréſenté à M. de Fumel qu'ils étoient fort contents de celui qui rempliſſoit cet emploi, & le public auſſi, & qu'ils regarderoient comme une injuſtice de le lui ôter. M. de Fumel s'eſt alors déſiſté, & le ſieur Durand étoit ſur le point de repartir lorſqu'on l'a engagé à différer & à chanter dans un concert, ce qu'il a fait avec une telle ſatisfaction de l'aſſemblée, qu'on lui a fait les plus vives inſtances pour l'engager à reſter. On lui a promis d'arranger cela avec les directeurs. C'eſt en conſéquence de cette promeſſe que le public ſe diſpoſoit à demander aux directeurs qu'ils fiſſent débuter ce poſtulant, lorſque, prévenus de l'objet de la réclamation du parterre, ils ont excipé d'une défenſe ſollicitée par eux des jurats pour être diſpenſés de ſe rendre ſur le théâtre.

Il paroît que ces directeurs ſeront dupes de leur obſtination, car depuis ce temps ils n'ont pas fait dix écus par jour. Du reſte, le tumulte eſt ceſſé.

11 *Juin*. Mlle. Saint-Léger eſt la fille d'un médecin de la faculté; elle eſt encore jeune, mais point jolie; en conſéquence, elle a renoncé à la coquetterie & à toutes les frivolités de ſon ſexe & de ſon âge. Elle ſe livre au commerce des muſes. Elle a déja fait quelques ouvrages, entr'autres un roman intitulé *Alexandrine*. Elle s'eſſaie aujourd'hui dans le genre comique; mais n'oſant ſe produire encore ſur un grand théâtre, c'eſt *aux Variétés*

Digitized by Google

amusantes qu'elle débute. Sa piece en prose a pour titre : *Les deux Sœurs*. Elle est dans le genre très-honnête ; ce sera la premiere fois qu'on verra une personne du sexe composer pour un spectacle forain. On en doit donner la premiere représentation samedi.

Fin du vingt-deuxieme volume.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06542 4213
A 496230
Digitized by Google

Digitized by Google